

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1896

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1897.



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS
—
1897

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1896

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1897.



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS
1897



COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1896

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1896.

L'ordre dans lequel sont placés les chapitres du budget a été remanié l'année dernière. Nous suivrons dans ce rapport, comme dans le compte-rendu financier, cette nouvelle classification. Les matières qui n'ont pas de place déterminée dans le cadre budgétaire sont classées dans le Chap. II, *Administration*.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE DE 1896.

Les dépenses de l'exercice de 1896 se sont élevées à	Fr. 5 610 998 15
Le produit des recettes a été de	» 5 396 126 20
L'exercice solde donc par un <i>déficit</i> de	<u>Fr. 214 871 95</u>
à porter au compte de <i>Résultats généraux</i> .	
Le budget évaluait l'ensemble des <i>dépenses</i> à	Fr. 4 995 500 —
Cinq crédits supplémentaires, votés au cours de l'exercice, ont augmenté cette somme de	» 20 150 —
Le total présumé des <i>dépenses</i> étant ainsi de	Fr. 5 015 650 —
il a été dépensé en plus des prévisions	» 595 348 15
Somme égale aux dépenses effectuées	<u>Fr. 5 610 998 15</u>
Les recettes , qui ont atteint, comme nous l'indiquons ci-dessus	Fr. 5 396 126 20
n'étaient prévues au budget que pour	» 4 579 845 —
Elles ont donc donné une <i>mieux-value</i> de	<u>Fr. 816 281 20</u>
En résumé, le déficit prévu au budget était de	Fr. 415 655 —
Les crédits votés au cours de l'exercice en	» 20 150 —
portaient ce déficit au total présumé de	Fr. 435 805 —
La mieux-value réalisée sur les recettes ayant été de	Fr. 816 281 20
dont il faut déduire l'augmentation des dépenses	» 595 348 15
la bonification nette ainsi obtenue est de	» 220 933 05
ce qui réduit le déficit effectif à	<u>Fr. 214 871 95</u>
somme égale à celle indiquée plus haut.	

En examinant par chapitre le détail des recettes et des dépenses, on constate que les augmentations et diminutions par rapport aux prévisions budgétaires sont les suivantes :

RECETTES

DÉPENSES

		PRÉVU	ATTEINT	EN PLUS	EN MOINS			PRÉVU	ATTEINT	EN PLUS	EN MOINS
I	Administration	—	—	—	—	I	Administration	70.900 —	95.389 80	24.489 80	—
II	Intérêts et redevances	278.125 —	281.310 90	3.185 90	—	II	Amortissements, intérêts	1.185.880 —	1.106.959 85	—	78.920 15
III	Taxe municipale	638.500 —	674.173 80	35.673 80	—	III	Taxe municipale	10.800 —	10.040 40	—	759 60
IV	Abattoirs	181.400 —	210.514 65	29.114 65	—	IV	Abattoirs	54.400 —	64.198 30	9.798 30	—
V	Service des Eaux	784.500 —	961.028 65	176.528 65	—	V	Service des Eaux	171.875 —	229.882 25	58.007 25	—
VI	Forces motrices Chèvres	40.000 —	100.874 70	60.874 70	—	VI	Forces motrices Chèvres	37.000 —	69.623 65	32.623 65	—
VII	Eclairage électrique	310.000 —	514.258 10	204.258 10	—	VII	Eclairage électrique	154.240 —	234.891 05	80.651 05	—
VIII	Eclairage et Chauffage Gaz	1.370.465 —	1.640.101 20	269.636 20	—	VIII	Eclair. et Chauffage par le Gaz	946.000 —	1.095.065 55	149.065 55	—
IX	Halles et Marchés	109.000 —	109.969 50	969 50	—	IX	Halles et Marchés	13.300 —	14.056 15	756 15	—
X	Convois funèbres	95.060 —	82.167 20	—	12.832 80	X	Convois funèbres	73.850 —	62.839 55	—	11.010 45
XI	Cimetières	40.000 —	42.515 —	2.515 —	—	XI	Cimetières	15.200 —	15.901 35	701 35	—
XII	Etat civil	2.200 —	2.091 80	—	108 20	XII	Etat civil	14.300 —	14.300 05	— 05	—
XIII	Instruction publique	199.355 —	200.787 70	1.432 70	—	XIII	Instruction publique	955.675 —	963.757 20	1.082 20	—
XIV	Théâtre	1.000 —	1.000 —	—	—		Crédit suppl., 21 avril	7.000 —	—	—	—
XV	Propriétés municipales	457.800 —	495.031 65	37.231 65	—	XIV	Théâtre	186.050 —	194.881 30	8.831 30	—
XVI	Voirie	68.000 —	66.837 80	—	1.162 20	XV	Propriétés municipales	336.930 —	357.194 70	15.764 70	—
XVII	Eclairage de la Ville	—	2.365 85	2.365 85	—		Crédit suppl., 26 mai	4.500 —	—	—	—
XVIII	Police et surveillance	1.500 —	6.317 60	4.817 60	—	XVI	Voirie	406.300 —	593.159 85	181.709 85	—
XIX	Secours pour incendies	—	1.915 15	1.915 15	—		Crédit suppl., 18 nov.	5.150 —	—	—	—
XX	Recettes imprévues	3.000 —	2.864 95	—	135 05	XVII	Eclairage de la Ville	130.000 —	131.326 —	1.326 —	—
XXI	Exposition nationale Suisse	—	—	—	—	XVIII	Police et surveillance	28.700 —	30.375 75	1.675 75	—
		4.579.845 —	5.396.126 20	830.519 45	14.238 25	XIX	Secours pour incendies	27.800 —	32.937 80	5.137 80	—
	Reçu en plus	816.281 20	—	14.238 25	—	XX	Dépenses diverses et imprév.	26.300 —	36.032 20	8.232 20	—
		5.396.126 20	—	816.281 20	—		Crédit suppl., 18 fév.	1.500 —	—	—	—
						XXI	Exposition nationale Suisse	150.000 —	256.185 40	106.185 40	—
							Crédit suppl., 17 janv., concours plan d'extension	2.000 —	2.000 —	—	—
								5.015.650 —	5.610.998 15	686.038 35	90.690 20
							Augmentation de dépenses	595.348 15	—	90.690 20	—
								5.610.998 15	—	595.348 15	—

CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>
Chapitre I, n ^{os} 1 à 5.		Chapitre I.
Voté.	Fr. 70 900 —	
Dépendé	95 389 80	Pour mémoire.
Dépendé en plus.	<u>Fr. 24 489 80</u>	

N^o 1. *Conseil Municipal.*

Voté Fr. 4 600. — Dép. Fr. 4 411 80. Dép. en moins Fr. 188 20.

N^o 2. *Indemnité aux membres du Conseil Administratif.*

Voté Fr. 16 000. — Dép. Fr. 16 000. —

N^o 3. *Bureaux du Conseil Administratif.*

Voté Fr. 22 400. — Dép. Fr. 22 519 20. Dép. en plus Fr. 119 20.

N^o 4. *Hôtel Municipal.*

Voté Fr. 8 800. — Dép. Fr. 9 004 55. Dép. en plus Fr. 204 55, *d. Entretien du mobilier*, est dépassé; par contre, il y a économie sur *e, chauffage et f, éclairage.*

N^o 5. *Frais généraux divers.*

Voté Fr. 19 100. — Dép. 43 454 25. Dép. en plus 24 354 25.

Comme nous l'avons fait remarquer en présentant le budget de 1897, le travail de l'Administration s'accroît incessamment. Les services municipaux prennent une extension toujours plus grande, et l'adjonction des nouvelles entreprises industrielles a doublé le chiffre du budget. L'effet de ce développement se fait directement sentir dans les bureaux de l'administration centrale, où aboutit nécessairement l'action de tous les organes de la vie municipale. Notre personnel n'avait pas subi de modifications depuis plusieurs années. Nous avons reconnu la nécessité de l'augmenter, par la création d'un emploi de troisième commis au secrétariat, et le Conseil Municipal a bien voulu, sur notre demande, inscrire ce poste au budget de 1897. Pour faire face aux besoins du service, nous avons nommé dès l'année dernière, après le vote du budget, le titulaire du nouvel emploi, M. Georges Cuendet : c'est ce qui explique l'excédent de dépense sur la lettre *d*, n° 3, *traitement des commis*.

Le travail de la Caisse devient aussi de plus en plus chargé, et le caissier ne peut plus y suffire seul; nous serons donc obligés de demander au Conseil Municipal, avant peu, le crédit nécessaire pour lui donner un aide.

Nous avons jugé qu'il convenait d'instituer un service d'inspection et de vérification des comptabilités et caisses des différents services de l'administration municipale. Ce rouage faisait jusqu'ici défaut, le chef de la comptabilité étant trop occupé par son travail courant pour exercer un contrôle direct et régulier sur les autres services. M. Rey, premier commis au secrétariat, a été chargé de cette fonction de surveillance.

La nomination d'un troisième commis a également permis de mieux répartir le travail du bureau et de pourvoir à des travaux de classement et d'archives qui restaient en souffrance.

L'*économat* (n° 5, lettre *a*) a excédé de près de 1000 francs le crédit qui lui était alloué. Les prévisions budgétaires pour *imprimés et registres divers* (lettre *c*) sont, de même, assez fortement dépassées. Ce résultat s'explique par la cause que nous avons indiquée plus haut, c'est-à-dire par le développement des services municipaux. L'excédent aurait été plus considérable encore sans les améliorations apportées dans cette partie de nos services par la création de l'*économat* et par l'esprit d'ordre et d'économie de l'employé qui en a la direction.

Mais le chiffre important de ce chapitre, au point de vue des dépassements de crédits, est celui du contentieux de la succession Brunswick: fr. 26 659 70, *frais du procès Civity*. Nous indiquons plus loin la phase, très heureuse pour la Ville, dans laquelle ce procès est entré par l'intervention de l'exécuteur testamentaire. Il y a lieu d'espérer que, malgré les profits que nos adversaires savent tirer de la prolongation de ces débats judiciaires, et malgré les moyens qu'ils emploient, leurs prétentions seront jugées comme elles le méritent, et ces frais de contentieux prendront fin.

M. Théodore Turrettini a été nommé président du Conseil Administratif pour l'année 1896-1897, en remplacement de M. Bourdillon, dont les fonctions expiraient le 31 mai.

M. Bourdillon a été nommé vice-président.

I

Rapports avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a tenu, en 1896, dix-huit séances, soit huit dans les deux sessions périodiques du printemps et de l'automne, et dix en sessions extraordinaires.

Le Conseil Municipal a pris un arrêté sur la proposition d'une commission, savoir :

Juillet 21. — Approbation de l'administration du Conseil Administratif pendant l'année 1895.

Le Conseil Municipal a pris trente-neuf arrêtés sur des propositions du Conseil Administratif. Ce sont les suivants :

Janvier 10. — Arrêté relatif aux avances à faire aux propriétaires d'immeubles pour la distribution de l'eau dans les appartements à bon marché.

Janvier 10. — Approbation de conventions à conclure avec les Communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Cologny, en vue de la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage.

Janvier 17. — Ouverture d'un crédit de 13 000 francs pour les plantations et la décoration de la partie agrandie de la promenade du lac et de la terrasse de la promenade des Pâquis.

Janvier 17. — Ouverture d'un crédit de 2 000 francs pour la part

incombant à la Ville dans les frais du concours à ouvrir en vue de l'élaboration du plan d'extension des voies de communication de la ville de Genève et des communes suburbaines.

Janvier 31. — Ratification de la convention conclue avec le Conseil d'Etat en vue de la construction de logements hygiéniques et à bon marché.

Janvier 31. — Ratification de conventions conclues avec les communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex pour la fourniture de l'éclairage électrique et de l'énergie électrique.

Janvier 31. — Ratification de la convention conclue avec la Société hydraulique de Vernier pour le rachat de la propriété de la dite société et de ses dépendances.

Février 3. — Délibération relative à l'émission d'un emprunt de dix millions de francs.

Février 14. — Ouverture d'un crédit de 300 000 francs pour l'établissement d'un quatrième et d'un cinquième groupes de turbines et dynamos à l'usine de Chèvres.

Février 14. — Arrêté relatif à la participation de la Ville aux frais d'installation de la lumière électrique chez les abonnés.

Février 14. — Acceptation d'un legs de 30 000 francs fait par M. le Dr J. Muller en faveur de l'herbier Delessert et de la bibliothèque du Conservatoire botanique.

Février 14. — Allocation à M. Auguste Magnin d'une subvention de 15 000 francs pour l'achèvement du *Relief de Genève en 1850*.

Mars 20. — Renvoi au Conseil d'Etat du tableau préparatoire des électeurs de la Commune de Genève.

Avril 21. — Ouverture d'un crédit de 7 000 francs pour les dépenses nécessitées, en 1896, par l'Ecole cantonale des métiers.

Avril 21. — Délibération relative à l'acquisition et à l'expropriation d'immeubles situés à la rue Rousseau, en vue de la création de logements ouvriers.

Avril 21. — Ratification d'une convention passée avec M^{mes} Mailand en vue de l'achèvement de la rue de l'Entrepôt.

Mai 26. — Ratification d'une convention passée avec les consorts Privat au sujet d'une servitude intéressant le collège.

Mai 26. — Acquisition de l'immeuble situé rue Rousseau n° 16, appartenant à M. E. L. Schott.

Mai 26. — Ouverture d'un crédit de 4 500 francs pour l'établissement de bouches à eau dans les promenades de la ville.

Juin 12. — Ratification d'une convention passée avec la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée pour l'éclairage électrique de la gare de Cornavin.

Juillet 21. — Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice 1895.

Juillet 31. — Ouverture d'un crédit de 1 252 715 fr. 75 pour les dépenses résultant du rachat des installations de la Compagnie de l'industrie électrique.

Juillet 31. — Ouverture d'un crédit de 582 000 francs pour le développement du service de l'éclairage électrique.

Juillet 31. — Ouverture d'un crédit de 350 000 francs pour l'extension à donner au réseau de l'usine de Chèvres.

Juillet 31. — Ouverture d'un crédit de 10 000 francs pour études préliminaires en vue de la création du bâtiment des turbines n° 3.

Juillet 31. — Ouverture d'un crédit de 350 000 francs pour le développement du service hydraulique (Usine de la Coulouvrenière).

Juillet 31. — Ouverture d'un crédit de 3 566 859 fr. 67 pour les dépenses résultant du rachat des installations de la Compagnie du gaz.

Juillet 31. — Ouverture d'un crédit de 1 500 000 francs pour l'agrandissement de l'usine à gaz et le développement du service du gaz.

Juillet 31. — Délibération relative à une action judiciaire à intenter à M^{mes} Mailland.

Octobre 2. — Approbation d'un avenant conclu avec le Conseil d'Etat, le Comité central de l'Exposition nationale et la Banque du Commerce pour la prorogation des échéances de remboursement des avances faites par cet établissement au Comité central de l'Exposition.

Octobre 2. — Acceptation d'un legs fait par M. le docteur Auguste Brot à la Ville de Genève.

Novembre 10. — Ratification d'une convention conclue avec la Commune de Versoix pour la fourniture de l'énergie et de la lumière électriques.

Novembre 10. — Ratification d'une convention conclue avec la Commune de Vernier pour la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage.

Novembre 17. — Ouverture d'un crédit de 10 300 francs pour la construction de deux tronçons d'égout dans le quartier des Pâquis.

Novembre 17. — Arrêté fixant le chiffre des recettes et des dépenses du budget de l'année 1897.

Novembre 17. — Arrêté invitant le Conseil Administratif à s'adresser au Conseil d'Etat pour obtenir la présentation d'un projet de loi autorisant la Ville à s'imposer les centimes additionnels nécessaires à l'équilibre de son budget.

Décembre 11. — Acceptation comme voie municipale du prolongement du chemin privé dit de l'Asile de nuit.

Décembre 11. — Arrêté autorisant le Conseil Administratif à mettre en vente, aux enchères publiques, le Grenier à blé, les immeubles 22 et 24 de la rue de Rive et une parcelle de terrain détachée de cette rue.

Décembre 22. — Arrêté chargeant le Conseil Administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour obtenir la présentation d'un projet de loi autorisant la Ville à pourvoir à l'insuffisance des recettes du budget de 1897 par la perception de cinquante centimes additionnels au principal de diverses contributions cantonales.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'article 16 de la loi du 5 février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat ont été sanctionnées par lui.

Cependant l'arrêté du 22 décembre, relatif à l'imposition de centimes additionnels, n'a pas encore obtenu la sanction du Grand Conseil.

Le Conseil municipal a procédé, le 21 avril, au renouvellement de son bureau pour l'année 1896-1897. Ont été élus :

M. Ferdinand Cherbuliez, président ; — M. Félix Ricou, vice-président ; — MM. Camille Galopin et Jacob-Marc Besançon, secrétaires.

Dans sa séance du 20 mars, le Conseil municipal a arrêté la liste de présentation des 540 jurés de la Commune de Genève pour l'année 1897.

La Commission de l'enseignement primaire, renouvelée le 21 avril, a été composée de MM. Turrettini — Wakker — Renaud — Dubach — Rossier-Roy — Goy-Barrat — Le Coultre — Besançon — Lombard — Spahlinger — Glaser.

Le Conseil Administratif a fait au Conseil Municipal, dans sa séance du 10 juillet, deux communications : la première relative aux

réclamations du Canton de Vaud concernant le niveau du lac ; — la seconde, au sujet de bruits défavorables qui s'étaient répandus dans le public, sur le fonctionnement de l'usine de Chèvres.

Enfin, le Conseil Municipal a pris douze délibérations sur des demandes en naturalisation que lui avait renvoyées le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

Candidats admis . . .	112
" refusés . . .	<u>22</u>
Ensemble . . .	<u>134</u>

II

Rapports avec les Autorités fédérales et cantonales.

1° Rapports avec les Autorités fédérales.

NIVEAU DU LAC.

Par suite d'une saison extraordinairement pluvieuse, l'application du règlement de manœuvre des barrages, pour la régularisation du niveau du lac, a donné lieu l'année dernière à de très grandes difficultés, et nous nous sommes trouvés à plusieurs reprises dans l'impossibilité de maintenir les cotes fixées par la convention intercantonale. Cette situation a provoqué des réclamations de la part du gouvernement vaudois et de l'autorité fédérale. Mais il y avait là un cas de force majeure contre lequel tout notre bon vouloir demeurerait impuissant. Nous avons exposé au Conseil Municipal, dans une communication que nous lui avons faite le 10 juillet, toutes les circonstances relatives à cette affaire.

Pendant près de trois mois, nous avons dû faire fonctionner les machines à vapeur de réserve, ce qui nous a occasionné un surcroît de dépenses de fr. 40,544 20.

BATIMENT DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

La convention conclue les 12/15 décembre 1894 avec le Département fédéral des postes et chemins de fer pour la construction, dans le quartier de l'Ile, d'un bâtiment destiné à l'installation des télégraphes et des téléphones — convention que le Conseil Municipal a ra-

tifiée en date du 16 avril 1895 — n'a pas encore reçu l'approbation du Conseil fédéral. Mais nous sommes fondés à croire que la solution de cette affaire interviendra très prochainement, le Département des postes devant se prononcer à bref délai sur le point de savoir s'il entend donner suite au projet.

SUBVENTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL.

En conformité de l'arrêté fédéral du 27 juin 1885 sur l'enseignement professionnel, et de l'arrêté du 15 avril 1891 sur l'enseignement commercial, la Confédération nous a accordé, en 1896, les subventions suivantes :

Académie professionnelle (fondation Bouchet) . . .	Fr. 7 100 —
Ecole d'horlogerie	» 15 955 —
» de mécanique	» 8 140 —
» supérieure de commerce	» 13 600 —
Musée des arts décoratifs	» 5 700 —
Ecoles d'art	» 25 200 —
	<hr/>
	Fr. 75 695 —

MM. les Experts fédéraux pour l'enseignement industriel et professionnel se sont réunis en conférence à Genève à l'occasion de l'Exposition nationale. L'Etat et la Ville leur ont offert un dîner le 10 juillet à l'Hôtel National.

2° Rapports avec les Autorités cantonales.

LOGEMENTS A BON MARCHÉ.

(*Square Paul Bouchet.*)

Le Conseil municipal a ratifié par délibération en date du 31 janvier 1896, la convention conclue avec l'Etat en vue de la création de logements hygiéniques à bon marché. Le Grand Conseil, de son côté, l'a approuvée par une loi du 15 février.

La Ville a traité avec cinq des propriétaires intéressés, sur six, pour l'achat des immeubles à démolir. Deux arrêtés du Conseil municipal en date des 21 avril et 26 mai ont ratifié ces acquisitions. Il ne restait plus dès lors à acquérir, pour la construction du nouveau

quartier, que les immeubles Meüsel, dont le Conseil Municipal, par délibération en date du 21 avril 1896, nous a chargé de poursuivre la vente forcée. Nous avons fait les diligences nécessaires à cet égard, et l'expropriation a été prononcée par le Conseil d'Etat. La Ville a donc pris possession de ces immeubles, mais le prix n'en est pas encore déterminé. Le rapport d'expertise le fixait à 415 000 francs. Les deux parties contestent cette évaluation.

(Nous rappelons que la Ville offrait le prix auquel les immeubles avaient été estimés dans la justification financière du projet, soit 317 000 francs, tandis que les hoirs Meüsel demandaient 530 000 francs).

La convention conclue entre l'Etat et la Ville pour la construction de ces logements stipule (art. 5) que « la gestion des immeubles sera confiée à un régisseur spécial nommé par la Ville et agréé par l'Etat. » Sur le désir exprimé par le Conseil d'Etat, cette gestion a été confiée à MM. Terond et Christin, qui avaient prêté leur concours pour l'étude financière du projet et fait les démarches préliminaires auprès des propriétaires intéressés. Mais il a été stipulé que cette disposition de la convention pourrait être révisée après un délai de quatre ans, et qu'après ce laps de temps, la Ville serait libre de gérer elle-même ces immeubles, sous la condition d'en faire l'objet d'un compte spécial, entièrement séparé de celui des autres propriétés municipales.

Nous indiquons plus loin, à l'article : *Nouveaux quartiers*, du chapitre sur la VOIRIE, les travaux exécutés l'année dernière pour la construction du square Paul Bouchet.

CONCOURS POUR LE PLAN D'EXTENSION DES VOIES DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE GENÈVE SUR LES COMMUNES SUBURBAINES.

En exécution de l'article 85 de la loi générale sur les routes cantonales du 15 juin 1895, le Conseil d'Etat a chargé le Département des travaux publics d'ouvrir un concours entre MM. les architectes, ingénieurs et géomètres établis à Genève, pour l'élaboration d'un plan d'extension des voies de communication de la ville de Genève, sur le territoire des communes suburbaines, y compris la ville de Carouge.

Ce concours général est divisé en trois sections distinctes, formant chacune un concours spécial.

La 1^{re} section (Rive droite) comprend la commune du Petit-Saconnex et la partie adjacente de la ville de Genève.

La section II est formée par la commune des Eaux-Vives, une partie de la commune de Plainpalais et les quartiers adjacents de la ville de Genève.

La section III est formée par une partie de la commune de Plainpalais, les quartiers adjacents de la ville de Genève et la ville de Carouge.

Ce concours a été clos le 31 mars 1897.

Les frais en étant évalués à 10 000 fr., la Ville y contribue pour 2 000 fr., en conformité de la délibération du Conseil Municipal du 17 janvier 1896.

Le Conseil Administratif a désigné pour représenter la Ville dans le jury :

MM. Turrettini, président du Conseil Administratif. — A. Wagnon, conseiller administratif, — J.-E. Goss, architecte, — Albert Odier, ingénieur municipal.

Depuis que cet article a été écrit, le jury a prononcé son jugement, et le Département des travaux publics a publié le résultat du concours.

MODIFICATIONS A LA LOI SUR LA TAXE MUNICIPALE.

Ainsi que nous l'exposons plus loin, le Conseil d'Etat a bien voulu présenter au Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi sur la taxe municipale de la Ville de Genève conformément au vœu exprimé par le Conseil Municipal dans sa délibération du 27 décembre 1895, prise à l'occasion du vote du budget. Le Grand Conseil est entré dans ces vues et a voté, le 8 février 1896, une loi qui permettra d'améliorer sensiblement le rendement de notre taxe.

La situation budgétaire de la Ville de Genève a d'ailleurs fait l'objet de nombreux pourparlers avec les autorités cantonales. Nous avons eu l'occasion d'en rendre compte au Conseil Municipal.

CADASTRE DE LA VILLE DE GENÈVE.

Le Grand Conseil a voté, en date des 22 octobre 1892 et 20 décembre 1893, deux lois sur la mise à exécution du cadastre de la Ville de Genève.

Le Département des Travaux publics a commencé les opérations relatives à ce travail, qui est maintenant en cours d'exécution.

III

Divers.

INHUMATIONS GRATUITES.

Comme nous l'avons dit dans le compte-rendu de l'année dernière, le Conseil Administratif avait continué l'étude de la question des inhumations gratuites et s'était mis d'accord, pour la résoudre, avec le Département de Justice et Police et l'Hospice Général. Ces deux administrations consentaient à affecter au nouveau service à créer l'équivalent ou tout au moins une partie des sommes qu'elles dépensent annuellement pour l'inhumation des indigents. Le Conseil Administratif avait fait aussi des propositions à MM. les Maires de Plainpalais et des Eaux-Vives pour l'organisation d'un service comprenant les trois communes, et il y a lieu de penser qu'une entente pourrait intervenir à cet égard.

Dans la séance du Conseil Municipal du 9 février dernier, M. le conseiller Renaud, qui avait présenté la proposition relative à la création d'un service gratuit d'inhumations, a demandé à ce corps de la rayer de son ordre du jour, ayant, a-t-il dit, l'intention de porter cette question sur le terrain cantonal et d'en faire l'objet d'une proposition au Grand Conseil. Nous croyons cependant qu'au point où en sont les choses, la Ville pourrait, en ce qui la concerne, donner suite à cette affaire, qui paraît susceptible d'une solution à brève échéance, et nous avons l'intention de soumettre très prochainement au Conseil Municipal des propositions à ce sujet.

MONUMENT DE L'ESCALADE.

Le nouveau monument érigé dans le temple de Saint-Gervais en l'honneur des victimes de l'Escalade a été dévoilé et remis par le Comité d'initiative à l'Autorité municipale le samedi 30 mai. Le président du Conseil Administratif a reçu le monument au nom de la Ville.

Le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif ont pensé qu'il convenait de manifester à M. Ami Girard, qui a été le promoteur de cette restauration, la reconnaissance de la population genevoise

pour l'initiative qu'il avait prise, et ils lui ont offert une médaille d'or en souvenir de la part qui lui revient dans cet acte de notre vie genevoise.

SUCCESSION BRUNSWICK.

Dans son rapport de l'an dernier, le Conseil Administratif a exposé que, par suite de l'intervention de l'exécuteur testamentaire du duc de Brunswick, le procès Civry était encore pendant, bien que la Ville de Genève, ne pouvant pas accepter la juridiction du tribunal de la Seine, ait dû faire défaut.

Dès lors, un fait nouveau s'est produit.

L'affaire ayant été appelée pour être plaidée, M. Camille Bouchez, l'éminent avocat de l'exécuteur testamentaire, a démontré que la filiation que s'attribuent les consorts Collin, dits de Civry, ne leur appartient en aucune façon, et le tribunal de la Seine, sur les conclusions conformes de M. le substitut Seligmann, a, par un jugement très fortement motivé, rendu le 26 novembre 1896, déclaré les consorts de Civry irrecevables en leur action, les a déboutés de toutes leurs demandes, fins et conclusions, et les a condamnés en tous les dépens.

Il est inutile de rappeler que la Ville de Genève n'a pris aucune part aux débats, et a fait défaut.

Comme vous le savez, l'affaire de Civry a eu pour conséquence une réclamation du fisc français.

Se fondant sur les décisions des tribunaux français qui admettent que la succession du duc de Brunswick s'est ouverte à Paris, l'administration française a fait notifier, en juin dernier, à la Ville de Genève et à la République et Canton de Genève: 1° une contrainte pour avoir paiement de 3 millions 240 francs qu'elle réclame, comme droit de succession sur le legs universel fait par le duc de Brunswick à la Ville de Genève; 2° une saisie-arrêt provisionnelle en mains de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, sur tout ce que ladite compagnie peut devoir à la Ville et à l'Etat de Genève.

L'Etat français paraissait donc élever la prétention de procéder à une exécution forcée hors des limites de son territoire, pour un impôt qu'il réclamait à un Etat et à une ville étrangers.

Cet acte de procédure, directement contraire aux principes du droit international, était dû sans doute à un malentendu, car à la suite des démarches faites dans l'intérêt de la Ville et du Canton

de Genève, l'administration de l'Enregistrement a donné main-levée de la saisie-arrêt qu'elle avait pratiquée, et a consenti à ce que cette saisie fût tenue pour nulle et non avenue.

L'Enregistrement français ne renonce cependant pas, en principe, à son prétendu droit contre la Ville de Genève.

DONS ET LEGS.

En dehors des dons faits à nos divers établissements municipaux et que nous indiquons dans les articles auxquels ils se rapportent, nous avons à mentionner ici les suivants :

M. Louis-Eugène *Greffoz*, décédé à Genève le 15 juin, a fait à la Ville de Genève, en faveur des pauvres, un legs de 1000 francs. La délivrance de ce legs n'a pu encore être effectuée, la liquidation de la succession ayant dû être suspendue par suite d'une contestation survenue entre la commune d'Arraches (Haute-Savoie) et M. Louis Rubin, qui revendiquent tous deux, devant les tribunaux, le titre d'héritier universel.

M^{me} Caroline *Vrolik* née *Lonce*, originaire de Genève, décédée à La Haye en décembre dernier, a laissé dans ses papiers une lettre priant M. Vrolik, son mari, d'envoyer deux cents francs à la Ville « de Genève, la chère patrie qu'elle adorera et dont elle sera fière jusqu'à son dernier soupir. » Conformément à ce vœu, M. Vrolik nous a fait tenir la somme de 200 fr., que le Conseil Administratif a provisoirement versée au Fonds des collections de la Ville de Genève, pour être ultérieurement employée à une acquisition faite au nom et en souvenir de M^{me} Vrolik.

M. le baron de Plancy, président du comité d'organisation des « batailles de fleurs » qui ont eu lieu en septembre dernier, a remis au Conseil Administratif, pour être distribuée à des établissements de bienfaisance, la somme de 350 francs, prélevée sur le bénéfice de ces fêtes, somme à laquelle il a joint personnellement 50 francs, ensemble 400 francs. Le Conseil Administratif a versé cette somme à l'Hospice Général.

M^{me} Bernard née Demellayer, décédée à Nyons (Drôme) le 28 décembre 1893, a légué à la Bibliothèque publique de la Ville de Genève une somme de 1000 francs, mais M. Bernard, mari de la défunte, a attaqué le testament, le montant des legs excédant la quotité disponible. La Ville s'est entendue avec les intéressés pour une action commune dans ce procès. Le legs fait à la Bibliothèque

n'a produit qu'une somme nette de 400 francs, en raison des frais considérables dont la succession a été grevée et des déductions qu'ont dû subir les legs. Cette somme a été versée au fonds de la Bibliothèque publique.

La Société des Arts nous a remis en dépôt, pour être placés dans les collections de la Ville, un compresseur d'air et huit perforatrices qui ont servi au percement du Mont-Cenis et du St-Gothard. La Société émettait le vœu qu'en attendant la création d'un musée industriel dans lequel ces machines devraient être exposées, elles fussent placées dans un bâtiment municipal, le plus en vue possible, étant donné leur intérêt historique. Nous les avons installées dans les grands vestibules du premier et du second étage de l'Ecole d'horlogerie.

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA TOUR-MAITRESSE

Le projet de MM. Lenoir, Nicole et Næf pour l'aménagement du quartier de la Tour-Maitresse, qui a été soumis l'année dernière au Conseil Municipal, a donné lieu à de longues négociations. Nous ne les mentionnons ici que pour mémoire, puisque c'est cette année seulement que le Conseil Municipal a donné son adhésion au projet, ensuite des modifications introduites par la Commission à laquelle il en avait renvoyé l'examen. C'est donc dans le prochain compte-rendu que nous aurons à revenir sur cette affaire et sur la suite qui lui sera donnée.

GRENIER A BLÉ.

L'Administration municipale ayant pris la décision de mettre en vente les immeubles situés rue de Rive, 20, 22, 24, en vue d'une amélioration de ce quartier, le Conseil Administratif s'est vu dans l'obligation de prendre les dispositions nécessaires pour le transfert des services municipaux qui occupaient divers locaux du Grenier à blé.

La bibliothèque circulante sera installée au 2^{me} étage de l'immeuble de la donation Grenus, rue de l'Hôtel-de-Ville N° 5, et le magasin des pompes funèbres viendra occuper le 3^{me} étage du même bâtiment.

Les cours donnés chaque hiver aux graveurs, bijoutiers, etc., trouveront des locaux suffisants dans l'ancienne Ecole de la rue des Corps-Saints, jusqu'au moment où la démolition de ce bâtiment s'imposera.

RECONSTRUCTION DE LA MAISON DES TROIS ROIS.

Les propriétaires de la maison des Trois Rois, située à front de la place de Bel-Air, ont demandé l'autorisation de la reconstruire. Les plans qu'ils ont présentés à cet effet prévoient pour le nouveau bâtiment des saillies et une hauteur excédant les limites fixées par la loi. Etant donné l'étroitesse de la rue de la Monnaie et la nécessité de l'élargir, le Conseil Administratif a stipulé que les propriétaires devraient contribuer à la dépense de cette amélioration, et que c'était à cette condition seulement que l'Administration municipale pourrait, en ce qui la concerne, ne pas faire d'objection aux dispositions du projet, en tant qu'elles dérogeaient aux prescriptions légales. La Société immobilière des Trois Rois a bien voulu entrer dans ces vues, et il a été convenu qu'elle paierait à la Ville la somme de douze mille francs, comprenant, outre la taxe sur les saillies, une participation de la Société à l'élargissement éventuel de la rue de la Monnaie. Cette somme de 12000 fr. sera versée de la manière suivante : 5000 fr. dans le courant de l'année 1897, lorsque les travaux de reconstruction de la maison des Trois Rois seront en cours d'exécution, et 7000 fr. quand l'élargissement de la rue de la Monnaie aura été effectué.

QUARTIER DU SEUJET.

Il y a deux ans, MM. Baud et Isaac, régisseurs, et H. Juvet, architecte, avaient présenté au Conseil Administratif un projet d'aménagement du quartier du Seujet, compris entre le quai du Seujet, la rue du Temple, la rue des Terreaux du Temple et le Boulevard James Fazy. Tout ce quartier devait être reconstruit suivant un plan dressé par M. Juvet. Le quai devait être élargi et son niveau relevé. Le projet prévoyait la création d'un square, avec jardin élevé en gradins. La face de l'immeuble principal sur le quai du Seujet devait faire saillie au rez-de-chaussée de manière à ménager des terrasses couvrant le trottoir et supportées par une colonnade. Une rue aurait été créée, tendant de la passerelle de l'Île au carrefour projeté au milieu de la rue du Temple. Sur cette dernière rue, le projet s'harmonisait avec les rectifications prévues par suite de la création de la rue Vallin.

C'était, dans son ensemble, une très heureuse transformation de

ce quartier si favorablement situé mais dont l'état actuel laisse fort à désirer. Le projet définitif devait recevoir l'approbation des Autorités municipales. La réfection du quartier devait être effectuée dans un délai de dix ans.

La Ville s'engageait à faire les diligences nécessaires pour obtenir que l'opération projetée fût déclarée d'utilité publique. Elle consentait à réduire de moitié les taxes, soit droits de saillies des nouvelles constructions, et à établir à ses frais les chaussées, trottoirs et canalisations des nouvelles rues, que le consortium s'obligeait de son côté à lui remettre gratuitement.

Le consortium devait, pour garantir la possibilité d'exécution de la réfection projetée, déposer dans le délai de quinze mois une caution de deux cent mille francs. Ce délai expirait le 10 août 1896. MM. Baud et Isaac nous demandèrent de le proroger de trois mois, soit jusqu'au 10 novembre. Mais à cette date ils nous ont déclaré que leurs démarches pour mener à chef leur projet n'avaient pu aboutir. L'opération est donc abandonnée.

TRAMWAYS.

La traction électrique a été substituée à la traction animale sur la ligne Carouge-Chêne. Elle s'y fait concurremment avec la traction par locomotive à vapeur; l'emploi des chevaux reste donc limité à la seule ligne Molard — rue de Lausanne.

Nous avons déjà antérieurement insisté sur la nécessité de prévoir pour les tramways urbains, un système de voies offrant de sérieuses garanties de stabilité, car quel que soit le système de revêtement d'une chaussée, la moindre flexion des rails au passage des convois se traduit par la destruction rapide du pavage. Or, à cet égard, ni le matériel des Tramways suisses, ni celui de la Société des Chemins de fer à voie étroite, ne présentent les garanties voulues; c'est là la cause principale de la production d'ornières le long des rails. Il importe qu'en vue de nouvelles concessions, de sérieuses garanties soient exigées des compagnies, et que les voies qui empruntent les rues de la ville soient établies dans des conditions de fixité et de durée plus satisfaisantes que celles des voies actuelles.

La concession de la ligne Pâquis — Ponts de l'Île a continué à faire l'objet de négociations entre la Ville et la Compagnie des Tramways suisses. La solution de cette question n'est pas encore intervenue.

CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES HORAIRES DE CHEMINS DE FER.

Les Compagnies de chemins de fer suisses, présidées par le Jura-Simplon, ont reçu à Genève, les 9, 10 et 11 juin de l'année dernière, la *Conférence générale européenne des horaires*. Le Conseil Administratif a mis à leur disposition, pour ces délibérations, les salons du palais Eynard.

RÉCEPTION D'UNE DÉLÉGATION DE LA VILLE DE MÂCON.

A l'occasion de l'Exposition nationale, la Municipalité et une délégalation du Conseil Municipal de la Ville de Mâcon sont venues à Genève, le 14 août, accompagnées par plusieurs sociétés mâconnaïses. « Les représentants de la Ville de Mâcon, nous disait M. le Maire, en nous annonçant cette visite, seront heureux de vous exprimer personnellement, au nom de tous leurs concitoyens, les sentiments de vive sympathie et d'inaltérable amitié qu'ils éprouvent pour leurs excellents voisins de Genève, qui, en diverses circonstances, et surtout en des temps pénibles, leur ont prodigué des témoignages de la meilleure fraternité. » Nous répondîmes que nous nous réjouissions de l'occasion qui nous serait ainsi offerte de serrer la main de nos excellents voisins et amis de Mâcon.

Cette visite a donné lieu à l'expression des sympathies réciproques entre Mâconnais et Genevois. La Ville de Genève a offert à la délégalation officielle de la Ville de Mâcon et aux représentants de la Chambre de Commerce de cette ville un dîner auquel ont bien voulu se faire représenter nos Autorités cantonales. On s'y est cordialement félicité du rétablissement des relations commerciales entre les deux pays, auquel la Chambre de Commerce de Mâcon a si efficacement travaillé.

POPULATION DE LA VILLE DE GENÈVE EN 1896.

Le Département du Commerce et de l'Industrie nous a communiqué le résultat du recensement de la population de la ville de Genève, auquel il a fait procéder en 1896. En voici le résultat :

Récapitulation des Tableaux de dépouillement du recensement de 1896
(achevé fin Mai).

	Hommes.	Femmes.	Protestants.		Catholiques.		Cultes divers.		Totaux.	
			H.	F.	H.	F.	H.	F.		
Genevois { Mariés . . .	3,549	3,585	2,464	2,591	1058	969	27	25	7,134	
{ Célibataires.	1,831	2,217	1,281	1,659	527	547	23	11	4,048	
{ Veufs	388	1,812	285	1,262	100	544	3	6	2,200	
{ Divorcés . .	62	160	51	114	10	46	1	0	222	
{ Enfants . . .	2,630	2,487	1,937	1,853	667	618	26	16	5,117	
Totaux	8,460	10,261	6,018	7,479	2362	2724	80	58	18,721	
			Population Genevoise en 1895							19,370
			Diminution							649
Suisses { Mariés . . .	2,833	2,877	2,259	2,325	566	544	8	8	5,710	
{ Célibataires.	2,355	2,968	1,782	2,428	568	535	5	5	5,323	
{ Veufs	189	918	143	766	45	147	1	5	1,107	
{ Divorcés . .	37	121	33	107	4	14	0	0	158	
{ Enfants . . .	2,570	2,701	2,069	2,206	497	486	4	9	5,271	
Totaux	7,984	9,585	6,286	7,832	1680	1726	18	27	17,569	
			Population Suisse en 1895.							16,999
			Augmentation							570
Population Suisse										
totale	16,444	19,846	12,304	15,311	4042	4450	98	85	36,290	
			Population Genevoise et Suisse en 1895							36,369
			Diminution							79
Etrangers { Mariés . . .	3,875	3,985							7,860	
{ Célibataires.	3,154	2,980							6,134	
{ Veufs	248	1,155							1,403	
{ Divorcés . . .	7	41	960	1,119	6123	6851	201	191	48	
{ Enfants . . .	3,074	3,111	892		5052		241		6,185	
Total	10,358	11,272	2971		18,026		633		21,630	
			Population étrangère en 1895							21,314
			Augmentation							316
Population totale	26,802	31,118	30,586		26,518		816		57,920	
La population totale au recensement de 1895 était de									57,683	
			Augmentation totale							237

Il est bon, pour l'intelligence des chiffres qui précèdent, de les comparer avec ceux de l'ensemble de l'agglomération genevoise :

POPULATION COMPARATIVE DE L'AGGLOMÉRATION GENEVOISE

d'après le recensement fédéral du 1^{er} décembre 1888 et les recensements cantonaux de 1895 et 1896

COMMUNES	GENEVOIS			CONFÉDÉRÉS			ETRANGERS			POPULATION TOTALE		
	1888	1895	1896	1888	1895	1896	1888	1895	1896	1888	1895	1896
Genève	17,936	19,370	18,721	14,772	16,999	17,569	19,335	21,314	21,630	52,043	57,683	57,920
		+1,434	— 649		+2,227	+ 570		+1,979	+ 316		+5,640	+ 237
Plainpalais	4,379	4,845	4,995	3,259	3,384	4,011	4,273	4,604	5,062	11,911	12,833	14,068
		+ 466	+ 150		+ 125	+ 627		+ 331	+ 458		+ 922	+1,235
Eaux-Vives	2,652	2,815	2,961	1,834	2,167	2,378	3,367	3,889	4,217	7,853	8,871	9,556
		+ 163	+ 146		+ 333	+ 211		+ 522	+ 328		+1,018	+ 685
Petit-Saconnex	1,573	1,655	1,752	1,077	1,298	1,499	1,252	1,489	1,740	3,902	4,442	4,991
		+ 82	+ 97		+ 221	+ 201		+ 237	+ 251		+ 540	+ 549
Carouge	2,003	2,174	2,300	979	1,185	1,300	2,716	2,929	3,344	5,698	6,288	6,944
		+ 171	+ 126		+ 206	+ 115		+ 213	+ 415		+ 590	+ 656
Chêne-Bougeries	573	687	755	363	436	500	566	653	709	1,502	1,776	1,964
		+ 114	+ 68		+ 73	+ 64		+ 87	+ 56		+ 274	+ 188
Lancy	443	553	583	128	269	312	406	479	522	977	1,301	1,417
		+ 110	+ 30		+ 141	+ 43		+ 73	+ 43		+ 324	+ 116

FONDATION REVILLIOD.

Le sixième rapport annuel sur l'Ariana et son parc présente plus d'intérêt que les précédents, attendu que la recette des entrées payantes au musée a permis de faire quelques acquisitions en céramique, dans les collections des produits des manufactures françaises, et surtout de celle de Sèvres. Une somme de quinze cents francs a pu être employée à cet effet.

Plusieurs restaurations d'anciens tableaux, dont la nécessité devenait absolue, ont été faites. Quelques peintures qui n'avaient pas encore de cadres en ont été pourvues.

Le marché aux fleurs, tableau de Simon Durand acheté par la Confédération, a été déposé dans la salle des tableaux modernes. M. G. Sidler, conservateur du musée, a offert généreusement à la collection de l'Ariana le tableau de M. Dufaux : *Le port de Bellerive et le petit Lac*, qui figurait à l'Exposition nationale.

Plusieurs pièces de monnaies étrangères, don de notre conservateur, ont également augmenté les collections.

Le buste en marbre du colonel Saladin, réclamé par des parents de la donatrice, Madame de Lessert, leur a été rendu, et, en retour, le musée a reçu d'eux le buste de R. Tœpffer et plusieurs pièces de céramique. Le Conseil Administratif a également autorisé l'échange, avec le Musée archéologique, de trois objets de provenance romaine contre un coffret de céramique, fabrication Meissen, ayant appartenu au Duc Charles de Brunswick.

Sur le désir exprimé par M. Th. Dufour, directeur de la Bibliothèque publique, le volume « *Les quatre Jacopins* », imprimé à Genève au XVI^e siècle, a été remis à la Bibliothèque où il sera plus facilement consulté par les bibliophiles.

Un poêle de Winterthour, du XVII^e siècle, a été acquis par la Ville et placé dans la salle des faïences. Il a figuré à l'Exposition nationale et provient de la famille Pfyffer d'Altishofen.

DONS. — Une broderie de soie blanche sur toile crème a été offerte au musée par M^{lle} STORDET.

Une autre grande tapisserie en laine « *La bataille de Sempach* » nous a été donnée par M^{lle} HUGGENBERGER.

Ces deux travaux ont obtenu à l'Exposition nationale, le premier une médaille d'argent, le second une médaille d'or.

L'Ecole des tisserands de Zurich, qui avait été reçue gracieusement à Varembe par M. le conservateur Sidler, a envoyé à l'Ariana un tissu de soie représentant le monument de Guillaume Tell à Altorf.

Le musée a reçu de la Société de l'Arquebuse et de la Navigation deux médailles frappées, l'une à l'occasion de l'inauguration du Stand de St-Georges, l'autre à l'occasion du grand tir de l'Exposition nationale. Un vieux drapeau a été déposé par la Société de secours mutuels des serruriers de Genève.

RECETTES. — Le produit des entrées payantes s'est élevé à la somme de 9 000 fr., qui a été versée à la Caisse municipale.

Il est à remarquer que, malgré cette forte augmentation de recettes, toutes les sociétés, écoles, corporations, pensionnats, étudiants, etc., etc., ont été admis à titre gratuit ou avec de fortes réductions sur le prix d'entrée.

PARC. — Rien d'important à signaler pour le parc, sinon que les arbres qui avaient été renversés par l'orage du mois de février ont été remplacés de suite par d'autres.

Les chemins, routes, avenues, ainsi que les bâtiments et l'Ariana, ont été entretenus selon les besoins et suivant les dépenses que le budget permettait de faire.

TRAVAUX EXTRA-BUDGÉTAIRES.

Cimetière de St-Georges.

Le compte-rendu de 1895 fournit un premier aperçu au sujet des travaux d'aménagement de la seconde partie du cimetière de Saint-Georges. Ces travaux ont été achevés dans les limites de temps que nous avions prévues. La pose de la grille de clôture a seule subi un retard regrettable du fait d'autres travaux exécutés par les entrepreneurs, surtout en vue de l'Exposition nationale. En mai 1896, cet ensemble assez complexe de travaux était terminé, à l'exception toutefois du bornage définitif, qu'il sera plus avantageux d'achever à mesure que les carrés seront livrés à leur destination.

Le montant des dépenses a excédé notablement le crédit de 140 000 francs, voté par le Conseil municipal. Le coût du mur de clôture, du drainage et de canalisation, présente un léger excédent. Les travaux sur lesquels les prévisions ont été très fortement dépassées concernant le nivellement du terrain, le régalaage et l'empierrement des avenues.

Cet excédent s'applique également aux canalisations d'eau et aux fontaines, dont le nombre a dû être augmenté, spécialement dans la première moitié du cimetière.

Le total des dépenses a atteint 196 000 fr.

Halle des Pâquis.

La nouvelle halle construite à front de la rue des Alpes, au nord du bâtiment de la Poste, a été commencée en juillet 1895. La marche des travaux a subi quelques retards qui s'expliquent, comme ceux de l'entreprise précédente, par le fait des nombreuses constructions exécutées simultanément en vue de l'Exposition. Cette création étudiée en tenant compte des expériences faites dans les installations similaires de notre ville paraît devoir répondre au but proposé. La halle est spacieuse, d'une aération parfaite et abordable sur toutes ses faces.

La halle mesure 855 m. carrés de superficie; elle contient un bureau pour la surveillance, une buvette et autres dépendances. Tout le sous-sol a été drainé, dallé et distribué en caves dont la location augmentera sensiblement le rendement de la nouvelle halle.

Les cases sont au nombre de 83. Soixante-treize d'entre elles ont été pourvues de tables de marbre, et dix sont disposées en gradins pour la vente des légumes.

Il y a lieu d'enregistrer également dans ce chapitre une notable augmentation sur les prévisions du devis, qui avaient été arrêtées à 172 000 fr. Le montant des dépenses s'est élevé à 205 400 fr.

L'excédent provient surtout des installations supplémentaires réclamées soit par la direction des halles, soit par les locataires.

Restauration du temple de St-Pierre.

Les travaux de St-Pierre ont été en grande partie interrompus pendant l'Exposition nationale. Il n'a été fait en 1896 que les travaux suivants :

Restauration extérieure des deux travées nord des bas-côtés adjacentes à la tour, soit reprise en sous-œuvre des fondations et réparation des façades.

Au midi, réparation du mur du petit jardin entre la tour du midi et la chapelle des Macchabées.

Enfin, aménagement de la salle supérieure des Macchabées pour y placer la maquette et les archives de St-Pierre.

CHAPITRE II

FINANCES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget nos 6 à 12.		Chap. II, lettres a à l.	
Voté	Fr. 4 185 880 --	Prévu	Fr. 278 125 —
Dépendé . . .	» 1 106 959 85	Reçu.	» 281 310 90
Dépendé en moins	<u>Fr. 79 920 15</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 3 185 90</u>

Recettes.

INTÉRÊTS ET REDEVANCES SPÉCIALES

a. *A recevoir de la Caisse hypothécaire.*

Grâce à son excellente administration, cet établissement suit une marche prospère et toujours progressive.

Les bénéfices réalisés l'année dernière ont permis de fixer à 7 fr. 50 pour chaque part, la répartition aux communes propriétaires.

La Ville reçoit donc pour ses 13 306 parts . . . Fr. 99 795 —

Tandis que le budget ne prévoyait qu'une rentrée de » 73 000 —

C'est donc une mieux-value de Fr. 26 795 —

b. *A recevoir de la Banque de Genève.*

Le taux moyen de l'escompte de cet établissement s'étant élevé en 1896 à 3,748 %, au lieu de 3 1/2 % prévu, le dépôt de la Ville, suivant notre convention avec la banque, bénéficie d'une mieux-value d'intérêt de Fr. 1 240 —

sur les prévisions budgétaires se montant à 17 500 —

Somme reçue Fr. 18 740 —

c à i. *A recevoir de l'Etat, allocations sur les impôts cantonaux.*

Les allocations que nous fait l'Etat sur le produit des contributions cantonales donnent une mieux-value de près de 19 000 fr. (111 896 70 au lieu de 93 200). Mais cette recette est en bonne partie absorbée par le prélèvement de l'Etat sur le produit de la taxe municipale et par le montant des taxes foncières que la Ville doit payer sur les bâtiments municipaux.

Les justes revendications de la Ville à propos de la répartition fédérale sur l'alcool sont toujours pendantes. Nous avons récemment exposé au Conseil Municipal l'état de cette question.

Sur la lettre g, il faut remarquer que le Département de Justice et police a fait rendre à la taxe sur le colportage 15 271 fr. 20, au lieu de 10 000 fr. prévus. Le vœu précédemment émis par le Conseil Municipal à cet égard a donc reçu satisfaction.

j à l. *A recevoir des services industriels municipaux l'intérêt des sommes qui leur sont avancées par la Caisse municipale.*

La diminution des intérêts bonifiés par l'usine de Chèvres n'est qu'un transfert de recettes. Le budget portait pour

intérêts	Fr. 70 000 —
Plus une recette nette au chapitre V de	» 3 000 —
Ensemble	<u>Fr. 73 000 —</u>
Le compte-rendu porte pour intérêts	Fr. 24 316 70
Et pour recettes nettes	» 50 148 95
Soit ensemble	<u>Fr. 74 465 65</u>

ce qui revient à dire que l'entreprise a employé ses recettes à payer les intérêts qu'elle aurait, sans cela, dû porter en augmentation de son capital, au détriment de ses réserves. Elle ne diminue donc ces dernières que de la somme de 24 316 fr. 70 indiquée ci-dessus.

Dépenses.

AMORTISSEMENTS, INTÉRÊTS, ETC.

Le nouvel emprunt de 1896 fait son apparition à ce chapitre. En revanche, il éteint plus bas les intérêts des rescriptions; il en résulte même pour 1896 une mieux-value accidentelle qui se retrouvera plus tard — dans quarante ans — en sens contraire.

En effet, la Ville a émis son emprunt le 1^{er} février. Elle doit donc les intérêts de 14 mois sur 10 millions et n'a payé qu'un seul cou-

pon semestriel au 1^{er} août, bénéficiant des cinq mois restant à courir.

Cette différence procurait à l'exercice de 1896 un allègement de 125 000 fr. Mais, des intérêts à divers services et dépôts nouveaux; l'intérêt de 4 % payé à la Compagnie du gaz, suivant convention, pour renvoyer le paiement du prix de rachat du 1^{er} janvier au 1^{er} avril; enfin, les rescriptions créées suivant les arrêtés du Conseil Municipal postérieurs à l'emprunt, ont réduit cette mieux-value à 85 000 fr. environ.

Somme toute, malgré ses charges imprévues — et impossibles à prévoir, — ce chapitre laisse une mieux-value de 80 000 fr. au bénéfice de l'exercice.

Résultats généraux.

Ce compte, au 1^{er} janvier 1896 (suivant le tableau n° 3 du Comptendu financier de 1896), soldait au débit par. . Fr. 366 158 45

Nous y avons porté en 1896 :

Les frais de l'emprunt de 1896.	Fr. 656 597 35
Le déficit budgétaire de l'exercice de 1896.	» 214 871 95
Ensemble .	Fr. 871 469 30

Nous en avons déduit une rentrée tardive concernant la Rue Céard et qui avait été comprise dans le solde ci-dessus	» 212 20	» 871 257 10
net		Fr. 1 237 415 55

Que nous portons à <i>Fonds capital</i> , ces sommes ayant été couvertes par l'emprunt de 1896		<u>Fr. 1 237 415 55</u>
--	--	-------------------------

Nous avons également porté à ce compte, au crédit, le solde non employé de l'emprunt de 1896	Fr. 232 710 75
et au débit le solde des frais d'aménagement du palais Eynard	» 12 538 30

Le solde créancier est donc, au 31 décembre 1896, de	<u>Fr. 220 172 45</u>
--	-----------------------

Rescriptions.

Les rescriptions votées en 1896, depuis la conclusion de l'emprunt, sont les suivantes :

Avril 21	Construction de logements hygiéniques et à bon marché, entre les rues Rousseau et Paul Bouchet: achats d'immeubles	Fr. 359 000 —	
Mai 26	Id. id.	70 000 —	Fr. 429 000 —
Juillet 31	Développement du service de l'éclairage électrique		582 000 —
Juillet 31	Extension du réseau de l'usine de Chèvres dans le canton		350 000 —
Juillet 31	Études préliminaires en vue de la création du bâtiment des turbines n° 3		10 000 —
Juillet 31	Développement du service hydraulique (Usine de la Coulouvrenière) savoir : Etablissement de canalisations nouvelles	Fr. 150 000 —	
	Prolongem ^t de la conduite d'alimentation	150 000 —	
	Agrandissement de la station électrique p ^r les tramways	50 000 —	350 000 —
Juillet 31	Agrandissement de l'Usine à Gaz et développement du service du Gaz.		1 500 000 —
			<u>Fr. 3 221 000 —</u>

Rescriptions pour l'aménagement du quartier de l'Ile.

Les rescriptions pour cette opération s'élevaient, suivant le tableau n° 4 du Compte-rendu de 1895, à	Fr. 510 642 —
dont il faut déduire la somme portée à l'emprunt de 1896 pour le solde du coût présumé du dit aménagement	160 000 —
	<u>net . Fr. 350 642 —</u>
somme qui forme actuellement le solde de ce compte.	

Rescriptions pour pavage en bois.

Ce compte était débiteur, à la fin de l'exercice de 1895, après déduction des amortissements prévus, de Fr. 183 569 —
Il a été amorti en 1896 » 15 975 —
Rescriptions restant en cours pour cet objet. Fr. 167 594 —

Le solde disponible des crédits pour travaux à exécuter était au 1^{er} janvier 1896 de Fr. 2 662 90
Il a été payé en 1896 une somme de » 3 074 40
Ce qui laisse ce compte débiteur de Fr. 411 50

Les rescriptions en cours au 1^{er} janvier 1896 s'élevaient à Fr. 3 525 000 —
Il en a été émis pour » 5 220 000 —
Ensemble Fr. 8 745 000 —
Il en a été remboursé pour » 6 245 000 —
Il restait donc en cours au 1^{er} janvier 1897 Fr. 2 500 000 —

Au 31 décembre 1896, les rescriptions générales autorisées par le Conseil Municipal forment, comme il vient d'être dit, un total de Fr. 3 221 000 —

Les rescriptions pour aménagement du quartier de l'Île s'élèvent à » 350 642 —

Les rescriptions pour pavage en bois, conformément au tableau d'amortissement » 167 594 —

Ensemble Fr. 3 739 236 —

Moins : celles non émises » 1 239 236 —

Rescriptions en cours au 1^{er} janvier 1897 Fr. 2 500 000 —

Comptes spéciaux.

RESTAURATION DU TEMPLE DE SAINT-PIERRE

Ce compte était débiteur, à fin 1895, de . . .	Fr.	39 055 20
Il a été payé en 1896 pour divers travaux . . .	»	<u>18 814 85</u>
Ensemble. . .	Fr.	57 870 05
Dont à déduire :		
Prélèvement annuel sur la répartition des bénéfices de la Caisse Hypothécaire, Budget Ch. II <i>a</i> . . .		
	Fr.	3 000 —
Annuité prévue au budget n° 48 <i>e</i> . . .	»	40 000 —
Versement de M ^{me} Maracci pour vitraux	»	<u>7 980 90</u> » 50 980 90
Solde débiteur au 31 décembre 1896. . . .	Fr.	<u>6 889 15</u>

ELARGISSEMENTS DE RUES

Ce compte était débiteur, au 1 ^{er} janvier 1896, de Fr.	18 661 55
Il a été débité, en 1896, de	
Indemnité à D ^{mes} Mailland, et divers travaux, suivant arrêté du Conseil Municipal du 21 avril 1896 . . .	Fr. 5 509 60
Travaux de géomètres et diverses acquisitions de parcelles de terrain . . .	» 3 976 85 » 9 486 45
Ensemble	Fr. 28 148 —
Il a été crédité, par contre, de l'indemnité pour abandon d'une servitude sur l'immeuble de l'hoirie Privat suivant arrêté du Conseil Municipal du 26 Mai 1896.	Fr. 1 000 —
Vente de terrain, rue Bouchet . . .	» 4 000 —
Annuité prévue au budget de 1896, ch. XVI 52 <i>m</i>	» 5 000 — » 10 000 —
Ce compte est donc débiteur à nouveau de . . .	Fr. <u>18 148 —</u>

BAINS DU RHÔNE

Ce compte présentait, au 1 ^{er} janvier 1896, un solde débiteur de	Fr. 53 800 —
L'état des bains a nécessité, l'année dernière, des réparations importantes dont le coût s'est élevé à	Fr. 40 285 55
Les frais d'exploitation ont été de	» 6 728 45
Il faut y ajouter l'intérêt à 3% du solde débiteur	» 4 609 50
Somme à la charge de la Société	Fr. 48 623 50
Les recettes ont produit	» 43 068 50
laissant en définitive, pour 1896, un découvert de	Fr. 5 555 —
La Société des Bains du Rhône reste donc débitrice envers la Ville de	Fr. 59 355 —
au 1 ^{er} janvier 1897.	

FONDS D'ASSURANCE DU THÉÂTRE

Ce compte présentait, au 31 décembre 1895, un solde créancier de	Fr. 121 397 40
Il s'est accru, en 1896, des intérêts des valeurs formant son portefeuille, ainsi que de la dotation que lui fait la Ville, ensemble	» 29 710 65
Total	Fr. 151 108 05
au 31 décembre 1896.	

FONDS DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE GENÈVE

Ce fonds, créancier au 1 ^{er} janvier 1896 de	Fr. 48 756 85
s'est accru en 1896 de	» 6 274 25
Il est donc actuellement de	Fr. 25 031 40

—————

Bilan.

En complément aux indications qui précèdent et à celles que nous aurons à donner dans les chapitres suivants de ce compte-rendu, nous ajouterons ici quelques explications sur divers articles du bilan.

ACTIF.

Caisse. Le mouvement total de la caisse, en entrée et sortie d'espèces en 1896, a été de 46 073 765 fr. 35, ce qui représente une moyenne quotidienne de 153 580 fr. La moyenne journalière des espèces en caisse et disponibles en banque a été de 90 667 fr. 25.

Débiteurs divers. Etat de Genève, *Enlèvement des neiges*. On a mis en perception, en 1896, les deux tiers des frais faits en 1895 pour l'enlèvement des neiges. Il reste à percevoir en 1897 le troisième tiers. La dépense de ce service en 1896 n'a pas été assez considérable pour qu'il y eût lieu de la recouvrer sur l'exercice de 1897.

Caisse hypothécaire. Le dernier rapport de la Caisse hypothécaire annonce qu'ensuite d'une nouvelle estimation, la valeur des immeubles de cet établissement sera augmentée de 300 000 fr. et portée pour 1897, à 1 094 000 fr. Le *Fonds capital* passera ainsi de 3 millions à 3 300 000 fr., faisant ressortir à 110 fr. la valeur de chaque part de propriété. C'est donc, pour les 13 306 parts de la Ville, une augmentation de 133 060 fr. à prévoir pour l'exercice prochain.

Le *Fonds de réserve* de la Caisse au 31 décembre 1896 atteint 475 684 fr. 35. La part de la Ville est de $\frac{13306}{30000}$ de cette somme, soit 210 981 fr. 85.

Portefeuille. Le portefeuille a suivi le mouvement des comptes déposants inscrits au passif et représentés par des titres à la Caisse municipale, ce qui rend inutile une évaluation nouvelle au cours du jour, puisque la même variation se reproduirait au passif au crédit de ces comptes.

Immeubles. Nous avons maintenu sans changement la valeur des immeubles de la Ville. Il y aura lieu de reprendre l'an prochain cette estimation et de la revoir de très près.

Avances à recouvrer. Bains du Rhône. La saison d'été, si pluvieuse, de 1896 a très défavorablement influencé les recettes des

Bains du Rhône. Cette dépression, coïncidant avec d'importantes réparations rendues nécessaires par l'état des bains, a eu pour résultat la suppression de tout amortissement l'année dernière, et même une petite augmentation du capital avancé à la société.

Services productifs de revenus. Nous renvoyons aux rapports spéciaux de ces services les explications relatives à cet article.

Marchandises en magasin. La valeur des marchandises en magasin des Services industriels est comprise dans les comptes débiteurs de ces services. Seule l'Ecole d'horlogerie, n'ayant pas de *fonds capital* engagé, doit figurer ici.

Travaux en cours d'exécution. *Elargissements de rues.* Ce compte s'élevait, à fin 1895, à 18 661 fr. 55, au 31 décembre 1896, il figure au bilan pour 18 148 fr. L'importance de ce solde montre que la dotation budgétaire est trop faible, — déjà depuis plusieurs années.

Il paraîtrait plus naturel de passer ce solde au compte de *Résultats généraux*, et de doter dorénavant le compte d'*Elargissements de rues*, par le budget annuel, de la dépense de l'exercice écoulé. Il est, en effet, impossible de prévoir le chiffre de cette dépense, qui est déterminée par les circonstances et les occasions qu'elles offrent pour la réalisation de ces améliorations de voirie.

Fontaines lumineuses. Le crédit voté était de 60 000 fr. Il a été dépensé 51 055 fr. 20. Il reste à exécuter quelques travaux complémentaires.

Palais Eynard. Cet article ne figure plus au bilan de 1896 : le compte est soldé. La dépense, prévue en 60 000 fr., avait été comprise pour ce chiffre dans le dernier emprunt. Elle s'est élevée à 72 538 fr. 30; l'excédent de 12 538 fr. 30 a été passé au compte de *Résultats généraux*. Le palais Eynard a été très largement utilisé pendant la durée de l'Exposition. En dehors de ces services spéciaux, que nous aurions bien difficilement trouvés ailleurs, il demeure affecté, à titre ordinaire, à l'Ecole de dessin des demoiselles, aux collections du Musée d'histoire naturelle relatives à la faune locale, au Laboratoire de bactériologie, aux dépôts du service des promenades, etc.

Halle des Pâquis. Ce compte n'a pu être soldé en 1896; il reste quelques comptes à régler. La dépense s'élève, au 31 décembre 1896, à 215 220 fr. 30, contre 210 400 fr. de crédits votés.

Pont de la Coulouvrenière. Les écritures de ce compte pourraient être passées si la Ville n'attendait le vote du Grand Conseil allouant

le solde de la part de moitié incombant à l'Etat dans la dépense de la reconstruction du pont.

Aménagement du Quartier de l'Île. Ce compte reste ouvert. Les réalisations de terrain ne pourront se poursuivre que lorsqu'une décision définitive sera intervenue dans la question relative à la construction du bâtiment des télégraphes et des téléphones.

Cimetière de St-Georges. Le crédit pour l'achèvement de ce cimetière est fortement dépassé, comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent. Il était de 140 000 fr. et avait été compris dans l'emprunt de 1896. La dépense s'est élevée à 196 117 fr. 25 au 31 décembre 1896. Il y aura donc un excédent assez considérable à passer au compte de *Résultats généraux*, pour être couvert par un nouveau crédit.

Comptes débiteurs sur exercices budgétaires. Exposition nationale. La seconde annuité de 80 000 fr., inscrite au budget de 1897, a été payée par anticipation en 1896. Cette avance se trouvera éteinte au règlement de l'exercice courant.

Avance à la fanfare municipale pour renouvellement d'habillements. Cette avance s'amortit au moyen d'annuités de 500 francs fournies par le budget et portées au chap. XIX : *Secours contre les incendies*. Elle est maintenant réduite à 1500 francs.

Valeurs improductives. Le montant de ces valeurs s'est accru en 1896, du coût des travaux exécutés pour l'aménagement du palais Eynard et de la dépense nécessitée par l'installation des nouvelles chaudières de l'Abattoir pour les services de la triperie et de la porcherie.

Résultats généraux. Nous avons donné plus haut le détail de ce compte. Au crédit a été passé, en 232 710 fr. 75, le solde disponible de l'emprunt de 1896, qui servira ainsi à couvrir, pour une somme égale, le déficit de l'exercice de 1897.

Nous rappelons que le déficit de 1896, s'élevant à 214 871 fr. 95, a déjà été imputé sur le produit de cet emprunt.

PASSIF.

Emprunts. L'emprunt décidé par arrêté du Conseil Municipal du 3 février 1896 et autorisé par la loi du 12 février 1896, a été créé au taux de 3 % et cédé à l'Union financière au cours de 93 % net, mais avec la disposition que dans le cas où le cours de l'émis-

sion publique serait supérieur à 94 $\frac{1}{2}$ %, le bénéfice réalisé au-delà de ce cours serait partagé par moitié entre les deux parties contractantes.

Cet emprunt a été très largement couvert, et d'importantes réductions ont dû être faites sur le montant des souscriptions. En fait, l'emprunt a été émis à 95 %, ce taux comprenant $\frac{1}{4}$ % d'intérêts courus au 1^{er} mars : le taux de souscription a donc été en réalité de 94,75 %, donnant un bénéfice de 0,25 % sur le cours d'émission prévu à la convention, et il est revenu de ce chef, à la Ville, une bonification de 0,125 %, soit 11 250 fr. sur les neuf millions de la souscription publique (le million pris ferme par la Caisse d'épargne avait été laissé au dehors de cet arrangement).

Les frais de l'emprunt ne se sont élevés qu'à 656 597 fr. 35, au lieu de 700 000 fr. prévus. Il est d'ailleurs à observer que cette expression de « frais d'emprunt » est inexacte, puisque la somme susmentionnée est une différence de cours, soit l'écart entre le prix de vente et le pair. Comme le faisait observer M. le rapporteur du Conseil Municipal, cette différence ne peut être assimilée à des frais d'émission, car elle est récupérée par la différence du taux d'intérêt.

Nous avons fait remarquer plus haut que l'emprunt ayant été contracté au 1^{er} février, et le coupon payé le 1^{er} août, l'exercice n'a été grevé que de six mois d'intérêt pour onze mois de jouissance de ses capitaux. L'exercice de 1936, par contre, paiera deux coupons pour sept mois d'intérêts seulement.

Le tableau joint au compte-rendu financier donne l'emploi détaillé du produit de cet emprunt.

Fondations spéciales. (Capitaux.) Nous indiquons le mouvement de ces différents comptes dans les articles de ce compte-rendu qui les concernent.

Dépôts. Caisses d'épargne des employés de la Ville. Le Conseil Administratif a décidé que la participation à l'Association d'épargne des employés de l'Administration municipale serait obligatoire pour tous les employés de la Ville. D'autre part, le Conseil a institué une caisse d'épargne spéciale pour le personnel des Services industriels. Cette dernière était plutôt destinée au personnel ouvrier, mais les employés de bureau en font également partie. Il a été décidé que l'option serait laissée à ces derniers entre ces deux caisses : ils satisfont donc à l'obligation imposée à tous les employés de la Ville en participant à l'une ou à l'autre, à leur choix.

D'autre part, l'Etat vient de décider la création d'une Caisse de prévoyance des fonctionnaires des écoles enfantines, dont sont tenues de faire partie toutes les fonctionnaires actuellement âgées de moins de trente ans et toutes celles qui seront nommées à partir de la promulgation de la loi. Les fonctionnaires qui ont dépassé trente ans peuvent aussi y être admises. Les communes auront à verser pour chaque fonctionnaire portée à leur compte une allocation annuelle de quarante francs. C'est la somme que la Ville paye actuellement à l'Association d'épargne des employés de l'Administration municipale pour chacune des maîtresses et sous-maîtresses de ses écoles enfantines. Celles de ces fonctionnaires qui sont maintenant âgées de plus de trente ans pourront seules continuer à faire partie de l'Association municipale.

Square Paul Bouchet. La convention entre l'Etat et la Ville pour la construction de logements hygiéniques à bon marché ne fait pas la Ville propriétaire unique de ces immeubles, mais seulement gérante pendant cette première période de trente ans, sans risque ni bénéfice pour elle jusqu'au moment de la liquidation. Ce compte figure donc au passif et à l'actif comme exploitation, et à l'actif du bilan seulement pour le solde dépensé par la Ville, puisque la Ville l'a payé jusqu'au moment où il lui sera remboursé, suivant les conditions prévues.

Fonds Capital. Les valeurs improductives payées par la Caisse municipale et passées pour zéro au bilan, sans autre contre-partie que le Fonds capital, ont ramené le solde de ce compte au chiffre de 31 187 235 fr. 40. Le solde débiteur du compte de *Résultats généraux* aura un effet analogue lorsque ce compte sera bouclé. Par contre, les amortissements annuels des emprunts, effectués par les budgets successifs viendront contrebalancer cette diminution et relever le Fonds capital. Il en serait de même des bonis d'exercice qui pourraient se produire, des dons et legs faits à la Ville, etc.

CHAPITRE III

TAXE MUNICIPALE

Chef de bureau : M. Ant. COUTAREL.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 10 800 —	Prévu	Fr. 638 500 —
Dépensé	» 10 040 40	Reçu	» 674 173 80
Dépensé en moins	<u>Fr. 759 60</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 35 673 80</u>

Emission des rôles.

Hôtels, cafés, brasseries, pensions, logis et débits .	Fr. 190 925 —
Industriels, 1 ^{re} partie	» 165 494 75
» 2 ^e »	» 191 811 25
» 1 ^{er} supplément	» 25 163 45
» 2 ^e »	» 86 420 —
Fonctionnaires, employés, ouvriers (9 ^{me} catégorie)	» 14 442 50
Taxe sur les revenus mobiliers (10 ^{me} catégorie) .	» 81 972 50
Taxe sur les immeubles (11 ^{me} catégorie)	» 68 425 —
11 ^{me} catégorie. Supplément	» 3 430 —
Rôle de régularisation	» 37 326 55
Total des rôles émis.	Fr. 865 411 —
Reliquat à fin 1895	» 29 518 85
Total des sommes à recouvrer	<u>» 894 929 85</u>

Perception.

La perception sur le reliquat et les rôles émis a produit	Fr. 750 130 20
Les recettes hors rôle, pour frais de surtaxes et de poursuites, se sont élevées à	» 1 449 80
La recette totale de l'exercice 1896 est de . . .	<u>Fr. 751 280 —</u>

Dégrèvements.

Il a été ordonné 1378 dégrèvements se montant
à la somme de Fr. 74 533 45

526 après requêtes de contribuables.

110 par la Commission de recours.

4 par arrêtés du Conseil d'Etat.

738 par dégrèvements d'office.

1378

Réclamations.

667 contribuables ont adressé des requêtes qui ont été réglées par :

526 dégrèvements faits par le Conseil Administratif.

110 » » la Commission de recours.

27 requêtes ont été retournées aux contribuables avec note
explicative.

4 dégrèvements faits par arrêté du Conseil d'Etat.

667

Commission de recours.

Cette commission a été composée, pour l'exercice 1896, de
MM. Emile Balland, Conseiller administratif, président.

André Coulin, négociant.

Emile Mégevet, industriel.

Raphaël Navazza, négociant.

Laurent Rambal, anc. Cons. munic.

Théodore Bordier, négociant.

Alexandre Decrue, Conseiller munic.

L.-Henri Lienme, banquier.

Jules Roux-Eggy, Conseiller munic.

} nommés par le Conseil
d'Etat.

} nommés par le Conseil
Administratif.

Le Conseil administratif a transmis à cette Commission 203 requêtes.
Par décisions de la Commission, 110 contribuables ont obtenu des
dégrèvements partiels; 93 classifications ont été maintenues.

Recours au Conseil d'Etat.

13 contribuables ont adressé des recours au Conseil d'Etat.

Ce Conseil a statué sur ces recours en maintenant 9 classifications
et accordant 2 déclassements et 2 dégrèvements partiels.

Reliquat.

Le reliquat à fin 1896 est de , Fr. 70 266 20

Par une loi en date du 8 février 1896, le Grand Conseil a modifié, conformément à la demande du Conseil Municipal, la loi du 8 octobre 1888 sur la taxe municipale de la Ville de Genève :

Le chiffre maximum du produit de la taxe est porté de 650 000 à 900 000 fr. — Le forfait prévu à l'article 414 pour la part afférente à l'Etat dans le produit brut de la taxe est maintenu jusqu'à fin 1899. — La limite de 3000 fr. comme taxe maxima prévue à l'art. 409 concernant les compagnies et établissements sujets à une surtaxe, est supprimée.

La loi ressortira ses effets jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi projetée sur la revision des impôts et en tout cas pour une durée qui n'excédera pas le 31 décembre 1899.

Pour la revision de la taxation des sociétés anonymes, en exécution de la troisième de ces dispositions, nous avons consulté deux commissions, l'une composée de négociants, conseillers municipaux, l'autre de juristes, et c'est sur leur préavis que les chiffres ont été arrêtés.

Après discussion avec les sociétés et établissements visés, quelques transactions motivées ont permis d'arriver, dans la plupart des cas, à un accord. Ces contribuables ont accepté presque tous les nouvelles taxes qui leur étaient imposées, sauf trois, cependant, dont les administrateurs, empressons-nous de le dire, sont étrangers à notre canton. Ce sont : la Banque fédérale, la Compagnie du Jura-Simplon et le Crédit Lyonnais.

Ces trois établissements ont introduit devant les tribunaux des recours qui sont encore pendants.

Le mouvement des taxes des propriétaires (deuxième catégorie) ne paraît pas correspondre à l'augmentation des valeurs immobilières dans la ville, quoique l'Administration municipale suive pas à pas les rôles des contributions cantonales.

Le manque complet de contrôle sur l'exactitude des déclarations

des capitalistes (dixième catégorie) nuit au rendement des taxes de cette catégorie, dont nous voyons décroître le produit.

L'Etat ne donne à l'Administration municipale aucun renseignement sur ses propres contribuables, pas même la désignation (sans indication de chiffres) des personnes soumises à la taxe mobilière; pour cette raison, le rendement de la taxe municipale reste de plus en plus au-dessous du chiffre que nous pourrions espérer et qui semblerait devoir être proportionné à celui de la taxe mobilière.

Ajoutons que nous avons à constater l'augmentation progressive du nombre des contribuables qui, grâce aux facilités des moyens de transport, abandonnent la ville pour habiter la campagne, au moins la moitié de l'année.

Les industriels, tant par leur augmentation en nombre qu'en importance, ont suivi une progression normale.

Les taxes sur les cafés, estaminets, ont été élevées et acquittées, les contribuables comprenant que l'augmentation de leur contribution était justifiée par la suppression de l'octroi, qui pesait bien plus lourdement encore sur ces industriels que leurs taxes actuelles. On peut dire aussi que ces contribuables y ont mis un certain patriotisme, pour participer aux grands frais incombant à la Ville. Les hôtels, qui ont profité si largement de l'Exposition, auraient pu et dû payer des taxes beaucoup plus élevées. Ces établissements doivent reconnaître que les grands sacrifices faits par l'Administration municipale ont pour résultat de contribuer à leur attirer et conserver une nombreuse clientèle; il convient que, de leur côté, cette reconnaissance se manifeste en faveur de la caisse municipale pour que l'équilibre soit maintenu.

Le résultat de tous les efforts de la taxe municipale se traduit, au compte-rendu, par une mieux-value de 36 000 fr. sur les prévisions budgétaires, en lui apportant une recette nette de 674 173 80 fr.

Les frais d'impression sont restés au-dessous des prévisions, mais l'exercice de 1897 aura à payer le contentieux causé par les surtaxes des sociétés anonymes.

CHAPITRE IV

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. Louis HAAS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 54 400 —	Prévu	Fr. 181 400 —
Dépensé	» 64 198 30	Reçu. . . .	» 210 514 65
Dépensé en plus.	<u>Fr. 9 798 30</u>	En plus . . .	<u>Fr. 29 114 65</u>

Aux dépenses, les principales augmentations portent sur les rubriques suivantes et s'expliquent par les causes ci-après indiquées :

a à k — Traitements fr. 1 689 55 : un employé supplémentaire pour les nouvelles écuries d'observation, et remplacements pour cause de maladie.

l — Entretien fr. 302 50 : continuation de la destruction des rats (752), balais, etc.

n et p — Litière pour les écuries de l'abattoir et les écuries publiques, 4 387 fr. 55 : un beaucoup plus grand nombre de bestiaux, le renchérissement de la paille en automne et l'obligation de faire la litière aux porcs avec celle-ci, faute de pouvoir se procurer de la bêche.

Le stock en engrais au 31 décembre peut être évalué à fr. 2 800, vendus, mais non livrés, en raison du mauvais temps. — On peut évaluer à un quart sur une année ordinaire, le déchet causé à nos tas d'engrais par la pluie.

r — Glacière, 1 642 fr. 40. Il est survenu trois accidents de

machine qui nous ont obligé à de sérieuses réparations et dont l'un nous a coûté plus de fr. 500 d'acide et fr. 500 d'indemnité.

t — *Chauffage industriel*, 1 792 fr. 95. Cette rubrique n'aurait pas été dépassée si nous avions pu employer plus tôt le coke pour le chauffage.

Aux recettes, les mieux-values proviennent principalement des articles suivants :

<i>a</i> Droit d'abattage et d'échaudage	Fr. 17 901 —
<i>d</i> Pesage	» 1 970 30
<i>f</i> Écuries du marché	» 7 001 70
<i>i</i> Voirie	» 1 444 90
<i>m</i> Poids à bascule	» 2 304 —

Par contre, *b*, *location de la triperie* est restée de fr. 775 au dessous des prévisions budgétaires, et *c*, *location de magasins et loyers divers*, de 1373 fr. 40.

Le droit d'abattage a été perçu sur :

5 599 bœufs produisant	Fr. 39 493 —
553 vaches »	» 3 318 —
13 813 porcs »	» 41 439 —
14 300 veaux »	» 28 600 —
20 351 moutons »	» 20 351 —
<u>54 616 têtes produisant</u>	<u>Fr. 132 901 —</u>

soit 5 152 têtes et fr. 12 842 de plus qu'en 1895.

Le service du pesage a porté sur 63 116 pesées et 29 616 bulletins de poids qui ont produit Fr. 41 970 30
soit 1356 fr. 65 de plus qu'en 1895.

Le droit d'entrée au marché a été perçu sur :

917 bœufs produisant	Fr. 458 50
78 vaches »	» 39 —
11 035 veaux »	» 2 207 —
11 060 moutons »	» 1 406 —
<u>23 090 têtes produisant</u>	<u>Fr. 3 810 50</u>

soit 4 337 têtes et 499 fr. 50 de plus qu'en 1895.

Les écuries publiques ont produit 22 001 fr. 70, comme suit :

3 293 bœufs . . .	22 444 journées	Fr. 6 673 20
60 vaches . . .	147 »	44 10
210 chevaux . . .	417 »	125 10
9 913 porcs . . .	43 893 »	4 507 05
1 532 veaux . . .	2 896 »	289 60
9 449 moutons . . .	30 516 »	1 550 80
3 163 droits de marché à 50 cent.	»	1 581 50
11 086 »	à 20 »	2 217 20
8 083 »	à 10 »	808 30
1 428 bottes de foin, à 60	»	856 80
26 416 pieds cubes engrais	»	3 122 05
Location des écuries et fenières	»	226 —
Somme égale.		<u>Fr. 22 001 70</u>

soit fr. 4 627 35 de plus qu'en 1895.

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a produit Fr. 460 50
soit fr. 234 25 de plus qu'en 1895.

Les *poids publics* de Cornavin, Rive et Rond-Point de Plainpalais qui dépendent du service de l'Abattoir, ont produit Fr. 10 304 —
soit fr. 951 65 de plus qu'en 1895.

Les recettes sont de fr. 29 114 65 supérieures aux prévisions du budget.

Pour une année d'Exposition, c'est-à-dire pour une année qui nous a amené un nombre énorme de visiteurs, les recettes de l'Abattoir sont restées disproportionnées à ce surcroît de population. Il n'a été abattu, en effet, que 341 bœufs de plus que l'année précédente; les arrivages de viande abattue, de provenance suisse ou étrangère, ont donc compensé l'excédent d'abatage qu'on pouvait attendre pour cette année exceptionnelle. Nos bouchers ont tiré de la Suisse allemande surtout, la plus grande partie de leurs morceaux de choix, cuisses, aloyaux, gigots, etc., qu'ils trouvent là-bas à des prix très rémunérateurs. Cette circonstance montre bien qu'on ne saurait prévoir de grandes mieux-values en temps ordinaires.

Enfin, le 20 septembre, le ban ayant été mis à l'importation du

bétail bovin de la zone de Savoie, celui-ci a subi une dépréciation dont plusieurs de nos bouchers ont profité pour aller abattre de l'autre côté de la frontière. Nous pourrions en citer plusieurs qui pendant ces trois derniers mois n'ont rien ou presque rien abattu chez nous.

Il faut toujours rappeler les dispositions de la douane fédérale, qui, malgré nos réclamations, préfère, à la demande des éleveurs, faire payer des droits très forts sur le bétail vivant, et des droits faibles sur la viande morte. Si, du moins, les mesures édictées fédéralement pour garantir la salubrité étaient rigoureusement observées, le mal ne serait préjudiciable qu'aux finances municipales ; mais tel n'est pas le cas. Les épizooties sont aussi funestes au rendement de l'abattoir, comme le fera ressortir le compte-rendu de 1897. Les frais de désinfection, la non-valeur de toute la litière des bêtes contaminées, constituent des pertes importantes.

Les travaux exécutés suivant les décisions du Conseil Municipal ont donné de bons résultats.

La seconde chaudière installée sur le montant du crédit du 18 décembre 1895 fait bien son service, après avoir laissé à désirer quelque temps pour l'installation première. L'emploi du coke de l'usine municipale, comme combustible, concourt aussi à une diminution de la dépense.

L'économie sur la houille peut être évaluée à 8 fr. par jour en moyenne. Le coke a l'inconvénient d'encrasser très fortement la grille par de gros blocs et de provoquer l'arrachage des barreaux. Pour remédier à cet inconvénient, nous chauffons avec moitié houille.

On peut se féliciter des travaux faits pour éviter la buée et, partant, la mauvaise odeur émanant de la triperie.

L'équarrissage cantonal est installé maintenant sur le terrain de l'abattoir, où il paie un loyer de 1000 fr. par an pour une durée de location de 30 ans. Il est important seulement que le service en soit fait avec soin pour la fermeture des cuves.

Par convention intervenue avec l'Etat, celui-ci s'est exonéré de l'important loyer de ses écuries de séquestre à la Voie-Creuse : il a payé les deux tiers des frais de transformation des hangars et écuries de voituriers de l'abattoir en écuries d'attente ; la Ville a pris à sa charge l'autre tiers (1325 fr. 40), et maintenant on peut, sans in-

quiétude sur le manque de place, voir arriver des trains de bétail étranger.

L'établissement frigorifique, qui date de onze années, a particulièrement souffert l'an passé de plusieurs avaries successives. Il en est résulté des dommages causés aux viandes qui y étaient conservées, et qui ont motivé quelques indemnités allouées aux locataires des loges. Des études immédiatement entreprises ont abouti à faire sans retard les réparations indispensables pour nous permettre de marcher encore le temps nécessaire à l'étude d'un changement plus complet dans cet indispensable service accessoire de l'abattoir.

Malgré les circonstances indiquées plus haut, le service des abattoirs a donné une mieux-value de 19 000 fr. sur les prévisions.

Les mutations suivantes ont eu lieu en 1896.

M. Ant. Hornung, commis, a été appelé à la comptabilité municipale. Il a été remplacé par M. Lucien Guignard, qui a démissionné en septembre. M. Ch. Pellevat, visiteur à la grille, a été nommé commis, et M. Georges Lagotala a été nommé visiteur.

CHAPITRES V, VI, VII ET VIII

SERVICES INDUSTRIELS

Directeur général: M. C. BUTTICAZ.

L'ensemble de nos Services industriels donne une mieux-value nette de près de Fr. 400 000 sur les prévisions budgétaires. Les chiffres sont les suivants:

V Services des Eaux . . .	Fr. 118 521 40
VI Chèvres, Force Motrice . . .	» 28 251 05
VII Eclairage électrique . . .	» 123 607 05
VIII Gaz	» 120 570 65
Ensemble	<u>Fr. 390 950 15</u>

Ce résultat a permis de proposer une augmentation de Fr. 100 000 de subvention en faveur de l'Exposition, comme nous l'expliquons plus loin. Il faut espérer que le développement de nos entreprises industrielles se poursuivra régulièrement sous la direction intelligente et énergique du chef de ces services.

L'Usine de la Coulouvrenière a cependant déjà atteint, et même dépassé, la limite de ses forces de production normale.

CHAPITRE V

Service des Eaux et Forces motrices du Rhône.

Ingénieur-directeur: M. C. BUTTICAZ.

Comptabilité budgétaire.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 171 875 —	Prévu	Fr. 784 500 —
Dépensé . . .	» <u>229 882 25</u>	Reçu	» <u>961 028 65</u>
Dép. en plus .	<u>Fr. 58 007 25</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 176 528 65</u>

CHAPITRE VI

Forces motrices, Usine de Chèvres.

Ingénieur-directeur : M. C. BUTTICAZ.

Comptabilité budgétaire.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 37 000 —	Prévu	Fr. 40 000 —
Dépensé	69 623 65	Reçu	100 874 70
Dépensé en plus .	<u>Fr. 32 623 65</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 60 874 70</u>

CHAPITRE VII

Service de l'Eclairage électrique.

Ingénieur-chef du service : M. JEAN GRAIZIER.

Comptabilité budgétaire.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 154 240 —	Prévu	Fr. 310 000 —
Dépensé	234 891 05	Reçu	514 258 10
Dép. en plus .	<u>Fr. 80 651 05</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 204 258 10</u>

CHAPITRE VIII

Service d'éclairage et de Chauffage par le gaz.

Ingénieur-chef de service : M. ADOLPHE DES GOUTTES.

Comptabilité budgétaire.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 946 000 —	Prévu	Fr. 1 370 465 —
Dépensé	1 095 065 55	Reçu	1 640 101 20
Dép. en plus .	<u>Fr. 149 065 55</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 269 636 20</u>

Le rapport annuel des Services Industriels a été divisé comme suit :

A. Administration.

- 1° Arrêtés du Conseil Municipal.
(Voir ci-après, page 51 du présent compte-rendu.)
- 2° Arrêtés du Conseil Administratif (p. 55).
- 3° Résultats généraux (p. 70).

B. Exploitation.

- 4° Eaux (p. 78).
- 5° Forces motrices (p. 97).
- 6° Eclairage électrique (p. 100).
- 7° Gaz (p. 110).

C. Construction.

- 8° Eaux (p. 123).
- 9° Forces motrices (p. 139).
- 10° Eclairage électrique (p. 143).
- 11° Gaz (p. 147).

A) ADMINISTRATION

1° ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le courant de l'année 1896, le Conseil Municipal a pris les arrêtés suivants :

10 Janvier 1896.

1° Avances pour l'installation de l'eau chez les particuliers.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — En vue de faciliter la fourniture de l'eau ménagère chez les particuliers, la Ville prend à sa charge les frais d'établissement des prises d'eau, branchements et colonnes montantes, partout où il existera une canalisation d'eau potable, jusqu'à concurrence des sommes ci-après énoncées, savoir :

Pour les maisons d'un revenu de Fr.	ayant au moins	Quantité d'eau à souscrire en litres minimum	Maximum de l'avance	Durée de l'engage- ment à prendre par le propriétaire
0 à 500	1 locataire	un	Fr. 250	10 ans
501 à 1000	2 »	un	» 250	10 »
1001 à 2000	3 »	un	» 250	10 »
2001 à 3000	5 »	deux	» 500	10 »
3001 à 4000	7 »	deux	» 500	10 »

ART. 2. — La subvention ne pourra dans aucun cas dépasser le montant des tuyautages à établir.

ART. 3. — Ces subventions sont faites sans augmentation du prix des abonnements tel qu'il est fixé au tarif.

ART. 4. — En cas de vente d'un immeuble avant le terme de l'engagement du propriétaire, la partie de l'allocation de la Ville proportionnelle au temps restant à courir sur cet engagement deviendra immédiatement exigible.

ART. 5. — Le présent arrêté annule le tarif délibéré par le Conseil Municipal en date du 19 octobre 1886.

NB. — Les dispositions de cet arrêté ont été rendues applicables aux communes de Plainpalais, des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex.

2° Ratification des conventions pour la livraison du gaz dans les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Coligny.

31 Janvier.

3° Ratification des conventions pour la fourniture de l'énergie électrique et de l'éclairage électrique avec les communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex.

4° Ratification de la convention passée avec la Société hydraulique de Vernier pour le rachat de son service hydraulique.

14 Février.

5° Participation de la Ville aux frais d'installation de la lumière électrique chez les abonnés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du Conseil Administratif,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — En vue de favoriser l'extension de l'éclairage électrique, la Ville participe, dans les conditions ci-après énoncées, aux frais d'installation de la lumière électrique chez les abonnés.

ART. 2. — Pour obtenir la participation de la Ville aux frais de premier établissement des lampes inscrites sur sa police, l'abonné doit s'engager à un minimum de consommation annuelle.

La valeur de ce minimum est fixée au gré de l'abonné.

L'engagement doit être contracté pour une durée d'au moins six ans.

ART. 3. — La subvention accordée par la Ville sera calculée à raison de 60 % du coût des installations dont les devis lui auront été préalablement soumis et auront été approuvés par elle.

Toutefois, cette subvention ne pourra dépasser la somme de 15 francs par lampe installée, ni le minimum de consommation annuel souscrit par l'abonné.

ART. 4. — Cette subvention s'applique exclusivement au matériel de distribution, tels que fils, moulures, tubes, isolateurs, coupe-circuit, interrupteurs, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

Un inventaire de ce matériel sera dressé par la Ville, sur la demande de l'abonné, avant la fourniture de la lumière, et déterminera le montant des frais d'installation et de la subvention de la Ville.

La subvention allouée ne pourra être payée qu'après signature de l'inventaire par l'abonné et par le propriétaire de l'immeuble.

ART. 5. — Cette installation appartient au propriétaire de l'immeuble, qui est tenu de la faire maintenir en bon état de fonctionnement, sans que cette obligation ait une durée de plus de dix ans.

ART. 6. — Il n'est pas accordé de subvention pour les suppléments d'installation inférieurs à cinq lampes.

ART. 7. — Pour les installations à faire dans les immeubles non encore pourvus d'un raccordement avec le réseau d'éclairage électrique, il sera demandé un minimum et une durée d'abonnement en rapport avec l'importance des travaux.

ART. 8. — Les installations d'éclairage seront faites par le service électrique, soit par les entrepreneurs autorisés par la Ville, sur la base du règlement qui sera adopté par le Conseil Administratif¹.

Toutefois, la Ville ne se chargera que sur demande expresse de l'abonné de la fourniture des lustres, appliques, candélabres et autres appareils neufs.

ART. 9. — A la fin de chaque année, l'abonné a le droit de résilier son engagement, moyennant un avertissement écrit d'au moins trois mois à l'avance, et en remboursant à la Ville le montant de sa participation diminuée des amortissements annuels déjà effectués.

L'amortissement annuel est calculé en divisant la participation de la Ville par le nombre des années inscrites dans la police.

¹ Ce règlement a été arrêté par le Conseil Administratif le 31 mars 1896. Nous l'avons inséré au recueil des arrêtés de ce Conseil.

6° Ouverture d'un crédit de Fr. 300 000 —
destiné à l'établissement d'un quatrième et cin-
quième groupe de turbines et dynamos à l'usi-
ne de Chèvres.

12 Juin.

7° Ratification de la convention conclue avec la
compagnie P.-L.-M. pour l'éclairage électrique de
la gare de Cornavin.

10 Juillet.

8° Communication sur la question du niveau du
Lac.

9° Communication sur le fonctionnement de
l'Usine de Chèvres.

31 Juillet.

10° Ouverture d'un crédit de * 1 252 715 75
pour le rachat des installations d'éclairage de la
C^{ie} de l'Industrie électrique.

11° Ouverture d'un crédit de * 582 000 —
pour le développement de l'éclairage électrique .

12° Ouverture d'un crédit de * 350 000 —
pour l'extension à donner à l'usine de Chèvres.

13° Ouverture d'un crédit de * 10 000 —
pour études préliminaires en vue de la création
du bâtiment des turbines N° 3.

14° Ouverture d'un crédit de * 350 000 —
pour le développement du service hydraulique.

15° Ouverture d'un crédit de * 3 566 859 67
pour couvrir les dépenses résultant du rachat des
installations de la C^{ie} genevoise d'éclairage et de
chauffage par le gaz.

16° Ouverture d'un crédit de * 1 500 000 —
pour l'agrandissement de l'Usine à gaz et pour le
développement du service du gaz.

17° Approbation de la convention avec la com-
mune de Versoix pour la fourniture de l'énergie
électrique et de l'éclairage électrique.

18° Approbation d'une convention pour fourni-
ture de l'éclairage et de l'énergie électriques à la
commune de Vernier.

Total des crédits accordés Fr. 8 111 575 42

2° ARRÊTÉS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le CONSEIL ADMINISTRATIF, s'est occupé à maintes reprises des Services industriels et a pris, en ce qui concerne les abonnements aux fournitures de ces services, les arrêtés suivants :

24 Septembre 1895.

I. CONDITIONS POUR LA FOURNITURE DU GAZ AU BEC FIXE

ABONNEMENTS A L'ANNÉE

ARTICLE PREMIER. — Tout abonnement est consenti pour une année, et se renouvelle de droit aux mêmes conditions si l'abonné ne fait pas connaître au Directeur du Service du gaz, et par écrit, un mois avant l'échéance, son intention de renoncer à la fourniture du gaz ou d'y apporter des changements. Cette renonciation ou modification peut avoir lieu à chaque semestre.

Ces abonnements sont payables par semestre et d'avance.

ART. 2. — Les fournitures extraordinaires de gaz, c'est-à-dire dans d'autres conditions que celles stipulées par la police d'abonnement, sont l'objet de prix et de marchés particuliers débattus entre les parties.

ART. 3. — La Ville met chaque soir le gaz à la disposition de l'abonné dans les conditions fixées par la police d'abonnement.

ART. 4. — Les agents du Service du gaz ont seuls le droit d'ouvrir et de fermer les robinets de sûreté ; l'abonné ne peut, sous aucun prétexte, se trouver nanti de la clef du robinet de sûreté placé devant son immeuble.

ART. 5. — L'abonné ne peut employer d'autres becs que ceux fournis par la Ville et marqués de son poinçon. Les becs ou régulateurs non poinçonnés, ainsi que les becs ou régulateurs détériorés ou agrandis, seront saisis, et l'éclairage sera supprimé jusqu'à ce que l'abonné les ait remplacés en se conformant aux conditions de sa police.

Il est interdit à l'abonné de faire changer les becs et tuyaux sans l'autorisation du Directeur du Service du gaz.

ART. 6. — Les prix de l'éclairage sont fixés par le tableau joint à la présente police. Il faut, en outre, ajouter à ces prix Fr. 0.50 par mois pour le service et l'entretien du robinet extérieur, et s'il y a service, c'est-à-dire allumage et nettoyage de la lanterne ou du bec, Fr. 1. — par mois.

Tarif de l'Éclairage pour l'abonnement à l'heure.

MOIS	HEURE DE L'EXTINCTION	Éclairage de tous les jours				Éclairage non compris les Dimanches			
		Bec n° 1 brûlant 70 lit. à l'heure	Bec n° 2 brûlant 105 lit. à l'heure	Bec n° 3 brûlant 140 lit. à l'heure	Bec n° 4 brûlant 175 lit. à l'heure	Bec n° 1 brûlant 70 lit. à l'heure	Bec n° 2 brûlant 105 lit. à l'heure	Bec n° 3 brûlant 140 lit. à l'heure	Bec n° 4 brûlant 175 lit. à l'heure
Janvier . . .	9 1/2 heures.	2 05	3 10	4 15	5 15	1 75	2 55	3 50	4 40
Février . . .		1 65	2 55	3 30	4 25	1 45	2 15	2 90	3 55
Mars		1 55	2 25	3 05	3 80	1 30	2 —	2 65	3 30
Avril		1 15	1 75	2 35	2 90	1 —	1 50	2 —	2 50
Mai		0 70	0 95	1 40	1 65	0 60	0 85	1 15	1 45
Juin		0 55	0 80	1 05	1 35	0 45	0 70	0 90	1 15
Juillet		0 55	0 85	1 10	1 35	0 45	0 75	0 90	1 15
Août		1 —	1 50	2 —	2 50	0 85	1 25	1 65	2 10
Septembre . . .		1 45	2 20	2 90	3 65	1 25	1 90	2 55	3 15
Octobre		1 75	2 60	3 45	4 35	1 50	2 25	3 —	3 75
Novembre		2 —	3 —	4 —	5 —	1 75	2 55	3 50	4 30
Décembre		2 15	3 25	4 35	5 45	1 85	2 80	3 70	4 65
Total pour l'année . . . Fr.		16 55	24 80	33 10	41 40	14 20	21 25	28 40	35 45
Janvier . . .	10 1/2 heures.	2 50	3 75	5 —	6 25	2 15	3 25	4 30	5 40
Février . . .		2 05	3 10	4 10	5 15	1 75	2 65	3 55	4 45
Mars		2 —	2 95	4 —	4 95	1 70	2 55	3 35	4 25
Avril		1 60	2 40	3 15	4 —	1 35	2 05	2 75	3 40
Mai		1 10	1 65	2 15	2 75	0 95	1 40	1 90	2 35
Juin		0 95	1 40	1 90	2 35	0 85	1 25	1 65	2 05
Juillet		0 95	1 45	1 95	2 40	0 85	1 25	1 70	2 10
Août		1 40	2 15	2 85	3 60	1 20	1 85	2 40	3 05
Septembre . . .		1 90	2 85	3 80	4 75	1 65	2 45	3 30	4 10
Octobre		2 15	3 30	4 30	5 45	1 85	2 80	3 75	4 65
Novembre		2 45	3 65	4 85	6 10	2 10	3 10	4 15	5 20
Décembre		2 65	3 95	5 25	6 55	2 25	3 30	4 50	5 55
Total pour l'année . . . Fr.		21 70	32 60	43 30	54 30	18 65	27 90	37 30	46 55
Janvier . . .	11 1/2 heures.	2 90	4 40	5 85	7 35	2 55	3 80	5 10	6 35
Février . . .		2 45	3 70	4 90	6 10	2 15	3 20	4 30	5 35
Mars		2 40	3 60	4 75	5 95	2 05	3 05	4 10	5 10
Avril		2 —	3 —	4 —	5 —	1 70	2 55	3 40	4 30
Mai		1 55	2 25	3 05	3 80	1 35	2 —	2 70	3 35
Juin		1 35	2 10	2 70	3 45	1 20	1 80	2 40	3 —
Juillet		1 40	2 15	2 80	3 55	1 20	1 85	2 45	3 05
Août		1 85	2 75	3 70	4 60	1 60	2 40	3 20	4 —
Septembre . . .		2 30	3 50	4 65	5 75	2 —	3 —	4 —	5 —
Octobre		2 60	3 85	5 20	6 50	2 25	3 40	4 50	5 65
Novembre		2 85	4 25	5 70	7 10	2 45	3 70	4 85	6 10
Décembre		3 05	4 50	6 10	7 60	2 65	4 —	5 30	6 65
Total pour l'année . . . Fr.		26 70	40 05	53 40	66 75	23 15	34 75	46 30	57 90
Janvier . . .	Minuit 1/2.	3 35	5 05	6 75	8 45	2 90	4 35	5 75	7 25
Février . . .		2 90	4 35	5 80	7 25	2 45	3 65	4 85	6 10
Mars		2 85	4 25	5 70	7 10	2 40	3 65	4 85	6 05
Avril		2 45	3 65	4 90	6 05	2 05	3 10	4 20	5 20
Mai		2 —	3 —	4 —	5 —	1 65	2 55	3 40	4 20
Juin		1 80	2 70	3 55	4 45	1 55	2 30	3 05	3 85
Juillet		1 85	2 75	3 70	4 65	1 60	2 35	3 20	3 95
Août		2 30	3 40	4 55	5 75	2 —	2 90	3 95	4 90
Septembre . . .		2 75	4 10	5 50	6 85	2 35	3 55	4 70	5 85
Octobre		3 05	4 60	6 05	7 60	2 65	3 95	5 20	6 55
Novembre		3 25	4 90	6 55	8 15	2 80	4 20	5 60	7 —
Décembre		3 45	5 25	6 95	8 70	2 95	4 45	5 95	7 45
Total pour l'année . . . Fr.		32 —	48 —	64 —	80 —	27 35	41 —	54 70	68 35

AVIS. — Les abonnements à l'heure pour toute la nuit ou avec des becs dont la consommation n'est pas indiquée sur ce tableau, se traitent de gré à gré avec le Directeur du Service du G^r

II. CONDITIONS POUR LA FOURNITURE DU GAZ AU COMPTEUR

ARTICLE PREMIER. — La durée de l'abonnement au compteur n'est pas limitée. L'abonné qui doit quitter un local où le gaz est introduit est tenu de prévenir le bureau du Service du gaz au moins trois jours avant son départ.

L'abonné est responsable de tout le gaz qui a passé par le compteur jusqu'au moment de la fermeture du robinet extérieur, fermeture qu'il doit demander lorsqu'il cesse son abonnement.

Toute personne ayant usé du gaz est censée avoir accepté les conditions de la police d'abonnement.

ART. 2. — Les tuyaux et appareils d'embranchements particuliers dans toute l'étendue de la voie publique, jusqu'au robinet de sûreté inclusivement, sont établis par la Ville aux frais de l'abonné. Toute demande d'embranchement doit être adressée au Service du gaz sur formulaire spécial.

ART. 3. — Les compteurs devront être pris dans les bureaux du Service du gaz; ils sont fournis à l'abonné en vente ou en location. Les abonnés les feront poser à leurs frais par des ouvriers de leur choix, sous le contrôle du Service du Gaz.

Les compteurs devront être placés à l'abri de la gelée et avant tout orifice pouvant débiter du gaz.

Lorsqu'un compteur, propriété de l'abonné, sera dérangé par suite de gel, d'usure ou d'avarie, l'abonné est tenu de le faire réparer ou remplacer immédiatement. Il en est de même pour les compteurs en location qui auraient subi une détérioration du fait de la gelée ou de toute autre cause imputable à l'abonné.

Dans le cas où le compteur serait avarié ou ne fonctionnerait pas régulièrement, le gaz consommé serait payé proportionnellement aux quantités brûlées à l'époque de la dernière vérification où le compteur aurait été trouvé exact.

ART. 4. — Le Service du gaz délègue des employés pour constater, au commencement de chaque mois, par l'inspection de l'index du compteur, la quantité de gaz consommé, pour en percevoir le prix contre quittance et pour contrôler le fonctionnement des compteurs.

ART. 5. — Le Service du gaz ayant le droit de percevoir par mois et d'avance le prix du gaz, il peut demander à l'abonné au compteur un cautionnement pour la fourniture à faire. La valeur de ce cautionnement sera calculée d'après le nombre de becs pour lequel le compteur est fabriqué et sur la durée probable du débit du gaz. Si l'inspection du compteur, à quelque époque que ce soit, faisait connaître que le cautionnement déposé est insuffisant, le complément serait exigible immédiatement.

ART. 6. — En cas de retard dans les paiements, ou si l'abonné persiste à se servir d'un compteur avarié, la fourniture du gaz sera supprimée et la présente convention sera résiliée, sans préjudice des droits de la Ville.

ART. 7. — Le prix du gaz vendu au compteur est fixé à 20 centimes le mètre cube.

ART. 8. — Les abonnés au compteur auront la libre disposition du gaz qui aura passé par le compteur ; ils pourront distribuer le gaz comme ils l'entendront, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de leur domicile, sans que, dans le cas où les appareils seraient mal établis ou que le nombre des becs déclarés serait augmenté, il puisse en résulter aucune action contre la Ville en raison de la faiblesse de l'éclairage. Les employés du Service du gaz ont seuls le droit d'ouvrir et de fermer les robinets de sûreté, sauf en cas d'urgence en ce qui concerne la fermeture.

ART. 9. — La Ville se réserve la surveillance de toutes les parties de l'éclairage, l'inspection des compteurs, des tuyaux, des lampes, des becs, etc. En conséquence, l'abonné s'engage à laisser en tout temps visiter les compteurs, les installations et les appareils à gaz par le directeur du Service du gaz ou par ses agents.

La Ville ne s'étant point réservé la faculté d'établir des embranchements et appareils intérieurs, mais seulement d'en surveiller l'établissement, et l'abonné étant libre de s'adresser à tout plombier ou appareilleur de son choix pour les travaux d'installation du gaz dans l'intérieur de son domicile, il est bien entendu que la Ville n'encourt aucune responsabilité pour les accidents qui pourraient résulter d'une mauvaise installation de ces travaux ou d'une imprudence quelconque.

ART. 10. — La Ville peut refuser du gaz à toute personne dont les appareils seront mal établis, peu solides ou détériorés, ou qui ne se sera pas conformée aux règlements relatifs aux installations.

ART. 11. — Si quelque accident ou obstruction interrompait la fourniture du gaz, la Ville ne serait tenue à aucune indemnité.

ART. 12. — Toute contestation entre la Ville et les abonnés sur des cas prévus ou non prévus par la police d'abonnement, sera définitivement jugée et réglée, sans recours, par des arbitres amiablement nommés dans les trois jours. A défaut par l'une des parties de désigner son arbitre, il sera nommé par le Président du Tribunal de première instance. En cas de partage, les arbitres s'adjoindront un tiers-arbitre.

Dans le cas de contestation, la présente police sera enregistrée aux frais de celle des parties qui y aura donné lieu.

ART. 13. — Toute contravention aux conditions stipulées dans la présente police entraîne provisoirement la suppression du gaz, sans que l'abonné puisse réclamer pour ce fait aucune indemnité, la Ville se réservant même le droit de le poursuivre en dommages-intérêts, s'il y a lieu.

ART. 14. — Les clauses du présent traité sont librement consenties et librement acceptées ; elles seront exécutoires selon leur forme et sans avertissement préalable.

INSTRUCTIONS POUR LES ABONNÉS

Pour obtenir un fonctionnement satisfaisant du gaz, il est essentiel de maintenir les appareils, les becs, verres, globes, réchauds, etc., dans un état de propreté parfaite.

On peut toujours arriver à avoir des flammes blanches et un débit constant en ajoutant à chaque bec un régulateur.

Les robinets des appareils ne doivent être ouverts qu'au moment de l'allumage, et lors de l'extinction leur fermeture doit précéder celle du robinet principal placé sur le compteur.

Les articulations, coulisses, robinets, doivent jouer facilement, mais pas trop librement, et si l'on a quelque peine à les manœuvrer, il convient de les faire visiter et graisser par un ouvrier spécial. En essayant de forcer, on court grand risque de détériorer les appareils, surtout les lampes à coulisse.

Lorsque le compteur est placé dans un endroit exposé au froid, il convient, pour éviter toute chance d'interruption dans le gaz, de prendre à l'entrée de l'hiver des précautions contre la gelée, et, pour cela, le meilleur moyen consiste à mêler de l'alcool à l'eau du compteur. Le Service du gaz se charge gratuitement, sur la demande de l'abonné, de la main-d'œuvre nécessaire à l'introduction de ce liquide dans le compteur.

Lorsqu'une fuite se manifeste dans les appareils, ce qu'on reconnaît à l'odeur caractéristique du gaz, la meilleure chose à faire est de fermer le robinet du compteur et d'envoyer chercher un ouvrier plombier. Si une fuite vient à prendre feu on peut l'éteindre avec un linge mouillé.

L'abonné doit s'abstenir de chercher lui-même la fuite avec du feu, ou de pénétrer avec une lumière dans un local où le gaz se serait répandu. Il doit, dès qu'il aperçoit quelque chose d'anormal dans le fonctionnement du gaz, s'adresser à un plombier ou prévenir le Service du gaz.

N. B. Lorsqu'on exécute dans les rues des travaux d'égouts, de pavage, de trottoirs ou de pose de conduits d'eau, les abonnés doivent s'assurer que les embranchements qui leur fournissent le gaz ne sont point endommagés ni déplacés par ces travaux, et, dans le cas contraire, en donner connaissance au bureau du Service du Gaz.

III. CONDITIONS SPÉCIALES POUR LA LOCATION DES COMPTEURS

ARTICLE PREMIER. — La Ville loue des compteurs aux abonnés qui en font la demande. Ces derniers ne pourront toutefois demander en location que des compteurs dont le calibre est indiqué dans la présente police.

ART. 2. — Les compteurs loués sont livrés dans les bureaux du Service du Gaz au plombier pour le compte de l'abonné, qui les fait placer dans son domicile à ses frais, risques et périls. Ils ne sont remis qu'après signature par l'abonné des polices de location et d'abonnement, et paiement du prix de location.

ART. 3. — Les compteurs seront loués pour six mois au moins, et le paiement de la location aura lieu d'avance.

ART. 4. — En cas de résiliation de la location ou de l'abonnement, ou en cas de non-paiement (art. 7), la Ville pourra disposer des compteurs loués sans que l'abonné puisse réclamer le montant restant à courir.

ART. 5. — La Ville prend à sa charge l'entretien des compteurs loués. Toutefois, si ces appareils venaient à être avariés ou détruits par le gel, l'explosion ou tout autre accident provenant du fait de l'abonné, celui-ci sera tenu d'en rembourser à la Ville la réparation ou la valeur.

ART. 6. — Il est expressément défendu à l'abonné de toucher à son compteur sous quelque prétexte que ce soit. Le contrôleur de l'Etat pourra seul, sur la demande de l'abonné, le faire enlever et vérifier, en prévenant le Service du gaz de cette opération. Pour tous cas de dérangement et d'extinction, l'abonné doit en référer immédiatement au Directeur du Service du gaz.

ART. 7. — En cas de non-paiement de la location du compteur ou du gaz consommé, l'abonné recevra deux avertissements successifs, après lesquels, s'il ne s'est pas exécuté, la fourniture du gaz sera supprimée et le compteur enlevé immédiatement.

ART. 8. — Les stipulations concernant spécialement la location des compteurs n'infirmen en aucune manière les autres conditions de la police d'abonnement, et notamment les articles 12, 13 et 14.

COMPTEURS

PRIX DE LOCATION					PRIX DE VENTE					
Un compteur p ^r 3 becs. Fr. 6 par année					Un compteur p ^r 3 becs avec robinet Fr. 45					
Id.	5	»	»	6	»	Id.	5	»	»	55
Id.	10	»	»	10	»	Id.	10	»	»	70
Id.	20	»	»	15	»	Id.	20	»	»	90
Id.	30	»	»	20	»	Id.	30	»	»	120
Id.	50	»	»	30	»	Id.	50	»	»	175

En outre, le Conseil Administratif a maintenu, en ce qui concerne les installations chez les particuliers, les mêmes facilités que celles qu'accordait l'ancienne Compagnie du gaz pour les colonnes montantes.

4° *Colonnes montantes.*

Les colonnes montantes comprennent le branchement extérieur dans le sol depuis la conduite en fonte de la rue, le robinet principal de sûreté à l'entrée de la maison, la tuyauterie en fer dans la cave et dans l'escalier jusqu'au haut de l'immeuble, les robinets de sûreté en bronze à l'entrée de chaque appartement, et l'entrée dans chaque appartement.

Les colonnes montantes sont établies entièrement aux frais du Service du gaz dans tout immeuble non encore pourvu de distribution de gaz où il se présente, dans la règle, trois abonnés au minimum décidés à consommer du gaz, à la condition que le coût de la colonne projetée ne dépasse pas la moyenne accordée habituellement par abonné par le Service du gaz.

Dans le cas où il n'y a, au début, qu'un ou deux abonnés et où un plus grand nombre d'abonnements est possible, le propriétaire ou le régisseur de l'immeuble s'engage à payer au Service du gaz les deux tiers ou le tiers du coût de la colonne, qui lui sont remboursés lorsque de nouveaux abonnés se présenteront.

Les embranchements particuliers seront établis par le Service du gaz aux frais de l'abonné jusqu'au compteur.

5° *Installations intérieures en compte à demi.*

Les installations dites en *compte à demi* se font en compte à demi entre le Service du gaz et les propriétaires ou les régisseurs d'immeubles.

6° *Installations intérieures dites de 30 francs.*

Les installations dites de *30 francs* se font entièrement aux frais du Service du gaz. Pour la somme à forfait de 30 fr. allouée par le Service du gaz, l'appareilleur doit fournir et poser la plomberie nécessaire à l'établissement d'un réchaud de cuisine ou d'un fourneau de chauffage et d'un ou de plusieurs becs d'éclairage placés au choix de l'abonné. L'abonné n'a plus qu'à payer la location du compteur (50 centimes par mois pour les compteurs de 3 à 5 becs) et à acheter les appareils qu'il désire.

Réseau à haute tension. — Energie électrique au compteur.

Adopté par le Conseil Administratif le 7 avril 1896.
Approuvé par arrêté du Conseil d'Etat du 17 avril 1896.

Consommation mensuelle au delà de	Prix du Kilowatt-heures	Observations
Kilowatt-heures	Centimes	
750	25	1° Si, avec une dynamo, au compteur, la dépense est plus considérable que celle obtenue avec le tarif F, pour le maximum de la dynamo pendant 300 jours de dix heures, il sera fait pour le supplément une réduction de 50 %.
800	24	
900	23	
1,000	22	
1,100	21	
1,200	20	
1,300	19	
1,400	18	
1,500	17	
1,600	16	
1,800	15	
2,000	14	
2,200	13.5	
2,500	13	
3,000	12.5	
3,500	12	
5,000	11.5	
6,500	11	
8,000	10.5	
10,000	10	
13,000	9.5	
16,000	9	
19,000	8.5	
25,000	8	
		2° Le tarif est soumis aux conditions du règlement du 21 février 1890.
		3° Le tarif n'est pas applicable aux installations utilisant l'énergie électrique pour la production de la lumière.

6 Novembre 1896.

VIII. CONDITIONS POUR LA FOURNITURE DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

NATURE DE L'ABONNEMENT

ARTICLE PREMIER. — La Ville de Genève fournit l'éclairage électrique par arc ou par incandescence, au compteur, et par abonnements fixes, aux propriétaires ou aux locataires autorisés par leurs propriétaires.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ART. 2. — Dans les rues où n'existe pas encore de canalisation publique, l'administration en fera poser dès que le produit annuel des abonnements souscrits par les intéressés représentera le quinze pour cent de la dépense à effectuer pour la canalisation.

La Ville demeure seul juge de l'opportunité de la canalisation, de la dimension des câbles à placer, ainsi que de tous les frais d'établissement.

L'Administration se réserve d'apprécier les cas où une concession peut être accordée.

Elle est toujours libre de refuser toute demande de concession qui lui paraîtrait présenter des inconvénients ou ne pas offrir de garanties suffisantes.

DEMANDES D'ABONNEMENTS, LEUR FORME ET LEUR DURÉE

ART. 3. — Les demandes d'abonnement sont adressées sur papier libre au Directeur qui les soumet à l'approbation de l'Administration municipale.

Elles doivent indiquer le mode de fourniture et l'importance de la consommation prévue.

Les abonnements sont constatés par polices signées en double par le délégué du Conseil Administratif et par l'abonné. Celles-ci indiquent la quantité d'énergie souscrite et les conditions particulières de l'abonnement.

Sauf stipulation contraire, les abonnements sont consentis pour un an à partir du 1^{er} du mois suivant le raccordement de l'installation. Ils sont ensuite renouvelables par tacite reconduction, d'année en année, jusqu'à dénonciation de part et d'autre, conformément à l'article 4.

RÉSILIATION

ART. 4. — L'abonné qui veut résilier ou réduire son abonnement, doit en prévenir le Directeur 3 mois avant l'expiration de sa police. A défaut de cette déclaration, l'engagement est renouvelé pour une année.

TRAVAUX D'EMBRANCHEMENTS

ART. 5. — L'installation de l'électricité chez les particuliers comprend deux parties :

- a) L'embranchement dans la rue et la ligne montante ;
- b) La distribution intérieure.

La première partie se fait aux frais de la Ville et par ses employés dès que le montant de l'abonnement souscrit équivaut au coût des travaux, sous réserve cependant de l'engagement préalable du propriétaire de maintenir la ligne montante pendant 10 ans.

Le raccordement depuis la ligne montante jusqu'au compteur, ainsi que la pose de ce dernier, se font par le personnel de la Ville aux frais de l'abonné, qui est tenu d'en verser le montant approximatif au moment de la signature de la police, sauf règlement ultérieur dans le délai d'un mois.

Pour la deuxième partie, l'abonné peut employer tel entrepreneur qu'il lui plaît, sauf à se conformer au règlement régissant les installations électriques. Si l'abonné préfère charger la Ville de ces travaux, le prix en sera discuté de gré à gré ; il en sera de même de l'entretien.

Sur la demande de l'intéressé, la Ville fournira un devis des travaux et fournitures pour l'installation.

L'abonné ne doit, sous aucun prétexte, apporter lui-même ou laisser apporter par une personne non autorisée par écrit par le chef de service, des modifications à une partie quelconque de l'installation, et notamment aux lampes, au compteur et autres appareils spéciaux. Il est passible d'une amende de 100 francs en cas d'infraction à cette prescription. En outre, la fourniture d'énergie électrique sera immédiatement suspendue jusqu'au paiement de l'amende et du coût des travaux nécessaires pour remettre les choses en état.

La Ville pourra se refuser à fournir le courant électrique à tout abonné dont l'installation serait reconnue défectueuse, soit dès le début, soit par suite des modifications apportées par l'abonné.

VISITE DES INSTALLATIONS

ART. 6. — Les abonnés devront permettre en tout temps, aux agents de la Ville, le libre accès des locaux occupés par leur installation électrique afin d'assurer la régularité du service général. Ils devront, pour leur usage particulier, se conformer aux indications qui leur seront données par les représentants de la Ville.

Tout refus ou infraction à cet égard sera poursuivi par les voies de droit, et pourra entraîner, sans autre formalité, la suppression du courant.

La Ville peut refuser le courant électrique à toute personne dont les appareils seront trouvés mal établis, peu solides ou détériorés, ou qui ne se sera pas conformée au règlement relatif aux installations.

SURVEILLANCE DE L'ABONNÉ

ART. 7. — L'abonné est tenu de prévenir de suite le service électrique, s'il survient quelque accident dans son installation intérieure ou même quelque chose d'anormal dans son éclairage.

Lorsqu'on exécute dans l'intérieur de leurs immeubles des travaux d'égouts, de pavage, ou de pose de conduits d'eau ou de gaz, etc., les abonnés doivent s'assurer que les embranchements électriques ne sont point endommagés ni déplacés par ces travaux, et dans le cas contraire, en donner immédiatement connaissance au bureau du service de la Ville.

RESPONSABILITÉS

ART. 8. — La Ville garantit, pendant un an, le bon fonctionnement des installations exécutées par elle; mais l'abonné est responsable de toutes les fautes provenant de son fait ou de celui de son personnel.

L'abonné est tenu de faire réparer à ses frais, dans le délai fixé par le chef du service électrique, les défauts de son installation qui lui seraient signalés. En cas de refus, la Ville sera autorisée à suspendre la fourniture du courant électrique jusqu'à parfaite remise en bon état de l'installation.

L'abonné est responsable de toute modification ou changement apporté à son installation.

L'administration ne prend aucune responsabilité à l'égard des avaries provenant de l'installation, étant entendu que l'abonné doit la faire maintenir constamment en parfait état.

Les abonnés sont exclusivement responsables, envers les tiers, des dommages auxquels l'établissement ou l'existence de leur concession pourrait donner lieu. Ils sont de même responsables des accidents ou dégradations qui peuvent se produire, soit par malveillance, soit par négligence, ou par défaut d'entretien de leur installation.

L'abonné prend l'engagement de se conformer à tous les règlements de police et prescriptions municipales qui pourront être édictés sur l'emploi de l'électricité, sans qu'il puisse résulter des dits règlements aucune modification ni diminution de ses engagements envers la Ville. Il devra également se munir des autorisations de propriétaires nécessaires à son installation et au service de son abonnement.

Les frais de fermeture et de réouverture des prises opérées sur la demande des abonnés, soit en cas d'abus, de négligence, ou de non paiement de la fourniture d'énergie, sont à leur charge. Ces frais seront de un franc pour chaque opération et devront être payés au moment de la réouverture entre les mains de l'agent chargé de ce soin, sur la production d'une quittance administrative.

INTERDICTION DE CÉDER DE L'ÉLECTRICITÉ

ART. 9. — En dehors de la concession consentie, il est formellement interdit à tout abonné de faire aucune cession gratuite ou à prix d'argent, de tout ou partie de l'électricité à lui concédée, sous peine de voir son abonnement supprimé, avec réserve de dommages-intérêts au profit de la Ville.

INTERRUPTIONS

ART. 10. — L'engagement du Conseil Administratif n'est consenti qu'à titre précaire ; il ne peut, en conséquence, en résulter aucun droit à une réclamation quelconque ou à des dommages-intérêts, dans le cas où une réduction dans la quantité d'énergie électrique fournie, ou même une suppression totale, serait décidée.

L'Administration ne pourra toutefois se prévaloir de cette réserve qu'en avertissant par lettre six mois avant la fin de l'année courante.

Les abonnés ne pourront réclamer aucune indemnité pour les interruptions momentanées du service, résultant soit des réparations, soit du chômage des machines d'exploitation, soit de toutes autres causes analogues, et notamment de celles de force majeure. Pour les abonnés à forfait, il sera tenu compte, en déduction du prix de l'abonnement, de tout le temps d'interruption du service qui excéderait huit jours consécutifs à dater du jour où la réclamation aura été inscrite au bureau du service.

En cas d'arrêt, l'abonné doit prévenir immédiatement le directeur par lettre, ou en inscrivant sa réclamation sur le registre déposé à cet effet.

Il n'est pas tenu compte des réclamations non signées.

Des ouvriers spéciaux sont employés à rechercher de suite la cause des interruptions ou des irrégularités signalées et à y remédier.

Dans le cas où l'interruption ne proviendrait pas du fait de la concession, mais de quelque défectuosité dans l'établissement intérieur ou de quelque accident incombant à l'abonné, la note des frais occasionnés et de la visite réclamée, dont le prix est fixé à 2 francs, serait envoyée à l'abonné.

PRIX DE VENTE

ART. 11. — La lumière électrique sera livrée au compteur et facturée par mois échu aux conditions suivantes :

a) par heure et par lampe à incandescence de :

10 bougies 5 centimes par heure	32 bougies 12 1/2 centimes par heure
16 » 7 »	50 » 18 »
20 » 8 1/2 »	100 » 35 »
24 » 10 »	

b) par heure et par lampe à arc : 10 centimes par ampère.

La Ville se réserve la faculté de laisser à l'abonné le soin de changer les charbons des lampes à arc.

La première fourniture des lampes en verre blanc transparent est à la charge de la Ville, ainsi que leur remplacement lorsque, sans aucune faute de l'abonné, le filament de charbon de la lampe se rompt.

A l'expiration de la présente police, l'abonné rendra à la Ville les lampes placées ou les payera au prix de un franc la pièce.

Les lampes à la charge du client et les lampes brisées seront remboursées à la Ville au prix de un franc vingt-cinq centimes la pièce.

COMPTEURS

ART. 12. — Les compteurs seront fournis par l'abonné à ses frais, ou en location par la Ville.

a) les compteurs fournis par l'abonné seront d'un système admis par le Service électrique.

La pose et le plombage seront faits par la Ville aux frais de l'abonné, ainsi que la fourniture et le scellement de la plateforme.

En cas de dérangement, les compteurs appartenant aux abonnés devront être réparés ou remplacés immédiatement à leurs frais. Jusqu'à la pose d'un compteur fonctionnant exactement, la Ville placera d'office un compteur en location aux conditions ci-après :

b) les compteurs en location sont fournis par la Ville, qui se charge aussi de leur entretien, moyennant payement d'avance et par an du prix de location selon le tarif suivant :

A défaut de paiement régulier à l'époque prescrite, la fourniture sera suspendue sur un simple avertissement par lettre et après l'expiration d'un délai de 8 jours. Cette suspension ne dispensera point l'abonné à forfait du paiement intégral de son abonnement de l'année courante.

En cas de contestation sur l'exactitude du compteur, l'abonné est tenu de payer, dans les délais fixés, sa facture d'éclairage, jusqu'à concurrence du montant correspondant de l'année précédente. Le montant contesté ne jouira d'aucun escompte.

La durée de l'abonnement au compteur n'est pas limitée. L'abonné qui doit quitter un local où l'éclairage électrique est introduit, est tenu de prévenir le Service électrique au moins trois jours avant son départ.

L'abonné est responsable de toute l'énergie indiquée par le compteur jusqu'au moment de la fermeture de sa concession, fermeture qu'il doit demander lorsqu'il cesse son abonnement.

Toute personne ayant utilisé l'énergie électrique est censée avoir accepté les conditions de la police d'abonnement.

CONTESTATIONS

Art. 14. — Toute contestation entre la Ville et les abonnés, sur les cas prévus ou non prévus par la police d'abonnement, sera définitivement jugée et réglée sans recours par des arbitres amiablement nommés dans les trois jours. A défaut par l'une des parties de désigner son arbitre, il sera nommé par le Président du Tribunal de première instance. En cas de partage, les arbitres s'adjoindront un tiers arbitre.

20 Novembre.

9^e Tarif K pour forces motrices.

Réseaux à basse et moyenne tension. Energie électrique au compteur.

TENSION	PRIX du Kilowattheure	Maximum de puissance des moteurs pouvant fonctionner pendant l'éclairage
Basse (110 volts environ)	0,60	un cheval.
Moyenne (500 volts environ)	0,30	quatre chevaux.
Minimum de marche par an : 1,500 heures.		
Au-delà de 1,500 heures par an, rabais de 5 0/0		
» 2,000	» »	10 »
» 2,500	» »	15 »
» 3,000	» »	20 »
Nota. — Pour les réseaux à haute tension (2,500 et 5,000 volts environ) consulter les tarifs F et I.		

10^e Suppression dès le 1^{er} Janvier 1897 des tarifs ci-après du Service électrique :

Extrait des anciennes conditions :

ART. 7. — L'abonné est tenu de payer, au minimum, par année, aux prix indiqués à l'art. 8 de la présente police, l'équivalent de : 250 heures d'éclairage par lampe placée dans les magasins à rez-de-chaussée, et 150 heures d'éclairage par lampe placée dans tous autres locaux.

ART. 8. — La lumière électrique sera livrée au compteur et facturée par mois échu aux conditions suivantes :

a) par heure et par lampe à incandescence de

	8 bougies 4 centimes par heure		
10	»	5	»
16	»	7	»
20	»	8 1/2	»
24	»	10	»
32	»	12 1/3	»
50	»	18	»
100	»	35	»

b) par heure et par lampe à arc : 10 centimes par ampère.

La Compagnie se réserve la faculté de laisser à l'abonné le soin de changer les charbons des lampes à arc.

Le paiement du montant de la facture devra être effectué à la caisse de la Compagnie, au plus tard dans le mois suivant le mois échu.

Il est fait à l'abonné, payant sa facture d'éclairage du mois échu dans les dix premiers jours du mois, un escompte sur le montant de celle-ci de :

5 %	la 1 ^{re} année de la signature de la police	
7 %	la 2 ^e »	s'il a signé une police de 2 ans ou plus
12 %	la 3 ^e »	» 3 »
17 %	la 4 ^e »	» 4 »

Cet escompte est supprimé de plein droit et sans avis en cas de non-paiement par l'abonné, dans le délai de dix jours précité.

En plus des escomptes ci-dessus, il était consenti les réductions suivantes :

Durée d'allumage.	Rabais supplémentaire.
801 à 1200 heures	6 %
1201 à 1500 »	8 %
1501 à 1800 »	10 %
1801 et au-delà	15 %

sans toutefois que l'ensemble des escomptes et rabais supplémentaires totalisés puissent dépasser une réduction de plus de 20 % sur le prix de base. L'énergie électrique pour les lampes à arc en tension par deux était comptée en doublant le prix de base (0 fr. 10 l'ampère) et en appliquant à l'ensemble une réduction de 40 %.

11° Tarif N pour l'éclairage électrique (à partir du 1^{er} janvier 1897).

a) Au compteur d'heures.

Par lampe de	10 bougies, l'heure	4 centimes.
» » »	16 » »	5,5 »
» » »	20 » »	7 »
» » »	24 » »	8 »
» » »	32 » »	10 »
» » »	50 » »	15 »
» » »	100 » »	25 »

b) Au compteur d'ampères.

Par kilowatt heure, 80 centimes.

Il est, en outre, accordé sur les prix ci-dessus un rabais proportionnel à la recette par lampe selon le tableau ci-après :

Recettes encaissées par an et par 10 bougies installées chez l'abonné	Rabais correspondant en pour cent de la recette encaissée
Fr. 25 et au delà	5 %
» 50 »	10 »
» 75 »	15 »
» 100 »	20 »
» 125 »	25 »

Pour chaque année la recette par 10 bougies sera comptée du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le remboursement sera opéré en janvier de l'année suivante.

3° RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Les Services industriels ont donné en 1896 un résultat très satisfaisant. Tous les comptes sont en progrès réjouissants.

L'*Usine du service des eaux de la Coulouvrenière* a élevé une quantité d'eau très supérieure à celle de l'année dernière, les clients s'inscrivent nombreux pour ce service, mais la force motrice disponible n'étant pas inépuisable il y aura lieu de relier prochainement quelques grosses prises de force à l'usine de Chèvres, de façon à décharger celle de la Coulouvrenière qui n'est plus à même de livrer en temps de crue la quantité d'eau nécessaire à un bon service. Pour suppléer au manque de force, les machines à vapeur ont dû être mises en activité pendant des périodes assez longues, ce qui a nécessité une dépense importante en combustible et main-d'œuvre.

L'*Usine des forces motrices de Chèvres* a été mise en exploitation régulière le 27 avril, en présence des Autorités cantonales et municipales, qui ont bien voulu témoigner leur satisfaction du travail exécuté.

Dès le début, la livraison d'énergie a été importante, vu les besoins de l'Exposition.

Après quelques interruptions inhérentes à une mise en service aussi délicate, le service a suivi sa marche normale.

En automne, la ligne électrique souterraine a subi les conséquences de la contraction due au refroidissement, ce qui a occasionné un certain nombre de fissures qu'il a fallu rechercher. Au printemps, la ligne a repris son état ancien, et il y a lieu d'espérer que, comme pour les canalisations hydrauliques, on obtiendra un résultat satisfaisant.

Dans le but d'assurer une livraison ininterrompue, il y aura lieu d'établir la seconde ligne prévue à côté de la première.

Le *Service d'éclairage électrique* a été le plus surchargé pendant cet exercice. Outre le service régulier, qui suit une marche réjouissante, il y a eu un surcroît considérable de travail par le fait de l'Exposition.

Le *Service du gaz* a progressé au-delà de toute attente, soit parce que l'unification et l'abaissement du prix a permis à de nouveaux abonnés d'en faire usage, soit parce que la commodité de la cuisine au gaz tend à en généraliser toujours plus d'emploi.

En résumé, le public apprécie de plus en plus les avantages que la Ville offre par ses services industriels. L'heureux développement de ces services en 1896 est l'indice d'une situation prospère et florissante.

En ayant soin de tenir ces services à la hauteur des progrès modernes, d'accorder aux industries anciennes et nouvelles, de même qu'au commerce et aux particuliers, toutes les facilités désirables, ces services pourront être utilisés par tous et contribueront au bien-être de la population genevoise, à l'heureux développement de notre ville et du canton tout entier.

Du reste, en rendant service à ses habitants, la Ville de Genève n'en retire pas moins un intérêt rémunérateur des capitaux considérables qu'elle a engagés dans ces entreprises.

La recette budgétaire nette de 1896 étant de . Fr. 4 586 800 15
dont à payer aux intéressés (Etat et Communes)

pour participation » 36 619 50

il reste pour la Ville . . . Fr. 4 550 180 65

Pour un capital dépensé au 31 décembre 1896, se montant à 17 830 104 fr. 45.

La Ville de Genève retire donc pour intérêts, amortissement, réserve et bénéfice, 8,7 %, ce qui est suffisant.

Elle pourra donc, au fur et à mesure que des abonnements s'inscriront, accorder des avantages nouveaux aux abonnés.

Situation budgétaire au 31 décembre 1896.

COMPTES	RECETTES			DÉPENSES			RECETTES	RECETTES
	EFFECTUÉES	PRÉVUES AU BUDGET	EN PLUS	FAITES	PRÉVUES AU BUDGET	EN PLUS	NETTES	NETTES EN PLUS DU BUDGET
Eaux	961,028 65	784,500 —	176,528 65	229,882 25	171,875 —	58,007 25	731,146 40	118,521 40
Forces motrices . . .	100,874 70	40,000 —	60,874 70	69,623 65	37,000 —	32,623 65	31,251 05	28,251 05
Electricité	514,258 10	310,000 —	204,258 10	234,891 05	154,240 —	80,651 05	279,367 05	123,607 05
Gaz	1,640,101 20	1,370,465 —	269,636 20	1,095,065 55	946,000 —	149,065 55	545,035 65	120,570 65
Totaux	3,216,262 65	2,504,965 —	711,297 65	1,629,462 50	1,309,115 —	320,347 50	1,586,800 15	390,950 15

**Correspondance des comptabilités industrielles
et budgétaires.**

La comptabilité industrielle est débarrassée des dépenses ne rentrant pas dans l'exploitation.

RECETTES. — *Electricité.*

Recettes, Comptabilité industrielle	Fr. 503 176 35
Eclairage électrique des rues	« 11 081 75
Total comptabilité budgétaire	<u>Fr. 514 258 10</u>

DÉPENSES. — *Eaux.*

Compt. industrielle. Total d'exploitation	Fr. 155 730 65
Réserve pour Chèvres	» 40 875 —
Travaux neufs	» 23 378 40
Entretien des fontaines	» 4 886 20
» des hydrantes	» 5 012 —
Total comptabilité budgétaire	<u>Fr. 229 882 25</u>

Forces motrices.

Comptabilité industrielle. Total d'exploitation . . .	Fr. 50 725 75
Part de l'Etat dans les recettes	» 13 045 90
» de la Commune de Plainpalais	» 5 852 —
Total comptabilité budgétaire	<u>Fr. 69 623 65</u>

Electricité.

Comptabilité industrielle. Total d'exploitation . . .	Fr. 213 969 65
Eclairage municipal des rues	» 11 081 75
Amortissement supplémentaire	« 9 839 65
Total comptabilité budgétaire.	<u>Fr. 234 891 05</u>

Gaz.

Comptabilité industrielle. Total d'exploitation . . .	Fr. 1 067 094 45
Amortissement supplémentaire	» 27 971 40
Total comptabilité budgétaire	<u>Fr. 1 095 065 55</u>

Comptabilité

RECETTES							
	VILLE		PLAINPALAIS		EAUX-VIVES		
Eaux	807,243	05	153,785	60	Compris dans la ville		
Forces motrices	100,874	70	—		Id.		
Ecl. électrique	453,169	25	8,382	50	137		—
Gaz	1,471,514	50	—		104,931		95
	<u>2,832,801</u>	<u>50</u>	<u>162,168</u>	<u>10</u>	<u>105,068</u>		<u>95</u>

DÉPENSES															
	Administration	Entretien	Total d'Exploitation	VILLE		Réserve pour Chèvres	Solde non compris Intérêt et Amortissem ^t de la Ville								
				Intérêts	Amortissement										
Eaux	17,385	20	139,081	95	155,730	65	224,680	10	375,363	90	40,875	—	164,379	—	
Forces motrices	7,237	30	43,488	45	50,725	75	31,251	05	—		—		18,897	90	
Ecl. électrique.	29,213	05	184,756	60	213,969	65	42,978	45	24,559	15	—		183,578	45	
Gaz	49,600	—		1,017,494	45	1,067,094	45	122,493	95	69,996	55	—		380,516	25
	<u>103,435</u>	<u>55</u>	<u>1,384,821</u>	<u>45</u>	<u>1,487,520</u>	<u>50</u>	<u>421,403</u>	<u>55</u>	<u>469,919</u>	<u>60</u>	<u>40,875</u>	<u>—</u>	<u>747,371</u>	<u>60</u>	
									Ville				691,854	20	
									Etat et Communes .				<u>55,517</u>	<u>40</u>	
Chèvres : Intérêts, Etat.									Fr. 13,045		90				
Plainpalais									» 5,852		—		Fr. 18,897	90	
Parts des Communes aux bénéfices :															
Plainpalais					Fr. 8,994		75								
					» 2,075		75	Fr. 11,070		50					
Eaux-Vives									» 15,005		85				
Petit-Saconnex									» 9,314		35				
Versoix									» 1,228		90	» 36,619		50	
					Comme ci-dessus								<u>Fr. 55,517</u>	<u>40</u>	

industrielle

RECETTES

P-SACONNEX	VERSOIX	TOTAL	APPAREILLAGE	TOTAL
Compris dans la ville	—	961,028 65	—	961,028 65
Id.	—	100,874 70	—	100,874 70
832 —	2,564 95	465,085 70	38,090 65	503,176 35
63,654 75	—	1,640,101 20	—	1,640,101 20
64,486 75	2,564 95	3,167,090 25	38,090 65	3,205,180 90

DÉPENSES

Répartition du solde.

TOTAL	Bénéfice Appareillage	TOTAL	ETAT	VILLE	PLAIN- PALAIS	EAUX- VIVES	PETIT- SACONNEX	VERSOIX
961,028 65	—	961,028 65	—	155,384 25	8,994 75	—	—	—
100,874 70	—	100,874 70	13,045 90	—	5,852 —	—	—	—
465,085 70	38,090 65	503,176 35	—	180,112 40	2,075 75	— 4 15	165 55	1,228 90
1,640,101 20	—	1,640,101 20	—	356,357 55	—	15,010 —	9,148 70	—
3,167,090 25	38,090 65	3,205,180 90	13,045 90	691,854 20	16,922 50	15,005 85	9,314 25	1,228 90

Capital engagé par la Ville.

	Au 31 décembre 1895			Au 31 décembre 1896					
	A Capital dépensé	B Amortissements	C Capital engagé A—B	D Rachat ²	E Dépensé en 1896	F Capital dépensé A + D + E	G Amortissements en 1896	H Total des Amortissements B + G	I Capital engagé F—H
Eaux	9,722,632 05	3,303,200 10	6,419,431 95	— —	216,811 05	9,939,443 10	375,363 90	3,678,564 —	6,260,879 10
Forces motrices . .	1,676,830 05	— —	1,676,830 05	106,456 —	824,483 15	2,607,769 20	— —	— —	12,607,769 20
Eclairage électrique	71,809 85	— —	71,809 85	1,156,146 45	321,812 05	1,549,768 35	24,559 15	24,559 15 ³	1,525,209 20
Gaz	3,440 65	— —	3,440 65	3,496,385 40	233,297 75	3,733,123 80	69,996 55	69,996 55 ⁴	3,663,127 25
	<u>11,474,712 60</u>	<u>3,303,200 10</u>	<u>8,171,512 50</u>	<u>4,758,987 85</u>	<u>1,596,404 —</u>	<u>17,830,104 45</u>	<u>469,919 60</u>	<u>3,773,119 70</u>	

¹ Pour obtenir le total dépensé pour les forces motrices il faut ajouter les parts de l'Etat Fr. 700,000 — et de Plainpalais Fr. 314,000 — donnant ainsi un total de Fr. 3,621,769 20.
² Marchandises en approvisionnement non comprises.
³ Dont 9,839 65 payés par budget.
⁴ » 27,971 10 » »

Caisse d'Épargne du personnel des Services Industriels

SERVICES	AU 1 ^{er} JANVIER			ANNÉE 1896				AU 31 DÉCEMBRE		
	Parti- cipants	Avoir moyen de chaque participant	Epargne	Augmenta- tion en 1896	Intérêts et Allocations 1896	Total	Rembourse- ments 1896	Epargne	Nombre de participants	Avoir moyen
Eaux et Forces motrices . . .	382	74 40	28.396 30	16.460 —	1.170 15	46.026 45	18.984 90	27.041 55	182	148 55
Eclairage électrique	125	—	—	8.018 10	223 15	8.241 25	1.290 75	6.950 50	101	68 80
Gaz	160	—	—	11.611 75	321 50	11.933 25	1.060 05	10.873 20	161	67 53
Totaux . . .	667	42 55	28.396 30	36.089 85	1.714 80	66.200 95	21.335 70	44.865 25	444	101 05

Le personnel des nouveaux services a bénéficié des mêmes avantages que l'ancien personnel en ce qui concerne les accidents et les maladies.
 — En retour la Ville lui a appliqué les mêmes conditions pour la caisse d'épargne soit une retenue de 5 % sur le salaire.

Pour simplifier les comptes de construction et d'exploitation, le Conseil Administratif a décidé l'ouverture d'un compte :

Marchandises en magasin.

Ce compte a racheté au 31 décembre 1896 les marchandises en magasin de chaque service, de sorte qu'à tous les autres comptes les marchandises en magasin ne figurent plus.

La situation de ce compte au 31 décembre 1896 est la suivante :

Service des eaux	Fr. 138 902 90
id. de l'éclairage électrique	» 158 608 75
id. du gaz	» 84 624 45
Usine de Chèvres	» 19 770 95
Matériel de travaux	» 21 398 35
	<u>Fr. 423 305 40</u>

B) EXPLOITATION.

4. EAUX.

Les *recettes* du Service des eaux présentent un accroissement réjouissant. L'eau motrice a donné une augmentation de 68 112 fr. 45 par rapport à 1895, provenant de :

C ^{te} des Tramways	Fr. 23 875 75
Eclairage électrique	» 4 682 —
Id. particuliers	» 3 869 30
Abonnés divers	» 35 685 40
	<u>Fr. 68 112 45</u>

Les autres recettes ont également suivi une progression satisfaisante.

Les *dépenses* ont subi une hausse considérable, par suite de la nécessité où nous nous sommes vus de mettre en activité les machines à vapeur, à cause de l'été extraordinairement pluvieux. Un supplément de dépense de 33 708 fr. 20 a été occasionné de ce chef; les autres dépenses sont sensiblement égales à celles de 1895.

Les *abonnements* sont répartis comme suit :

RÉSEAU A BASSE PRESSION

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1895, de

2897 concessions débitant	4476 litres
158 nouvelles concessions ont été établies, débitant	190 »
7 anciennes concessions ont été rouvertes débitant.	8 »
2 concessions au compteur ont été transformées à la	
jauge avec	3 »
et 62 concessions ont été augmentées de	63 »
<hr/> 3064 concessions	<hr/> 4740 litres

Par contre :

40	{	23 concessions ont été fermées avec	38 litres	
		17 » débitant	25 »	
		ont été transformées au compteur.		
		13 concessions ont été réduites avec	19 »	82 »
<hr/> 3024		concessions		<hr/> 4658 litres

Ces concessions se répartissent comme suit ;

Genève	1983 concessions débitant	2939 litres
Plainpalais	480 »	816 »
Eaux-Vives	351 »	580 »
Petit Saconnex	203 »	308 »
Chambésy	7 »	15 »
Ensemble	<hr/> 3024 concessions débitant	<hr/> 4658 litres

II. Au compteur.

<i>Eau ménagère.</i>	423 compteurs.
<i>Eau industrielle</i>	40 »
<i>Eau agricole</i>	3 »
<i>Eau pour arrosage des routes cantonales et com-</i> <i>munes</i>	12 »
	<hr/> Total <u>478</u> compteurs.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Rive droite . . .	393 concessions débitant	733 litres	
" " "	5 "	15 "	gratuits
Rive gauche . . .	272 "	538 "	
Ensemble . . .	670 concessions débitant	1286 litres	
En 1895 . . .	568 "	1133 ¹ / ₂ "	
Augmentation . . .	102 "	152 ¹ / ₂ "	

Ces concessions se répartissent comme suit :

Rive droite.

Commune de Genève . . .	12 concessions débitant	48 litres
" de Bellevue . . .	46 "	88 ¹ / ₂ "
" de Genthod . . .	20 "	64 "
" de Pregny . . .	27 "	70 "
" du Grand-Saconnex	29 "	60 ¹ / ₂ "
" du Petit-Saconnex	185 "	314 ¹ / ₂ "
" de Vernier . . .	75 "	115 ¹ / ₂ "
" de Collex . . .	1 "	1 "
" de Meyrin . . .	3 "	16 "

Rive gauche.

Commune de Genève . . .		5 "
" d'Anières . . .	4 "	18 "
" de Bernex . . .	12 "	20 ¹ / ₂ "
" de Carouge . . .	12 "	22 "
" de Collonge-Bellerive	5 "	10 "
" de Cologny . . .	7 "	139 "
" de Confignon . . .	15 "	22 "
" de Corsier . . .	16 "	34 "
" des Eaux-Vives . . .	5 "	6 "
" de Lancy . . .	105 "	124 "
" d'Onex . . .	25 "	44 "
" de Plainpalais . . .	11 "	20 "
" du Plan-les-Ouates	32 "	39 "
" de Troinex . . .	14 "	23 ¹ / ₂ "
" de Vernier . . .	7 "	8 "
" de Meinier . . .	2 "	3 "
Ensemble . . .	670 concessions débitant	1286 litres

II. Au compteur.	
RIVE DROITE.	RIVE GAUCHE.
<i>Eau ménagère.</i>	
82 compteurs	17 compteurs.
<i>Eau industrielle.</i>	
16 »	4 »
<i>Eau agricole.</i>	
5 »	4 »
<u>103 compteurs.</u>	<u>25 compteurs.</u>

Ville et communes.
Eau motrice, basse et haute pression.

22 compteurs, basse pression.
82 » haute pression.
104 compteurs.

Tableau des compteurs placés en :

	1895		1896	
	Pression		Pression	
	basse	haute	basse	haute
Eau ménagère	382	45	423	99
Eau industrielle	41	24	40	20
Eau agricole.	3	7	3	9
Eau motrice	22	67	22	82
	<u>448</u>	<u>143</u>	<u>488</u>	<u>210</u>
	591		698	
Eau p ^r arrosage des routes can- tonales et communales	12		12	
Totaux	<u>603</u>		<u>710</u>	
			603	
			<u>Augmentation 107 compteurs.</u>	

Consommation d'eau à basse pression

	M ³	TOTAL : M ³	
Eau ménagère à la jauge.			
3024 concessions débitant 4658 litres à 525,6 ^{ms} par litre et par an	2,448,244		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		2,448,244	
Eau ménagère au compteur.			
423 compteurs débitant	408,663		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		408,663	
Eau industrielle au compteur.			
39 compteurs débitant	317,220		
1 " Chemin de fer P.-L.-M., Gare de Cornavin	141,390		
3 " eau agricole débitant	740		
12 " eau p ^r arrosage des routes cantonales et chemins communaux . débitant	18,680		
<i>Total de l'eau industrielle au compteur.</i>		478,030	
Exposition nationale suisse 1896	674,425		674,425
Eau motrice.			
15 abonnés à la jauge débitant	516,600		
89 " au compteur	591,425		
14 " ascenseurs	111,197		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		1,218,922	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>			
Abattoirs au compteur	412,030		
Palais Eynard	3,300		
Ecoles primaires et Collèges, à la jauge	218,124		
Ecole d'horlogerie	16,819		
Théâtre	13,140		
" au compteur	23,610		
Bâtiments publics (musées, bibliothèques, etc.)	13,665		
Promenades	8,409		
Fontaines, jets d'eau, cascades	1,579,953		
Urinoirs	225,482		
Halles et marchés	4,730		
Cimetières : St-Georges 40 litres	} 12 litres	6,306	
Plainpalais 2 "			
Rachat des sources	22,075		
Lavage et arrosage des rues, étang de patinage, etc.	1,950,000		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>		4,497,723	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			9,726,007
Ville de Genève.			
<i>Service des eaux et forces motrices du Rhône.</i>			
Atelier du Service des Eaux	54,000		
Turbine à basse pression (bâtiment des turbines)	6,000		
Restitution de la force motrice aux usiniers.		60,000	
Usine Pélaz, Coulouvrenière, 2 turbines, 18 1/2 chevaux	543,200		
Dangler, teinturier, Coulouvrenière (eau industrielle (5 litres)	2,628		
		545,828	605,828
			10,331,835
			2,582,956
Tolérance 1/4			12,914,791
<i>Total de l'eau à basse pression.</i>			

Consommation d'eau à haute pression

	M ³	TOTAL M ³	
Eau ménagère à la jauge.			
670 concessions débitant 1286 litres à 525,6 ^{m³} par litre et par an	675,921		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		675,921	
Eau ménagère au compteur.			
99 compteurs débitant	36,326		
Commune de Cologny	20,515		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		56,841	
Eau industrielle et agricole.			
1 compteur : M ^{me} la Baronne de Rothschild, Pregny	78,070		
1 " " C ^{ie} P.-L.-M, gare des Eaux-Vives	6,630		
— Ariana, à Varembe, jet d'eau	6,048		
38 compteurs eau industr. et agricole.	93,753		
<i>Total de l'eau industrielle et agricole.</i>		184,501	
Eau motrice.			
100 abonnés à la jauge	10,418,097		
85 " au compteur y compris l'éclairage électr.	7,857,582		
12 " pour ascenseurs.	22,810		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		18,298,489	
Exposition nationale suisse 1896	432,415	432,415	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>			
Ecole d'horlogerie, 1 turbine, 5 chevaux	49,830		
" " éclairage	24,500		
Fontaines lumineuses, jet d'eau	144,120		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux</i>		215,450	
<i>Total de l'eau vendue</i>			19,863,317
Ville de Genève.			
<i>Service des eaux et forces motrices du Rhône.</i>			
Bâtiment des turbines (éclairage électrique) 1 turb.	132,126		
" " (vannes d'introduction) 3 "	34,950		
Régulateur des Eaux-Vives 1 "	1,463,671		
M. Tronchin à Bessinge	6,470		
A divers 15 litres gratuits de 525,6 ^{m³} par litre et par an.	7,884		
<i>Total pour le service des Eaux et forces motrices.</i>		1,645,101	
Restitution de la force motrice aux usiniers.			
6 abonnés p ^r 10 turbines avec 182 chevaux utilisés	2,920,645	2,920,645	
			4,565,746
			24,429,663
Tolérance 1/4			6,107,266
<i>Total de l'eau à haute pression</i>			30,536,329

Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Eau ménagère à la jauge	2,448,244	675,921	3,124,165
, au compteur	408,663	56,841	465,504
Total de l'eau ménagère.	2,856,907	732,762	3,589,669
Eau industrielle (y compris l'eau fournie à l'Expos ⁿ)	4,152,455	181,501	4,333,956
Eau motrice	1,218,922	18,730,604	19,949,526
Ville de Genève. Services municipaux	4,497,723	215,450	4,713,173
Total de l'eau vendue .	9,726,007	19,863,317	29,589,324
Ville de Genève Service des eaux et forces motrices.	60,000	1,645,101	1,705,101
Restitution de la force motrice aux usiniers	545,828	2,920,645	3,466,473
	10,331,835	24,429,063	34,760,898
Tolérance 1/4.	2,582,956	6,107,266	8,690,222
Total.	12,914,791	30,536,329	43,451,120

Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Quantité de l'eau élevée	13,513,621	35,449,089	48,962,710
en moins { 3 % sur basse pression / { 4 % sur haute pression }	405,408	1,417,963	1,823,371
Reste.	13,108,213	34,031,126	47,139,339
Apport de la haute pression	+ 600,000	- 600,000	— —
	13,708,213	33,431,126	47,139,339
Consommation avec tolérance 1/4	12,914,791	30,536,329	43,451,120
Pertes par les trop-plein des réservoirs, soupapes à réparer, robinets de saigne, bouches à incendie, fuites, etc.	793,422	2,894,797	3,688,219

Prix de vente du mètre cube d'eau en 1896 ¹.

	BASSE PRESSION				HAUTE PRESSION			
	Mètres cubes	Recette.	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1895.	Mètres cubes	Recette.	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1895.
Eau ménagère . . .	2,856,907	241,367 50	0,0844	0,087	732,762	71,835 20	0,097	0,096
Eau industrielle . . .	478,030	30,153 90	0,063	0,0665	184,501	17,797 15	0,096	0,088
Eau motrice . . .	1,218,922	46,283 10	0,0379	0,0363	18,298,489	379,684 40	0,0207	0,0192
Eau municipale . . .	4,497,723	105,000 —	0,0223	0,0217	215,450	5,000 —	0,0232	0,0217
	9,051,582	422,804 50			19,431,202	474,316 75		
1896 . . .		Prix moyen	0,0467			Prix moyen	0,0244	
1895 . . .		" "	0,0454			" "	0,0230	

¹ Non compris l'eau fournie à l'Exposition nationale.

Développement de la vente de la force motrice comparativement à l'ensemble de la vente de l'eau.

ANNÉES	Recettes totales de la vente de l'eau y compris l'eau municipale	Augmentation annuelle.	EAU MOTRICE		% de la recette comparée à l'ensemble des recettes.	Nombre de moteurs.	Recette moyenne par moteur.	NATURE DES INSTALLATIONS hydrauliques.
			Produit annuel.	Augmentation annuelle.				
1887	453,201 40	—	107,682	—	—	—	—	Mise en service du 6 ^{me} groupe de pompes.
1888	515,545 95	62,344	150,421	42,739	29,1	199	756	Mise en service des 7 ^{me} et 8 ^{me} groupes de pompes et du réservoir de Bessinges.
1889	537,408 —	21,863	164,964	14,513	30,6	209	786	
1890	570,064 95	32,656	190,376	25,412	33,4	240	793	Mise en service des 9 ^{me} et 10 ^{me} groupes de pompes.
1891	633,259 30	63,195	239,607	49,291	37,8	265	904	Mise en service des 11 ^{me} et 12 ^{me} groupes de pompes.
1892	658,225 70	24,966	253,346	13,679	38,5	279	908	Mise en service des 13 ^{me} et 14 ^{me} groupes de pompes.
1893	701,638 55	43,412	281,934	27,998	40,0	287	982	Mise en service du 15 ^{me} groupe de pompes.
1894	736,626 45	34,987	309,924	27,990	42,0	311	996	Mise en service du 16 ^{me} groupe de pompes.
1895	802,487 40	65,860	357,835	47,911	44,5	321	1,115	Mise en service du 17 ^{me} groupe de pompes.
1896	911,577 05	109,089	425,967	68,132	46,7	340	1,253	

Prix de revient moyen de l'eau en 1896.

BASSE ET HAUTE PRESSION (17 groupes)	
Eau consommée	26.469.115 ^{m³}
Dépenses.	
Entretien	Fr. 456,467 15
Amortissements	» 375,363 90
Intérêts	» 224,680 10
	<u>Fr. 756,511 15</u>
Prix moyen de l'eau en 1896	Fr. 0.028
» » » » » 1895	» 0.024

USINE HYDRAULIQUE A VAPEUR.

Les pompes à vapeur ont été utilisées, cette année, pendant 3130 heures.

Ces pompes ont fourni 532 998 m³ à la basse pression et 440 798 m³ à la haute pression.

La vitesse moyenne des pompes n^{os} 1 et 2 à basse pression est de 38,3 à la minute, celle de la pompe n^o 2 à haute pression est de 39,4 tours.

INSTALLATIONS HYDRAULIQUES A LA COULOUVRENIÈRE.

Le volume théorique que les pompes ont élevé est de 48 962 720 mètres cubes d'eau, dont 43 513 631 ont été fournis par le service à basse pression.

La vitesse moyenne des pompes à basse pression a été de 20,7 tours par minute; celle des pompes à haute pression n^{os} 4, 5 et 6, de 23,7 tours, tandis que celle des pompes n^{os} 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 a été en moyenne de 18 tours.

La hauteur moyenne d'élévation a été, pour les pompes à basse pression, de 50 mètres, et pour les pompes à haute pression, de 128 mètres.

INDUSTRIES ET

Utilisant les Forces mo

Au 31 Dé

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Admin. des téléphones	1	0.12	—	—	<i>Report.</i>	29	43.—	97	1820.75
Abattoirs.	—	—	2	31.—	Fab ^t de cirage.	1	1 —	—	—
Ameublements	2	4.—	—	—	• de pierres fines	—	—	2	1.25
Appareils électriques	1	2 —	5	109.—	• de cigarettes	1	0.06	—	—
• de chauffage	—	—	2	15.—	• d'eaux gazeuses	20	25.90	3	2.—
Articles en étain	—	—	1	1.—	• de biscuits	—	—	5	35.—
Bandagistes	1	1.—	1	5 —	• de laine de bois	—	—	1	6.—
Battage de tapis	—	—	1	3 —	• de chicorée	—	—	1	1 —
Bijouterie	3	5.—	2	3.—	• de meubles	1	0.50	1	4.—
Blancs p ^r p. à musique	—	—	*	11.75	• de balances	1	2.—	—	—
Bois de construction	—	—	3	62.—	• de vis	—	—	*1	21.50
Bonneterie et cravates	1	0.25	1	1 —	• de limes	—	—	1	2.—
Brasserie	—	—	8	139.—	• de clefs de montr.	—	—	*	1.—
Briqueterie.	—	—	1	3.—	• d'aiguilles	—	—	*	4.50
Buanderie	4	6 —	5	16.50	• de paille de fer	—	—	*	2.75
Cafés torréfiés.	1	0.50	1	2.50	• de spiraux	—	—	2	2.—
Calandrage	2	0.62	—	—	• de cadrans	—	—	*	1.—
Chaudronnerie	—	—	2	4.—	• de chaînes	4	8.80	—	—
Chapellerie.	1	0.06	1	1.—	• d'appar ^s fotogr.	—	—	*	2.—
Charcuterie	3	2.50	1	2.—	• d'huiles	*	3.—	2	2.25
Charronnage	1	5.70	*	8.—	• de corsets	—	—	1	0.50
Chauffage et ventilat.	—	—	1	3 —	• de sacs en papier.	—	—	1	0.50
Chemin de fer.	—	—	1	10.—	• de filières	—	—	—	—
Chocolaterie	*	3.—	2	6.—	• de papier	—	—	1	4.—
Confiserie	—	—	3	4.50	Ferblanterie	2	2 —	3	6.—
Coiffeur	1	1.—	—	—	Fonderie.	—	—	3	12.—
Cour ^{ses} p ^r remontoirs	—	—	3	16.—	Fontaines lumineuses	—	—	1	80.—
Constr ^{ction} métalliques	—	—	2	10.—	Frigorifique	—	—	6	30 —
• mécaniques	—	—	1	10.—	Horlogerie	2	4.—	*4	31.—
• de charpente.	—	—	1	3.—	Imprimerie	16	25.40	9	19.50
Coutellerie	1	2.—	*	1 —	Industrie du gaz	—	—	2	2.—
Dégrossissage d'or	—	—	*	15.—	Instrum ^{ts} de physique.	—	—	3	19.—
Dentistes et médecins	1	0.25	—	—	Lithographie	5	5.—	*1	3.—
Diamantaires	—	—	*2	33.50	Laiterie	2	1.25	1	5 —
Doreur-argenteur	1	1.—	—	—	Manufacture de tabacs	1	2.—	—	—
Eclairage électrique	—	—	39	1281.—	Marbrerie	—	—	2	16.—
Ecole d'horlogerie	—	—	1	—	Marchands de bois	12	32.80	9	25.50
Enseignement	4	8.—	2	4 —	• de graines	2	4 —	1	5.—
Fab ^t de babouches	—	—	1	1.—	• de vins	—	—	—	—
• de conserves	—	—	1	2.—	Machines à coudre	2	0.50	—	—
<i>A reporter.</i>	29	43.—	97	1820.75	<i>A reporter.</i>	101	161.21	164	2168.—

ETABLISSEMENTS

trices du Rhône à Genève

cembre 1896.

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report.</i>	101	161.21	164	2168.—	<i>Report.</i>	117	194.93	201	2939.—
Mécanique	*2	8.—	*6	29.50	Verre gravé	—	—	1	2.50
Menuiserie	1	1.80	7	73.—	Industriels louant des locaux avec force mot.	—	—	2	—
Monteur de boîtes . .	—	—	3	35.—	Restitution de force motrice aux usiniers . .	2	—	10	—
Minoterie	—	—	*2	170.—	<i>N.B.</i> Les chevaux employés sur les 14 turbines ci-dessus sont répartis plus haut suivant les industries respectives qui occupent ces locaux.	—	—	—	—
Nickelage	—	—	*1	3.—	<i>Service des eaux :</i>	—	—	—	—
Parfumerie	—	—	2	13.—	Vannes du bâtiment des turbines	1	5.—	3	20.—
Parqueterie	—	—	1	4.—	Eclairage électrique . .	—	—	1	5.—
Perceur de bijoux . .	1	0.25	—	—	Atelier	1	2.—	—	—
Pharmacie	1	2.—	2	4.25	Régulateur-compensateur	—	—	1	120.—
Phototypie	—	—	—	—	TOTAL GÉNÉRAL.	121	201.93	219	3086.50
Photographe	—	—	1	0.25					
Pilerie	*	6.36	*	4.50					
Poterie	—	—	1	17.—					
Réglure de papiers . .	1	0.25	—	—					
Robinetterie	1	1.—	3	4.—					
Serrurerie	1	1.—	2	6.—					
Soufflerie d'orgue . .	1	1.—	1	4.—					
Traction électrique . .	—	—	2	400.—					
Tourneur	—	—	*3	3.50					
Ventilation	7	12.06	—	—					
<i>A reporter.</i>	117	194.93	201	2939.—					

Nota. — Les industries marquées d'un (*) utilisent des ateliers à location de force motrice.

RÉCAPITULATION

	1895		1896		Augmentation p ^r 1896		Diminution pour 1896	
	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux
Réseau, haute pression	195	3014.—	219	3086.50	24	72.50	—	—
Réseau, basse pression	126	229.23	121	201.93	—	—	5	27.30
	321	3243.23	340	3288.43	Augmentation : 19 moteurs, 45 20 HP			

Neuf turbines de 200 HP, soit 1800 HP, ont été remplacées par des installations alimentées par l'Usine de Chèvres. — Les anciennes installations ne sont pas encore démolies et n'ont, par conséquent, pas été portées en déduction en 1896.

**Concessions réparties d'après le chiffre de la
recette de 1896.**

Eau ménagère à la jauge.

BASSE ET HAUTE PRESSION

RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs	
0 à 60	2442
61 à 120	832
121 à 500	335
501 à 1.000	5
	<hr/> 3614

Eau ménagère au compteur.

BASSE ET HAUTE PRESSION

RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs	
0 à 60	224
61 à 110	143
111 à 200	76
201 à 500	51
501 à 1,000	6
1,001 à 3,000	1
	<hr/> 501

Eau motrice au compteur et à la jauge.

RECETTE ANNUELLE	BASSE PRESSION		HAUTE PRESSION		TOTAL
	à la jauge	au compteur y compris ascenseurs	à la jauge	au compteur y compris é- clairage élec. ascenseurs	
Francs	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions
0 à 50	2	4	2	3	11
51 à 100	2	25	—	9	36
101 à 200	1	19	—	14	34
201 à 300	1	16	7	9	33
301 à 400	3	10	23	6	42
401 à 500	2	9	4	6	21
501 à 600	—	10	4	6	20
601 à 700	—	4	2	6	12
701 à 800	6	1	13	5	25
801 à 900	—	—	2	2	4
901 à 1,000	—	2	4	3	9
1,001 à 1,500	3	3	6	13	25
1,501 à 2,000	—	1	9	3	13
2,001 à 3,000	—	1	10	4	15
3,001 à 4,000	—	—	6	4	10
4,001 à 5,000	—	—	4	1	5
5,001 à 6,000	—	—	1	—	1
6,001 à 8,000	—	—	1	—	1
8,001 à 9,000	—	—	1	—	1
9,001 à 17,000	—	—	1	1	2
17,001 à 32,000	—	—	1	—	1
32,001 à 57,000	—	—	—	1	1
57,001 au-dessus	—	—	—	1	1
	<hr/> 20	<hr/> 105	<hr/> 101	<hr/> 97	<hr/> 323

Eau industrielle et agricole au compteur.

RECETTE ANNUELLE		Basse pression	Haute pression	TOTAL
Francs		Concessions	Concessions	Concessions
0 à	50	9	4	13
51 à	100	1	4	5
101 à	200	—	2	2
201 à	300	5	1	6
301 à	400	6	3	9
401 à	500	3	3	6
501 à	600	3	2	5
601 a	700	4	1	5
701 à	800	—	—	—
801 à	900	1	1	2
901 à	1,000	—	1	1
1,001 à	1,500	2	1	3
1,501 à	2,000	—	2	2
2,001 à	3,000	3	—	3
3,001 à	4,000	—	—	—
4,001 à	5,000	—	1	1
5,001 à	9,000	—	—	—
9,001 à	10,000	1	—	1
10,001 à	20,000	—	—	—
		<u>38</u>	<u>26</u>	<u>64</u>

ENTRETIEN DES CONCESSIONS

Dépenses de 1883 à 1895	Fr. 142 796 45
» en 1896	» 10 116 60
	<u>Fr. 152 912 75</u>
Recettes de 1883 à 1895.	Fr. 140 495 80
» de 1896	» 13 250 —
	<u>Fr. 153 745 80</u>
Dépensé en moins	<u>Fr. 833 05</u>

TABEAU
des débits moyens du Rhône à la seconde.

ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septb.	Octob.	Novb.	Décb.	Moyennes
1873 . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	295	143	120	} 220,8
1874 . . .	108	87	68	62	117	322	440	484	395	311	—	—	
1889 . . .	—	—	—	—	320	536	607	492	304,2	238,3	204,7	148,2	—
1890 . . .	113,8	144,7	129	162,7	236,1	386,3	517,5	516,5	393,1	198,1	154,9	128,6	256,8
1891 . . .	96,1	87,4	92,1	116,8	309,2	422,8	510,8	358,5	344,3	202,7	208,2	163,1	242,7
1892 . . .	217,6	180,3	185,6	201,7	161,6	481,9	479,5	448,5	288	228,2	151,5	83,6	259,3
1893 . . .	72,3	91,4	246,1	218,5	164,4	250,8	443,2	401,6	263,3	229,5	106,5	94,2	215,2
1894 . . .	86,7	84,8	80	103	138	279	456	376	240	103	160	83	182,5
1895 . . .	73	83	108	267	264	317	423	441	261	171	191	138	228,1
1896 . . .	142	103	225	181	146	376	533	520	355	384	234	143	278,5
1897 . . .	123	248	221	377	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyennes	114,7	123,3	150,5	188,1	206,3	374,6	490	448,7	316	238,6	172,6	122,4	244,6

RÉGULARISATION DU NIVEAU DU LAC.

Le tableau ci-dessus, donnant les débits du Rhône à Genève, fait ressortir pour 1896 une moyenne de 278,5 m³ à la seconde, tandis que la moyenne observée en 1873/74 et 1889/1897 a été de 244,6 m³.

En juillet 1896, le débit a été de 533 m³ par seconde, contre 440 m³ en 1874, soit avant la correction. Le lac, sans les travaux de correction exécutés en 1886/87, aurait atteint la cote de PN—0,416^m, tandis qu'il n'est monté qu'à PN—0,895. L'influence des travaux exécutés à Genève a donc eu pour effet, pour 1896, de diminuer la crue du lac de 0,479^m.

Ces quelques renseignements suffiront pour indiquer que pendant l'année 1896 les travaux de la correction ont eu une heureuse influence sur le niveau du lac, mais que l'année est restée difficile pour le Service des eaux et que les dépenses de celui-ci s'en sont ressenties profondément.

En vue de faciliter l'écoulement des crues du lac, en demandant moins de force motrice à l'Usine de la Coulouvrenière, le matériel suivant a été commandé pour être mis en service le 1^{er} mai 1896:

Deux commutatrices pour tramways, en remplacement de deux turbines de 200 HP ;

Trois commutatrices pour éclairage et une série de transformateurs, en remplacement de six turbines de 200 HP ;

Un alternateur, en remplacement de la turbine de 200 HP pour la mise en service de l'Usine de Sécheron.

C'est une suppression de 1800 HP dans la livraison à faire par la Coulouvrenière et qui sont à fournir par l'Usine de Chèvres.

Le lac ayant subi en 1896 une crue importante et dépassé de 0,405^m la cote normale de PN - 1,30 indiquée par le règlement pour les hautes eaux, la chute de 1,80^m également indiquée dans le règlement, n'a pas été complètement utilisée. En outre, pour faciliter l'écoulement de la crue du lac en diminuant encore la chute au bâtiment des turbines, les machines à vapeur ont été mises en service pendant l'été et ont occasionné une dépense de Fr. 40 857 75 pour personnel et fourniture d'eau.

Fontaines lumineuses et jet d'eau.

Les fontaines lumineuses ont fonctionné pendant 10 soirées.

Le jet-d'eau a fonctionné 2 journées.

Afin de faciliter l'écoulement du lac, la marche du jet d'eau a été interrompue pendant la crue.

Volume théorique de l'eau élevée mensuellement en 1896 par les pompes B. et H.-pression et comparaison avec 1895.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Basse pression													
Groupe N° 1	415,020	267,181	599,540	353,580	529,500	563,820	532,740	542,460	510,180	549,960	471,240	524,580	5,665,860
• N° 2	493,380	554,460	420,180	408,540	539,940	581,760	581,280	568,500	547,800	543,360	519,060	533,640	6,292,560
• N° 3	28,910	7,700	113,470	9,520	24,185	154,070	378,350	1,667,000	185,920	73,745	16,033	3,640	1,022,213
Machine à vapeur N° 4	1,320	940	9,808	83,960	61,712	14,370	65,414	121,360	912	—	—	—	362,796
id. id. N° 2	—	—	—	79,780	37,760	—	43,764	8,898	—	—	—	—	170,202
<i>Eau élevée en 1896</i>	938,630	830,280	942,998	935,380	1,116,157	1,314,020	1,664,548	1,267,948	1,250,812	1,167,065	1,006,933	1,061,860	13,513,631
• 1895	917,930	923,555	959,180	934,130	972,080	972,465	1,050,465	1,074,640	1,031,520	1,024,625	954,265	977,445	11,792,300
Diminution de 1896 sur 1895	—	93,275	16,182	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation de 1896 sur 1895	20,700	—	—	1,250	224,077	341,555	551,083	193,308	219,292	142,440	52,608	81,415	1,721,331
Haute pression													
Groupe N° 3	80,255	88,480	81,550	184,625	95,690	92,085	237,930	227,920	30,205	164,535	96,561	15,240	1,445,076
• N° 4	95,243	158,055	138,211	140,773	150,757	180,359	205,061	240,003	169,374	206,578	165,665	145,940	1,966,076
• N° 5	183,331	142,290	120,048	27,757	20,3490	226,894	181,896	180,502	161,868	176,211	167,054	144,689	1,915,730
• N° 6	183,680	150,572	157,347	196,554	184,828	242,064	235,627	226,545	166,849	181,999	168,469	173,450	2,267,954
• N° 7	120,015	53,165	177,135	210,630	79,030	214,935	211,575	182,525	236,425	210,105	112,455	223,545	2,031,440
• N° 8	191,380	21,665	130,620	33,985	3,885	47,600	237,125	219,205	223,965	204,505	310,525	283,640	1,808,100
• N° 9	225,330	353,290	224,105	221,375	292,075	254,470	229,145	203,420	244,895	228,970	265,930	233,520	2,975,525
• N° 10	153,405	237,265	161,500	163,940	254,345	213,500	176,260	155,925	187,950	161,710	165,585	101,310	2,138,695
• N° 11	169,015	87,535	191,315	224,840	285,460	239,190	203,945	204,575	180,320	159,705	172,620	190,505	2,311,925
• N° 12	120,470	59,360	189,350	153,580	169,365	215,565	209,265	266,745	210,420	227,535	206,955	236,195	2,205,105
• N° 13	285,215	339,835	237,965	243,355	222,005	280,000	208,495	204,460	257,705	253,470	234,465	258,825	3,022,795
• N° 14	178,640	201,530	141,540	165,095	164,115	262,815	214,845	197,085	231,280	232,005	168,490	152,450	2,297,470
• N° 15	185,185	89,705	224,315	180,880	245,490	248,465	196,245	180,890	239,050	214,900	233,870	266,945	2,505,940
• N° 16	262,150	347,095	249,200	290,115	327,740	260,295	189,585	165,025	247,695	239,400	253,745	274,785	3,106,000
• N° 17	261,555	319,585	230,965	231,785	278,320	303,310	231,580	219,975	218,625	240,310	193,795	223,055	3,009,860
Machine à vapeur N° 2	220	1,180	50,404	54,920	—	108,596	138,418	87,060	—	—	—	—	440,708
<i>Eau élevée en 1896</i>	2,695,089	2,650,607	2,711,440	2,732,209	2,956,295	3,339,143	3,292,707	3,068,920	3,056,623	3,105,018	2,816,154	2,974,894	35,449,089
• 1895	2,259,307	2,064,101	2,225,431	2,243,057	2,502,243	2,409,237	2,849,195	2,829,021	2,880,251	2,814,872	2,756,589	2,781,672	30,737,976
Diminution de 1896 sur 1895	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation de 1896 sur 1895	435,782	586,506	486,009	489,152	454,052	889,906	443,602	239,899	176,372	260,146	59,565	190,222	4,711,113

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1896

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES	Tours par minute	SALAIRES des soigneurs des pompes	GRAISSAGE ET DÉCHETS	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, Droguerie, etc.	BARRAGE	Régulateur, entretien, graissage et chauffage	RÉPARATIONS fournitures et main-d'œuvre	COMBUSTIBLE Machines à vapeur	TOTAUX
Groupe N° 1 1 p.	9.443.100	7899 ¹ / ₂	5.665 860	20									
id. N° 2 bp.	10.487.600	8298	6.292 560	21									
{ id. N° 3 bp.	1.947.700	1376 ¹ / ₂	1.022 213	23.5									
{ id. N° 3 hp.	4.428.790	3610 ¹ / ₂	1.445.076	19									
id. N° 4 hp.	9.590.600	6823 ¹ / ₂	1.966.076	23.4									
id. N° 5 hp.	9.357.800	6862 ¹ / ₂	1.915.730	22.7									
id. N° 6 hp.	11.063.200	7399 ¹ / ₂	2.267.954	25									
id. N° 7 hp.	5.804.400	5743 ¹ / ₂	2.031.540	16.8									
id. N° 8 hp.	5.166.000	5255 ¹ / ₂	1.808.100	16.3									
id. N° 9 hp.	8.501.500	7630 ¹ / ₂	2.975.525	18.7									
id. N° 10 hp.	6.407.700	6246 ¹ / ₂	2.438.695	16.2									
id. N° 11 hp.	6.605.500	6079	2.311.925	18.1	24.637 50	3.567 40	1.435 85	612 —	3.805.95	823 25	13.490 70	—	48.072 35
id. N° 12 hp.	6.300.300	6111	2.205.105	16.8									
id. N° 13 hp.	8.633.700	7563	3.022.795	19									
id. N° 14 hp.	6.564.200	6155	2.297.470	17.6									
id. N° 15 hp.	7.462.400	6888	2.505.940	17.3									
id. N° 16 hp.	8.876.000	7987 ¹ / ₂	3 106.600	18.5									
id. N° 17 hp.	8.599.600	7245 ¹ / ₂	3.009.800	19.7									
Pompes à vapeur													
N° 1 bp.	4.017.970	1708	362.796	39.2									
{ N° 2 bp.	851.010	372 ¹ / ₄	170.202	37.5									
} N° 2 hp.	2.203.990	1049 ¹ / ₂	440.798	34.9	7.886 80	908 85	312 90	187 60	—	—	2.861 50	28.700 40	40.857 75
			48.962.820		32.524 30	4.475 95	1.448 75	799 60	3.805 95	823 25	16.372 20	28.700 40	88.930 40

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1896 par les pompes hydrauliques : fr. 1.01, non compris l'intérêt et l'amortissement. Ce prix était de Fr. 1.10 en 1895.

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1896 par les pompes à vapeur : fr. 42.—, non compris l'intérêt et l'amortissement.

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1896 par les pompes hydrauliques et à vapeur : Fr. 1.81, non compris l'intérêt et l'amortissement.

DOIT

COMMUNE DE PLAINPALAIS (Participation aux bénéfices, selon recettes faites sur son territoire.)

AVOIR

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES						
1896 déc. 31	Frais d'exploitation . .		155 730 65	1896	Recettes en dehors de la Commune de Plainpa- lais	807 243 05
	Intérêts et amortisse- ment au 5 ¹ / ₄ sur instal- lation au 31 déc ^{re} 1883	1 200 000 —			Recettes dans la Com- mune de Plainpalais .	153 785 60
	Installation du 1 ^{er} jan- vier 1884 au 31 déc. 1895	7 001 187 75				
	Bénéfice	8 201 187 75	430 562 35			
			374 735 65			
			961 028 65			961 028 65
$374\ 735\ 65 \times 153\ 785\ 60 = \text{Fr. } 14\ 991\ 25$ $961\ 028\ 65 \times 4$				<i>Nota.</i> La mise en mar- che de l'Usine de la Coulouvrenière n'ayant eu lieu que le 24 mai 1886, la Commune de Plainpalais ne béné- ficie pour 1896 que de 7 mois 6 jours soit: $14\ 973\ 40 \times 216$ jours 360 jours		
représentant le 25 % du bénéfice réalisé par le fait des concessions de toute nature situées sur le territoire de la Com- mune de Plainpalais .						8 994 75
14 mai 1897.						

5° FORCES MOTRICES

Les *recettes* ont dépassé les espérances. La Ville se verra obligée d'agrandir prochainement l'usine, conformément au plan d'ensemble précédemment approuvé.

Les *dépenses* ont aussi augmenté, mais il reste comme recette nette une somme de fr. 28 251 05 au lieu de celle de fr. 3 000 — qui avait été prévue.

Répartition de l'énergie dépensée.

Eclairage des rues, Ville	kilowatts-heures	170 859
Eclairage électrique (alternatif)	»	163 722
idem (continu)	»	23 884
Service des eaux	»	61 373
Exposition nationale.	»	878 951
Installation de M. Raoul Pictet	«	5 887
Total de l'énergie vendue: kilowatts-heures		1 304 676
Pertes diverses	»	37 686
Total, kilowatts-heures		<u>1 342 362</u>

*Prix de revient du kilowatt-heure produit, sans intérêts
ni amortissement (à la sortie de l'usine).*

Partie des dépenses d'exploitation.	Kilowatts produits.	Prix de revient du kilowatt.
	Kilowatts.	Fr. C.
Salaires et assurances . Fr. 5 505 95	} 1 342 362	0,030
Eclairage et chauffage . » 412 65		
Entretien des bâtiments . » 569 05		
» du barrage. . » 5 238 40		
» des turbines . » 9 245 85		
» des dynamos . » 17 898 85		
» de l'outillage . « 1 398 45		
<hr/> Fr. 40 268 90	<hr/> 1 342 362	<hr/> 0,030

Prix de vente moyen du kilowatt-heure.

Recettes : Fr. 100 874 70.

Kilowatts-heures vendus : 1 304 476.

Prix de vente moyen du kilowatt-heure:

$$\frac{100\,874\,70}{1\,304\,476} = \text{Fr. } 0,774$$

Exploitation.

Le tableau suivant donne en kilowatts-heures la quantité d'énergie fournie par les divers alternateurs en service à l'usine de Chèvres à partir du 1^{er} mai 1896.

Energie fournie par les alternateurs en 1896

Alternatrs	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Totaux
	Kwh.								Kwh.
N ^o 1	19,882	51,763	70,022	93,608	75,394	67,618	33,008	23,402	434,697
N ^o 2	28,290	38,617	68,777	94,034	87,640	49,604	—	—	366,962
N ^o 3	26,041	55,279	70,272	86,667	92,281	69,342	39,714	25,464	465,060
N ^o 4	—	—	—	—	—	25,717	22,488	27,438	75,643
Totaux	<u>74,213</u>	<u>145,659</u>	<u>209,071</u>	<u>274,309</u>	<u>255,315</u>	<u>212,281</u>	<u>95,210</u>	<u>76,304</u>	<u>1,342,362</u>

Bilan résumé au 31 décembre 1896.

Compte 1 ^{er} Etablissement	3,621,769 20	Ville sur compte participation	2,607,769 20
		Etat id.	700,000 —
		Plainpalais id.	314,000 —
	3,621,769 20		3,621,769 20

Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1896.

Dépenses totales d'exploitation	50,725 75	Recettes totales perçues	100,453 70
Recette nette de 1896 Fr. 50,148 75		» » à percevoir	421 —
dont :			
Pour la Ville $\frac{50,148\ 95 \times 1,676,830\ 05}{2,690,830\ 05} =$	31,251 05		
Pour l'Etat $\frac{50,148\ 95 \times 700,000\ —}{2,690,830\ 05} =$	13,045 90		
Pour Plainpalais $\frac{50,148\ 95 \times 314,000\ —}{2,690,830\ 05} =$	5,852 —		
	50,148 95		
	100,874 70		100,874 70

6° ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Les *recettes* ont donné une plus-value de fr. 204 258 40.

Les *dépenses* ont été supérieures de fr. 80 651 05 aux prévisions.
Les recettes nettes ont atteint la somme de fr. 279 367 05, supérieure de fr. 423 607 05 à celles prévues.

Pour déterminer le bénéfice à répartir à chaque commune, il a fallu déterminer les dépenses d'exploitation pour chacune d'elles. Les tableaux ci-après donnent le résultat de ces calculs.

Répartition des dépenses

DÉPENSES SELON COMPTABILITÉ	Fourniture du courant		Entretien		Verseoir	
	Alternatif	Continu	des Câbles	des Lampes et Compteurs	Compte spécial	
a) Administration	29,213 05	8,290 —	13,736 70	918 —	6,030 —	238 35
b) Exploitation :						
Traitement de l'ingénieur	5,000 —	2,000 —	2,000 —	500 —	500 —	—
" du contremaître	2,640 —	1,320 —	1,320 —	—	—	—
" des employés du bureau	10,125 —	4,000 —	5,000 —	125 —	1,000 —	—
Main-d'œuvre, surveillance	47,506 80	10,000 —	20,000 —	3,910 —	13,496 80	100 —
Force motrice	92,257 25	34,072 20	57,685 05	—	—	500 —
Renouvellement des lampes	22,024 35	—	—	—	22,024 35	—
Fournitures diverses	5,203 20	1,300 —	1,303 20	1,300 —	1,300 —	—
	213,969 65	60,982 20	101,044 95	6,753 —	44,351 15	838 35
			213,969 65			

Répartition par unités des dépenses d'exploitation sans intérêt ni amortissements

GENÈVE			PLAINPALAIS			EAUX-VIVES			PETIT-SACONNEX			VERSEOIX	Total des unités mensuelles	DÉPENSES		
Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Quantités	Mois	Unités mensuelles	Compte spécial		Totales	Par unité	
Entretien des câbles																
m			m			m						Fr.			Fr.	Fr.
24,532 25	12	294,387	256 50	12	3,078	249 3 ¹ / ₈		788								
			44 —	8	352	171 3		513								
			219 —	4	876							100 —			100 —	
Total		294,387			4,306			1,301					299,994		6,753 —	0,02251
Moyenne par an		24,532			359			108					24,999		—	0,27012
Entretien des lampes																
20,906 —	12	250,872	3 —	11	33	10 3		30 236 1 236								
368 —	11	4,048														
227 —	10	2,270	9 —	9	81	37 2		74								
285 —	9	2,565														
331 —	8	2,648	9 —	8	72	21 1		21								
282 —	7	1,974	16 —	7	112											
302 —	6	1,812	51 —	6	306											
307 —	5	1,535	44 —	3	132											
302 —	4	1,208	14 —	2	28											
399 —	3	1,197	140 —	1	140											
319 —	2	638														
495 —	1	495														
517 —	—	—														
Total		271,262			904			125			236		272,527		44,351 15	0,16274
Moyenne par an		22605,1			75,3			10,4			19,7		22710,5		—	1,95288
Fourniture de courant (Kilowatts-heures)																
Alternatif		136,216			8,853			220			1,063		146,352	60,982 20		0,4167
Continu		432,100			—			—			—		432,100	101,044 95		0,234
											738 35		738 35			
													213,969 65			

SERVICE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Répartition du bénéfice entre la Ville et les Communes.

DÉPENSES	PRIX de l'unité	GENÈVE		PLAINPALAIS		EAUX-VIVES		Pt-SACONNEX		VERSOIX		TOTAL	
		Quantités	Prix	Quantités	Prix	Quantités	Prix	Quantités	Prix	Quantités	Prix	Quantités	Prix
<i>Entretien.</i>													
Câbles ¹	0,270...	24,532	6,670 75	359	52 95	108	29 30	—	—	—	100 —	24,999	6,853 —
Lampes ²	1,9528...	22,605,1	44,145 30	75,3	147 10	10,4	20 35	19,7	38 40	—	—	22,710,5	44,351 15
<i>Fourniture du courant.</i>													
Alternatif	0,4167	136,216	56,758 70	8853	3689 —	220	91 60	1063	442 90	—	—	146,352	60,982 20
Continu	0,234	432,100	101,044 95	—	—	—	—	—	—	—	—	432,100	101,044 95
Usine de Versoix	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	738 35	—	738 35
Totaux sans intérêts ni amortissements	—	—	208,619 70	—	3889 05	—	141 25	—	481 30	—	838 35	—	213,969 65
<i>Intérêts et amortissements.</i>													
Usine	—	—	10,461 35	—	163 —	—	4 10	—	19 60	—	—	—	67,537 60
Réseaux	—	—	56,710 55	—	179 —	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Recettes</i>													
			275,791 60			4231 05	145 35			500 90	838 35		
			453,169 25			8382 50	137 —			832 —	2564 95		
<i>Excédent des recettes sur les dépenses</i>													
			177,377 65			4151 45	8 35			331 10	1726 60		
<i>A rembourser sur l'éclairage public</i>													
			— —			— —	— —			— —	731 20		
			— —			2075 70	4 20			165 55	995 40		
			— —			— —	— —			— —	497 70		
<i>Bénéfice de chaque commune</i>													
			180,112 40			2075 75	4 15			165 55	1228 90		

¹ Exprimé en mètres par an.

² Exprimé en lampes par an.

TOTAL GÉNÉRAL DES LAMPES

Lampes posées en 1896.

Commune de Genève.

	10 bg.	16 bg.	20 bg.	24 bg.	32 bg.	50 bg.	100 bg.	Total
Janvier	314	43	—	5	4	2	—	368
Février	211	7	6	1	1	1	—	227
Mars	259	9	6	—	9	2	—	285
Avril	169	58	40	36	15	13	—	331
Mai	198	52	12	10	6	4	—	282
Juin	247	12	5	15	20	3	—	302
Juillet	250	62	—1	—1	—1	—3	1	307
Août	230	27	21	6	5	13	—	302
Septembre	286	94	—2	33	7	—19	—	399
Octobre	337	19	—2	—24	—12	1	—	319
Novembre	420	58	11	2	4	1	—1	495
Décembre	499	48	—8	5	—25	—2	—	517

4134

Commune de Plainpalais.

	10 bg.	16 bg.	20 bg.	24 bg.	32 bg.	50 bg.	100 bg.	Total
Janvier	2	—	1	—	—	—	—	3
Février	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	8	1	—	—	—	—	—	9
Avril	8	—	—	1	—	—	—	9
Mai	15	1	—	—	—	—	—	16
Juin	51	—	—	—	—	—	—	51
Juillet	—	—	—	—	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	42	2	—	—	—	—	—	44
Octobre	14	—	—	—	—	—	—	14
Novembre	135	5	—	—	—	—	—	140
Décembre	—	—	—	—	—	—	—	—

286

A reporter 4420

Au 31 décembre 1895.

COMPTEURS PLACÉS DANS LES COMMUNES DE					
COMPTEURS	VILLE DE GENÈVE	PLAIN-PALAIS	EAUX-VIVES	PETIT-SACONNEX	TOTAUX
Aron	251	4	—	—	255
Batault	89	—	—	—	89
Véritas	27	2	—	—	29
Thompson	1	—	—	—	1
Brillié	62	—	—	—	62
Hummel	—	—	—	—	—
C. I. E.	1047	57	—	—	1104
Aubert	1001	—	—	—	1001
Totaux	2478	63	—	—	2541

Au 31 décembre 1896.

COMPTEURS	VILLE DE GENÈVE	PLAIN-PALAIS	EAUX-VIVES	PETIT-SACONNEX	TOTAUX	AUGMENTATION	DIMINUTION
Aron	238	4	—	—	242	—	13
Batault	83	—	—	—	83	—	6
Véritas	26	2	—	—	28	—	1
Thompson	—	—	—	—	—	—	1
Brillié	159	2	—	1	162	100	—
Hummel	12	5	2	—	19	19	—
C. I. E.	1547	76	10	—	1633	529	—
Aubert	967	—	—	—	967	—	34
Totaux	3032	89	12	1	3134	648	55
						augmentation	
						593	
					Augmentation %	23,3	

Liste des moteurs électriques alimentés par le réseau-lumière

PROPRIÉTAIRES	Domicile	Industrie ou Usage	C ^t alternatif		C ^t Continu	
			Nombre de Moteurs	Consommation Kgm.	Nombre de Moteurs	Consommation Kgm.
<i>Au 31 décembre 1895.</i>						
MM. Brun	Université, 6	dentiste	1	10	—	—
» Bouircart	Ile, 4	ventilation	—	—	1	10
» Demole	r. d. Moulins, 2	dentiste	—	—	1	10
» Durouvenoz	Cornavin, 19	graveur	—	—	1	75
» Von Gunten	» 16	doreur	—	—	1	15
» Winkler	Mt-Blanc, 20	dentiste	—	—	2	15
» Nagy	Bergues, 3	»	—	—	1	10
» Reymond	Bourse, 10	»	—	—	1	10
» Ladame	Corraterie, 24	électrothérapie	—	—	1	10
» Henneberg, A et S.	» 8	dentiste	—	—	1	10
» Perret	Café du Com.	ventilation	—	—	1	4
» Chenevard & Rojoux	Commerce, 10	»	—	—	1	4
» Dussaix	Marché, 13	laiterie	—	—	1	15
	Total au 31 Décembre 1895		1	10	13	188
<i>En 1896.</i>						
» Niess, Hôtel Victoria	Quai d. Pâquis	ventilation	1	4	—	—
» Guye	r. Candolle, 12	dentiste	1	10	—	—
» Zinner, Ht. Genève	—	ventilation	—	—	1	4
Hôtel Richemond	—	»	—	—	1	4
Hôtel de la Poste	—	»	—	—	1	10
MM. Bernet	Corraterie, 6	médecin	—	—	1	10
» Chenevière	» 20	»	—	—	1	10
» Olivet	bd. Plainpalais	réclame	—	—	1	5
	Total au 31 Décembre 1896		3	24	19	231

Récapitulation

Genre de Courant	1895		1896		Augmentation pour 1895	
	Moteur	kgm.	Moteur	kgm.	Moteur	kgm.
Courant alternatif	1	10	3	24	2	14
» continu	13	188	19	231	6	43
Total	14	198	22	255	8	57

Prix de revient du kilowatt à la sortie des usines

Production	Kilowatt	Force motrice		Salaires	Entretien et fournitures	Direction et Administration	Totaux
		hydraulique	électrique				
Coulouvrenière		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Par turbines	161,857	14,729 05	—	15,320 —	1,300 —	10,290 —	60,982 20
Par Chèvres	154,745	—	19,343 15	—	—	—	—
Ile							
Par turbines	454,446	54,825 05	—	26,320 —	1,303 20	15,736 70	101,044 95
Par Chèvres	23,884	—	2,860 —	—	—	—	—
	794,932	69,554 10	22,203 15	41,640 —	2,603 20	26,026 70	162,027 15

Prix de revient du kilowatt produit par l'Usine de la Coulouvrenière en 1896, sans intérêts ni amortissements, . . . Fr. 0,192

Prix de revient du kilowatt produit par l'Usine de l'Ile en 1896, sans intérêts ni amortissements Fr. 0,211

Prix de revient du kilowatt produit par les Usines de la Coulouvrenière et de l'Ile en 1896, sans intérêts ni amortissements Fr. 0,204

Prix de revient du kilowatt vendu

USINES	Kilowatt vendu	Entretien	Intérêts et Amortissements	Totaux
Coulouvrenière	146,352	213,131 30	67,537 60	280,668 90
Ile	432,100	—	—	—
Versoix (pour mémoire)	—	838 35	—	838 35
Totaux	578,452	213,969 65	67,537 60	281,507 25

Prix de revient du kilowatt vendu, par l'Usine de la Coulouvrenière et de l'Ile en 1896, y compris les intérêts et amortissements Fr. 0,485

Répartition des abonnés d'après leur chiffre de recettes pour 1896

Nombre d'abonnés de 0 à fr. 30	Nombre d'abonnés de fr. 31 à fr. 61	Nombre d'abonnés de fr. 61 à fr. 120	Nombre d'abonnés de fr. 121 à fr. 250	Nombre d'abonnés de fr. 251 à fr. 500	Nombre d'abonnés de fr. 501 à fr. 1000	Nombre d'abonnés de fr. 1.001 à fr. 5000	Nombre d'abonnés de fr. 5001 à fr. 10.000	Nombre d'abonnés de fr. 10.001 à fr. 20.000	Nombre d'abonnés de fr. 20.001 au delà
101	127	257	337	151	86	61	8	4	2

Production des Usines en 1896.

	Usine de l'île Continu	Usine de la Coulouvren. Alternatif	Usine de Chèvres		Totaux	Production en 1895	Augmentation en 1896
	Kwh	Kwh.	fourni à l'U- sine de l'île et trans- formé en cou- rant continu	fourni direc- tement au service d'éclairage			
Janvier	51,941	26,614	—	—	78,555	59,740	18,815
Février	40,912	25,339	—	—	66,251	46,999	19,252
Mars	34,791	26,986	—	—	61,777	45,346	16,431
Avril	26,850	24,842	1,000	—	52,692	37,272	15,420
Mai	23,687	14,465	—	9,536	47,688	36,324	11,364
Juin	22,456	5,566	1,013	16,594	45,629	31,664	13,965
Juillet	23,799	6,000	1,917	16,873	48,589	34,424	14,165
Août	30,360	3,269	4,134	18,838	56,601	40,714	15,887
Septembre	39,367	7,711	3,180	21,010	71,268	46,975	24,293
Octobre	46,948	3,329	8,712	26,112	85,101	62,555	22,546
Novembre	49,994	4,450	3,860	26,117	84,421	75,392	9,029
Décembre	63,341	13,286	68	19,665	96,360	86,968	9,392
Totaux	454,446	161,857	23,884	154,745	794,932	604,373	190,559
Chèvres	23,884	154,745					
Totaux	478,330	316,602			Augmentation %		31,5

Minimum le 8 juillet: 499 kwh.; le 30 juin: 542 kwh.
Maximum le 31 décembre: 2747 kwh.; le 7 décembre: 1937 kwh.

JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DE L'ENERGIE

1° Usine de l'île

Courant continu

Production :

Par turbines, Dynamos 454 446 kwh.
Par usine de Chèvres 23 884 "

Total 478 330 kwh.

Recettes 1896. Fr. 337 096 —

A défalquer " 8 700 —

produit du quartier de la Poste en novembre et
décembre, alimenté directement par Chèvres.

Fr. 328 396 —

L'énergie électrique fournie en éclairage n'étant pas facturée en

ampères, mais en heures-lampes, on ne peut évaluer les ampères vendus, que d'après la recette, en supposant :

1° Le prix moyen de la bougie évalué à 0,0038.

2° La dépense de la lampe de 10 bougies estimée à 50 watts (par le fait que les lampes ont un pouvoir lumineux ordinairement supérieur à leur valeur nominale).

$$50 \text{ watts} : 10 \text{ bg.} = 5 \text{ w. par bg.}$$

Nous trouvons donc comme suit le nombre de kilowatts vendus :

$$\text{Recette } \frac{328\,396 \times 5 \text{ w.}}{0\,0038 \times 1000} = \text{kwh. } 432\,100 \text{ —}$$

Production totale	kwh.	478 330
Kw. vendus	»	432 100
Différence	<u>kwh.</u>	<u>46 230</u>
soit 10 ^o o.		

2° *Usine de la Coulouvenrière.*

Courant alternatif

Production :

Dynamos	kwh.	161 857
Chèvres	»	154 745
Total	<u>kwh.</u>	<u>316 602</u>

Recettes 1896	Fr.	402 528 —
A ajouter	»	8 700 —

produit du quartier de la Poste en novembre et décembre, alimenté par Chèvres.

Fr. 411 228 —

$$\text{Recette } \frac{411,228 \times 5 \text{ w.}}{0\,0038 \times 1000} = \text{kwh. } 446\,352$$

Production totale	kwh.	316 602
Travail d'aimantation des transformats ^{rs} 2 ¹ / ₂ ^o o de } la puissance totale	»	148 050
Production nette	<u>kwh.</u>	<u>468 552</u>
Kilowatts vendus	»	446 352
Différence	<u>kwh.</u>	<u>22 200</u>
soit 7 ^o o.		

7° GAZ

Notes sur les recettes et dépenses de l'année 1896.

L'année 1896, la première pendant laquelle la Ville de Genève a exploité elle-même l'usine à gaz de la Coulouvrenière, peut être considérée comme une année prospère. En effet, malgré la séparation de la commune de Plainpalais, qui s'est construit une usine indépendante, et malgré la concurrence toujours croissante de l'éclairage électrique qui prend un développement considérable, la consommation totale de gaz de la Ville a été légèrement supérieure à celle de 1895 (Plainpalais compris).

La consommation de 1896 (Ville et Communes sans Plainpalais) a été de	7 103 860 m ³
celle de 1895 (Ville et Communes, Plainpalais compris) a été de	7 089 920 »
	<hr/>
Différence en faveur de 1896	13 940 m ³

Si nous ajoutons à notre consommation de 1896 celle de la Commune de Plainpalais de la même année, soit, 4 162 780 m³, nous arrivons au total de 8 266 640 m³, ce qui représente une augmentation totale de 1,597 % sur l'année 1895. Cette augmentation est due, pour la plus grande partie, au développement du gaz pour la cuisine et le chauffage. L'abaissement du prix du gaz pour l'éclairage, de 30 à 20 centimes le mètre cube, qui a eu pour conséquence l'unification du prix du gaz, désormais à 20 centimes pour tous les usages, semble avoir provoqué un certain développement dans la dépense de gaz d'éclairage chez les particuliers ; mais cette légère augmentation a été compensée par la consommation fortement diminuée des magasins, qui ont, en majeure partie, abandonné le gaz pour prendre la lumière électrique.

Autant qu'on en peut juger, puisque, le prix du gaz étant unique, l'abonné n'a plus qu'un seul compteur, la consommation de gaz *d'éclairage* ou de *nuit* n'a pas ou a très peu augmenté, tandis que celle de *cuisine* ou de *jour* a continué comme les années précédentes à prendre un fort développement. Cette circonstance est favorable à l'exploitation, puisqu'elle répartit d'une manière de plus en plus égale la consommation sur la durée de la journée de 24 heures et sur les douze mois de l'année ; elle évite les très grosses consommations

d'hiver qui nécessitent un grand nombre de fours en marche et de grands gazomètres, et permet de marcher en été avec un nombre important de fours, ce qui assure une marche régulière et économique de l'usine.

Le gaz a été vendu aux abonnés à *20 centimes le mètre cube*, sauf pour les bâtiments communaux des communes suburbaines, auxquels le gaz a été livré, en conformité des conventions conclues, au prix de revient. Ce prix a été fixé à 15 cent. pour l'établissement des comptes mensuels; l'excédent sur le prix de revient réel sera remboursé.

Le produit total de la vente du gaz aux abonnés a été de Fr. 1 162 271 40, en diminution de Fr. 181 646 85 sur l'exercice 1895. Cette différence s'explique par le fait de l'abaissement du prix du gaz pour l'éclairage de 30 à 20 centimes.

Le gaz a été vendu à la Ville pour l'éclairage public à raison de 20 centimes le mètre cube, sans redevance par lanterne. Le produit de ce compte a été de Fr. 405 730 25, en diminution de Fr. 3740 90 sur l'exercice 1895. Cette différence s'explique par le fait de l'éclairage par l'électricité d'un certain nombre de rues de la ville.

L'Etat et les communes paient le gaz pour l'éclairage public au prix de revient, plus une redevance de 30 francs par lanterne. Le produit de cette redevance, soit Fr. 41 838 80, est compris dans le chiffre de Fr. 21 538 70 porté à la rubrique « Robinet de becs fixes et service ».

COKE.

Produit net de la vente du coke en 1896: Fr. 216 128 40, en diminution de Fr. 62 315 40 sur l'année 1895; le prix du coke vendu aux adjudicataires (MM. Empeyta & C^o à Genève) a été de Fr. 1 85 les cent kilogr. au lieu de Fr. 2 35 en 1895.

GOUDRON.

Produit net de la vente du goudron en 1896: Fr. 30 964 95. en diminution de Fr. 3839 sur l'exercice 1895; le prix du goudron vendu aux adjudicataires (MM. Empeyta & C^o à Genève) a été de Fr. 26 50 la tonne, rendue sur wagon-citerne en gare des Eaux-Vives, au lieu de Fr. 28 en 1895 (camionnage, 3 francs la tonne).

Eaux ammoniacales.

Aucun chiffre ne figure sur le tableau des recettes, parce que le compte-rendu complet des bénéfices de cette exploitation ne nous

est parvenu qu'après la clôture des comptes. Ce bénéfice ayant été estimé à un prix très bas, nous avons préféré n'inscrire aucun chiffre provisoire. Le résultat, qui vient de nous arriver le 30 avril, accuse une part revenant au Service du gaz de Fr. 95 40 dans les bénéfices provenant de la fabrication et de la vente des alcalis en 1896, en diminution de Fr. 3202 80 sur l'exercice 1895. Cette différence considérable, dont il y a lieu de s'étonner, est attribuée par le directeur de la fabrique d'alcali aux causes suivantes :

- 1° le non-fonctionnement du laveur à gaz pendant toute l'année.
- 2° la chaleur des réfrigérants, qui fait qu'une partie du gaz ammoniacal s'échauffe avec le gaz.
- 3° la démolition des fours à coke, ce qui explique la grosse diminution des trois derniers mois.

Nous aurons à examiner si, à l'expiration de la convention, il ne conviendra pas que la Ville se charge elle-même de ce service.

PERSONNEL.

Le montant total de la *solde de l'Usine* a été, en 1896, de Fr. 146 645 40, en augmentation de Fr. 17 021 50 sur l'exercice 1895.

Cette différence provient de l'augmentation générale qu'ont dû subir les salaires, en particulier celui des chauffeurs qui a été porté de Fr. 5 — à Fr. 5 50 et Fr. 6 —.

Dès que la nouvelle usine sera en service, la dépense résultant de ce chef sera sensiblement diminuée.

CONSOMMATION.

La *consommation totale* ou la *quantité de gaz émis* de l'Usine se décompose comme suit :

Consommation de gaz au compteur	5 491 233 m ³
Consommation de l'Usine et des bureaux	37 685 »
Becs fixes	331 593 »
Eclairage public	631 516 »
Gaz perdu	611 833 »
	<hr/>
Total	<u>7 403 860 m³</u>

La *consommation totale au compteur* a été obtenue par 14 573 abonnés avec 15 800 compteurs, représentant 90 365 becs, soit 376,7 m³, par abonné.

En 1895, la *consommation totale au compteur* a été obtenue par 15 017 abonnés avec 17 101 compteurs, soit 360,8 m³, par abonné.

ABONNÉS-COMPTEURS.

Le *nombre total des abonnés* au 31 décembre 1896 était de :

a) Abonnés au compteur :	
au-dessus de 20 000 m ³ de consommation annuelle	4
de 10 000 à 20 000 m ³	12
» 5 000 » 10 000 »	39
» 4 000 » 5 000 »	49
» 3 000 » 4 000 »	33
au-dessous de 3 000 »	14 466
	Ensemble 14 573
b) Abonnés au bec fixe.	1 154
	Total 15 727

Il était au 31 décembre 1895 de 16 188, y compris la commune de Plainpalais.

Si nous déduisons de ce nombre les 1847 abonnés de la commune de Plainpalais, nous arrivons au chiffre de 14 341. Ce chiffre, comparé au nombre total au 31 décembre 1896, accuse une augmentation de 1386 abonnés dans la ville et les communes desservies par l'Usine à gaz de la Coulouvrenière.

Le *nombre des compteurs en location* au 31 décembre 1896 était de 14 093

Il était au 31 décembre 1895, Plainpalais compris, de . . . 13 808

Si nous déduisons de ce nombre les 1923 compteurs placés dans la commune de Plainpalais, nous arrivons au chiffre de 11 885. Ce chiffre, comparé au nombre total de compteurs placés au 31 décembre 1896, accuse, en faveur de cette dernière date, une augmentation de 2208 compteurs dans la ville et les communes desservies par l'usine à gaz de la Coulouvrenière. Cette augmentation considérable, qui surprend à première vue, vient de ce qu'une certaine quantité de compteurs dont la C^{ie} du gaz ne faisait pas payer la location, ont été sou-

mis au même régime que tous les autres compteurs nous appartenant, et payent maintenant une location.

Dans le courant de cet exercice, il a été placé, à titre d'essai, 21 compteurs à *payement préalable*. Outre l'établissement gratuit de la colonne montante et des installations de plomberie jusqu'à concurrence de la somme de trente francs, l'installation d'un compteur à paiement préalable comprend la pose et la fourniture d'un compteur, d'un réchaud de cuisine à trois feux et d'un bec d'éclairage (tige à coulisse, genouillère); tous ces appareils sont fournis en location, c'est-à-dire qu'il est compté un supplément de 5 centimes par mètre cube, ce qui, ajouté aux 20 centimes de prix de base du gaz, fait ressortir le prix du gaz utilisé dans ces conditions-là à 25 centimes le mètre cube, tous frais payés. — Les compteurs étant aménagés pour des pièces de 20 centimes, le client reçoit donc pour cette somme 800 litres de gaz.

Le compteur à *payement préalable* peut aussi servir pour des locaux utilisés par les divers locataires d'une maison, par exemple pour des chambres de bains et locaux pour faire les lessives. — Les installations payées entièrement par le propriétaire sont à disposition des locataires, qui reçoivent, si le propriétaire paie aussi la location du compteur, pour chaque pièce de 20 centimes un mètre cube de gaz.

Ces compteurs ont surtout pour but de venir en aide aux petits consommateurs qui ne veulent faire aucuns frais d'installation.

Un des principaux abonnés dont la consommation a considérablement diminué par suite de l'adoption de la lumière électrique est *la gare de Cornavin*. L'éclairage électrique y fonctionne depuis le mois de septembre.

Appareils de cuisine et de chauffage.

Il a été vendu en 1896, par les appareilleurs, 2220 appareils de cuisine et de chauffage. Ce chiffre se rapproche beaucoup de celui des années précédentes, ainsi que le montre le tableau suivant :

Années.	Nombre d'appareils de cuisine et de chauffage vendus.
1892	2250
1893	2427
1894	2271
1895	2184
1896	2220

Parmi ces appareils, les réchauds de cuisine à deux et à trois feux forment la grande majorité. En 1896, il a été vendu 1593 appareils de ce genre, soit les 71,75 % de la quantité totale d'appareils vendus.

Au 31 décembre 1896, il a été vendu au total 18 293 appareils de cuisine et de chauffage, parmi lesquels 13 955 réchauds de cuisine à deux et à trois feux, soit les 76,28 %.

Les *moteurs à gaz* en fonction au 31 décembre 1896 étaient les suivants :

	Force chevaux.	Consommation m ³	Calibre du compteur
Imprimerie Rey & Malavallon	6	5677	50 becs
Peillonex, Chêne-Bourg	2	1730	20 .
Maire (lithographe) au Perron (dep. mai 1896)	2	268	20 .
	<hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/> 10 chevaux.		

Il existe, en outre, à l'Athénée un moteur de 2¹/₂ chevaux qui ne marche que dans de très rares occasions.

Fabrication.

La *production totale de gaz* en 1896 s'est élevée à . 7 098 150 m³
 Vis-à-vis, en 1895, de 7 090 720 .

Différence en faveur de 1896 : 7 430 m³

La *proportion de gaz perdu* a été de 8,61 % au lieu de 8,02 %.
 La *quantité de houille distillée* en 1896 a été de kgs 23 934 410
 Vis-à-vis, en 1895, de » 24 247 030

Diminution : kgs 312 620

Le *prix moyen de la houille rendue à l'usine* a été de Fr. 29³⁰⁸/₁₀₀₀ la tonne, au lieu de 29³²⁷/₁₀₀₀ en 1895. Sur les 23 934 410 kgs distillés en 1896, nous avons consommé 1 021 330 kgs de boghead (charbon destiné à augmenter le pouvoir éclairant du gaz), soit 4,27 % vis-à-vis de 1 267 260 kgs (soit 5,23 %) en 1895.

Les charbons ordinaires proviennent presque exclusivement des mines de la Loire, comme précédemment (Montrambert, Firminy, Malafolie, Montceau-les-mines), tandis que les Boghead proviennent soit de Westphalie, soit d'Angleterre, soit d'Ecosse; ce dernier charbon, appelé *Cannel*, a été essayé pour la première fois en 1896.

La *consommation maxima en 24 heures* a eu lieu le 31 décembre; elle a été de 27 520 m³.

La *consommation minima en 24 heures* a eu lieu le 5 juillet; elle a été de 14 240 m³.

Le *rendement moyen de la houille* par % kgs a été en 1896 de 29,657
Vis-à-vis, en 1895, de 29,244

Différence en faveur de 1896 0,413

Cette différence favorable provient en majeure partie du fait que nous avons introduit la distillation du charbon par 8 heures, le dimanche au lieu de la distillation par 6 heures, comme cela se fait dans la semaine; il ne se fait donc le dimanche que 3 charges en 24 heures, au lieu de 4 les jours ouvrables. Cette mesure, qui a été dictée par le désir de diminuer le travail du chauffeur le dimanche, a donné jusqu'ici de bons résultats; elle permet à l'ouvrier un repos notable entre les heures de travail de ce jour-là; elle est très appréciée du personnel de l'usine.

Le *pouvoir éclairant du gaz* a été maintenu au même point qu'anciennement, c'est-à-dire à 15 bougies (lampe Hefner) au minimum pour un bec de 450 litres.

Le *nombre moyen, par jour, de cornues en feu* a été de 115,16
Vis-à-vis en 1895 de 113,48

Différence en faveur de 1896 1,68

Le *nombre moyen, par jour, de fours en feu* a été en 1896 de 16,8
Vis-à-vis en 1895 de 16,4

Différence en faveur de 1896 0,4

Le *nombre maximum de cornues en feu* a été en 1896 de 147.

Le nombre minimum de 94.

Le *nombre maximum de fours en feu* a été en 1896 de 21.

Le nombre minimum de 14.

SOUS-PRODUITS.

Coke.

La production totale de *coke* en 1896 a été de 16 692 950 kgs, soit le 69,74 % de la houille distillée.

Ce chiffre se divise de la manière suivante :

Coke <i>vendu</i> : adjudicataire	{	gros . Kgs 9 803 710	
		menu . . 1 374 520	Kgs 11 178 230
Distillerie	{	gros . Kgs 73 000	
		menu . . 88 280	. 161 280
Service des Eaux 38 000
Divers 327 120
			<u>Kgs 11 704 630</u>
Coke <i>employé</i> : chauffage	{	gros . Kgs 2 023 290	
des fours		menu . . 2 657 050	
			<u>Kgs 4 680 340</u>
Chauffage de la chaudière (menu) 307 980	. 4 988 320
			<u>Total Kgs 16 692 950</u>

La proportion de *coke employé au chauffage des fours* par rapport à la houille distillée est de 19,55 %, dont 11,10 % de menu.

Goudron.

La production totale de *goudron* en 1896 a été de kgs 1 172 190, soit le 4,89 % de la houille distillée.

Ce chiffre se divise en :

Goudron <i>vendu</i> à l'adjudicataire et à des tiers . . .	kgs 1 143 992
• <i>employé</i> au chauffage de la chaudière 28 198
	<u>Total kgs 1 172 190</u>

Eau ammoniacale.

La production totale d'eau ammoniacale en 1896 a été de 173 000 litres, qui ont donné à la distillation 106 910 kgs d'alcali à 22° B. Cela représente 7,228 litres d'eau ammoniacale et 0,446 kgs d'alcali 22° par cent kilogr. de houille distillée.

ECLAIRAGE PUBLIC.

Le nombre total des becs d'éclairage public de la ville et des communes était, au 31 décembre 1896, de 1559; il était, au 31 décembre 1895, de 2017. Si nous déduisons de ce dernier chiffre les becs placés sur la commune de Plainpalais, au nombre de 189, il reste

1828 becs. La diminution du nombre d'appareils d'éclairage public est donc de :

$$\begin{array}{r} 1828 \\ - 1559 \\ \hline = 269 \end{array}$$

Cette diminution s'explique de la manière suivante :

320 appareils d'éclairage public ont été soit, enlevés, soit laissés en place, mais non allumés ensuite de l'installation de l'éclairage électrique dans un certain nombre de rues de la ville.

51 appareils ont été placés à nouveau.

269 différence.

Les 51 appareils placés à nouveau se répartissent par communes de la manière suivante :

Ville de Genève	13 candélabres	
	<u>1 console</u>	= 14 appareils
Eaux-Vives	16 candélabres	
	<u>1 console</u>	= 17
Petit-Saconnex	12 candélabres	
Chêne-Bougeries	8	<u>8</u>
Total 51 appareils		

Les 1559 appareils d'éclairage public en fonction au 31 décembre 1896 se répartissent par communes et par calibre ou par régime de la manière suivante :

	Becs de 1400 litres	Becs de 200 litres	Becs de 150 litres	Becs de 100 litres	Becs de 75 litres	Becs à minuit 1/2	Becs à nuit entière	TOTAL
Ville de Genève . . .	3	1	1117	2	19	659	483	1142
Etat (routes)	—	—	62	24	—	84	2	86
Eaux-Vives	—	—	53	167	—	178	42	220
Petit-Saconnex . . .	—	—	3	46	—	48	1	49
Chêne-Bougeries . . .	—	—	—	27	—	27	—	27
Chêne-Bourg	—	—	—	15	—	15	—	15
Cologne	—	—	1	16	—	17	—	17
Vandœuvres	—	—	—	2	—	2	—	2
Plainpalais	—	—	1	—	—	1	—	1
TOTAUX	3	1	1237	299	19	1031	528	1559

Tableau des états mensuels de consommation et de fabrication

1896	Production mètres cubes	Consommation mètres cubes	Houille distill. kilogr.	Nombre de cornues en feu	Solde de l'Usine	
					Fr.	C.
Janvier	625,560	629,340	2,296,170	4,084	11,682	90
Février	568,640	569,030	2,040,530	3,610	11,548	35
Mars	567,520	566,600	1,920,280	3,462	11,583	60
Avril	521,140	524,240	1,767,710	3,109	10,769	95
Mai	527,770	526,750	1,759,760	3,146	11,081	30
Juin	505,910	504,770	1,671,810	2,937	11,061	85
Juillet	518,610	520,220	1,669,450	2,915	11,215	20
Août	557,590	556,790	1,806,090	3,191	11,746	75
Septembre	608,500	609,830	1,949,610	3,373	12,396	50
Octobre	676,770	675,480	2,234,160	3,892	14,287	40
Novembre	675,020	674,050	2,276,010	3,985	14,354	20
Décembre	745,120	746,760	2,542,830	4,446	14,917	10
Totaux	7,098,150	7,103,860	23,934,410	42,150	146,645	10

Tableau du Gaz émis dans les dix dernières années.

1886	4 423 080 mètres cubes
1887	4 600 260 »
1888	4 636 070 »
1889	4 837 360 »
1890	5 425 990 »
1891	5 653 860 »
1892	5 841 490 »
1893	6 248 070 »
1894	6 679 800 »
1895	7 089 920 »
1896	7 103 860 »

Tableau des recettes

1896	VENTE DU GAZ AU COMPTEUR	Vente en supplé- ment et abonne- ments semestriels	ÉCLAIRAGE DE LA VILLE	VENTE DU COKE	VENTE DU GOUDRON	LOCATION DES COMPTEURS	TOTAL
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier	92,183 85	47,139 60	9,776 05	20,079 35	2,905 50	2,380 30	174,764 65
Février	86,199 10	274 40	9,295 45	18,187 35	3,013 10	37,253 95	154,223 35
Mars	85,591 90	79 20	9,781 25	16,897 70	1,843 25	524 55	114,717 85
Avril	84,299 50	48 45	9,127 05	15,920 65	2,909 15	423 25	112,728 05
Mai	79,268 20	112 35	8,993 70	16,542 20	3,487 45	478 55	108,882 45
Juin	79,249 55	3,793 80	8,495 80	15,212 65	1,917 25	84 70	108,753 75
Juillet	81,020 30	38,964 95	8,232 10	15,063 60	2,711 55	42,597 20	188,589 70
Août	87,607 45	225 45	8,181 45	15,770 50	2,266 20	518 80	114,569 85
Septembre	98,647 20	5,094 85	8,089 55	17,709 50	2,683 70	259 10	132,483 90
Octobre	104,922 85	1,566 40	8,369 65	20,848 35	3,470 30	224 95	139,402 50
Novembre	98,327 05	341 —	8,487 40	19,941 80	3,088 70	134 35	130,320 30
Décembre	118,335 55	5,435 60	9,182 25	23,954 45	4,113 45	143 20	161,164 50
Totaux	1,095,952 50	103,076 05	106,011 70	216,128 10	34,409 60	85,022 90	1,640,600 85

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

COMMUNES	COMPTEURS				Eclairage public	Becs fixes	Consom- mat. totale en m ³	PRODUIT NET
	à 15 C.	à 20 C.	à 21 C.	Consom- mat. totale				
Ville de Genève	1,450	4,606,532	—	4,607,982	530,058	318,947	5,456,987	1,091,324 90
Eaux-Vives . .	1,883	468,825	—	470,708	59,144	10,064	539,916	104,931 95
Petit-Saonnex	7,402	290,773	—	298,175	26,143	2,342	326,660	63,654 75
Chêne-Bougeries	158	53,550	—	53,708	7,903	240	61,851	11,967 10
Chêne-Bourg .	115	1,033	24,660	25,808	4,588	—	30,396	5,844 10
Cologne . . .	2,220	11,945	—	14,165	3,301	—	17,466	3,217 15
Pregny . . .	—	17,140	—	17,140	—	—	17,140	3,428 —
Vandœuvres .	—	1,160	—	1,160	378	—	1,538	288 70
Plainpalais .	—	1,536	—	1,536	1	—	1,537	307 35
TOTAUX	13,228	5,452,494	24,660	5,490,382	631,516	331,593	6,453,491	1,284,964 —

Etat comparatif de la consommation productive du gaz pour 1895 et 1896

COMMUNES		CONSOMMATION				RECETTES ¹			
		Compteurs	Eclair. public	Becs fixes	Total	Compteurs	Eclair. public	Bec fixes	Total
Ville	1896	m ³	m ³	m ³	m ³	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	1895	4,607,982	530,058	318,947	5,456,987	921,523 90	106,011 70	63,789 30	1,091,324 90
	Augmentation	4,041,930	547,356	311,109	4,900,395	939,444 55	109,471 15	93,332 80	1,142,248 50
	Diminution	566,052	—	7,838	556,592	—	—	—	—
			17,298	—	—	17,920 65	3,459 45	29,543 50	50,923 60
Eaux-Vives	1896	470,708	59,144	10,064	539,916	94,047 45	8,871 65	2,012 85	104,931 95
	1895	380,192	55,267	6,400	441,859	86,610 55	16,580 30	1,920 05	105,110 90
	Augmentation	90,516	3,877	3,664	98,057	7,436 90	—	92 80	—
	Diminution	—	—	—	—	—	7,708 65	—	178 95
Petit-Saconnex	1896	298,175	26,143	2,343	326,660	59,264 90	3,921 45	468 40	63,654 75
	1895	211,110	24,157	1,465	236,732	47,084 40	7,247 15	439 30	54,770 85
	Augmentation	87,065	1,986	878	89,928	12,180 50	—	29 10	8,883 90
	Diminution	—	—	—	—	—	3,325 70	—	—
Chêne-Bougeries	1896	53,708	7,903	240	61,851	10,733 70	1,185 40	48 —	11,967 10
	1895	31,248	5,383	239	36,870	7,085 10	1,654 15	71 80	8,811 05
	Augmentation	22,460	2,520	1	24,981	3,648 60	—	—	3,156 05
	Diminution	—	—	—	—	—	468 75	23 80	—
Chêne-Bourg	1896	25,808	4,588	—	30,396	5,155 85	688 25	—	5,844 10
	1895	14,357	4,657	—	19,014	3,732 10	1,443 90	—	5,176 —
	Augmentation	11,451	—	—	11,382	1,423 75	—	—	668 10
	Diminution	—	69	—	—	—	755 65	—	—
Cognoy	1896	14,165	3,301	—	17,466	2,722 —	495 15	—	3,217 15
	1895	10,820	3,398	—	14,218	2,828 80	1,019 40	—	3,848 20
	Augmentation	3,345	—	—	3,248	—	—	—	—
	Diminution	—	97	—	—	106 80	524 25	—	631 05

¹ Sur ce total, les débiteurs n'ont pas été déduits.

C) CONSTRUCTION

Pendant l'exercice 1896, la Ville a racheté les installations d'éclairage électrique et de gaz pour la somme de . . Fr. 4 758 987 85

Il a été exécuté, pendant cette année, de nouveaux travaux pour la somme de * 1 475 081 05

La Ville a donc augmenté son capital industriel de Fr. 6 234 068 90

8° EAUX

Les tableaux qui suivent donnent l'état des dépenses relatives au Service des eaux et l'état des crédits spéciaux.

VILLE DE GENÈVE - 1896

Tableau des dépenses d'installations du Service des Eaux.

	COUT DES INSTALLATIONS			Capita décembr à compt la comp annuelle C ^o de l
	au 31 Déc. 1895	en 1896	Total au 31 Décembre 1896	
Installations faites au 31 Déc. 1883				
1 Terrain, usine hydraulique à vapeur	60,500 —		60,500 —	
2 Barrage	71,359 75		71,359 75	
3 Bâtimens, en l'île	490,108 35		490,108 35	
4 » usine hydraulique à vapeur	139,034 35		139,034 35	
5 » quai de la Poste, 2	50,000 —		50,000 —	
6 Réservoir, Bois de la Bâtie	85,260 80		85,260 80	
7 Passerelle sur l'Arve	63,568 90		63,568 90	
8 Canalisations nouvelles b. p.	1,001,269 50		1,001,269 50	
9 Conduite d'alimentation des machines à vapeur	74,447 75		74,447 75	
10 Pompes et turbines	433,360 35		433,360 35	
11 Machines à vapeur	140,488 20		140,488 20	
12 Matériel	38,240 05		38,240 05	
13 Compteurs en location	5,369 —		5,369 —	
14 Prises d'eau gratuites	13,172 60		13,172 60	2,666,179 60
Installations faites dès le 1^{er} Janv. 1884				
1 Canalisations nouvelles b. p.	138,397 55	36,849 90	175,247 45	
2 Matériel	24,353 40	1,809 50	26,162 90	
3 Compteurs en location	55,487 30	9,493 40	64,980 70	
4 Prises d'eau gratuites	13,233 75		13,233 75	
5 Avances aux propriétaires	68,503 20	27,029 —	95,532 20	
6 Agrandissement de l'atelier	2,241 95		2,241 95	
7 Turbines à domicile	17,945 60		17,945 60	
8 Concessions des forces motrices	35,000 —		35,000 —	
9 Batardeaux	304,796 55		304,796 55	
10 Digue séparative	102,521 30		102,521 30	
11 Digue, 2 ^{me} période	24,516 65		24,516 65	
12 Barrage à rideaux	88,825 90		88,825 90	
13 Vannes et radier en aval de l'île	81,596 60		81,596 60	
14 » » en amont de l'île	38,251 85		38,251 85	
15 Restitution de la force motrice aux usiniers	62,735 70		62,735 70	
16 Bâtiment des turbines et vannes	1,392,166 10		1,392,166 10	
17 Pompes et turbines	1,316,786 10		1,316,786 10	
18 Machine à vapeur (transformation)	21,945 80		21,945 80	
19 Conduite d'alimentation	435,136 —		435,136 —	
20 Canalisations nouvelles	1,477,063 45	78,744 95	1,555,808 40	
21 Canalisation du réservoir de Bessinges	275,030 60		275,030 60	
22 Réservoir de Bessinges	253,275 75		253,275 75	
23 Intérêts des capitaux engagés	159,070 55		159,070 55	
24 Imprévu et frais généraux	69,417 45	200 —	69,617 45	
25 Digue de la Jonction	47,370 60		47,370 60	
26 Transmission électrique	39,228 10		39,228 10	
27 Rachat de la Société des Eaux du Rhône, r. d.	255,600 —		255,600 —	
28 » » » r. g.	47,500 —		47,500 —	
29 Traction électrique des tramways	74,518 10	9,929 70	84,447 80	
30 Groupe de pompes N ^o 17	69,444 20	6,652 45	76,096 65	
31 Id. id. N ^o 18	—	46,102 15	46,102 15	
32 Marchandises	94,492 35	19,042 75	113,535 10	7,322,306 25
	9,752,632 05	235,853 80	9,988,485 85	9,988,485 85
<i>A déduire</i> : Subvention de l'Etat pour con- duite d'alimentation	30,000 —		30,000 —	30,00
	9,722,632 05	235,853 80	9,988,485 85	9,958,485 85
<i>A déduire</i> : Marchandises 113,535 10 Recettes diverses 26,830 60		140,365 70	140,365 70	140,36
	9,722,632 05	95,488 10	9,988,485 85	9,818,120 15

SERVICE

Situation des

Désignation des travaux.	Crédits votés et subventions.	DÉPENSES	DÉPENSES 1896	TOTAL DÉPENSES
Coût de la concession	35,000	35,000 —		35,000 —
Approfondissement du lit du Rhône		791,680 46		791,680 46
Vannes de décharge		81,596 59		81,596 59
Digue séparative.		102,521 31		102,521 31
Batardeaux.		312,586 58		312,586 58
Bâtiment des turbines et vannes		1,193,184 75		1,193,184 75
Pompes 1 à 10		821,628 05		821,628 05
Pont de la machine et barrage.		230,089 35		230,089 35
Abaissement des seuils des 4 anciennes machines		23,062 07		23,062 07
Vannes Séchehaye		38,251 84		38,251 84
Restitution de force	4,469,064	97,858 59		97,858 59
Démolition de l'Ile.		184,482 43		184,482 43
Conduite d'alimentation		122,509 07		122,509 07
Epuisement des enceintes		260,266 62		260,266 62
Echelle à poissons		4,707 73		4,707 73
Draguage entre les ponts		14,222 55		14,222 55
Draguage du port		75,901 35		75,901 35
Digue, 2 ^m e période.		24,516 68		24,516 68
Mur et draguage, bras gauche.		32,435 75		32,435 75
Service des capitaux		159,070 55		159,070 55
Imprévu, frais généraux		371,805 66	200 —	372,005 66
Canalisations nouvelles	1,640,000	1,490,417 80	105,594 85	1,596,012 65
Conduite du Rond-point des Bergues	100,000	95,000 —		95,000 —
Machine à vapeur	22,000	21,945 80		21,945 80
Machine hydraulique.	7,936	7,940 49		7,940 49
Réservoir de Bessinges	200,000	253,590 95		253,590 95
Canalisation au réservoir	270,000	275,030 60		275,030 60
Digues Jonction et Fluehler.	49,000	47,621 54		47,621 54
Egoûts collecteurs	1,136,000	1,159,440 89		1,159,440 89
Pompes 11 et 12.	175,000	173,590 65		173,590 65
Achèvement du bâtiment	215,000	199,736 35		199,736 35
Pompes 13 et 14.	175,000	162,042 50		162,042 50
Conduite en fer	300,000	219,216 05		219,216 05
Transmission électrique.	36,000	40,795 60		40,795 60
Pompes 15 et 16.	180,000	160,205 05		160,205 05
Porté à l'aménagement de l'Ile.		100,000 —		100,000 —
Pompe 17.	90,000	69,394 20	6,702 45	76,096 65
Pompe 18.	90,000		46,102 15	46,102 15
	9,190,000	9,453,346 45	158,599 45	9,611,945 90
Prolongement de la conduite d'alimentation	150,000			
	9,340,000			
Station des Tramways	120,000	74,568 10	9,879 70	84,547 80

DES EAUX

crédits spéciaux, 1896.

RECETTES	DÉPENSES			TRAVAUX restant à faire.	COUT TOTAL des TRAVAUX	DÉPENSÉ	
	recettes déduites	concernant le Service des Eaux.	ne concernant pas le Service des Eaux.			en plus.	en moins.
	35,000 —	35,000 —			35,000 —		
461,579 13	330,101 33		330,101 33		330,101 33		
	81,596 59	81,596 59			81,596 59		
	102,521 31	102,521 31			102,521 31		
7,790 05	304,796 53	304,796 53			304,796 53		
755 —	1,192,429 75	1,192,429 75			1,192,429 75		
680 15	820,947 90	820,947 90			820,947 90		
1,263 45	228,825 90	88,825 90	140,000 —		228,825 90		
	23,062 07		23,062 07		23,062 07		
	38,251 84	38,251 84			38,251 84		
35,122 90	62,735 69	62,735 69			62,735 69		37,795 62
14,465 —	170,017 43		170,017 43		170,017 43		
1,589 10	120,919 97	120,919 97			120,919 97		
	260,266 62		260,266 62		260,266 62		
3,599 60	1,108 13		1,108 13		1,108 13		
	14,222 55		14,222 55		14,222 55		
	75,901 35		75,901 35		75,901 35		
	24,516 68	24,516 68			24,516 68		
	32,435 75		32,435 75		32,435 75		
	159,070 55	159,070 55			159,070 55		
76,779 60	295,226 06	68,154 95	227,071 11	92,314 38	387,540 44		
48,959 40	1,547,053 25	1,547,053 25		92,946 75	1,640,000 —		
	95,000 —	95,000 —			95,000 —		5,000 —
	21,945 80	21,945 80			21,945 80		54 20
	7,940 49		7,940 49		7,940 49	4 49	
315 20	253,275 75	253,275 75			253,275 75	53,275 75	
	275,030 60	275,030 60			275,030 60	5,030 60	
250 95	47,370 59	47,370 59			47,370 59		1,629 41
7,991 20	1,151,449 69		1,151,449 69		1,151,449 69	15,449 69	
	173,590 65	173,590 65			173,590 65		1,409 35
	199,736 35	199,736 35			199,736 35		15,263 65
	162,042 50	162,042 50			162,042 50		12,957 50
	219,216 05	219,216 05			219,216 05		80,783 95
1,567 50	39,228 10	39,228 10			39,228 10	3,228 10	
2,300 —	157,905 05	157,905 05			157,905 05		22,094 95
	100,000 —		100,000 —		100,000 —	100,000 —	
	76,096 65	76,096 65		13,903 35	90,000 —		
	46,102 15	46,102 15		43,897 85	90,000 —		
665,008 23	8,946,937 67	6,413,361 15	2,533,576 52	243,062 33	9,190,000 —	176,988 63	176,988 63
				150,000 —	150,000 —		
				393,062 33	9,340,000 —		
	84,547 80	84,547 80		35,452 20	120,000 —		

TABLEAU DES

en

FONTAINES A 4 JETS	FONTAINES A 2 JETS	FONTAINES MOYENNES A 1 JET	BORNES-FONTAINES EN PIERRE
1 Petite Fusterie 2 Grande Fusterie 3 Molard 4 Place du Port 5 Longemalle 6 Cour du Collège 7 Bourg-de-Four 8 Place de Champel 9 Puits St-Pierre 10 Cité 11 Saint-Gervais 12 Chevelu 13 Place des Alpes 14 Place Navigation	1 Square de Rive 2 Rue de la Fontaine 3 Place Madeleine 4 Grand Mézel 5 Place Grenus 6 Coutance, haut 7 Cendrier, passage 8 Terreaux-du-Temple 9 Place des Grottes 10 Montbrillant 11 Place de l'Ecole 12 Halle de Rive 13 Rue des Gares 14 Pl. d. Eaux-Vives 15 Place Malagnou 16 Place Cornavin	1 Beauregard 2 Saint-Léger 3 Manège 4 Treille 5 Perron 6 Péliisserie 7 Corraterie 8 Place du Temple 9 Paul Bouchet 10 Môle	1 Rue Verdaine 2 Cour Saint-Pierre 3 Grand'Rue 4 Bémont 5 Traversière 6 Square de Rive
BORNES-FONTAINES EN FONTE AVEC BASSIN EN PIERRE	BORNES-FONTAINES PETIT MODÈLE	LAVOIRS	FONTAINES WALLACE
1 Saint-Antoine 2 Monthoux 3 Square de Saussure 4 Voltaire 5 Place Halle de l'Île	1 Rue des Grottes 2 Servette 3 Square de Cornavin 4 Quai Pierre Fatio 5 Promenade des Cro- pettes	1 Quai du Seujet 2 Terreaux-du-Temple 3 Montbrillant 4 Place Navigation 5 Place Navigation 6 Place Saint-Gervais 7 Bourg-de-Four 8 Puits St-Pierre 9 Longemalle 10 Fusterie 11 Place Madeleine 12 Place des Grottes 13 Manège 14 Môle 15 Fontaine 16 Grand Mézel	1 Bastions 2 Rue Bonivard

FONTAINES

1896

BORNES-FONTAINES ORDINAIRES			JETS D'EAU		
EN FONTE					
1	Tranchées de Rive	35	Servette	1	Square du Mont-Blanc
2	Saint-Germain	36	Cendrier	2	Place de Hollande
3	Rue du Port	37	Fort Barreau	3	Jardin des Alpes
4	Perron	38	Ecole Grütli	4	Jardin Botanique
5	Tour de Boël	39	» Gare (filles)	5	Jardin Anglais
6	Halle de l'Île	40	» Gare (garçons)		
7	Halle de l'Île	41	» Pâquis (filles)	FONTAINES DÉCORATIVES	
8	Délices	42	» Pâquis (garçons)		
9	Servette	43	» Malagnou		
10	Route de Fernex	44	» St-Antoine		
11	Sous la Gare	45	» Lancaster		
12	Rue de Lausanne	46	» Gare (sud)		
13	Prieuré	47	» Madeleine		
14	Sismondî	48	R ^d -P ^t Plainpalais		
15	Rue des Alpes	49	Boul. Helvétique		
16	Rousseau	50	Square Mont-Blanc		
17	Temple	51	Nord		
18	Verdaine	52	Grenade		
19	Montbrillant	53	Amis		
20	Fontaine	54	Gutenberg		
21	Square Pradier	55	Servette (cour)		
22	Square Diday	56	Glacis de Rive		
23	Grand Quai	57	Quai du Seujet		
24	Observatoire	58	Imbert Galloix		
25	Saint-Victor	59	Constantin		
26	Boul. Plainpalais	60	Ch. de la Scie		
27	Grütli	61	Cours de Rive		
28	Place Bel-Air	62	Cours de Rive		
29	Temple	63	Cours de Rive		
30	Rousseau	64	Collège St-Antoine		
31	Sismondî	65	Ecole rue Necker		
32	Monthoux	66	Corps Saints		
33	Môle	67	Rue des Casemates		
34	Ecole	68	Cour du Collège St-Antoine		
			GROTTES		
			1		
			Grand Quai		
			RÉCAPITULATION		
			14 fontaines à 4 jets		
			16 » » 2 »		
			10 » » 1 »		
			2 » Wallace		
			6 bornes-fontaines en pierre		
			68 » » » fonte		
			5 » » en fonte et pierre		
			5 » » petit modèle		
			16 lavoirs		
			5 jets d'eau		
			9 grottes		
			1 fontaine décorative		
			157 TOTAL		

Fontaines nouvelles et bouches à eau.

I. *Fontaines.*

Il a été établi :

1 borne-fontaine Cours de Rive.

II. *Bouches à eau.*

Ville de Genève :

Il a été établi sur le réseau à basse pression :

1 hydrante, rue Michel Roset.

1 id. Halle de l'île.

Sur le réseau à haute pression :

1 hydrante, rue du Mont-Blanc.

1 id. rue du Rhône.

1 id. rue des Alpes.

1 id. rue de Pâquis.

1 id. rue du Jura.

En outre, il a été établi, avec un crédit spécial :

2 hydrantes basse pression Promenade du Pin.

1 id. » » Ile J.-J.-Rousseau.

2 id. » » Promenade des Bastions.

1 id. » » Promenade des Alpes.

4 id. » » Promenade des Croupettes.

Commune de Plainpalais :

1 hydrante hp., Acacias.

Commune du Petit-Saconnex :

1 hydrante, bp., Rue Rothschild.

1 id. hp., Avenue de la Servette.

Commune de Lancy :

1 hydrante, hp., près le Cimetière de St-Georges (établie aux frais de la Ville).

Commune de Vernier :

4 hydrantes hp.

Commune de Meyrin :

1 hydrante hp.

Pour les particuliers :

- 4 hydrantes hp., Asile des Vieillards.
- 15 bouches dans les bâtiments, id.
- 2 id. Minoteries de Plainpalais.
- 1 id. Degrange & C^{ie}, Carouge.
- 1 id. Lambert & Munier, Boulevard Helvétique.

Le nombre total des bouches est de :

- 703 basse pression dans la ville de Genève.
- 10 » » dans les promenades.
- 44 haute pression dans la ville de Genève.
- 3 » dans le bâtiment des turbines.
- 8 basse pression » »
- 2 » Usine hydraulique à vapeur.
- 3 » Immeuble, 2, quai de la Poste.
- 31 dans la commune de Plainpalais.
- 21 » des Eaux-Vives.
- 6 » de Carouge.
- 17 » du Petit-Saconnex.
- 5 » du Grand-Saconnex.
- 2 » de Pregny.
- 7 » de Bellevue.
- 1 » de Genthod.
- 5 » de Vernier.
- 1 » de Meyrin.
- 6 » de Lancy.
- 2 » d'Onex.
- 3 » de Confignon.
- 3 » de Bernex.
- 6 » de Plan-les-Ouates.
- 2 » de Cologny.
- 1 » de Meinier.

32 sur routes cantonales.

79 particulières.

Total 1003 bouches au 31 décembre 1896.

Moteurs et ascenseurs.

I. Moteurs à basse pression.

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1895 était de 124.

3 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

1 chez M. Masoni, fabricant d'articles de ménage, rue Kléberg.

1 • M. Soullier, imprimeur, rue de la Cité.

1 • M. Comte, fabricant de meubles, ruelle du Lac.

Par contre, 8 moteurs ont cessé de marcher, savoir :

1 chez M. J. Jarnier, charcutier, Cornavin.

1 • M. Roiron, marchand de vins, rue de Lyon.

2 au Service d'éclairage électrique en l'Île.

1 chez M. Chevallier, marchand de bois, Prieuré (transformé à la haute pression).

1 • M. Girod, marchand de bois, rue Prévost Martin (transformé à la haute pression).

1 • M. Guittat, fabricant d'articles de ménage, rue de l'Entrepôt (transformé à la haute pression).

1 • MM. Pernod & C^{ie}, fabricants de biscuits, Pâquis (transformé à la haute pression).

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1896 est de 119, dont 8 dans les bâtiments municipaux.

II. Ascenseurs.

Il a été établi 6 nouveaux ascenseurs et 1 reouvert :

1 Hôtel Bristol, rue Mont-Blanc.

1 • Terminus, rue des Alpes.

1 • National, quai Léman.

1 Immeuble Heller & Zoppino, rue du Rhône.

1 • Société Genevoise de Construction, rue Bellot.

1 • Schæfer, quai du Léman.

1 • Chenevard & Rojoux, rue du Commerce.

Le nombre des ascenseurs est maintenant de 37, se répartissant dans 15 hôtels, 10 maisons locatives, 1 à l'hôpital, et 6 pour monte-charge, dont 2 au théâtre.

III. Turbines à haute pression.

Le nombre des turbines en activité à la fin de 1895 était de 195.

- 27 nouvelles turbines ont été installées, savoir :
- 1 chez M. Bernard Bloc, blanchisserie, rue du Cheval Blanc, Carouge.
 - 1 » Blanchisserie des Epinettes, Acacias.
 - 2 » Usine à gaz de la commune de Plainpalais.
 - 1 » M. Ehrsam, tourneur, rue de Monthoux.
 - 1 » M. J. Delétraz, fabricant d'eau gazeuses, rue Ancienne à Carouge.
 - 1 » MM. Empeyta & C^{ie}, marchands de charbons, Av. de l'abattoir.
 - 1 » M. G. Weber, boucher, rue du Mont-Blanc.
 - 1 » M. Bertolotto, ébéniste, rue Jean Charles.
 - 1 » M. J. Rey, fabricant de meubles, chemin Vert.
 - 1 » M. H. Kirchhofer, imprimeur, rue du Rhône.
 - 1 » M. Kugler, fondeur en cuivre, Coulouvrenière.
 - 1 » MM. Gøerg frères, fabricants de pierres fines, Malagnou.
 - 2 » M. J. P. Chappuis, fabricant de chaudronnerie, rue de Monthoux.
 - 1 » MM. Lambert & Munier, frigorifique de Rive.
 - 1 » M. Bonfantini, Brasserie, Avenue du Mail.
 - 1 » Manufacture Dijonnaise de biscuits Pernod, Pâquis.
 - 1 » M. Addor, tourneur, chemin du Parc, Eaux-Vives.
 - 1 » M^e V^{ve} Marc Chevallier, combustibles, Prieuré.
 - 1 » M. G. Chanal, marchand de papier, rue Ami-Lullin.
 - 1 » M. F. Quezel, fabric. de conserves, rue de l'Avenir, Eaux-Vives.
 - 1 » M. Ribagnac, fabricant de parfumerie, rue Neuchâtel.
 - 1 » M. L. Guittat, fabricant d'articles de ménage, rue Entrepôt.
 - 1 » M^e V^{ve} A. Girod, combustibles, ch. Prévost-Martin, Plainpalais.
 - 1 » M. E. Mégevet, fabricant d'articles de ménage, rue Dassier (Eclairage).
 - 1 » MM. Tempia frères, restaurateurs, Boulevard Pont d'Arve (Eclairage).

Par contre, 3 turbines ont cessé de marcher, savoir :

- 1 chez M. Bellamy, fabricant de meubles, rue Coutau.
- 1 » M. Rusterholz, fondeur, Avenue du Mail.
- 1 » M. Lengrin, fabricant de filières, Avenue des Bosquets.

Le nombre des turbines en service à la fin de 1896 est de 219, y compris 10 pour la restitution de la force motrice aux usiniers.

Canalisations nouvelles.

Budget n° 15.

Des canalisations nouvelles ont été établies, sur les réseaux à basse et haute pression, quand le revenu atteignait le 10 % du coût des travaux.

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

Ville de Genève :

Rue de Hesse	64 ^m	tuyaux de	150 ^{mm}	diam.
Place de la Navigation	27 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue Dassier	3 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue de Hollande	69 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue Michel Rozet	94 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue de Malagnou	129 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue de Fribourg	36 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue Général Dufour	35 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue de Monthoux	54 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue du Perron	24 ^m	»	80 ^{mm}	»
Rue de l'Ouest	12 ^m	»	80 ^{mm}	»
Rue de l'Entrepôt	48 ^m	»	80 ^{mm}	»
Place de la Fusterie	16 ^m	»	60 ^{mm}	»

Commune de Plainpalais :

Bois de la Bâtie près le réservoir	55 ^m	tuyaux de	250 ^{mm}	diam.
Rue Gœtz-Monin	387 ^m	»	250 ^{mm}	»
Rue de l'Arquebuse	36 ^m	»	200 ^{mm}	»
Boulevard des Casernes	88 ^m	»	150 ^{mm}	»
Boulevard de St-Georges.	132 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue G. Revilliod	42 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue du Diorama	60 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue des Voisins	120 ^m	»	100 ^{mm}	»
Quai du Cheval Blanc	246 ^m	»	100 ^{mm}	»
Chemin de Malombré	105 ^m	»	100 ^{mm}	»
Chemin des Tramways	60 ^m	»	100 ^{mm}	»
Chemin à la Cluse	57 ^m	»	100 ^{mm}	»
Chemin Prévost-Martin	126 ^m	»	100 ^{mm}	»
Rue Pictet de Bock	42 ^m	»	100 ^{mm}	»

A reporter 2 167^m

Report 2 167^m

Commune des Eaux-Vives :

¹ Quai des Eaux-Vives	185 ^m	tuyaux de 250 ^{mm} diam.
Rue Jean-Charles	169 ^m	100 ^{mm} .
Chemin des Photographes	68 ^m	100 ^{mm} .
Route de Frontenex	69 ^m	100 ^{mm} .
Rue Du Roveray	49 ^m	100 ^{mm} .
Rue de la Grenade	21 ^m	100 ^{mm} .
Chemin Vert	169 ^m	100 ^{mm} .

Commune du Petit-Saconnex :

Sécheron	210 ^m	tuyaux de 100 ^{mm} diam.
Rue Amat	120 ^m	100 ^{mm} .
Rue Rothschild	42 ^m	100 ^{mm} .
Chemin de St-Jean	6 ^m	80 ^{mm} .

Total des conduites posées en 1896 3 275^m

¹ A déduire : conduite de 80^{mm}
remplacée 80^m

Total des conduites posées en 1896 3 195^m

Total au 31 décembre 1895 . . 89 504^m70

Total au 31 décembre 1896 . . 92 699^m70

En outre, il a été posé 2 vannes pour compléter le réseau, soit :
1 vanne Boulevard de Plainpalais.
1 Quai du Seujet.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION.

Les canalisations suivantes ont été installées au moyen de crédits spéciaux :

Ville de Genève :

Rue Dassier	7 ^m	tuyaux de 300 ^{mm} diam.
Rue des Pâquis	176 ^m	250 ^{mm} .
Rue du Rhône	72 ^m	200 ^{mm} .
Rue de l'Entrepôt et rue du Mont-Blanc	116 ^m	200 ^{mm} .
Rue des Alpes	72 ^m	200 ^{mm} .
Rue de Malagnou	84 ^m	200 ^{mm} .

A reporter 527^m

	<i>Report</i>	527 ^m		
Rue Ami Lullin	180 ^m		tuyaux de	400 ^{mm} diam.
Rue du Commerce	28 ^m		»	200 ^{mm} »
Rue du Glacis de Rive	48 ^m		»	100 ^{mm} »
Rue Bellot	102 ^m		»	100 ^{mm} »
Rue du Jura	93 ^m		»	100 ^{mm} »
Rue de l'Entrepôt	21 ^m		»	100 ^{mm} »
Avenue des Bosquets	57 ^m		»	100 ^{mm} »
Rue de Neuchâtel	42 ^m		»	100 ^{mm} »
<i>Commune de Plainpalais :</i>				
Quai du Rhône	24 ^m		tuyaux de	350 ^{mm} diam.
id.	266 ^m		»	300 ^{mm} »
Boulevard de St-Georges	24 ^m		»	250 ^{mm} »
Chemin Prévost-Martin	88 ^m		»	200 ^{mm} »
Avenue Abattoirs.	31 ^m		»	100 ^{mm} »
<i>Commune des Eaux-Vives :</i>				
Rue Jean-Charles.	41 ^m		tuyaux de	200 ^{mm} diam.
<i>Commune du Petit-Saconnex :</i>				
Pont de Souterre	136 ^m		»	200 ^{mm} »
Rue Richemont	48 ^m		»	200 ^{mm} »
Chemin Liotard	78 ^m		»	100 ^{mm} »
Avenue Wendt	57 ^m		»	100 ^{mm} »
Avenue Soret	27 ^m		»	100 ^{mm} »
Moillebeau	55 ^m		»	100 ^{mm} »
Chemin de la Voie creuse	225 ^m		»	100 ^{mm} »
Chemin du Nant	36 ^m		»	100 ^{mm} »
Petit Chemin Liotard	99 ^m		»	40 ^{mm} »
<i>Communes de Vernier et Meyrin :</i>				
Châtelaine-Vernier	2 643 ^m		»	100 ^{mm} »
Vernier-Château Feuillasse	1 722 ^m		»	100 ^{mm} »
<i>Commune de Chambésy :</i>				
Chemin près de la Gare	60 ^m		»	100 ^{mm} »
<i>Commune de Collex :</i>				
Route de Collex-Bossy	368 ^m		»	100 ^{mm} »
Total	7 066 ^m			

Total des conduites posées en 1896	7 066 ^m
Total des conduites posées au 31 décembre 1895	80 843 ^m 85
Anciens réseaux, Société des Eaux du Rhône, rive gauche et rive droite.	32 615 ^m 65
Total des conduites posées au 31 décembre 1896	<u>120 525^m50</u>

De plus, il a été posé 8 vannes pour compléter le réseau, soit :

1 vanne, rue de Monthoux.

3 vannes, rues de la Servette, des Grottes, route de Lyon.

4 « dans la Commune du Petit-Saconnex.

*Tableau du réseau des canalisations à basse pression
suivant leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600 ^{mm}	33,8		
500 ^{mm}	2286,8		
350 ^{mm}	1294,3		
300 ^{mm}	124,0		
250 ^{mm}	10467,5		
200 ^{mm}	1660,6		
180 ^{mm}	174,0		
165 ^{mm}	140,6		
160 ^{mm}	343,4		
150 ^{mm}	3311,5		
135 ^{mm}	217,7		
120 ^{mm}	3736,5		
110 ^{mm}	4939,5		
	<u>28730,2</u>		
<i>A reporter.</i>			
		<i>Report.</i>	28730,2
		100 ^{mm}	13190,9
		90 ^{mm}	43,0
		82 ^{mm}	1417,8
		80 ^{mm}	27829,2
		75 ^{mm}	578,9
		70 ^{mm}	3802,8
		65 ^{mm}	949,2
		60 ^{mm}	9034,7
		55 ^{mm}	1835,6
		50 ^{mm}	3572,5
		40 ^{mm}	4714,9
		Total.	<u>92699,7</u>

Tableau du réseau des canalisations à haute pression suivant leur diamètre.

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
700 ^{mm}	30,0	<i>Report.</i>	41604,8
600 ^{mm}	4474,5	120 ^{mm}	891,2
500 ^{mm}	2265,5	110 ^{mm}	875,0
450 ^{mm}	16,0	100 ^{mm}	33398,1
400 ^{mm}	6799,5	90 ^{mm}	3812,4
350 ^{mm}	703,8	80 ^{mm}	10764,8
300 ^{mm}	3389,8	75 ^{mm}	5993,7
250 ^{mm}	5878,6	60 ^{mm}	8499,8
200 ^{mm}	9790,3	50 ^{mm}	9660,7
150 ^{mm}	6419,3	40 ^{mm}	4928,0
135 ^{mm}	1837,5	30 ^{mm}	97,0
<i>A reporter</i>	41604,8	Total.	<u>120525,5</u>

Comptes extra-budgetaires.

I. Distribution de l'eau dans les quartiers populeux.

De 1887 à 1895, 176 installations ont été faites pour	Fr. 68 503 20
En 1896 98 , , , ,	27 029 —
Total	<u>Fr. 95 532 20</u>

Dont à déduire :	
Moitié des recettes de 1887 à 1895.	Fr. 25 784 20
Plus remboursement de 1887-1895	
de 29 avances	8 071 60
En 1896, moitié des recettes.	3 577 —
, 13 remboursements	3 589 90
Reste	<u>Fr. 54 509 50</u>

II. Etablissement de la force motrice à domicile.

(Arrêté du Conseil Administratif en date du 29 novembre 1886.)
 Il n'a pas été fait de nouvelle installation en 1896.
 Ce compte était débiteur, au 31 décembre 1895, de . Fr. 4 624 75
 dont il faut déduire : Recettes de 1896 2 140 —
 Il reste débiteur de Fr. 2 484 75

III. Traction électrique des Tramways.

(Arrêtés du Conseil Municipal en date du 22 décembre 1893 et du 31 juillet 1896.)

Crédits votés : Fr. 120 000.

Il a été payé, au 31 décembre 1895, sur les travaux

exécutés	Fr. 74 568 10
id. en 1896	9 929 70
Total	Fr. 84 497 80

A déduire :

Amortissement au 31 décembre 1895,	Fr. 8 431 60
» en 1896	7 800 —
Reste débiteur au 31 décembre 1896	Fr. 68 266 20

Prolongement de la prise d'eau.

Un crédit de Fr. 150 000 — a été voté pour ce travail. Des études spéciales, au point de vue bactériologique, sont entreprises par le bureau de salubrité pour établir le meilleur emplacement de la prise d'eau. Dès que le résultat de ces recherches sera connu, ce travail pourra être entrepris.

9° FORCES MOTRICES

Le courant électrique de l'Usine de Chèvres a pu être conduit jusqu'en ville le 31 décembre 1895.

En 1896, il y a lieu de relever les dates suivantes :

5 février, premier essai de l'alternateur N° 1.

11 » » N° 2.

 mars, » N° 3.

19 » essai d'éclairage du grand lustre du théâtre au moyen du courant livré par l'Usine de Chèvres.

27 avril, inauguration officielle de l'Usine, en présence des Autorités cantonales et municipales.

En août, la livraison moyenne a été la plus forte; elle a atteint 500 chevaux électriques par heure.

Le maximum de livraison a eu lieu le 14 octobre, avec environ 1600 chevaux électriques.

En septembre, essais du groupe N° 4.

A la fin de l'année, le groupe N° 5 est presque terminé.

En 1896, il a été établi sur le compte de l'Usine de Chèvres 16133^m70 de lignes souterraines et aériennes.

Les tableaux ci-après donnent la situation des dépenses, des crédits et des travaux exécutés.

Usine de Chèvres.

Situation au 31 décembre 1896.

TRAVAUX		Total au 31 décembre 1895	Total des travaux en 1896	Total au 31 décembre 1896
50	Etudes et travaux préliminaires.	16,813 50	— —	16,813 50
52	Elargissement, Rive gauche.	43,733 45	10,268 —	54,001 45
82	Barrage, batardeaux	25,670 75	— —	25,670 75
84	id. épaissements	21,894 10	— —	21,894 10
86	id. fouilles	35,151 30	— —	35,151 30
54	id. maçonnerie	153,581 15	— —	153,581 15
97	id. partie métallique	461,383 35	— —	461,383 35
58	Canal d'aménée.	105,965 20	2,101 85	108,067 05
88	Bâtiment des turbines batardeaux	65,565 —	1,524 65	67,089 65
90	id. vannes treuils et passerelles	76,578 25	24,054 40	100,632 65
92	id. épaissements	38,550 25	635 35	39,185 60
94	id. fouilles	43,072 85	— —	43,072 85
60	id. fondations	375,011 05	3,987 85	378,998 90
63	id. élévations	87,383 75	33,720 45	121,104 20
64	Canal de fuite	17,998 25	106 90	18,105 15
66	Digue séparative	34,457 15	— —	34,457 15
68	Echelle à poissons	1,565 70	— —	1,565 70
69	Turbines	45,630 —	94,834 15	140,464 15
71	Machines électriques	173,373 45	133,500 60	306,874 05
150	Ligne électrique Chèvres-Genève	439,719 25	49,675 50	489,394 75
74	Distribution en Ville	25,807 90	208,171 —	233,978 90
144	Expropriations	132,288 40	81,143 65	213,432 05
78	Intérêts jusqu'au 31 décembre 1895	104,190 —	66 10	104,256 10
100	Imprévu	62,205 15	2,989 20	65,194 35
230	Déplacements	36,852 90	330 65	37,183 55
95	Pont de Chèvres	355 —	7,499 35	7,854 35
185	Groupe IV et V	47,600 —	70,028 60	117,628 60
188	Travaux en cours	— —	171,058 60	171,058 60
183	Pompes à l'huile	— —	31,867 90	31,867 90
113	Outillage neuf	22,683 90	¹⁾ —3,876 55	²⁾ 18,807 35
		2,695,081 —	923,688 20	³⁾ 3,618,769 20

¹ Provient d'une vente d'outillage.

² sera décomposé en { 14,833 10 à passer au compte imprévu.
3,974 23 " " " " outillage d'exploitation.

³ non compris une somme de fr. 3000.— en dépôt de caisse.

Usine de Chèvres.

Situation des crédits au 31 décembre 1896.

TRAVAUX	Crédits votés	DÉPENSÉ		
		d'après comptabilité	en plus	en moins
Barrage	542.850 —	751.682 10	208.832 10	— —
Canal d'aménée	126.636 —	108.067 05	— —	18.568 95
Bâtiment des turbines	655.000 —	750.083 85	95.083 85	— —
Canal de fuite	70.000 —	18.105 15	— —	51.894 85
Travaux accessoires	40.000 —	36.022 85	— —	3.977 15
Turbines	120.000 —	172.332 05	52.332 05	— —
Installations électriques	385.000 —	796.268 80	411.268 80	— —
Distribution en ville	300.000 —	127.522 90	— —	172.477 10
Expropriations	180.000 —	213.432 05	33.432 05	— —
Groupe IV et V	300.000 —	117.628 60	— —	182.371 40
Extension des réseaux dans le canton	350.000 —	171.058 60	— —	178.941 40
Rachat de canalisations pri- maires	106.456 —	106.456 —	— —	— —
Intérêts pendant la construc- tion	250.000 —	104.256 10	— —	145.743 90
Imprévu	330.514 —	121.185 25	— —	209.328 75
Etudes	10.000 —	16.813 50	6.813 50	— —
Pont de Chèvres	— —	7.854 35	7.854 35	— —
	3.766.456 —	3.618.769 20	815.616 70	963.303 50
Solde des crédits au 31 décembre 1896		Fr. 147.636 80		

Cette somme sera absorbée par les paiements restant à effectuer.

LIGNES ÉLECTRIQUES

Le réseau primaire comprenait au 31 décembre 1895 :

1° Lignes établies par la Ville de Genève.

La grande ligne Chèvres-Genève, composée de 4 conducteurs de 490 mm² de section chacun, formant une longueur de m. m. 5826

2° Lignes rachetées de la Société d'appareillage électrique.

a) Lignes souterraines de la rive gauche :

Du pont de la Coulouvrenière au Bourg-de-Four par le boulevard de Plainpalais, la rue du Général Dufour, la rue de Candolle, le Cours des Bastions, les rues des

A reporter

5826

	m.	m.
<i>Report</i>		5826
Jardins, Lefort, Ami Lullin, Cours de Rive, rues du Vieux-Collège et Verdaine: câbles 2×50 mm	3296	
Du quai de la Poste à la rue de l'Hôtel de Ville, par la rue de la Monnaie, la Cité et la Grand'Rue, câbles 2×25 mm	4172	
<i>b) Lignes souterraines de la rive droite:</i>		
Du pont de la Coulouvrenière à la rue de la Cloche par le boulevard James Fazy, les rues Necker, de Lausanne, de Monthoux, de l'Entrepôt, de l'Ecole, des Pâquis, la place de la Navigation, la rue et le quai du Léman, câbles 2×50 mm	2165	7018
Rue des Pâquis, pour l'Hôtel national 2×25 mm	370	
id. 2×50 mm	15	
Total: m.		<u>12844</u>

Il s'est complété en 1896 par :

<i>a) Lignes souterraines :</i>	mm ²	m
Rue Général Dufour pour Bâtiment Electoral, câble	2×25	105
Gare de Cornavin	2×25	109,50
De la cabine de St-Jean à Sécheron	2×75	2200
Campagne Robert Peel à Sécheron	2×50	119,50
id.	2×25	51,30
Rue Pierre Fatio et quai des Eaux-Vives.	2×25	465,20
Quai des Pâquis	2×25	121,50
Raccord. de St-Jean avec l'Usine de l'Ile.	2×75	1059
id. avec le transformateur place du temple.	2×50	141,50
id. avec la station de la Coulouvr.	2×75	545
id. avec le câble 2×50 mm alimentant la rive gauche	2×75	197
id. avec le Théâtre	2×50	594,20
Total		<u>5708,70</u>
<i>b) Lignes aériennes :</i>		
De l'Usine de Chèvres à La Chapelle $4 \times 97,5$ mm		6375 m
Richelien à Versoix 4×28 mm		4050
Total		<u>10 425 m</u>

Le tableau des lignes primaires en activité au 31 décembre 1896 s'établit donc comme suit :

RÉSEAU PRIMAIRE

Désignation des lignes	Lignes rachetées	Lignes établies par la Ville de Genève		
		avant le 31 décembre 1895	en 1896	Total au 31 décembre 1896
	m	m	m	m
Lignes souterraines . . .	7018	5826	5,708,70	18,552,70
» aériennes . . .	—	—	10,425	10,425
TOTALS	7018	5826	16,133,70	28,977,70

En outre, une ligne aérienne à 4 fils de 28^{mm}² de section chacun est en construction entre l'Usine de Chèvres et Richelien.

Bâtiment des Turbines N° 3.

Crédit Fr. 10000 —

Les études préliminaires ont été commencées. Au 31 décembre 1896, elles avaient coûté Fr. 420 80.

Les études se poursuivent et consistent dans l'établissement de projets d'usines, situées, la première vers la Plaine et la seconde près de Chaney; cette dernière emprunterait sur la rive droite la rive française du fleuve. La force totale que l'on pourra obtenir pour chacune de ces usines sera au moins aussi considérable qu'à Chèvres, c'est-à-dire environ 12000 HP à chaque usine.

10° ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Pendant l'exercice 1896, le service électrique a dépensé Fr. 321812 05 en travaux neufs. Les travaux principaux ont consisté en l'établissement de deux commutateurs pour la livraison du courant continu et de transformateurs pour livrer le courant alternatif, ces deux installations en vue du remplacement de l'installation hydro-électrique de l'ancienne Compagnie.

Les tableaux ci-après rendent compte des sommes dépensées, de la situation des crédits et de l'étendue des réseaux.

Les dépenses résultant de l'application des règlements pour compteurs, avances aux propriétaires, prises et raccordements, ont été portées à un compte extra-budgétaire, qui se monte pour 1896 à Fr. 436 183 60.

Eclairage électrique. — Travaux neufs au 31 décembre 1896.

		USINES	RÉSEAU	COMPTEURS	LAMPES	AVANCES pour installat. chez particul. par appareil :	AVANCES p ^r instal- lat. chez partic. par entrep. :	PRISES ET RACCOR- DEMENT	TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
									RACHAT au 1 ^{er} janvier 1896	1896	
Usines . . .	Rachat . . .	193,601 20	—	—	—	—	—	—	193,601 20	—	308,432 70
	1896 . . .	114,831 50	—	—	—	—	—	—	—	114,831 50	
Ville . . .	Rachat . . .	—	808,770 05	97,496 35	14,859 40	109,975 05	—	—	1,031,100 85	—	1,181,142 05
	1896 . . .	—	26,775 50	15,470 75	—	68,034 65	8,892 95	30,867 35	—	150,041 20	
Plainpalais	Rachat . . .	—	523 25	1,979 80	—	—	—	751 20	3,254 25	—	16,882 65
	1896 . . .	—	3,588 85	3,615 60	—	2,514 70	—	3,909 25	—	13,628 40	
Eaux-Vives	Rachat . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,170 25
	1896 . . .	—	5,436 85	526 —	—	326 55	—	1,880 85	—	8,170 25	
Pt-Saconnex	Rachat . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	145 —
	1896 . . .	—	—	145 —	—	—	—	—	—	145 —	
Totaux par Crédits	Rachat . . .	193,601 20	809,293 30	99,476 15	14,859 40	109,975 05	—	751 20	1,227,956 30	—	1,227,956 30
	Extra-budgétaire	—	—	19,757 35	—	70,875 90	8,892 95	36,657 45	—	136,183 65	136,183 65
	Crédits spéciaux	114,831 50	35,801 20	—	—	—	—	—	—	150,632 70	150,632 70
Totaux par catégorie de travaux		308,432 70	845,094 50	119,233 50	14,859 40	180,850 95	8,892 95	37,408 65	1,227,956 30	286,816 95	1,514,772 65
Commune de Versoix . . .		—	34,995 70	—	—	—	—	—	—	34,995 70	34,995 70
		308,432 70	880,090 20	119,233 50	14,859 40	180,850 95	8,892 95	37,408 65	1,227,956 30	321,812 05	1,549,768 35

**Service électrique. — Situation des crédits au
31 décembre 1896.**

DÉSIGNATION	VOTÉ	DÉPENSÉ	DÉPENSÉ en plus	Reste à exécuter au 31 déc. 1897
Nouveau réseau	150,000 —	70,796 90	— —	79,203 10
Transformat., lignes aériennes	325,000 —	— —	— —	325,000 —
Station de transformation . .	107,000 —	114,831 50	7,831 50	— —
	582,000 —	185,628 40	7,831 50	404,203 10
Dépensé en plus	— —	— —	— —	7,831 50
Disponible				396,371 60
Installation de l'éclairage dans les principales rues de la ville	230,000 —	201,846 55	— —	28,153 45

Lampes posées, 188. — Prix de revient par lampe, Fr. 1073 65.

Réseau alternatif.

Stations de transformateurs établies au 31 décembre 1895.

STATIONS	NOMBRE DES TRANSFOR- MATEURS	KILOWATTS	TOTAL	FOURNISSEUR
I B ^d de Plainpalais . .	1	12	12 kw.	C. I. E.
Victoria Hall	5	12	60	»
II Rue Général Dufour	1	20	20	»
III Rue de Candolle . . .	1	12	12	»
III ^{bis} R ^d -Point de Plainp.	1	12	12	»
IV Cours des Bastions .	1	12	12	»
V Place de Champel . .	1	12	12	»
VI Rue de Monnetier . .	1	12	12	»
VIII Cours de Rive . . .	1	12	12	»
XII R. du Vieux-Collège	1	10	10	»
XI Pl. du Bourg-de-Four	2	12	24	»
X Arsenal	1	12	12	»
IX Grand Mézel	1	12	12	»
Usine Coulouvrenière	1	10	10	»
Id Place du Temple . . .	1	12	12	»
III ^d Rue de Lausanne . .	1	12	12	»
V ^d Pl. de la Navigation	1	12	12	»
Hôtel National	3	12	36	»
VI ^d Quai du Léman . . .	1	12	12	»
Kursaal	3	12	36	»
		Total . . .	352 kw.	

Réseau alternatif.

Stations de transformateurs établies au 31 décembre 1896.

STATIONS	Nombre des Transformateurs	Kilowatts Par unité	Total	Fournisseurs
Bâtiment électoral	1	100	100 kw.	Alioth
Rue de Malagnou	1	12	12 »	C. I. E.
Théâtre	3	50	150 »	Alioth
Gare de Cornavin	1	20	20 »	C. I. E.
	1	46	46 »	Alioth
Quai des Pâquis	1	12	12 »	»
Usine de l'Ile { Arcs	4	50	200 »	»
{ Commutatrices	4	50	200 »	»
			740 kw.	
Augmentation des stations de transformateurs existantes :				
Remplacement d'un transformateur de 12 kw. par un de kw. 20 à la rue Général-Dufour = + 8 kw.				
Id.	Rond-Point de Plainpalais		= +	8 »
Id.	Cours de Rive		= +	8 »
Id.	Usine de la Coulouvrenière		= +	8 »
Id.	Quai du Léman		= +	12 »
				44 kw.
	Total Ville			784 kw.
Commune du Pt-Saconnex (M ^{me} Robert Peel)	1 transformateur			15 »
Commune des Eaux-Vives (quai)	1 id.			20 »
Village de Vernier	1 id.			7 »
	Total			826 kw.

Canalisations posées en 1896.

2° *Canalisations secondaires.*

a) Ville :	mm	Longueur canalisée.
Rue Pécolat	$\left. \begin{array}{l} 1 \times 35 \\ 1 \times 25 \end{array} \right\}$	125
Rue de la Cloche et Rue Gevray	3×35	128
Rue du Cendrier	3×35	189
Quai des Pâquis	$2\frac{1}{2} \times 90$	112
Rue de Hesse et de l'Arquebuse	$\left. \begin{array}{l} 2\frac{1}{2} \times 50 \\ 2\frac{1}{2} \times 95 \end{array} \right\}$	116
Rue Céard, place Longemalle	$2\frac{1}{2} \times 95$	245
Place de Champel	$2\frac{1}{2} \times 120$	50
Quai Pierre Fatio	$\left. \begin{array}{l} 2\frac{1}{2} \times 90 \\ 2\frac{1}{2} \times 50 \end{array} \right\}$	91
	<i>A reporter</i>	1056

	<i>Report</i>	mm.	Longueur canalisée.
			1056
Rue Bovy-Lysberg (raccordement)		2×490	76
Rue de Malagnou		3×25	56
Rue LeFort et rue Constantin		3×35	59
			<hr style="width: 50px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 1247
<i>b) Plainpalais :</i>			
Place et chemin de Champel	{	2 ¹ / ₂ ×120	267
		2 ¹ / ₂ ×50	
<i>c) Eaux-Vives :</i>			
Quai des Eaux-Vives	{	2 ¹ / ₄ ×90	420
		3 ×35	
		3 ×25	
			<hr style="width: 50px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 1934 ^m

Longueur totale des canalisations secondaires 1934^m

3° Prises.

- a) Ville (continu et alternatif) 65 prises.
- b) Plainpalais 7 .
- c) Eaux-Vives 8 .

Total 80 prises

représentant un développement total de 2239 mètres de câbles (câbles 3×10 — 3×16).

11° GAZ.

Le total des travaux exécutés pour le développement du service du gaz en 1896 se monte à Fr. 233 297 75, qui se répartissent comme l'indique le tableau ci-après. Dans cette somme, la nouvelle Usine à gaz n'est pas comprise : le montant en sera porté au compte capital au fur et à mesure de la mise en service de chaque partie.

Les dépenses résultant de l'application du règlement et concernant les prises, colonnes montantes, subsides pour installations intérieures et compteurs, sont portées à un compte extra-budgétaire dont le montant est de Fr. 173 072 85 pour 1896.

G A Z

Relevé des travaux neufs au 31 décembre 1896.

COMPTE-RENDU 1896	USINE	Canalisations et appareils éclairage publique	COLONNES montantes	Installations en compte à demi	Installations de 30 francs	Installations à payement préalable	COMP- TEURS	TOTAUX PARTIELS		TOTAL GÉNÉRAL	
								Rachat	1896		
Payé en 1895		3,440 65						3,440 65		3,440 65	
Usine	Rachat	1,618,001 40	— —	— —	— —	— —	— —	1,618,001 40	— —	1,619,142 —	
	1896	1,141 60	— —	— —	— —	— —	— —	— —	1,141 60		
Genève	Rachat	— —	725,019 80	234,321 35	20,533 10	151,500 —	394,048 20	1,525,422 45	108,820 75	1,634,243 20	
	1896	— —	3 580 60	62,880 30	7,664 75	29,910 —	4,365 10	— —	— —		
Eaux-Vives	Rachat	— —	84,397 65	65,727 60	2,324 30	19,740 —	48,844 05	221,033 60	44,841 70	265,875 30	
	1896	— —	21,088 15	11,292 —	4,238 90	5,670 —	2,552 65	— —	— —		
Petit-Saconnex . . .	Rachat	— —	49,564 40	30,861 80	921 40	10,080 —	21,883 95	113,311 55	22,566 05	135,877 60	
	1896	— —	8,675 75	7,286 50	1,314 20	3,450 —	1,839 60	— —	— —		
Chêne-Bougeries . .	Rachat	— —	9,835 20	295 10	— —	— —	3,054 95	13,185 25	35,320 25	48,505 50	
	1896	— —	20,717 40	8,577 55	382 90	2,730 —	2,912 40	— —	— —		
Chêne-Bourg	Rachat	— —	4,562 85	— —	— —	— —	547 55	5,110 40	13,091 85	18,202 25	
	1896	— —	1,206 10	6,359 45	— —	2,310 —	3,216 30	— —	— —		
Vandœuvres	Rachat	— —	— —	412 60	6 65	180 —	190 90	— —	790 15	790 15	
	1896	— —	— —	— —	— —	— —	320 75	320 75	— —		
Cognoy	Rachat	— —	— —	1,037 85	— —	360 —	265 55	— —	1,663 40	1,984 15	
	1896	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —		
Pregny	Rachat	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	5,062 —	5,062 —	
	1896	— —	5,062 —	— —	— —	— —	— —	— —	— —		
Totaux		1,619,143 —	937,150 55	429,052 10	37,386 20	225,930 —	420 —	484,041 95	3,499,386 05	233,297 75	3,733,123 80
Totaux	Rachat	1,618,001 40	876,820 55	331,205 85	23,778 80	181,320 —	— —	468,699 45	— —	171,826 15	3,499,826 05
	Extra budget	1,141 60	— —	97,846 25	13,607 40	44,610 —	420 —	15,342 50	— —	1,141 60	172,967 75
	Crédits spéciaux	— —	60,330 —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	60,330 —	60,330 —
Sommes égales . . .		1,619,143 —	937,150 55	429,052 10	37,386 20	225,930	420 —	484,041 95	3,499,826 05	233,297 75	3,733,123 80

Les canalisations posées en 1896 ont été établies dans les rues et routes suivantes :

Ville de Genève :

Nouveau pont de la Coulouvrenière	210 ^m	tuyaux de 300 ^{mm}	diam.
Boulevard de St-Georges	40 ^m	»	250 ^{mm} »
Rue des Grottes	214 ^m	»	100 ^{mm} »
Rue Tronchin	81 ^m	»	80 ^{mm} »
Quai du Seujet	36 ^m	»	60 ^{mm} »
Rue de Hesse	41 ^m	»	60 ^{mm} »
Chemin des Cottages (Plainpalais).	86 ^m	»	60 ^{mm} »
Chemin de l'Asile de Nuit	32 ^m	»	55 ^{mm} »
Rue des Barrières	47 ^m	»	fer 40 ^{mm} »

Commune des Eaux-Vives :

Route de Malagnou	1300 ^m	tuyaux de 150 ^{mm}	diam.
Pré l'Evêque	48 ^m	»	100 ^{mm} »
Rue du Nant	81 ^m	»	60 ^{mm} »
Chemin du Velours	617 ^m	»	60 ^{mm} »
Chemin Krieg	352 ^m	»	60 ^{mm} »
Rue Jean-Charles	170 ^m	»	60 ^{mm} »
Clos communal du Chemin Vert .	160 ^m	»	60 ^{mm} »

Commune du Petit-Saconnex :

Route de Lausanne et chem ⁿ du Foyer	436 ^m	tuyaux de 150 ^{mm}	diam.
»	227 ^m	»	80 ^{mm} »
»	150 ^m	»	60 ^{mm} »
Rue Amat	95 ^m	»	60 ^{mm} »
Chemin de la Fontaine	290 ^m	»	60 ^{mm} »
Avenue Favre	225 ^m	»	60 ^{mm} »
Chemin du Nant prolongé	24 ^m	»	60 ^{mm} »
»	79 ^m	»	fer 33 ^{mm} »

Commune de Chêne-Bougeries :

Route de Malagnou et ch. du Vallon	1700 ^m	tuyaux de 150 ^{mm}	diam.
Chemin de la Chevillarde	652 ^m	»	80 ^{mm} »

Commune de Chêne-Bourg :

Chemin de la Mousse	252 ^m	tuyaux de 60 ^{mm}	diam.
-------------------------------	------------------	----------------------------	-------

Total . 7285 mètres.

Nombre de mètres de canalisations posés au 31 décembre 1895: 110 345 mètres.
 Nombre de mètres posés en 1896 7 285 .
 Total au 31 décembre 1896: 117 630 mètres.

Nouvelle Usine à gaz.

Situation au 31 décembre 1896.

INSTALLATIONS	CRÉDIT VOTÉ	EXÉCUTÉ	RESTE A EXÉCUTER	DÉPENSÉ EN PLUS
Magasins à charbon	70.000 —	34.728 05	35.271 95	— —
Installations mécaniques . . .	72.700 —	811 95	71.888 05	— —
Halle des fours	535.500 —	132.010 —	403.490 —	— —
Magasin à coke	34.400 —	8.851 45	25.548 55	— —
Halle d'appareils.	150.000 —	4.071 90	145.928 10	— —
Bâtiment des épurateurs	170.000 —	— —	170.000 —	— —
Cheminées	10.000 —	5.500 —	4.500 —	— —
Compteurs et conduites	10.000 —	— —	10.000 —	— —
Salle pour ouvriers et bains . .	14.000 —	— —	14.000 —	— —
Fosse à goudron	10.000 —	— —	10.000 —	— —
Pompes	5.000 —	— —	5.000 —	— —
Voies	21.000 —	2.000 —	19.000 —	— —
Gazomètre de 10,000 m ³ non telescopé	250.000 —	— —	250.000 —	— —
Développement des canalisations par suite de l'augmentation du réseau	55.000 —	60.330 —	— —	5330 —
Imprévu	92.400 —	883 55	91.516 45	— —
TOTAUX	<u>1.500.000 —</u>	<u>249.186 90</u>	<u>1.256.143 10</u>	<u>5330 —</u>

Au 31 décembre 1896 la première batterie de fours à cornues inclinées était terminée; les magasins à charbon étaient en construction, et les appareils transporteurs étaient en fabrication. La mise en service aura lieu en automne 1897.

CHAPITRE IX

HALLES ET MARCHÉS

Directeur : M. Emile DECOR.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 13 300 —	Prévu	Fr. 109 000 —
Dépensé	» 14 056 15	Reçu	» 109 969 50
Dépensé en plus.	<u>Fr. 756 15</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 969 50</u>

	Prévu.	Reçu.
a) Halles de Rive et de l'Île et 9 mois de la halle des Pâquis	Fr. 36 500 —	Fr. 26 993 50
b) Places par abonnements	» 28 000 —	» 32 817 30
c) Places au jour le jour	» 37 000 —	» 40 008 80
d) Fêtes du 31 décembre	» 7 500 —	» 10 149 90
Ensemble	<u>Fr. 109 000 —</u>	<u>Fr. 109 969 50</u>
Reçu en plus	<u>» 969 50</u>	
Somme égale	<u>Fr. 109 969 50</u>	

Le produit de chaque halle se répartit comme suit :

Halle de Rive.

Cases et magasins	<u>Fr. 12 127 —</u>
A reporter	Fr. 12 127 —

Report Fr. 12 127 —

Halle de l'Île.

Cases	Fr. 14 098 50	
Greniers	768 —	Fr. 14 866 50
	Ensemble .	<u>Fr. 26 993 50</u>

Le nombre des jetons vendus par les agents sur les marchés est de 125 766, ayant produit fr. 40 008 80.

Ils se décomposent comme suit :

33 771 jetons à Fr. 0 10	Fr. 3 377 40
66 296 " " 0 20	13 259 20
4 653 " " 0 50	2 326 50
21 046 " " 1 —	21 046 —
<u>125 766 jetons</u>	<u>Fr. 40 008 80</u>

Par suite de retards dans les travaux de construction, la Halle des Pâquis n'a pu être ouverte que le 23 décembre 1896, et aucune location n'a été perçue avant le 1 janvier 1897. Il en est résulté, dans les recettes de ce service, un déficit de 10 000 fr. sur les prévisions budgétaires.

Les marchés périodiques et locations d'emplacements pour les fêtes du 31 décembre sont venus compenser exactement, par leur mieux-value, cette diminution de recette.

Aux *dépenses*, l'économie réalisée sur *b, traitement des concierges*, s'explique par le fait que le concierge de la Halle des Pâquis n'a été en fonction que durant six mois. En revanche, le crédit pour *l'entretien*, lettre *c*, est fortement dépassé. La somme prévue est insuffisante. En outre, il a été fait quelques travaux exceptionnels qui ont contribué à cet excédent de dépenses : on a repeint tous les magasins de la Halle de Rive, pourvu de marbres les cases de la Halle de l'Île, placé des écriteaux et enseignes à la Halle des Pâquis, etc. Avec une halle de plus à entretenir, le chiffre de ce crédit devra nécessairement être relevé.

Pour quelques autres articles de ce chapitre : *d, habillement, f, chauffage, g, éclairage*, les crédits ne sont pas entièrement dépensés.

M. Louis Gay a été nommé concierge de la Halle des Pâquis.

CHAPITRE X

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de bureau : M. Jules BOUËT

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 73 850 —	Prévu	Fr. 95 000 —
Dépendé	62 839 55	Reçu	82 167 20
Dépendé en moins	<u>Fr. 11 010 45</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 12 832 80</u>

Aux *dépenses*, l'économie porte presque exclusivement sur *f*, *frais de voitures*, fr. 2 589 50, et *g*, *frais de cercueils*, fr. 7 457 85. Elle se traduit malheureusement par une diminution, plus importante encore, des *recettes*. Le nombre des convois confiés à des entreprises privées de pompes funèbres tend, en effet, à s'accroître. Nos concurrents sont fort actifs, et ce sont naturellement les convois les plus rémunérateurs dont ils se chargent, laissant à la Ville ceux qu'elle doit faire à prix réduit et qui ne couvrent pas les frais.

Pendant l'année 1896, le bureau des pompes funèbres a organisé 1,492 convois, soit 82 de moins qu'en 1895.

Ils se répartissent comme suit :

	Classes	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	Total
Bureau central		3	22	40	64	92	125	43	389
Bureau Rive droite		—	7	7	19	65	33	5	136
Totaux		<u>3</u>	<u>29</u>	<u>47</u>	<u>83</u>	<u>157</u>	<u>158</u>	<u>48</u>	<u>525</u>

	Bureau central	Bureau Rive droite	Total
Report des totaux ci-dessus .	389	136	525
Hospice général et Département de Justice et Police	353	29	382
Enfants de 0 à 1 an	105	101	206
» de 1 à 13 ans. . . .	50	29	79
	<u>897</u>	<u>295</u>	<u>1 192</u>
Convois dont notre bureau n'a reçu que le prix de la fosse .			<u>505</u>
Total général des convois inscrits au bureau. .			<u>1 697</u>

Ils se répartissent ainsi qu'il suit dans les différents lieux d'inhumation :

20	dans le cimetière de Plainpalais.
525	» » Châtelaine.
1 101	» » St-Georges.
51	en d'autres lieux.
Total	<u>1 697</u> convois.

Il y a eu sur l'année précédente une diminution de 13 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

MM. J.-Marie Magnin, Louis Zingel et Elie Merminod, porteurs supplémentaires, ont été nommés porteurs.

CHAPITRE XI

CIMETIÈRES

Chef de Bureau : M. Jules BOUËT

Dépenses.

	Voté.	Dépensé.
Cimetière de Plainpalais	Fr. 1 800 —	Fr. 2 169 80
» de Châtelaine	» 4 050 —	» 4 219 55
» de St-Georges	» 9 350 —	» 9 512 —
	<u>Fr. 15 200 —</u>	<u>Fr. 15 901 35</u>
Dépensé en plus	Fr. 701 35	
Somme égale	<u>Fr. 15 901 35</u>	

Recettes.

	Prévu p ^r les 3 cimetières.	Reçu.
Cimetière de Plainpalais	Fr. 40 000 —	Fr. 21 525 —
» de Châtelaine		» 16 370 —
» de St-Georges		» 4 500 —
Divers		» 420 —
		<u>Fr. 42 515 —</u>
Reçu en plus	» 2 515 —	
Somme égale	<u>Fr. 42 515 —</u>	

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS

Il y a eu, dans ce cimetière, pendant l'année 1896, 20 inhumations, dont une d'un enfant de 8 ans. Une seule a eu lieu dans une place achetée — pour cinquante ans.

Deux anciennes places achetées ont été de nouveau concédées pour vingt ans.

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Dans le courant de l'année 1896, il y a eu dans ce cimetière 525 inhumations.

Sur ce nombre, 10 ont eu lieu dans des places concédées.

Le total des concessions de tombes dans ce cimetière s'est élevé à 21 pendant l'année 1896, soit :

- 7 pour 20 ans, accordées à nouveau.
- 6 pour 10 ans de plus que le tour ordinaire ;
- 2 pour 20 ans de plus que le tour ordinaire ;
- 2 places du caveau n° 33, pour 99 ans ,
- 4 places réservées pendant 20 ans.

Les inhumations dans ce cimetière se divisent comme suit :

Adultes	325
Enfants de 3 à 13 ans	41
" de 0 à 3 ans	155
Fœtus	4
Total	<u>525</u>

CIMETIÈRE DE ST-GEORGES

Durant l'année 1896, il y a eu 1,401 inhumations dans ce cimetière.

Elles se divisent ainsi :

Adultes	833
Enfants de 3 à 13 ans	34
" de 0 à 3 ans	230
Fœtus	4
Total	<u>1 401</u>

Six de ces inhumations ont eu lieu dans des places achetées, savoir :

3 pour 20 ans et 2 pour 10 ans de plus que le tour ordinaire ;

1 pour 99 ans dans la partie réservée aux nécropoles.

En outre, il a été accordé une prolongation de vingt ans pour une inhumation de l'année 1895.

Il a été aussi concédé gratuitement, pour le tour ordinaire, dans la partie réservée aux nécropoles, une tombe, celle de feu M. Charles Vogt, l'éminent professeur, qui avait rendu à la Ville de longs et distingués services comme membre de la Commission du Musée d'histoire naturelle.

Enfin, ajoutons 2 places vendues comme réserves pendant 20 ans.

Il y a donc eu 9 places concédées, dans le courant de l'année 1896, au cimetière de St-Georges.

Résumé des inhumations dans les trois cimetières.

Cimetières	Adultes	Enfants		Fœtus	Total
		de 3 à 13 ans	de 0 à 3 ans		
Plainpalais . .	19	1	—	—	20
Châtelaine . .	325	41	155	4	525
St-Georges . .	833	34	230	4	1 101
Total. . .	1 177	76	385	8	1 646
Inhumés en d'autres lieux					51
Total général des inhumations . . .					1 697

dont 1 192 ont été organisées par notre bureau,

et 505 par d'autres entreprises,

1 697 comme ci-dessus.

CHAPITRE XII

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. Henri PANCHAUD.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 14 300 —	Prévu	Fr. 2 200 —
Dépensé	» 14 300 05	Reçu	» 2 091 80
Dépensé en plus	<u>Fr. — 05</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 408 20</u>

MARIAGES		Sur 1895.	
Entre :		Augmentation	Diminution
Genevois et Genevoises	61	soit —	2
Genevois et Suissesses	65	» 11	—
Suisses et Genevoises	37	» 4	—
Genevois et étrangères	56	» 6	—
Etrangers et Genevoises	42	» —	2
Suisses et Suissesses	143	» 19	—
Etrangers et Suissesses	75	» 10	—
Suisses et étrangères	62	» 6	—
Etrangers et étrangères	198	» 23	—
Total	<u>739</u>	soit <u>79</u>	<u>4</u>
Soit augmentation sur 1895			<u>75</u>
		Nombre égal	<u>79</u>

Il résulte de ce tableau que les mariages ont été contractés par

322 Genevois	(307 en 1895)
525 Suisses	(456 en 1895)
631 étrangers	(565 en 1895)

Transcriptions de mariage: 310, soit 76 de plus qu'en 1895.

Publications de mariage: 1114, soit 155 de plus qu'en 1895.

DIVORCES

Entre :		Au profit de		
		l'époux	l'épouse	des 2 époux
Genevois et Genevoises	. . . 10 soit	7	2	1
Genevois et Suissesses	. . . 8 »	6	1	1
Suisses et Genevoises	. . . 9 »	3	1	5
Suisses et Suissesses	. . . 30 »	12	7	11
Genevois et étrangères	. . . 16 »	6	1	9
Etrangers et Suissesses	. . . 4 »	2	1	1
Etrangers et Genevoises	. . . 2 »	1	—	1
Suisses et étrangères	. . . 8 »	4	1	3
Etrangers et étrangères	. . . 3 »	3	—	—
Total.	. . . 90 dont	44	14	32

Soit augmentation de 14 divorces sur 1895.

NAISSANCES

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1895	
				Augmentation	Diminution
Masculins légitimes	. . . 181	323	504	—	3
Féminins	. . . 154	285	439	—	32
Masculins naturels	. . . 16	31	47	—	2
Féminins	. . . 9	24	33	—	—
	360	663	1023	—	37

Soit diminution sur 1895 de 37

Nombre égal. 37

Dans le total des naissances sont compris :

10 jumeaux, soit 9 de moins qu'en 1895.

10 jumelles, soit 3 de plus qu'en 1895.

20 en tout, venus au monde comme suit :

4 fois	4 fois	2 fois
2 garçons	2 filles	1 garçon et 1 fille

Répartition des naissances suivant la nationalité.

		Sur 1895	
		Augmentation	Diminution
Genevois	259	soit 6	—
Suisses d'autres Cantons	347	—	41
Etrangers	417	—	2
Total	1023	6	43

Transcriptions d'actes de naissance.

329, soit 19 de plus qu'en 1895.

				DÉCÈS		
				Sur 1895		
		Bureau central	Rive droite	Total	Augmentation	Diminution
Masculins		153	240	393	soit —	20
Féminins		173	210	383	» —	20
Mort-nés masculins.		12	13	25	» 1	—
» féminins		5	12	17	» 2	—
Totaux		343	475	818	3	40
Soit diminution sur 1895					37	
Nombre égal					40	

Répartition des décès suivant la nationalité.

		Sur 1895	
		Augmentation	Diminution
Genevois	276	soit —	31
Suisses d'autres cantons.	241	» 4	—
Etrangers	301	» —	40
Total	818	4	41

Transcriptions d'actes de décès.

573, soit 62 de plus qu'en 1895.

Expéditions d'actes délivrés par le bureau.

	Sur 1895	
	Augmentation	Diminution
941 actes de naissance	—	36
352 actes de décès	—	1
<u>406 actes de mariage¹</u>	<u>97</u>	<u>—</u>
1699 actes, soit augmentation sur 1895	<u>97</u>	<u>60</u>

Le produit de ces actes s'est élevé à la somme de Fr. 2,601 50
dont il faut déduire 1699 timbres à 30 cent » 509 70
Net. Fr. 2,091 80

soit une augmentation de fr. 90 sur 1895.

Aux 1699 expéditions ci-dessus, il y a lieu d'ajouter :

62 actes de naissance délivrés gratuitement.

15 » de mariage » »

10 » de décès » »

303 certificats de publications délivrés gratuitement.

Total 390 expéditions, en tout, soit 2 de plus qu'en 1895.

Le total des actes délivrés par le Bureau a donc été de 2089, soit une augmentation de 62 sur 1895.

Les opérations du Bureau, pendant l'année 1896, se résument comme suit :

		Sur 1895	
		Augmentation	Diminution
1 ^o Actes de naissance	1023	soit —	37
2 ^o » de décès	818	» —	37
3 ^o » de mariage	739	» 75	—
4 ^o Inscriptions de divorces	90	» 14	—
5 ^o Publications de mariage	1114	» 155	—
6 ^o Transcriptions de naissances	329	» 19	—
7 ^o » de mariages	310	» 76	—
8 ^o » de décès	573	» 62	—
9 ^o Expéditions d'actes.	2089	» 62	—
10 ^o Livrets de famille	<u>760</u>	<u>» 81</u>	<u>—</u>
<i>A reporter</i>	78 5	544	74

¹ Dont 353 actes postérieurs à 1876.

53 » antérieurs à 1876.

	<i>Report</i>	7845	soit	544	74
11°	Légitimations par mariage .	63	»	9	—
12°	» après mariage	15	»	—	—
13°	Communications d'office . .	2 696	»	31	—
	Total . .	<u>10 619</u>		<u>584</u>	<u>74</u>
	soit une augmentation sur 1895 de				<u>510</u>
			Nombre égal . . .		<u>584</u>

Il a été célébré, en dehors des jours et heures officiels, 19 mariages qui ont produit une somme de Fr. 380 (soit Fr. 80 de plus qu'en 1895), dont moitié a été versée à l'Hospice Général et moitié à la Caisse des fonctionnaires municipaux.

Les offrandes déposées dans le tronc de la salle des mariages, au profit de l'Hospice Général, ont produit Fr. 984 25, contre Fr. 782 70 en 1895.

M. G. Brassel, commis au Bureau central, a été autorisé à permuter avec M. A. Roos, commis au bureau de la Rive droite.

CHAPITRE XIII

**INSTRUCTION PUBLIQUE, INDUSTRIE ET COMMERCE,
BEAUX-ARTS ET SCIENCES**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 23 à 46		Chapitre XIII, a, b, c, d.	
Voté	Fr. 955 675 —	Prévu	Fr. 199 355 —
Crédit supplémentaire du 26 mai 1896 pour l'installation de l'Ecole des métiers	» 7 000 —	Reçu	» 200 787 70
Ensemble	Fr. 962 675 —	Reçu en plus . . .	Fr. 1 432 70
Dépensé	» 963 757 20		
Dépensé en plus	Fr. 1 082 20		

Aux *dépenses*, certains services qui ont dépassé leurs crédits, notamment en ce qui touche le chiffre de leurs acquisitions, se trouveront débiteurs au bilan pour rembourser cette avance par leurs budgets ordinaires des exercices futurs.

La loi qui a créé l'Ecole des métiers a mis les frais des locaux à la charge de la Ville, malgré le caractère tout cantonal de cette institution. La dépense pour l'installation de cette école, prévue en Fr. 7000 —, a atteint la somme de Fr. 10 354 35, dépassant de Fr. 3354 35 le chiffre du crédit ouvert par le Conseil Municipal. C'est, avec une augmentation de Fr. 3628 90 sur les acquisitions de la Fondation Diday, le plus important excédent de ce chapitre.

Il y a, par contre, économie assez notable sur deux articles, savoir

Fr. 3061 35 sur les Ecoles primaires, et Fr. 3389 25 sur la Bibliothèque publique.

Aux *recettes*, la Fondation Diday donne Fr. 3628 90 de plus que la somme prévue : c'est exactement la contre-partie de l'augmentation de dépense indiquée ci-dessus, le revenu de la fondation étant entièrement affecté à l'achat d'œuvres d'art.

Les écolages des cours Bouchet présentent une mieux-value de Fr. 2268.

La Confédération a réduit de 3800 francs le chiffre de la subvention que nous lui demandions pour l'achat de modèles destinés aux Ecoles d'art; nous ne pouvions que nous incliner devant sa décision.

Les autres variations en plus ou en moins, aux recettes aussi bien qu'aux dépenses, sont de minime importance; nous les indiquons ci-après pour chaque article, en les accompagnant des explications qu'elles comportent.

A. INSTRUCTION PUBLIQUE

SECTION I

Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : M^{lle} S. DOMPMARTIN.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 23.		Intérêts de la donation Le Fort.	
Voté	Fr. 46 000 —	Prévu	Fr. 100 —
Dépensé	» 44 045 90	Reçu	» 87 50
Dép. en moins	<u>Fr. 1 954 10</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 12 50</u>

Les *dépenses* présentent des différences en moins sur plusieurs des rubriques, — il y a, par contre, augmentation sur *n, frais divers*.

Aux *recettes*, le capital donné par M. LeFort, converti en obligations de la Ville de Genève et de la Confédération, ne produit plus que 3½ % d'intérêt.

Le nombre des inscriptions pour nos cinq écoles enfantines a été, en 1896, de 2 291, soit 495 de plus qu'en 1895.

Sans avoir rien de particulier à signaler dans la marche de ces écoles, nous tenons cependant à constater que nos maîtresses sont toujours à la hauteur de la tâche qui leur incombe.

L'état sanitaire a été en général très satisfaisant, et nous n'avons eu aucune épidémie; nous adressons tous nos remerciements à M. le Dr Olivet, dont la sollicitude est toujours très grande pour cette institution.

Le Conseil Administratif voulant, dans la mesure du possible, faire profiter le personnel enseignant et les élèves des Ecoles primaires de notre belle Exposition nationale, a pensé bien faire en supprimant cette année la fête des promotions, qui a été remplacée par trois visites à l'Exposition et au Village suisse, où les enfants ont été conduits par détachements de 200 à 300, ce qui a permis de leur offrir une légère collation dans l'établissement Kohler et la laiterie fribourgeoise.

Pour les Ecoles enfantines, il ne fallait pas songer à conduire à l'Exposition des enfants aussi jeunes, et le Conseil Administratif avait pensé leur offrir, comme d'habitude, une fête dans la promenade des Bastions. Mais il s'est heurté à des difficultés matérielles qui l'ont mis dans l'obligation d'y renoncer. Toutefois, une collation a été servie dans chaque école, et les enfants ont eu comme d'habitude une distribution de jouets.

Nous avons appelé aux fonctions de maîtresse M^{lle} Julia Gos, et de sous-maîtresses M^{lles} Hélène Cornaz, Marguerite Zentler, Louise Lafendel, Jeanne Pernoud et Louise Calame. Ces nominations ont été approuvées par le Conseil d'Etat.

ÉCOLES ENFANTINES, 1896

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Inscrits au 1 ^{er} Janvier 1896	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Élèves restant au 31 Décembre 1896	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Génois	Suisses	Étrangers
Ecole de Malagnou	7	5	4	238	121	359	107	252	117	135	90	63	99
• de la Madeleine	5	2	4	216	130	346	122	224	125	99	47	82	95
• des Terreaux	7	6	9	418	249	667	253	414	229	185	121	148	145
• de Montbrillant	7	4	6	289	96	385	133	252	121	131	62	86	104
• de la rue du Môle	6	6	5	340	194	534	168	366	171	195	61	124	181
	32	23	28	1501	790	2291	783	1508	763	745	381	503	624

SECTION II

Ecoles primaires.

*Commission de surveillance de l'enseignement primaire,
nommée le 21 avril 1896.*

MM. TURRETTINI. — WAKKER. — BERNARD. — DUBACH. — ROSSIER-ROY. — LE COULTRE. — LOMBARD. — GOY-BARRAT. — BESANÇON. — SPAHLINGER. — GLASER.

Budget n° 24.

Voté	Fr. 145 000 —
Dépendé	141 938 35
Dépendé en moins	<u>Fr. 3 061 65</u>

Les différences portent sur la plupart des rubriques, et même sur celle relative à la fête des écoles, qui ayant eu lieu en 1896 sous la forme de visites à l'Exposition nationale, a coûté moins que d'habitude. Par contre, les frais des classes gardiennes sont supérieurs à la somme présumée.

Les écoles primaires étant sous la direction exclusive de l'Autorité cantonale, nous nous bornerons, suivant l'usage, à transcrire ici, comme nous le ferons pour les écoles complémentaires, les cours facultatifs du soir, l'école des métiers et le collège, les données statistiques et les renseignements complémentaires que nous fournit le Département de l'Instruction publique.

Au mois de décembre 1896, la population des Ecoles primaires de la Ville de Genève était de 3791 élèves, soit 1938 garçons et 1853 jeunes filles, ainsi répartis :

	Garçons	Filles	Genevois	Suisses d'autres cantons	Etrangers	Total
Rue Necker (y compris La Prairie et rue Argand) . . .	851	—	310	261	280	851
Boulevard James-Fazy . . .	—	787	287	228	272	787
Grütli	302	277	210	200	169	579
Pâquis	395	366	185	235	341	761
St-Antoine-Malagnou . . .	390	423	269	211	333	813
	<u>1938</u>	<u>1853</u>	<u>1261</u>	<u>1135</u>	<u>1395</u>	<u>3791</u>

D'une manière générale, l'année a été satisfaisante à bien des égards. Les examens ont donné en moyenne de bons résultats. Cependant, si l'on examine d'un peu près la marche de l'enseignement, on constate que, dans cet ensemble satisfaisant, se manifestent des inégalités. A côté de résultats très brillants, s'en trouvent qui laissent à désirer.

Quoique l'enseignement de la langue maternelle ait progressé dans une certaine mesure, c'est toujours là qu'il faut chercher la principale source des déficits, dûs moins à des causes accidentelles ou à un manque d'activité qu'à des procédés défectueux.

Les autres branches du programme ont donné lieu à des appréciations généralement favorables. Cependant, le calcul oral est en déficit dans quelques classes. En revanche, l'allemand est partout en progrès. La gymnastique demande encore à être améliorée. Le Département de l'Instruction n'a pas perdu de vue cette question. Des progrès incontestables ont été réalisés en ce qui concerne la gymnastique destinée aux jeunes filles. Le local de l'Ecole de Malagnou a été aménagé par le Département d'après les indications de la méthode suédoise, et les leçons ont mérité un rapport fort élogieux d'un jury de spécialistes. En ce qui concerne les garçons, une Commission a été chargée d'élaborer une série de propositions qui ont reçu l'approbation du Département et qui vont être mises à exécution, au moins partiellement.

La discipline scolaire a été généralement bonne et ne donne lieu à aucune observation importante.

Nos enfants ont terminé l'année scolaire sous une impression de joie et de bonheur. Nos écoles ont pu visiter plusieurs fois l'Exposition. Si la préoccupation de tous les esprits causée par notre grande manifestation nationale a quelque peu nui à la marche générale de l'enseignement, il s'est dégagé de cette magnifique leçon de choses un réel profit pour l'intelligence de nos élèves.

Nominations. — MM. Alfred Dupraz ; Emile Tissot, nommés régents.

MM. A.-M. Boubier ; Alexandre Sanguinetti ; Edmond Martin ; François Tinguely ; Paul Bratschi ; Louis Durand ; Arthur Babel ; Emile Wilmot ; Francis Fossé ; Frédéric Bøhm, nommés sous-régents.

Permutations. — M. Burger-Landelin, régent à Corsier; M^{lle} Hélène Campiche, régente à Saligny, permutés dans les Ecoles primaires de la Ville.

Démission. — M^{lle} Henriette Ducimetière, régente.

Décès. — M^{me} Sophie Fontaine Borgel.

Classes gardiennes.

Les classes gardiennes ont fonctionné, en 1896, du 6 janvier au 11 mars et du 16 novembre au 28 décembre. Elles n'ont pas cessé d'être d'un précieux secours pour les parents que leurs occupations retiennent loin du foyer au-delà des heures d'école.

Leur effectif a été en moyenne de 961 élèves, soit :

Classes de 11 heures à 1 heure . . .	343 élèves.
» 4 » à 6 » . . .	520 »
» 6 » à 8 » . . .	90 »
Total . . .	953

Les classes gardiennes de vacances ont été ouvertes du 21 juillet au 29 août. L'effectif est semblable à celui des dernières années.

Cuisines scolaires.

Les cuisines scolaires, sous la conduite des Comités, ont aussi, pendant l'hiver 1895-1896, rendu comme par le passé de grands services à une partie de la clientèle des classes gardiennes.

Voici le tableau de l'activité des cuisines scolaires :

Ecoles	Durée en jours scolaires	Nombre des repas servis
Malagnou	92	12 071
Gare	87	10 351
Pâquis	87	4 184

En outre, il a été distribué aux élèves des classes gardiennes de 6 à 8 heures, à la rue Necker, 6 466 goûters.

Douches scolaires.

Les douches ont fonctionné régulièrement, à la grande satisfaction des élèves du bâtiment de la rue Necker.

SECTION III.

Ecoles complémentaires.

Budget n° 25.

Voté	Fr. 7 500 —
Dépendé	» 5 757 25
Dépendé en moins	<u>Fr. 1 742 75</u>

Les écoles complémentaires ont réuni, pendant l'année scolaire 1895-1896, un effectif de 553 élèves, répartis comme suit :

	Garçons	Filles	Genevois	Suisses d'autres cantons	Etrangers	Total
R. Necker et B ^d J.-Fazy	98	113	64	69	78	211
Grütli	68	52	32	44	44	120
Pâquis	57	54	25	36	50	111
St-Antoine-Malagnou	38	73	33	35	43	111
	<u>261</u>	<u>292</u>	<u>154</u>	<u>184</u>	<u>215</u>	<u>553</u>

Bien que la fréquentation des écoles complémentaires soit certainement meilleure aujourd'hui qu'autrefois, elle n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Les absences et les arrivées tardives sont encore très fréquentes. Sans doute les exigences d'un certain nombre de patrons expliquent en partie ces irrégularités, mais il est reconnu aussi que bien des élèves ne mettent pas à venir en classe tout le zèle désirable.

Il semble que les parents devraient avoir plus de soin de l'avenir de leurs enfants. Quant aux patrons, nous reconnaissons que l'école complémentaire peut dans une certaine mesure les gêner, mais pourtant ils devraient considérer que l'instruction et le perfectionnement intellectuel de la jeune génération constitue un intérêt supérieur, auquel il vaut bien la peine de sacrifier quelques convenances particulières.

Les écoles complémentaires ont donné, dans leur ensemble, des résultats satisfaisants. Les examens ont prouvé que bon nombre d'élèves ont accru leurs connaissances et pris goût au travail intellectuel. Ils ont emporté de l'école des secours nouveaux qui leur rendront dans l'avenir bien plus de services qu'ils ne le pensent.

COURS FACULTATIFS DU SOIR.

Les cours du soir, pendant l'année 1895-96, ont réuni une population de 333 élèves (254 jeunes gens et 79 jeunes filles) qui ont pris un total de 572 inscriptions.

L'enseignement, dans son ensemble, a donné des résultats satisfaisants.

Abstraction faite de quelques cas dans lesquels il a fallu sévir, la discipline a été satisfaisante.

SECTION IV.

Collège de Genève.

Budget n° 26

Voté.	Fr. 4 300 —
Dépendé	<u>4 300 —</u>

Cet établissement a réuni un effectif de 668 élèves, dont 336 pour la division supérieure et 332 pour la division inférieure.

B. INDUSTRIE ET COMMERCE

SECTION V

Ecoles d'horlogerie et de mécanique.

Doyen : M. Emile JAMES.

Econome-inspecteur : M. Emile REY.

Pour les détails relatifs à la marche de nos Ecoles d'horlogerie et de mécanique, comme de l'Ecole de commerce, des Ecoles d'art, et de l'Académie professionnelle (fondation Bouchet), nous renvoyons, suivant l'usage, au rapport qui sera présenté à la fin de l'année scolaire, à la séance de distribution des prix, certificats et diplômes.

Ecole d'horlogerie.

Commission de surveillance.

MM. A. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président.
 — Louis CHEVALLIER. — Maurice COLOMB. — Fr.-John CORDIER. —
 Const. CRAUSAZ. — Lucien DUCOMMUN. — Alexis FAVRE. — Henri
 GALLAY. — Louis LACHENAL. — Marius LE COULTRE — Fritz MONARD.
 — Robert-Ulysse MONTANDON. — Henri MOREL. — John PERRENOD.
 — Charles PIGUET-FAGES. — Henri-Auguste PITTHAN. — G.-M. REYMOND.
 — G.-M. ROUGE, — Ernest ROUX. — Ami WAGNON. — Paul ZENTLER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 27 I.		prévues pour écolages Ch. XIII, D, a.	
Voté	Fr. 49 825 —	Prévu	Fr. 4 500 —
Dépensé	48 654 70	Reçu	3 665 —
Dépensé en moins	Fr. <u>1 170 30</u>	Reçu en moins .	Fr. <u>835 —</u>

La Confédération nous a alloué, pour 1896, une subvention de fr. 15 955, conformément à la demande de la Ville.

L'Ecole d'horlogerie a été fréquentée en 1896 par 71 élèves, soit 3 de plus qu'en 1895, savoir :

	1896	1895
Genevois	35	31
Suisses d'autres cantons. . .	18	20
Etrangers	18	17
Total.	<u>71</u>	<u>68</u>

De ces 18 étrangers, 8 sont nés à Genève.

L'Ecole comptait, au 31 décembre, 52 élèves répartis comme suit :

Classe préparatoire et de pendulerie	9
• de blancs	3
• de remontoirs et de cadrature	4
• des rouages	7
• d'échappements	13
• de repassage et de réglage .	4
• de fabrication mécanique .	4
• de demoiselles	<u>8</u>
Total.	<u>52</u>

Les élèves ont été conduits plusieurs fois à l'Exposition ; ces visites leur ont été très profitables ; plusieurs élèves en ont fait des comptes-rendus intéressants.

Il a été exécuté six régulateurs astronomiques dans la classe de pendulerie. Ces régulateurs, qui offrent une grande précision de marche, restent la propriété des élèves.

Sur la demande de la Commission de surveillance, une grande partie des matières premières nécessaires aux élèves leur a été fournie gratuitement. Le prix de ces fournitures augmentait sensiblement le montant de l'écolage et contribuait à écarter de l'école des élèves peu fortunés.

L'Ecole a reçu les dons suivants :

La classe d'industrie de la Société des Arts nous a remis diverses pièces d'horlogerie ancienne qui avaient été prêtées à cette société pour figurer à l'Exposition nationale, et que leurs propriétaires lui ont laissées afin d'être offertes en don à la Ville pour la collection de l'Ecole d'horlogerie. Ce sont :

Une montre en or, à réveil, fabriquée à Genève au siècle dernier, donnée par M. Philippe PLANTAMOUR, à Sécheron. — Un ancien mouvement par Anspach, donné par M^{lle} A. ANSPACH. — Quatre anciens mouvements extra-plats, offerts par M. Louis TISSOT. — Un micromètre de M. B. Oltramare et un cadran solaire portatifs, donnés par M. Félix Bornand au nom de l'hoirie PAILLARD.

Société des horlogers 20 fr. comme prix. — *Journal suisse d'horlogerie*, 1 abonnement comme prix. — *Uhrmacher-Zeitung* et *Uhrmacher-Journal*, 1 abonnement d'un an.

Voici l'extrait du rapport de l'Inspecteur fédéral, M. le Conseiller national Tissot, concernant l'Ecole d'horlogerie :

« Je n'ai pas d'observations à relater au point de vue de l'organisation et de la marche de cette école, elle conserve et applique son programme dans de bonnes conditions.

« Les travaux pratiques sont généralement très bien faits, les maîtres sont consciencieux dans leur enseignement.

« La classe d'horlogerie pour les jeunes demoiselles, ouverte en 1895, paraît prendre quelque développement. Il y avait une seule élève l'année dernière. Cette année-ci, j'ai trouvé là quatre jeunes demoiselles horlogères. Dans cette classe, le travail pratique

• est de 40 heures par semaine et le dessin 4 heures. Elles reçoivent
 • en plus 1 heure par semaine de théorie d'horlogerie en rapport
 • avec la nature des travaux pratiques qu'elles sont appelées à faire
 • et qui leur sont enseignés.

• Je crois que l'on ferait bien de soutenir cette classe qui peut
 • encore prendre une plus grande extension, ce qui la rendra alors
 • utile dans certains cas à la population féminine de la ville de
 • Genève. »

II

Ecole de mécanique.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
 Jean GRAIZIER. — Léon JONNERET. — PICCARD, ingénieur. — Charles
 SCHMIDTGEN. — Jacob SCHNEEBELL. — Emile THURY. — FILLIOL,
 ingénieur.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 27.		prévues pour écolages Ch. XIII, D. b.	
Voté	Fr. 24 940 —	Prévu	Fr. 2 000 —
Dépensé	26 413 35	Reçu	2 010 —
Dépensé en plus .	<u>Fr. 1 473 35</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 10 —</u>

Le montant de la subvention fédérale qui nous a été allouée pour 1896 est de Fr. 8 140, conforme au budget.

Aux dépenses, toutes les rubriques de *d* à *i* sont dépassées. Les chiffres des crédits sont trop justes, et nous avons dû, pour l'exercice courant, demander au Conseil Municipal un crédit supplémentaire sur deux de ces articles.

L'école de mécanique a été fréquentée par 52 élèves, soit 11 de moins qu'en 1895. Ces élèves se répartissent comme suit :

	1896	1895
Genevois	27	35
Suisses d'autres cantons . .	45	17
Etrangers (tous nés à Genève)	10	11
Total	<u>52</u>	<u>63</u>

Le nombre des élèves, au 31 décembre, était de 41, répartis comme suit :

1 ^{re} année	16
2 ^{me} „	13
3 ^{me} „	10
Externes suivant les cours	
théoriques	<u>2</u>
Total	<u>41</u>

Les classes de M. Petite et de M. Vulliety ont été divisées en 2^{me} et 3^{me} années, chacune ayant sa spécialité. Dans la classe de M. Petite sont reçus les élèves qui se vouent à la fabrication des machines-outils ; dans celle de M. Vulliety, les élèves qui veulent se consacrer à la fabrication des instruments de physique.

Comme ceux de l'Ecole d'horlogerie, les élèves de l'Ecole de mécanique ont fait plusieurs visites à l'Exposition sous la conduite de leurs maîtres et professeurs.

M. Vulliety, maître de la classe supérieure, a fait faire à ses élèves une voyage d'instruction dans le Jura bernois, où ils ont visité plusieurs grandes usines. La ville a accordé une allocation de cent francs pour cette tournée.

Observations de M. l'Expert fédéral sur l'Ecole de mécanique :

- L'inspection de cette année, que j'ai faite le 15 mai, m'a donné la même satisfaction que l'année dernière; il y a de nouveaux progrès accomplis au point de vue des machines nouvelles qui ont été exécutées pendant l'année 1895. Plusieurs outils perfectionnés figurent actuellement à l'Exposition nationale et sont remarquables par leur exécution soignée et correcte.
- Le nombre des élèves a subi une diminution; en 1894, il était de 44, tandis que cette année il est tombé à 35. Il serait beaucoup plus considérable si l'Administration était moins sévère pour les admissions, mais j'envisage qu'elle fait bien d'en agir ainsi, les jeunes gens qui veulent entrer à l'Ecole de mécanique doivent avoir fréquenté l'école professionnelle.
- Elle est aussi d'une juste sévérité envers ceux qui ne travaillent pas assidûment ou dont la conduite donne lieu à des reproches répétés.
- Les trois classes formant l'Ecole de mécanique sont bien orga-

« nisées, tant au point de vue du travail pratique qu'à celui de la
 « théorie. Tout élève qui voudra profiter de l'enseignement complet
 « qui est donné dans cette école peut devenir un bon mécanicien et
 « plus tard faire son avenir dans des usines électriques ou méca-
 « niques. »

SECTION VI

Ecole supérieure de Commerce.

Directeur : M. Charles FIVAT.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
 PH. BONNETON, — BOUVIER-MARTINET. — C.-M. BRIQUET. — Alfred
 DIDIER. — Th. FUOG. — J.-J. GARDIOL. — Alfred GEORG. — Edouard
 MEYLAN. — Alphonse PATRU. — Ant. REY-BOUSQUET. — Jules ROUX-
 EGGLY. — Emile WOLF.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 28.		prévues pour écolages Ch. XII, D, c.	
Voté	Fr. 50 200 —	Prévu	Fr. 12 000 —
Dépensé	« 50 644 20	Reçu	« 11 646 50
Dépensé en plus .	<u>Fr. 444 20</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 353 50</u>

Les dépenses présentent de légères différences en plus ou en moins sur les évaluations budgétaires : *a, traitements des professeurs, e, entretien du local, f, acquisitions, h, fournitures*, sont en augmentation ; *g, visites d'usines* donne une économie.

L'Ecole de Commerce a reçu, les subventions suivantes, prévues au budget :

De la Confédération, Fr. 13 600 ; — de l'Etat de Genève, Fr. 8000.

Nous avons acheté à l'Exposition nationale, pour le Musée de l'Ecole, le pavillon contenant les produits de la filature de laine de Burglen (Argovie). Cette très intéressante collection nous a été cédée pour le prix de 2000 francs, bien inférieur à sa valeur réelle : le coût en sera imputé sur l'exercice de 1897.

L'Ecole de Commerce a été fréquentée en 1896 par 112 élèves.
Elle comptait, au 31 décembre 1896, savoir :

Genevois	46
Suisses d'autres cantons	24
Etrangers	42

Ces élèves se répartissaient comme suit :

	Genevois	Suisses	Etrangers	Totaux
1 ^{re} année	21	7	24	52
2 ^{me} année	15	12	14	41
3 ^{me} année	10	5	4	19
Ensemble	<u>46</u>	<u>24</u>	<u>42</u>	<u>112</u>

L'Ecole a fait une perte très sensible en la personne de M. Emile Kaiser, maître de comptabilité et de tenue de livres. Ce professeur, très aimé des élèves et très apprécié de l'Administration, est décédé à la fleur de l'âge, après une courte maladie, laissant de vifs regrets.

M. Kaiser a été remplacé par M. Chedrué, déjà chargé de l'enseignement du bureau commercial.

Le cours de sténographie, qui était précédemment confié à M. Blanc, est donné maintenant par M. Janin.

Il n'y a pas eu d'autres mutations dans le personnel enseignant.

M. Charles Galland a bien voulu, comme les années précédentes, manifester l'intérêt qu'il porte à notre Ecole de commerce en offrant des prix aux élèves les plus méritants.

SECTION VII.

Académie professionnelle.

(Fondation Bouchet)

Directeur : M. Aimé BOUVIER.

Dépenses.

Budget n° 29.

Voté	Fr. 23 100 —
Dépensé	24 323 25
Dépensé en plus	<u>Fr. 1 223 25</u>

Recettes.

	Prévu	Reçu
Intérêt du legs Bouchet	Fr. 6 400 —	Fr. 6 400 —
Produit des écolages	» 815 —	» 3 077 —
Allocation de la Confédération	» 7 100 —	» 7 100 —
» de l'Etat	» 2 000 —	» 2 500 —
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 16 315 —	Fr. 19 077 —
Reçu en plus	» 2 762 —	
	<hr/>	
Somme égale	Fr. 19 077 —	

Aux dépenses, les crédits budgétaires sont dépassés sur *c, cours divers* (Fr. 1936 70), *e, frais divers* (Fr. 303 10), *f, frais de l'Exposition nationale* (Fr. 155 95). Par contre, *d, matériel d'enseignement*, reste de Fr. 1172 50 au-dessous du chiffre du budget.

Le produit des écolages donne une mieux-value de Fr. 2262. Dans ce chiffre est comprise une recette de Fr. 500 provenant de la vente d'ouvrages d'élèves.

Les Fr. 500 d'excédent sur l'allocation de l'Etat représentent la subvention spéciale de celui-ci pour le cours donné aux ouvriers bijoutiers.

Sans vouloir anticiper sur le compte-rendu que présentera M. le directeur de l'Académie professionnelle dans la séance de clôture des cours, nous reproduisons ci-après les appréciations émises par M. l'expert fédéral à la suite de son inspection :

• Comme l'année dernière, les cours ont été fréquentés avec assiduité, et j'ai pu constater de bons résultats. Une amélioration qui n'est pas sans importance a été introduite dans les cours pour l'industrie du bâtiment, où les différentes branches pour charpentiers, menuisiers, ferblantiers, etc., ont subi une séparation plus tranchée, chaque division ayant son enseignement à part. Le choix fait par les maîtres est aussi meilleur que dans les années précédentes, et les matières d'enseignement sont mieux adaptées au degré d'instruction des élèves. Les carrossiers et les selliers s'occupent sérieusement, et sous une direction entendue, des différentes épures de leur profession, qui n'est pas si simple. De même aussi les tapissiers ; les apprentis de cette branche s'occupent aussi de travaux pratiques et du capitonnage de meubles, mais essentiel-

• lement ils s'exercent au dessin de draperies et d'autres objets ren-
• trant dans leur profession. Les cours pour cordonniers et tailleurs
• sont aussi très bien et très régulièrement fréquentés. Il en est de
• même des cours d'orfèvres, où l'on exécute aussi des travaux
• pratiques.

• L'Académie professionnelle comprend des cours spéciaux pour
• presque toutes les professions. Il a été pourvu à l'instruction des
• serruriers par des cours du soir à l'école des Arts industriels.

• Il est surprenant que les jardiniers se tiennent sur la réserve,
• tandis qu'on rencontre les représentants de cette profession en
• grand nombre dans toutes les écoles professionnelles.

• Les divisions pour dames sont aussi très bien et très réguliè-
• rement fréquentées.

• On a institué un cours pratique spécial de confection pour
• dames, destiné à compléter l'instruction des apprenties.

• Cette innovation qui, toutefois, date déjà de l'année dernière, mé-
• rite notre approbation. •

Ecole des Métiers.

L'Ecole des Métiers, créée par la loi du 19 octobre 1895 s'est ou-
verte au mois d'octobre dernier avec un effectif de 20 élèves, soit :
14 menuisiers-charpentiers, 4 ferblantiers-tôliers et 2 tailleurs de
pierre. Ce début réjouissant prouve que ce nouvel établissement ré-
pond à des besoins réels.

L'Ecole a été installée provisoirement dans les anciens ateliers
Mégevot au B^d James-Fazy. Ces locaux, déjà exigus aujourd'hui, se-
ront tout à fait insuffisants à la rentrée prochaine, qui amènera cer-
tainement un contingent d'élèves égal à celui qui peuple actuelle-
ment l'Ecole.

C. BEAUX-ARTS ET SCIENCES

SECTION VIII.

Ecoles d'art.

I

Ecoles de dessin.

(Classes préparatoires et classes moyennes)

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
Auguste DE BEAUMONT. — JOHN BONNET. — Ed. CASTRES. — Charles

DARIER. — Frédéric DUFAUX. — FRANCIS FURET. — Henri JUVET. —
Victor LAMUNIÈRE. — LEGRANDROY. — VAILLY, aîné.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 30.		Ch. XIII, D, e.	
Voté	Fr. 63 450 —	Prévu pr. écolages	Fr. 2 800 —
Dépensé	» 63 682 10	Reçu	» 2 950 —
Dépensé en plus .	<u>Fr. 232 10</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 150 —</u>

Quoique placée sous cette rubrique, la recette *écolage* concerne les diverses classes des Ecoles d'art et non pas seulement les classes préparatoires et moyennes.

Nous avons demandé à la Confédération une subvention de Fr. 29 000 pour nos Ecoles d'art; il ne nous a été accordé que Fr. 25 200, la somme afférente à *l'achat de modèles* ayant été diminuée de Fr. 3800. Nous avons donc dû faire subir une réduction proportionnelle aux dépenses de cette rubrique dans les diverses classes.

II

Ecole d'art appliqué à l'industrie.

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
J.-M. BESANÇON. — JOHN BONNET. — Charles DARIER. — Emile
GOLAY. — Henri JUVET. — Victor LAMUNIÈRE. — LEGRANDROY. —
François POGGI. — Laurent RAMBAL. — VAILLY, aîné.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 31.		Ch. XIII, C, e.	
Voté	Fr. 10 400 --	(Allocation de l'Etat.)	
Dépensé	» 9 094 15	Prévu	Fr. 3 000 —
Dépensé en moins	<u>Fr. 1 305 85</u>	Reçu	<u>» 3 000 —</u>

Nous avons eu le chagrin de perdre, au commencement de la présente année, le vénérable directeur de notre Ecole d'art appliqué à l'industrie, M. Benoit-Musy, qui après avoir organisé notre école spéciale, l'a dirigée pendant plus de vingt-cinq ans avec un dévouement infatigable et une compétence hors de pair.

L'administration municipale n'oubliera pas les services que lui a rendus cet homme excellent.

M. Henri Silvestre a été nommé directeur de l'Ecole en remplacement de M. Benoit-Musy. Le Conseil Administratif a été heureux, en lui conférant ce titre, de reconnaître les services que ce professeur rend à notre Ecole d'art appliqué à l'industrie.

III

Ecole des Beaux-Arts.

Commission.

MM. André BOURDILLON, président. — Charles DARIER. — Gustave DE BEAUMONT. — Hippolyte DESHUSSES. — Francis FURET. — Léon GAUD. — Henri JUVET. — Albert LUGARDON. — François POGGI. — Edouard RAVEL.

Budget n° 32.

Voté	Fr. 10 700 --
Dépensé	9 918 55
Dépensé en moins. . .	<u>Fr. 781 45</u>

IV

Académie d'après le modèle vivant.

Budget n° 33.

Voté.	Fr. 1 300 --
Dépensé	1 258 95
Dépensé en moins. . .	<u>Fr. 41 05</u>

Les Ecoles municipales d'art comptaient, au 31 décembre 1896 559 élèves, dont 190 demoiselles, soit:

Genevois	301
Suisses d'autres cantons	112
Etrangers	146

représentant 700 inscriptions aux divers cours de nos Ecoles et se répartissant comme suit :

Ecole des demoiselles.

Classe préparatoire,	M ^{mes} Carteret	62 élèves
» moyenne,	Sarkissoff	53 »
» »	MM. Perret	8 »
» supérieure,	Hébert	60 »

Jeunes gens.

Classe préparatoire,	M. Crosnier	69 élèves
» d'éléments d'architect. et d'ornement,	MM. Marschall	44 »
» de la figure,	Pignolat et Poggi	51 »
» d'ornement,	H. et A. Silvestre	53 »
» d'architecture,	Dériaz	71 »
» de modelage,	Bovy	59 » dont 40 demois.
» de céramique,	Mayor	39 » » 34 »
Ecole d'Art appliqué à l'industrie,	MM. Benoit et Silvestre	41 » » 7 »
» des beaux-arts,	Bodmer	58 »
Académie d'après le modèle vivant,	M. Gaud	32 »

Nombre égal 700 inscriptions

Nos écoles d'art ont pris part à l'Exposition nationale dans le groupe 18: *Etablissements d'enseignement industriel et professionnel subventionnés par la Confédération*. L'un de nos professeurs, M. Henri Silvestre, a rendu compte dans un intéressant rapport présenté au Conseil Administratif et qui a été adressé à chacun de MM. les Conseillers municipaux, de l'ensemble très remarquable des travaux de ce groupe. Il a constaté les réjouissants progrès accomplis et les améliorations réalisées dans les diverses branches de l'enseignement destiné aux jeunes gens qui désirent se vouer aux carrières de l'art, de l'art décoratif et des industries artistiques. Nous aurons à revenir sur ce sujet dans le rapport sur la marche de nos écoles d'art pendant l'année scolaire.

Voici l'extrait du rapport de M. Tièche, expert fédéral, concernant nos écoles d'art:

• Dans cette école, on travaille avec succès dans tous les domaines et on attache une importance particulière au dessin de figure d'après le modèle vivant. On pratique avec beaucoup de succès les exercices de composition sur des sujets décoratifs, et les travaux de concours dans les différents styles, qui se répètent périodiquement, font preuve de la grande activité de l'établissement. La fréquentation aussi a beaucoup gagné; les cours comptent 135 personnes de plus que l'année précédente et on a dû créer de nouvelles classes parallèles.

• La division pour dames est aussi très fréquentée; elle compte 293 personnes. On déploie beaucoup d'assiduité dans le dessin et la peinture de figures.

SECTION IX

Fondation Diday.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 34.		Ch. XIII, A, h.	
Voté	Fr. 11 000 —	Prévu	Fr. 11 000 —
Dépensé	» 14 628 90	Reçu	» 14 628 —
Dépensé en plus.	<u>Fr. 3 628 90</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 3 628 90</u>

Les *dépenses* pour acquisitions faites en 1896 se sont élevées en réalité à la somme de Fr. 23 320 —

Les *recettes* annuelles de la fondation ont atteint Fr. 16 100 —

Il faut en déduire les frais d'entretien, contributions, assurances, etc. 1 471 10

Les recettes nettes pour 1896 ont donc été de Fr. 14 628 90

et les dépenses ont ainsi excédé les recettes de Fr. 8 691 10

Cet excédent a été pris sur le fonds de réserve qui s'élevait, au 1^{er} janvier 1896, à Fr. 17 756 45

Diminué du découvert de l'exercice 1896 » 8 691 10

ce fonds de réserve est réduit, au 1^{er} janvier 1897, à Fr. 9 065 35

Depuis le mois d'avril 1896, le loyer de l'immeuble de la rue Adhémar Fabri a été augmenté de Fr. 2000 par an. Cet accroissement des revenus de la fondation sera plus spécialement apprécié de nos artistes genevois et suisses, qui en bénéficient exclusivement.

En raison de l'Exposition nationale, il n'y a pas eu d'exposition municipale des beaux-arts en 1896.

Nous indiquons ci-après, à l'article consacré au Musée Rath, le détail des acquisitions faites, l'année dernière, pour la Fondation Diday.

SECTION X

Fondation Lissignol.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 35.		Chap. XIII, A, i.	
Voté.	Fr. 3 700 —	Prévu	Fr. 3 700 —
Dépendé	» 3 622 80	Reçu	» 3 622 80
Dépendé en moins	<u>Fr. 77 20</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 77 20</u>

Le Conseil Administratif a alloué, en 1895, les subventions suivantes sur le revenu de ce fonds :

M. James Vibert, sculpteur . .	Fr. 1 200 —
M. F.-C. Bouvier,	» 1 200 —
M. Antoine Leclerc, architecte. .	» 1 200 —
M. H. Forestier, peintre	» 1 200 —

Le compte de réserve de cette fondation a été complètement absorbé en 1896 et n'a pu suffire aux dépenses qui lui ont été imputées; il solde à nouveau par Fr. 471 85 au débit.

SECTION XI

Musée Rath.

Directeur : M. Th. DE SAUSSURE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
Th. DE SAUSSURE. — GUSTAVE DE BEAUMONT. — ETIENNE DUVAL. —

Francis FURET. — Léon GAUD. — Jules JEQUIER. — Albert LUGARDON.
— Edouard RAVEL. — Alphonse REVILLIOD.

Budget n° 36.

Voté	Fr. 41 500 —
Dépensé	» 40 882 80
Dépensé en moins	<u>Fr. 617 20</u>

Les dépenses pour acquisitions se sont élevées à fr. 46 545 65. Le crédit pour cet objet n'étant que de fr. 7 500, il a été pourvu à l'excédent par le compte de réserve budgétaire, dont le solde disponible a été ainsi absorbé et qui est devenu débiteur de fr. 4 042 95.

Le don de Morsier, augmenté en 1896 de fr. 441 pour intérêts à 3 %, s'élève à fr. 45 438.

En février, une exposition intéressante a eu lieu au Musée. Elle se composait d'œuvres de MM. Puvis de Chavannes, E.-A. Carrière, peintres, et Gustave Rodin, sculpteur. Deux salles du Musée avaient été déménagées dans ce but. Cette exposition, organisée par les soins de M. Mathias Morhardt, à l'occasion de conférences données par lui, sous les auspices du Département de l'Instruction publique, et relatives à l'œuvre de ces trois artistes éminents, a vivement intéressé le public spécial auquel elle s'adressait.

Le Comité de l'Exposition nationale aurait voulu que la Ville lui prêtât un certain nombre d'œuvres qui figurent dans le Musée. L'Administration n'a pas cru devoir s'y refuser complètement, mais elle a estimé qu'il ne fallait pas trop dégarnir notre galerie, justement pendant une période où beaucoup de visiteurs devaient affluer à Genève. Elle s'est donc bornée à prêter pour la dite Exposition :

Trois portaits au pastel par Liotard, des tableaux de F. Diday, Marc Dunant, M^{me} Leleux, Frédéric Simon, Léonard Lugardon, un buste en bronze par J. Jaquet, deux bustes en marbre par J. Pradier, un buste en bronze et une statue en plâtre du même artiste.

Ces œuvres sont rentrées au Musée en parfait état.

Le Musée a fait les achats suivants au moyen des crédits portés dans ce but au budget de la Ville :

Un tableau à l'huile, *Enfants examinant un poisson*, par M. Eugène-Anatole CARRIÈRE, acheté à l'exposition de février, payé fr. 3 000.

Un tableau à l'huile par M. Alfred van MUYDEN, *La tabatière du Sacristain*, fr. 8 000.

Un tableau à l'huile de M. Nathanaël LEMAITRE, *Rochers du Salève*, fr. 1 400.

Un pastel, *Portrait d'homme âgé en bonnet blanc*, par un peintre nommé PETITOT, qu'on sait, mais par tradition seulement, avoir été Genevois et avoir vécu au commencement du présent siècle. (Bien que le nom de Petitot figure dans les registres de l'Etat-civil, soit de la fin du siècle passé, soit du commencement de celui-ci, on n'y trouve pas trace du peintre en question. On a seulement trouvé son nom, avec la qualification de peintre, mais sans prénom, dans un almanach des adresses de Paris de 1845), fr. 700.

Un buste en plâtre, *Portrait de Gerson*, précurseur de la Réforme, par M. Charles IGUEL, fr. 800.

Un groupe de figurines en plâtre, *Les causeuses*, par M^{lle} Camille CLAUDEL (moulage), fr. 100.

Une réduction en plâtre de la statue de *Spartacus*, par Vincenzo VELA.

Une réduction en plâtre du *Dante*, par le même.

Un buste en plâtre de l'*Evêque Luvini*, par le même.

Ces trois derniers plâtres sont dans le commerce et ont été acquis au prix de 100 fr. les trois, surtout en vue de faire figurer à l'Exposition nationale l'éminent sculpteur suisse Vela dont, paraît-il, on ne peut pas obtenir la reproduction d'autres œuvres.

Une statuette en bronze, *Le Poète*, par Auguste RODIN.

Une statue en bronze, *La femme accroupie*, par le même.

Le plâtre de la statuette *Le Poète* avait été vu à l'exposition qui eut lieu en février dans le Musée, et la Commission du musée Rath avait exprimé le désir d'obtenir un bronze de cette statuette. Une négociation fut entamée avec M. Mathias Morhardt qui avait organisé l'exposition. Celui-ci conseilla à la Ville de se procurer aussi pour notre galerie des beaux-arts une reproduction en bronze d'une statue de M. Rodin intitulée *La femme accroupie*, qui était encore inconnue à Genève. M. Mathias Morhardt déclarait que M. Rodin ne demanderait pour ces deux œuvres que les frais du coulage en bronze, lesquels ne seraient pas considérables. On accepta, mais les frais en question se montèrent à 3 900 fr.

Les achats faits en 1896 au moyen des revenus du legs Diday sont les suivants :

Un tableau par M. Luigi ROSSI : *Rêve de jeunesse*, payé fr. 6 000.

Un tableau par M. Ferdinand HODLER : *Guerrier furieux*, fr. 4 800.

Un tableau par M. Hippolyte COUTAU : *Scène dans un village lacustre*, fr. 4 500.

Un tableau par M. Edouard KAISER : *Paysage dans le Kienthal*, fr. 2 400.

Un tableau par M. Wilhelm BALMER : *Le premier né*, fr. 1 200.

Un tableau par M. David ESTOPPEY : *Novembre*, paysage, fr. 1 400.

Un petit buste en bronze par M. Gustave SIBER : *Mieux vaut tard que jamais*, fr. 350.

Un buste en bronze par M. Auguste de NIEDERHÄUSERN : *Paternité*, fr. 2 250.

Ces acquisitions ont été faites à l'Exposition nationale.

Il a été fait, en outre, à M. Reymondo PEREDA la commande d'une exécution en marbre de son groupe en plâtre *Prisonnière d'Amour*, qui figurait à la dite exposition, fr. 9 000.

En dehors de l'exposition, il a été fait au moyen des revenus du legs Diday les dépenses suivantes :

Acquisition, au prix de 350 fr., d'un buste en plâtre du poète Petit-Senn, par M. CHARMOT. — Ce buste été placé à la salle Ami Lullin, à la Bibliothèque publique.

Versement de 4 800 fr., ajoutés à une somme de 5 000 fr. qu'avait produite une souscription faite par treize personnes, aux fins de compléter la somme de 6 800 fr., payée à M. Simon DURAND, peu de temps avant sa mort, pour son tableau *les Communiantes*, qui est devenu la propriété du Musée, ainsi que nous l'avons mentionné dans le compte-rendu de l'année dernière.

Outre cette acquisition, qui peut en grande partie être considérée comme un cadeau, le Musée a reçu les dons suivants :

Un masque en bronze intitulé *L'homme au nez cassé*, par M. RODIN, donné par l'auteur à l'occasion de l'exposition de février 1896 au Musée Rath.

Une miniature sur ivoire *Portrait du Dr Louis Jurine*, par Louis-Ami ARLAUD-JURINE, léguée au Musée par Mademoiselle Elisa ROLLAND.

Deux albums de dessins de J.-E. Chaponnière, l'éminent statuaire genevois, donnés par M^{lles} MOTTU.

Un buste en terre cuite, représentant le *Docteur Vidart*, fondateur des bains de Divonne, par M. Aimé IRVOY, directeur de l'École de sculpture de Grenoble, donné par l'auteur.

Un buste en marbre de *James Fazy*, par LEMPEREUR, légué au Musée par Madame Henriette FAZY, née *Sprenger*, veuve de James Fazy.

Une statue en plâtre, *Après la sieste*, par M. Alfred FORETAY, laquelle avait figuré à l'Exposition nationale de 1896, donnée par l'auteur.

Le Conseil fédéral a confié à la Ville de Genève, pour être déposées au Musée, les œuvres suivantes, acquises pour le compte de la Confédération à l'Exposition nationale de 1896.

Un tableau de M. Léon GAUD, *A la conquête du pain*.

Un émail de Mademoiselle Juliette HÉBERT, *Portrait de Gaspard Lamunière*.

Un émail de M. Edouard LOSSIER, *Arrivée des Députés de Fribourg et Berne à Genève en 1526*.

Un émail du même, *Exécution de Philibert Berthelier en 1519*.

Un buste en marbre, par M. Maurice REYMOND, *Tête d'enfant*.

Un tableau par feu SIMON DURAND, *Marché aux fleurs*, a aussi été confié à la Ville de Genève par le Conseil fédéral, mais il n'a pu trouver place au Musée Rath et a été déposé au Musée de l'Ariana.

En revanche, le Conseil fédéral a redemandé à la Ville de Genève le tableau de M. Luigi ROSSI, *A la montagne*, qui lui avait été confié et avait été placé au Musée en 1894.

La fondation Gottfried Keller a confié au Musée, en 1896, les deux tableaux suivants :

Etude de paysage, par Gustave COURBET.

Les sapins à la Montagne, étude par François DIDAY.

Il a été remis par le Musée aux Ecoles de dessin de la Ville :

Une étude à l'huile, *Tête de Vieillard*, achetée en 1895 à la vente de tableaux ayant appartenu à Alfred DU MONT.

Une grande académie d'homme nu, peinte à l'huile par SAINT-OURS.

Une copie à l'huile de la fresque du *Dominiquin* existant à Grotta Ferrata, près Rome.

Aucun incident digne de remarque ne s'est produit au Musée pendant l'année 1896. Durant l'Exposition nationale, malgré l'affluence des étrangers à Genève, le Musée a été moins visité qu'il ne l'est d'ordinaire les autres années.

L'édition du catalogue imprimée en 1892, étant sur le point d'être épuisée, le Directeur en prépare une nouvelle, revue et complétée.

SECTION XII.

Musée d'histoire naturelle.

Directeur : M. Maurice BEDOT, professeur.

Commission :

MM. André BOURDILLON, Conseiller Administratif, président. — Alfred CARTIER, bibliothécaire-secrétaire. — Louis DUPARC, professeur. — Victor FATIO, Dr. — Perceval de LORJOL. — Théodore LULLIN. — Alphonse PICTET. — Henri de SAUSSURE. — Charles SARASIN. — Charles SOBET, professeur. — Emile YUNG, professeur.

Dépenses.

Recettes.

Budget n° 37	Allocation de l'Etat pour les collections scientifiques.
Voté Fr. 34 700 —	Ch. XIII, C, c.
Dépendé » 34 900 —	Prévu Fr. 4 000 —
Dépendé en plus . <u>Fr. 200 —</u>	Reçu » <u>4 000 —</u>

En réalité, le compte de dépenses du Musée d'histoire naturelle présente un excédent de Fr. 1984 45, que nous avons reporté à nouveau pour être couvert par les crédits budgétaires de l'exercice de 1897, si le Musée ne les emploie pas entièrement.

Le compte de réserve, *don de Morsier*, atteint, avec l'intérêt de 1896, la somme de Fr. 1114 50.

La commission du Musée a eu le chagrin de voir disparaître, cette année, un de ses membres les plus zélés et les plus actifs, le docteur Auguste BROR. C'est une perte irréparable pour le Musée car, depuis plus de 40 ans, le docteur BROR consacrait une grande partie de son temps à l'étude et à la classification de la collection de coquilles. C'est lui qui, il y a quelques années, se chargea de l'arrangement de la collection DELESSERT, dont il avait eu l'heureuse idée de séparer les types de LAMARK. Le docteur BROR a voulu donner un dernier témoignage d'attachement au Musée en lui léguant sa bibliothèque et sa collection malacologique qui contient une série excessivement riche d'espèces fluviatiles et terrestres. Le groupe des Melanies, auquel il avait porté un intérêt tout spécial, renferme une grande quantité de types originaux.

M. le Dr BROU a été remplacé dans la commission par M. le Dr Charles SARASIN.

Pendant les premiers mois de l'année, on a travaillé activement à une revision générale des galeries de Mammifères et d'ostéologie.

Parmi les acquisitions importantes, nous devons signaler plusieurs séries destinées à former une *Collection biologique générale* dont une partie a été installée dans la galerie des Mammifères et dont nous parlerons plus loin.

Le Musée avait accordé une subvention à la campagne scientifique du « Caudan » dirigée par le professeur KOEHLER, de Lyon. Elle a reçu en échange une importante série d'animaux provenant des grands fonds du golfe de Gascogne et tous déterminés.

On a mis à la disposition du groupe 27 de l'Exposition nationale les locaux nécessaires à la préparation d'une collection des richesses minérales de la Suisse. Le Musée a, en outre, pris à sa charge la moitié des frais causés par l'établissement des meubles destinés à cette collection qui, après la fermeture de l'Exposition, nous a été remise.

Une autre collection importante, qui figurait à l'Exposition, celle des Vers parasites des Poissons, faite par le professeur ZSCHOKKE de Bâle, a pu être acquise pour le Musée.

La collection d'œufs d'Oiseaux a été déposée dans des meubles spéciaux établis sous les fenêtres de la galerie des Oiseaux.

La revision des dépôts de fossiles a continué, comme les années précédentes, et est actuellement en voie d'achèvement grâce à la bonne volonté et au zèle de MM. de PALÉZIEUX et Charles SARASIN.

M. Ernest GALOPIN a bien voulu, également, continuer à s'occuper de la collection ornithologique.

Zoologie.

INVERTÉBRÉS

Les collections d'invertébrés ont été augmentées d'importantes séries achetées à la Station zoologique de Naples, ou provenant des campagnes du « Caudan. »

Cœlentérés.

Cette collection s'est enrichie de nombreuses espèces d'Hydroméduses et d'Anthozoaires, achetées à Naples.

Echinodermes.

Les Echinodermes ont été entièrement revus et classés de nouveau. M. de LORIOU a bien voulu diriger ce travail et continue à s'occuper de cette collection avec un dévouement infatigable.

Vers.

L'importante collection de Vers parasites des Poissons, achetée au professeur ZSCHOKKE, figure dans la collection biologique générale.

Arthropodes.

On a établi dans la galerie supérieure une collection d'Arthropodes destinée au public. Cela nous a permis de fermer la salle Melly, ce qui facilite beaucoup la surveillance.

M. Henri de SAUSSURE a bien voulu continuer à s'occuper de la collection d'Orthoptères et nous sommes heureux de lui exprimer toute notre reconnaissance pour le dévouement avec lequel il travaille au développement de notre Musée.

Nous devons aussi des remerciements à M. Alphonse PICTET qui s'est occupé également de l'étude des Orthoptères, à M. de BORRE qui a bien voulu étudier le groupe des Panagaeides et à M. MAERKI qui s'est chargé de classer les Longicornes.

M. BLANCHIER a continué à déterminer les Lepidoptères et a terminé le classement des Diurnes.

Mollusques.

Cette collection a été enrichie d'une importante série de Mollusques conservés à l'alcool et provenant de la Station zoologique de Naples. En outre, comme nous l'avons déjà dit, M. le Dr BROU a légué au Musée sa riche collection de coquilles de Mollusques fluviatiles et terrestres. Cette collection a dû être placée, provisoirement, dans le laboratoire conchyliologique. Elle prendra place, plus tard, dans la galerie.

M. de LORIOU a bien voulu se charger de terminer l'intercalation de la collection MONTEROSATO.

Tuniciens.

La collection des Salpes de la Méditerranée a été complétée par quelques achats faits à Naples.

VERTÈBRÉS.

La collection de Mammifères a été entièrement revue et remise en état.

Anatomie comparée et tératologie.

Il n'a pas été apporté de changement à cette collection qui avait été revue l'année précédente.

Paléontologie.

MM. de LORIOU et SARASIN ont bien voulu continuer à s'occuper de cette collection et à déterminer et intercaler les nombreuses séries qui sont encore dans les dépôts.

Géologie et Minéralogie.

L'événement le plus important à signaler a été le dépôt de la carte et de la collection des richesses minérales de la Suisse, qui figuraient à l'Exposition.

En outre, la collection FAVRE a été entièrement remaniée. Les échantillons ont été groupés et étiquetés de manière à répondre aux paragraphes des « *Recherches géologiques.* » Ils sont enregistrés dans un catalogue où il est facile de trouver les échantillons correspondant à un chapitre donné.

Anthropologie.

L'ancienne salle de la bibliothèque (à l'extrémité de la galerie d'anatomie) a été aménagée de façon à pouvoir recevoir les collections anthropologiques. On vient, à cet effet, d'achever l'installation d'une grande vitrine en fer.

Le Musée a fait quelques acquisitions intéressantes pour l'étude des Maoris et des Maories.

Plusieurs séries de crânes des environs de Genève ont été déposées

au Musée et, à cette occasion, nous devons remercier tout particulièrement M. le professeur H. Gosse, de l'intérêt qu'il n'a jamais cessé de porter au développement de nos collections anthropologiques.

Biologie générale.

Cette nouvelle collection a été installée dans les petites vitrines qui bordent le couloir central de la galerie des Mammifères. Elle se compose actuellement de préparations relatives aux ravages causés par les Insectes, au mimétisme chez les Insectes, au parasitisme, aux métamorphoses, aux variations spécifiques et à l'albinisme.

Bibliothèque.

Notre bibliothèque s'est enrichie d'une importante série d'ouvrages provenant du legs de M. le D^r BROU. Notre dévoué bibliothécaire M. CARTIER en a terminé le catalogue et l'intercalation.

La bibliothèque a continué à recevoir les périodiques auxquels elle est abonnée ou qui lui sont envoyés en échange de la *Revue suisse de Zoologie*.

DONS.

M. E. GALOPIN, 2 espèces de Poissons du lac de Neuchâtel. — M. VOGEL, une collection de turquoises. — M. ALAMARTINE, un Homard de grande taille. — M. le D^r FERRIÈRE, 2 momies d'Incas. — M^{me} L. BADOLLET, une collection de Papillons exotiques. — M. FLOURNOY, 2 reptiles de Cochinchine. — M. de LESSERT, 2 crânes et 2 peaux d'Ours malais. — M. V. FATIO, 1 Chardonneret à plumage noir et 2 Perdrix. — M. Ch. SORET, collection de Papillons. — M. AUTRAN, œufs d'Oiseaux du Caucase. — M. PREUDHOMME DE BORRE, une série d'Insectes et de Papillons du Guatemala. — M. FUHRMANN, séries d'Insectes et de Crustacés des hautes Alpes suisses. — M. FUHRMANN, 1 *Echinococcus polymorphus*. — M. FUHRMANN, 30 échantillons d'animaux marins. — M. L. BARBEY, un Serpent d'Afrique. — M. LECHTHALER, un crâne de mouton. — M. le D^r BROU (par testament) bibliothèque et collection malacologique du D^r BROU. — M. KÜNDIG, une série de crânes trouvés à la rue du Vieux-Collège. — M. WEBER, 2 crânes d'*Antilope rupicapra*. — M. le prof. GOSSE, crânes trouvés dans le temple de Saligny.

ACHATS.

Un nid de chenilles du pin, préparé avec Papillons. — Papillons exotiques. — 2 Paradisiens. — 9 Serpierites. — 1 Arsenic. — Collection d'Homoptères. — Collection de Libellules et d'Orthoptères. — Collection d'Insectes de Madagascar. — 2 Tibias, fémur, humérus, cubitus, etc., de *Todoxon*. — 1 Tête tatouée et momifiée de Maori. — Collection de Vers parasites des Poissons. — 1 Squelette de Maori et crâne de Maori. — 1 Squelette de *Nestor*. — Collection d'animaux marins, Protozoaires, Cœlentérés, Echinodermes, Vers, Mollusques et Tuniciers. — 1 Squelette de Maki et 1 d'Echidné — Collection de bois ravagés par les Insectes. — Collection de mimétisme, de métamorphoses et de variations. — Série d'Echinodermes et de Crustacés de la Réunion.

SECTION XIV

Musée des Arts décoratifs.

Directeur : M. Georges HANTZ.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — BÉCHERAT-GAILLARD. — HENRI GALOPIN. — DE GEER. — D^r GOSSE. — HENRI JUVET. — HENRI LEGRANDROY. — ELISÉE MAYOR. — MITTEY, professeur. — LAURENT RAMBAL. — ALPHONSE REVILLIOD. — CHARLES RIGAUD. — JEAN RUTISHAUSER. — HENRI SILVESTRE. — AMI WAGNON.

Dépenses.

Budget n^o 38.

Voté	Fr. 18 800 —
Dépendé	» 19 363 60
Dépendé en plus	<u>Fr. 563 60</u>

Recettes.

Budget ch. XIII, B, e.

Allocation de la Confédération.

Prévu	Fr. 5 700 —
Reçu	<u>» 5 700 —</u>

Il y a excédent de dépenses sur : *e, acquisitions, f, assurance et frais divers, et g, entretien des collections.*

Durant les premiers mois de l'année, nos portefeuilles de costumes

suisses, et en général tous les documents et matériaux concernant la Suisse, ont été largement mis à contribution par une catégorie spéciale de consultants : artistes-peintres, sculpteurs, dessinateurs, pour des travaux entrepris en vue de l'Exposition, du Village suisse, ainsi que pour le dessin des costumes destinés aux exécutants des danses, chœurs, poème alpestre, etc. D'autres industries aussi se sont adressées au musée pour la confection et la décoration d'objets devant figurer dans les vitrines de l'orfèvrerie, de la bijouterie, de l'horlogerie. Les documents pour les fers forgés ont été très consultés. Sous ce rapport, le musée a donc pu rendre des services à nos industries d'art.

A l'occasion de l'Exposition, de nombreuses pièces faisant partie des collections du musée ont été mises à la disposition de leurs auteurs, qui avaient désiré les faire figurer dans leurs vitrines avec la mention : « Appartient au Musée des Arts décoratifs. » D'autres, d'une date plus ancienne, ont été prêtées au Comité de l'*Art ancien* pour prendre place dans les collections de ce groupe.

Quelques objets de dimensions plus grandes ont été demandés par divers comités de groupes pour la décoration de leurs salles. Ces requêtes ont en général été admises par le Conseil Administratif, mais avec toutes les réserves voulues, l'expérience ayant montré qu'il ne faudrait pas que ces sorties se renouvelassent trop souvent, car quels que soient les soins apportés dans le transport de ces objets, en général uniques, il y a grand danger de détériorations.

Au printemps, le musée a organisé, avec la collaboration de M. F. Raisin, une exposition des remarquables travaux de reliure de M. Meunier, artiste dans sa profession, parisien très connu des amateurs. Ces reliures de grand luxe, en cuir mosaïqué, ciselé et repoussé, ont attiré un nombreux public de connaisseurs et surtout de professionnels, patrons et ouvriers relieurs, qui en ont certainement fait leur profit. M. Raisin avait envoyé ses livres les plus précieux et s'est tenu à la disposition du public à certaines heures pour ouvrir les vitrines et donner les explications les plus complètes.

Il serait à désirer que le musée pût bénéficier souvent de semblables bonnes fortunes, ces expositions temporaires ayant une influence indiscutable sur le goût du public et son appréciation des choses d'art.

Une autre exposition très spéciale, et rentrant cependant par quelque côté dans l'art décoratif, a été celle des timbres-poste, organisée dans nos locaux par la Société philatélique de Genève. Les grands collectionneurs d'Europe et d'Amérique avaient envoyé leurs raretés et ce qu'ils possédaient de plus précieux. Cette exposition a attiré un nombre inusité d'amateurs et de curieux.

Le musée a reçu quelques dons, entr'autres une superbe collection de douze planches de cuivre gravées à l'eau forte, à la roulette et au burin, par les premiers artistes français du commencement du siècle sous la direction de Gédéon Reverdin, professeur de dessin à Genève. Ce sont les *Muses* et des têtes d'artistes. Ce don a été fait à la Ville par M. REVERDIN-MAYOR en souvenir de son père, Gédéon Reverdin. Le Conseil Administratif a fait faire un tirage limité de ces planches, édition d'amateur.

Le Comité de l'Art ancien à l'Exposition nationale nous a fait don de dessins, moulages et photographies.

La Bibliothèque a reçu également des livres et gravures de MM. A. REVILLIOD, RAISIN, GUÉRINET et de la Bibliothèque de la Ville.

Nous faisons exécuter, en annexe à la bibliothèque, une petite installation destinée à recevoir les doublets, ainsi que les gravures de la collection DuMont non encore classées.

Le nombre des consultants a atteint le chiffre de 850.

L'expert fédéral exprime son entière satisfaction à l'égard de cet établissement.

SECTION XIV

Collections diverses.

Budget n° 39.

Voté	Fr. 7 500 —
Dépensé	<u>7 500 —</u>

I

CABINET DE NUMISMATIQUE.

Conservateur : M. Eugène DEMOLE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
E. AUDEOUD. — A. LADÉ. — A. MEYER.

Lettres *a* et *b*.

Voté	Fr. 1 275 —
Dépensé	<u>1 275 —</u>

La dépense s'est, en réalité, élevée à Fr. 2979 20. L'excédent de Fr. 1704 20 a été reporté à nouveau au débit.

On pouvait s'attendre à ce que, pendant l'année de l'Exposition nationale, les musées et collections de la Ville recevraient un nombre inusité de visiteurs. Dans cette vue, quelques précautions avaient été prises en ce qui concerne le Cabinet de numismatique, mais la foule s'est portée ailleurs, et c'est à l'Exposition que l'affluence s'est produite.

Le Cabinet de numismatique, sur la demande qui en a été faite par le Comité du groupe 25, a exposé dans ce groupe quelques médailles suisses de grande rareté, et de la sorte a contribué pour sa part à la réussite de cette partie si admirée de notre Exposition.

Le Cabinet de numismatique a reçu les dons suivants pendant l'exercice écoulé : M. A. CAHORN, une brochure. — M. le prof. E. LEHR, un volume de numismatique. — M. Roger VALLENTIN, quatre brochures. — M. VAN GENNEP, une brochure. — M. Th. de SAUSSURE, au nom de plusieurs souscripteurs, une médaille d'argent. — M. EICHHOLZ, une médaille de bronze. — M. Paul STROEHLIN, cinq jetons en souvenir de Dassier. — M. le Dr A. LADÉ, une brochure numismatique. — M. A. de LESSERT, 9 pièces de bronze. — M. E. DEMOLE, 18 pièces d'argent et de bronze.

Les acquisitions faites par le Cabinet, en 1896, sont peu nombreuses, mais fort importantes. Nous signalerons principalement une médaille de Calvin, en argent, frappée au XVII^me siècle. Un ducat de Genève de 1650, une pistole de 1762, un sol de 1603 (inédit), puis deux thalers de la même ville, des années 1630 et 1638.

On dit que les musées sont éternels, et il faut bien cette rassurante pensée pour prévoir le moment, à coup sûr fort éloigné, où celui de Genève sera complet pour ce qui touche aux monnaies frappées par cette ville.

II

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

Conservateur : M. le Dr H.-J. GOSSE.

Sous-Conservateur : M. E. DUNANT.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
HENRI GALOPIN. — ELISÉE MAYOR. — CHARLE MOREL.

Lettres c, d.

Voté	Fr. 3 500 —
Dépensé	<u>» 3 500 —</u>

La réserve du musée archéologique est de Fr. 572 60.

Le Musée a été visité par 1583 personnes.

Voici la liste des objets dont la collection s'est accrue durant l'année écoulée :

Age de la pierre.

Le Musée a reçu du Musée d'histoire naturelle :

75 objets provenant de Robenhausen.

18 » » d'Abbeville.

70 » de provenances diverses.

60 moulages d'objets trouvés en Dordogne.

12 » d'objets archéologiques de provenances diverses.

Le Musée a acquis 2 objets provenant des palafittes de Genève.

24 » » » » de Bellevue.

Age du bronze.

Le Musée a acquis 11 objets trouvés à Bellevue.

44 » » dans les palafittes de Genève.

1 objet trouvé à la Queue d'Arve; 5 objets trouvés à Conthey et Ayent (Valais); 3 objets trouvés à Cheseaux (Vaud); 12 objets provenant de Hongrie.

Age du fer.

Le Musée a acquis: 1 objet trouvé dans les palafittes des Eaux-Vives; 18 objets trouvés à Briddes (Valais); 27 objets provenant de Hradischt (Bohême).

Epoque Romaine.

Le Musée a échangé avec le Musée de l'Ariana un coffret de Saxe contre un collier, une boucle d'oreille en or et deux objets en argent trouvés à St-Genix.

Le Musée a acquis: une statuette trouvée à Auvernier, un vase trouvé à Martigny et une fiole en verre trouvée à Cologne.

Egypte.

Le Musée a reçu de M. Albert SARASIN, deux objets.

Le Musée a acquis 3 ostraka et 5 objets de l'âge du bronze.

Chypre.

Le Musée a acquis: 19 objets trouvés à Carpasi, 20 boucles d'oreilles en or, 21 scarabées, 10 cylindres, 2 bagues en argent et 29 objets divers, vases, symboles, statuettes.

Etrurie. Grande-Grèce.

Le Musée a acquis 2 colliers avec pendeloques en bronze trouvés à Bologne.

Epoque Helveto-Burgonde.

Le Musée a reçu de M^{lle} Augusta SARASIN: Un calice en argent trouvé dans le Rhône.

Le Musée a acquis: 2 boucles d'oreilles en argent et une coupe en verre trouvées à Andernach, 18 objets trouvés à Kesthely (Hongrie).

Moyen-Age.

Le Musée a reçu de M. Camille FAVRE: 3 catelles de fourneau. Du groupe de l'Art ancien à l'Exposition: Une cloche de Corsier, deux moulages de sculpture de St-Maurice.

Le Musée a acquis 3 objets, dont 1 du Valais.

Renaissance.

Le Musée a reçu du groupe de l'Art ancien à l'Exposition le moulage d'une porte de Genève.

Le Musée a acquis une noix vénitienne.

Epoque moderne.

Le Musée a reçu de M. EGGIMANN: Une aquarelle, vue de l'Exposition. — De M. J. BERNEX: Un poids et une serrure de Genève.

Le Musée a acquis un tableau à l'huile, vue de Genève; une croix d'or de Savoie.

Ethnologie comparée.

Le Musée a reçu de l'Ecole d'anthropologie de Paris: 6 fusaïoles des Pyrénées. — De M. DALEAU: Des hameçons en bois d'Ambès et de Prignac (Gironde). — De M. AUTRAN: 2 statuette des Indiens de Chihuahua, 6 objets tissés des Indiens de l'Amérique du Nord. — De M. Albert SARASIN: 7 bracelets, 2 boucles d'oreilles, 2 ornements de chevaux, 4 colliers, 3 lances, 1 sabre, achetés en Egypte. — De M. H.-J. GOSSE: Un vase abyssin en cuir.

Le Musée a acquis: 3 coupes et une statuette vieux jade de Chine, 7 objets d'Abyssinie, 1 objet du Caucase, un plat cloisonné de la Perse; les ornements, en argent, des costumes du Tessin, d'Appenzell, de Schwytz, de Nidwald, de Berne, de Zurich et de St Gall; 53 objets provenant du Village nègre de l'Exposition.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS (SALLE DES ARMURES)

Conservateur: M. le D^r H.-J. GOSSE.

Sous-Conservateur M. E. DUNANT.

Commission:

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Henri GALOPIN. — Elisée MAYOR. — Charles MOREL.

Lettres *e* et *f*.

Voté	Fr. 1 725 —
Dépensé	<u>1 725 --</u>

Le compte de réserve de cette collection s'élève à fr. 2 196 10, au crédit.

De plus, une somme de fr. 318 est mise également en réserve pour l'acquisition de vitrines.

Le musée a été visité par 13 734 personnes.

Voici la liste des objets dont la collection s'est accrue durant l'année écoulée :

Le Musée a reçu en don : de M. GEISENDORF, un drapeau offert au bateau à vapeur le *Guillaume-Tell* en souvenir du sauvetage de la drague. — De M. PIGUET, un képi des Chasseurs de gauche, de Genève. — De M. NEYDECK, les rubans des couronnes déposées par la Société des Sous-Officiers de Genève et par la Société des Sous-Officiers d'Aarau sur la statue du Général-Dufour. — De M. ROSSIER, une éprouvette pour la poudre. — De M. J. GOSSE, une paire d'éperons dorés et deux pétards de Bernex.

Le Musée a acquis 4 étriers, 2 éperons, 2 pièces de harnachement de mulet, 3 mors de chevaux, 3 poignards de Perse, du Soudan et du Maroc, 2 sabres de Bornéo et d'Abyssinie et un fusil Perse.

Sur son crédit budgétaire, le Musée a acquis, au groupe de l'art ancien à l'Exposition nationale, quatre vitrines dans lesquelles seront placées les armes, casques, cuirasses gravées et les armes à feu ayant une valeur particulière.

SECTION XV

Collections Fol.

Conservateur : M. Jacques MAYOR.

Budget n° 40.

Voté	Fr. 3 450 —
Dépensé	<u>3 450 —</u>

Le fonds de réserve de cette collection, qui était à fin de 1895 de fr. 246 45, a été complètement absorbé; il devient même débiteur

de fr. 108 05 par le fait d'une acquisition de fr. 354 50 qui lui a été imputée.

De plus, une acquisition de sept vitrines, pour fr. 350, a été faite à l'Exposition nationale; cette dépense devra être classée en 1897. Elle figure au bilan comme somme débitrice.

Le Musée a été visité en 1896 par 3723 personnes, soit plus de 2000 de moins qu'en 1895, ce qui s'explique par le fait de l'Exposition nationale, qui attirait tous les visiteurs. D'autre part, plusieurs savants y ont travaillé et ont profité des collections mises à leur disposition; il convient de citer, entre autres, M. le Dr Carl Robert, l'auteur du grand recueil des Sarcophages antiques, et M. le Dr F. Hauser, de l'Institut impérial archéologique allemand de Rome, qui ont fait de nombreux dessins et photographies de vases peints et de sculptures. Le Musée a reçu par l'intermédiaire de M. Hauser le moulage d'un fragment de sculpture de la collection Jacobsen, à Copenhague, qui n'est autre que le pendant du n° 1370 du Musée; le fragment Jacobsen et le nôtre ont appartenu aux bras d'un siège de pierre, travail intéressant de l'époque romaine, reproduisant probablement une œuvre grecque plus ancienne.

Le Musée a exposé au groupe 25, Art ancien, de l'Exposition nationale, les objets suivants :

- 1° Ecailles de cuirasses gallo-romaines provenant d'Avenches.
- 2° Catelle de fourneau du XV^{me} siècle (don Spiess).
- 3° Gobelet de vermeil d'André Falquet.
- 4° Gobelet en argent donné par les habitants de St-Gervais aux compagnies vaudoises en garnison à Genève en 1814.
- 5° Plat en cuivre argenté donné en prix à l'Exercice de l'Arc par lord Stanhope (1771).
- 6° Onze des vitraux suisses acquis à la vente Vincent, à Constance.

Ces panneaux et les autres de même provenance qui n'ont pas été exposés ont été déposés au Musée, sur le vœu des donateurs; ils ont été restaurés discrètement et remis en plomb sous les ordres du conservateur par M. Lieberherr, verrier zuricois.

Ces différents objets ont contribué, pour leur part, à l'ornement des merveilleuses salles du groupe de l'Art ancien.

SECTION XVI

Bibliothèque publique.

Directeur : M. Th. DUFOUR.

Conservateur : M. H. AUBERT.

Commission :

MM. A. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Philippe BONNETON. — Bernard BOUVIER, professeur. — Edouard FAVRE, docteur en philosophie. — Camille FERRIER, avocat. — John FORESTIER. — J.-J. GOURD, professeur. — Henri JUVET, architecte. — Ernest MARTIN, professeur. — Henri MAYSTRE, pasteur. — Edouard MONTET, professeur. — Paul MORIAUD, professeur. — Louis NAVILLE. — Elie NEYDECK. — Jules NICOLE, professeur. — Gabriel OLTRAMARE, professeur. — Paul OLTRAMARE, professeur. — Alphonse PATRU, conseiller d'Etat. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Jean-Louis PREVOST, professeur. — Albert RILLIET, professeur. — Eugène RITTER, professeur. — William ROSIER, régent au collège. — Henri DE SAUSSURE. — Henri SILVESTRE, professeur à l'Ecole des Arts industriels. — Pierre VAUCHER, professeur. — Emile YUNG, professeur.

MM. les doyens des Facultés des lettres (Adrien NAVILLE), de droit (Alfred MARTIN), de théologie (Auguste CHANTRE), de médecine (Alfred VAUCHER).

Budget n° 41.

Voté	Fr. 49 150 —
Dépensé.	• 45 760 75
Dépensé en moins	<u>Fr. 3,389 25</u>

La dépense en moins provient du fait que la salle Naville n'a pu être ouverte qu'à la fin de 1896. Le crédit affecté au traitement de deux distributeurs pour le service de cette salle n'a donc pas été utilisé en entier.

Il n'a été payé, sur l'exercice de 1896, qu'une somme de 677 fr. 65 pour les travaux d'aménagement de la salle Naville. Le solde du crédit de fr. 6000 affecté à cette création a donc été réservé en fr. 5 322 35, et la somme que la Ville doit recevoir de la Société académique n'ayant pas encore été versée, le montant en a été porté au débit.

Le compte <i>Dons et legs</i> , créancier l'an dernier de :	Fr. 7 593 30
s'est accru, en 1896, de :	
Intérêts à 3 %	227 80
Legs de M ^{me} Bernard née Demellayer.	400 —
<small>(voir ci-dessus, chap. I^{er})</small>	
Ensemble	Fr. 8 221 40

D'autre part, il a été débité de :

Paiement sur le don de la Société auxiliaire des sciences et des arts .	Fr. 104 —
Acquisitions de 1896, excédent sur le crédit budgétaire	2 592 90
	2 696 90
Il est donc au 31 décembre 1896 de :	<u>Fr. 5 524 20</u>

Pendant l'année 1896, la Bibliothèque s'est augmentée de 2 339 volumes et 7 182 brochures, fascicules ou livraisons, savoir :

Par dons divers.	893 vol. 6 048 broch.	} à titre gratuit.
Par le dépôt légal (Chancellerie) .	153 » 287 »	
Par achats	1155 » 215 »	
Par la Société de physique.	<u>138 » 632 »</u>	
	2 339 vol. 7 182 broch.	

Les volumes qui représentent les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, déjà portés au catalogue, sont compris dans ces chiffres.

Il a été dépensé pour achats de livres Fr. 16 067 60, dont Fr. 8 305 90 pour abonnements et suites, et Fr. 7 761 70 pour ouvrages nouveaux. Ces derniers se répartissent comme suit :

Théologie	31 ouvrages, soit	75 volumes.
Philosophie	23 »	29 »
Droit et sciences sociales	25 »	40 »
Géographie et voyages	8 »	18 »
Histoire.	44 »	59 »
Littérature.	130 »	221 »
Beaux-Arts	52 »	69 »
Sciences mathématiques, phy- siques et naturelles	12 »	29 »
Sciences médicales	8 »	14 »
	<u>333 ouvrages,</u>	<u>soit 554 volumes.</u>

Il a été catalogué en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés, — non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, — 905 ouvrages, soit 1619 volumes, répartis comme suit :

Théologie	405	ouvrages, soit	165	volumes.
Philosophie	35	•	•	40
Droit et sciences sociales.	56	•	•	84
Géographie et voyages	39	•	•	64
Histoire.	110	•	•	217
Littérature	374	•	•	747
Beaux-Arts	72	•	•	84
Sciences mathématiques, physi-				
ques et naturelles	71	•	•	96
Sciences médicales.	32	•	•	48
Périodiques et mélanges	41	•	•	74
				<u>905</u> ouvrages, soit <u>1619</u> volumes.

DONATEURS.

M. W.-H. ARNOUX, 1 volume. — M. JOS. ARON, 1 brochure. — M. MAX VAN BERCHEM, 1 brochure. — M. Alfred BERTEZÈNE, 3 volumes et 3 brochures. — M. P. BERTINI, 1 brochure. — M. F. BONNANGE, 1 brochure. — M. C.-D. BRADLEE, 1 brochure. — M. C.-M. BRIQUET, 2 volumes et 5 brochures. — M. le prof. H. BROCHER, 1 brochure. — M. le prof. J. BRUN, 1 brochure. — M. LEO VON BUCH, 1 volume. — M. A. CAHORN, 1 brochure. — M. C. CARLES, 4 volumes. — MM. Alfred CARTIER et Adolphe CHENEVIÈRE, 1 brochure. — M^{me} CASTAN, 1 volume. — M. L. CHALUMEAU, 1 brochure. — M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, 4 volumes et 14 livraisons. — M. le pasteur L. CHOISY, 9 volumes. — M. Albert CHOISY, 1 volume. — M. M. CHUKRI, 1 volume. — M. le prof. ERN. COMBE, 1 volume. — M. H. CORDIER, 1 volume. — M. C. CORNAZ, 1 brochure. — M. le prof. C.-A. CORNELIUS, 2 brochures. — L'hoirie de M^{lle} C. CRAMER, 3 volumes et 9 brochures. — M. U.-H. CROCKER, 1 volume. — M. Emile DELPHIN, 27 volumes (*Le Figaro*). — M. le pasteur H. DENKINGER, 1 volume. — M. le vicomte DE DESTERRO, 25 volumes et 15 brochures. — M. H. DUTT, 1 brochure. — MM. Ch. EGGIMANN et C^{ie}, 1 volume et 1 brochure. — M. le pasteur J. EHNI,

1 volume. — M. Alfred ERICHSON, 2 volumes et 1 brochure. — M. le prof. Ad. d'ESPINE, 1 brochure. — M. Edouard FAVRE, 1 volume. — M. C. FONTAINE, 1 brochure. — M. E. GAIDAN, 1 volume. — M. Adolphe GAUTIER, 1 volume. — Les héritiers de M. Edmond GAUTIER, 1 volume. — M. le prof. Raoul GAUTIER, 3 brochures. — MM. les D^{rs} V. GILBERT et H. MAILLART, 4 volumes. — M. le prof. J.-H. GRAF, 1 volume. — M. A. GUIMERA, 1 brochure. — M. L.-M. HARTMANN, 2 volumes. — M. Robert HARVEY, 1 volume. — M. Ch. HIPMAN, 2 volumes. — M. U. HOEPLI, 1 volume. — M. L. JACQUOT, 1 brochure. — M. E.-J. JAMES, 6 brochures. — M. Alexandre JULLIEN, 23 volumes et 3 brochures. — M. L. KACHEZINE, 1 brochure. — M. G. KING, 4 volumes. — M. H. KLING, 14 volumes et 9 brochures. — M. Ch. KOHLER, 1 volume. — M. le D^r J.-J. KUMMER, 2 volumes. — M. Perceval DE LORIOU, 1 volume. — M. A. DE LUSERNA, 304 volumes (littératures italienne, anglaise, etc.). — M^{me} E. MANSOUROFF, 15 volumes et 4 brochures. — M^{me} MARJOLIN, 1 brochure. — M. le prof. Ernest MARTIN, 3 volumes. — M. Alfred MELLY, 1 volume. — M. Marc MICHELI, 1 volume. — M. J. MONOD, 1 volume. — M. le prof. Edouard MONTET, 1 brochure. — M. le D^r Chr. MOSER, 2 brochures. — M. D.-A. MOUGET, 1 volume. — M. le prof. E. MURET, 2 volumes. — M. Ernest NAVILLE, 14 volumes. — M. le prof. Adrien NAVILLE, 12 brochures. — M. Louis NAVILLE, 7 volumes. — M. le prof. Edouard NAVILLE, 3 volumes. — M. Edm. NOGUÈRES, 1 volume. — M. Ernest ODIER, 4 volumes. — M. PAUWELS, 1 volume. — M. Philippe PLANTAMOUR, 1 volume. — M. le pasteur Alfred PORRET, 1 volume et 3 brochures. — M. le prof. J.-L. PREVOST, 1 volume. — M. J. PUTSAGE, 1 brochure. — M. Alphonse REVILLIOD, 30 volumes, 10 brochures et 8 gravures (Danses des morts). — M. le prof. Albert RILLIET, 1 volume et 3 livraisons. — M. le prof. Eugène RITTER, 6 volumes et 12 brochures. — M. L.-L. ROCHAT, 1 brochure. — M. Ch. ROSSELET, 1 brochure et 1 carte. — M. H.-L. ROTH, 2 volumes. — M. le D^r Adrien ROUX, 23 volumes. — M. H. DE SAUSSURE, 1 livraison. — M^{me} V^{ve} L. SORET et M. le prof. Ch. SOBET, 3 volumes. — M. H. STEIN, 1 brochure. — M. Herbert-H. STURMER, 1 volume. — M. L. THEUREAU, 1 volume et 1 brochure. — M. L. THOMAS, 1 brochure. — M. G. THORMANN, 1 brochure. — M. Ch. THUDICHUM, 1 volume. — M. H. TÜRLER, 3 brochures. — M. Gust. UZIELLI, 3 brochures. — M. le D^r Aug. WARTMANN, 1 brochure. — M. le prof. L. WUARIN, 1 volume et 1 brochure. — M. Archibald YOUNG, 1 brochure. — Un anonyme, 2 volumes.

- L'Académie royale des sciences de Munich (Commission historique), 2 volumes.
» » de Serbie, 6 brochures.
- L'Association des chemins de fer suisses, 1 brochure.
- La Bibliothèque de la ville de Francfort s/Main, 1 vol. et 1 brochure.
» Carl von Rothschild à Francfort s/Main, 2 broch.
» grand-ducale de Carlsruhe, 1 brochure.
» de l'Université de Leyde, 1 volume.
» royale de Stockholm, 1 volume et 1 brochure.
» nationale de Florence, 1 volume.
» nationale suisse, 1 brochure.
» de la ville de Berne, 1 volume et 3 brochures.
» cantonale de Soleure, 2 brochures.
» de la ville de Zurich, 1 volume et 1 brochure.
» de l'Université de Bâle, 1 brochure.
- Le « Board of trade of Chicago », 1 volume.
- Le Bureau international des poids et mesures, 1 volume.
» fédéral de la propriété intellectuelle, 1 958 brevets.
» fédéral des matières d'or et d'argent, 1 volume.
» officiel des renseignements de Lucerne, 1 brochure.
- La « Centralkommission für Schweizerische Landeskunde », 1 brochure.
- Le Cercle d'études de science sociale rationnelle à Mons, 2 volumes.
- La Chancellerie d'Etat du canton de Thurgovie, 1 volume.
» » » Vaud, 1 volume et 8 broch.
- La Commission de géologie du Canada, 1 volume.
» d'exploration du plateau central du Brésil, 2 vol.
- Le Comité de l'Exposition d'agriculture à Berne 1895, 1 volume.
» » rétrospective de Reims 1895, 1 volume.
» d'organisation du X^e Congrès des Orientalistes (Genève, 1894), 2 volumes et 1 brochure.
- La Compagnie des pasteurs de Genève, 1 volume.
- Le Conseil fédéral, 6 volumes, 14 brochures et 38 feuilles.
- Le Conseil d'Etat de Genève, 1 volume.
- Le Département de l'Instruction publique, à Genève, 2 volumes.
- La Députation royale d'histoire nationale, à Turin, 1 volume.
- Le « Deutscher Hugonotten-Verein », 4 fascicules.
- La Faculté de médecine de Genève, 43 volumes et 65 fascicules.
- Le Gouvernement anglais, 11 volumes.

Le Gouvernement belge, 2 volumes.
• français, 27 volumes et 16 fascicules.
• italien, 4 volumes et 23 brochures.
• suédois, 4 brochures.
• des Etats-Unis d'Amérique, 13 volumes et 18 brochures.
• de la république de l'Uruguay, 1 brochure.

L'Institut Smithsonien, 5 volumes et 4 brochures.

Le Musée royal de Berlin, 27 gravures et fac-similés.

Le Musée et la Bibliothèque pédagogiques de Montevideo, 2 broch.

L'Office international de bibliographie, à Bruxelles, 1 brochure.

La Préfecture de la Seine, 9 volumes et 2 gravures.

La Rédaction de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 54 vol.

• du *Journal de Genève*, 13 brochures.

La Société archéologique de Montpellier, 1 volume.

• de l'histoire du protestantisme français, 2 volumes.

• des bibliophiles belges à Mons, 2 brochures.

• de statistique de Londres, 4 brochures.

• clinique de Londres, 1 volume.

• obstétricale de Londres, 1 volume.

• auxiliaire des sciences et des arts, à Genève, 12 livraisons.

La même Société et quelques souscripteurs anonymes, 33 volumes (Patrologie grecque-latine).

L'Université de Lausanne, 1 volume.

• de Genève, 67 volumes et 3 626 brochures.

Le « Volta Bureau » à Washington, 1 volume et 1 brochure.

M. le Dr Adrien ROUX, 3 volumes manuscrits (Histoire de Genève).

— M. J.-L. SCHEFTEL, 7 cahiers manuscrits de ses œuvres. — M. AU-
BERSON, secrétaire du Conseil administratif, 1 pièce ms. sur parche-
min (vente de biens fonds, acte passé au village du Simplon, le
25 avril 1494). — Une réunion de souscripteurs, 12 papyrus (11 en
grec, 1 en latin) provenant d'El Fayoum (Egypte). — La Société
auxiliaire des sciences et des arts, la collection des dessins originaux
du Relief de Genève en 1850, par Aug. Magnin. — Le Conseil
Administratif, le buste de Petit-Senn, en plâtre bronzé, par G. Charmot
(1896).

La Bibliothèque a été ouverte tous les jours non fériés, de 9 h. à
midi et de 1 h. à 6 h. Pendant les vacances d'été (du 15 juillet au 19
septembre), elle est restée ouverte de 8 h. à midi.

En 300 jours, il y a eu 16 534 demandes d'ouvrages en communication, faites par 1 515 personnes différentes, et 31 022 volumes communiqués. Ces chiffres comprennent 410 consultations de manuscrits (559 volumes) par 42 lecteurs, mais on n'y a fait figurer ni le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, ni le nombre des volumes ainsi utilisés. Ils comprennent également le service du soir (janvier à avril, novembre et décembre 1896), pour lequel le nombre des lecteurs a été en moyenne de 12 par séance.

740 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

La salle Ami Lullin a été visitée par 1523 personnes.

La Bibliothèque a participé à l'Exposition nationale dans plusieurs groupes. Elle a prêté au groupe 17 soixante-douze volumes relatifs pour la plupart à l'histoire du Collège et de l'Académie : au groupe 20, trois cartes, entre autres celles du Lac Léman par le syndic Jean Du Villard (1588) et celles des environs de Genève, par J.-B. Micheli du Crest ; au groupe 24, la *Jeune grecque*, statue de Chaponnière ; enfin au groupe 25 (Art ancien) quatre manuscrits, douze incunables ou autres impressions rares, et sept reliures.

Les travaux d'aménagement de la salle Naville, retardés par les préparatifs de l'Exposition nationale, ont commencé au mois de mai et se sont terminés en automne. Il a été ensuite procédé à l'installation de la lumière électrique. Pour le service de cette salle, qui a été ouverte le 28 décembre, le Conseil Administratif a appelé, le 13 novembre, aux fonctions de distributeur M. Michel Pittard.

Par arrêté du 12 juin, M. John Bourguignon a été nommé concierge de la Bibliothèque, en remplacement de M. Jules Barrilliet, devenu concierge de l'Université.

Bibliothèques circulantes.

Conservateur : M. L. BOGEY.

Budget n° 42.

Voté	Fr. 15 100 —
Dépensé	» 15 115 45
Dépensé en plus	<u>Fr. 15 45</u>

Les bibliothèques circulantes ont été ouvertes 1088 heures, soit 272 séances, aux mêmes heures que précédemment.

Il a été prêté 101,272 volumes :

Par la bibliothèque de la *rive gauche*, 46688, soit 230 de plus qu'en 1895.

Par la bibliothèque de la *rive droite*, 54,584, soit 3101 de plus qu'en 1895.

Il a été inscrit 785 lecteurs nouveaux, soit :

	Rive gauche.	Rive droite.
Genevois	298	355
Confédérés	35	50
Etrangers	25	22
Total.	<u>358</u>	<u>427</u>

A la fin de 1896, les bibliothèques circulantes comptaient 3728 lecteurs :

Rive gauche, 1823, soit 68 de moins qu'en 1895.

Rive droite, 1905, soit 97 de plus qu'en 1895.

Les bibliothèques se sont enrichies de 602 volumes :

	Rive gauche.	Rive droite.
Acquisitions. . . .	293 volumes	293 volumes
Dons.	2	14
Total.	<u>295 volumes</u>	<u>307 volumes</u>

Une des plus importantes acquisitions est celle de deux collections complètes de la *Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts*, dont les ouvrages rendent déjà de nombreux services.

La salle de lecture a été ouverte 267 jours, de 5 à 9 heures du soir.

Il a été consulté 5239 volumes par 3862 lecteurs.

Il a été acquis pour ce service 56 volumes de journaux et revues.

DONS AUX BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES :

Rive gauche ;

Mlle Ch. BIRRELL 2 volumes

Rive droite ;

Mme MALCOLM 6 »

Mme M. ETIENNE 4 »

M. Jean GENOUX 1 » et 2 brochures

M. Henri BOSSÉ 6 »

16 volumes 2 brochures

Mme Aimée Baud a été nommée distributrice, en remplacement de M. David, démissionnaire.

SECTION XVII

Herbier Delessert et Conservatoire botanique.

Conservateur : M. le D^r BRIQUET.

Budget n^o 43.

Voté. . . .	Fr. 6 000 —
Dépensé. . . .	• 6 438 50
Dépensé en plus	<u>Fr. 438 50</u>

L'excédent porte sur *c, Entretien, et e, Acquisitions.*

Le legs de 30 000 francs fait à l'Herbier par son ancien directeur, feu M. le D^r Müller, a été converti en une créance hypothécaire donnant 4 % d'intérêt, soit 1 200 francs par an. Ce revenu est réparti au budget de 1897 à raison de 700 francs pour les acquisitions de l'herbier et 500 francs pour les achats de la bibliothèque. Les premiers intérêts reçus en 1896 ont été attribués dans la même proportion à ces deux rubriques et déduits de leurs dépenses.

Comme le mentionnait notre dernier compte-rendu, l'Herbier Delessert a été, dès le début de l'année, privé de son conservateur, le professeur D^r J. Müller, décédé le 28 janvier 1896, après une très courte maladie. Nous ne revenons ici sur la carrière de ce savant éminent dont la disparition est une perte particulièrement sensible à l'Herbier Delessert, que pour adresser à la mémoire du maître une parole de reconnaissance et de profond regret.

Le D^r Müller a été remplacé comme conservateur par M. Briquet, sous-conservateur de l'Herbier depuis 1890. La place de sous-conservateur de l'Herbier a été supprimée. En revanche, le budget de 1897 prévoit la création d'une place d'assistant. M. Georges Hochreutiner, D^r ès sc., qui avait déjà, à deux reprises, travaillé à l'Herbier à titre gracieux, a été désigné pour cette fonction et a commencé son travail le 1^{er} janvier 1897.

La bibliothèque a fait, cette année, plusieurs acquisitions importantes, les unes, grâce à des occasions qui nous ont permis d'obtenir pour un prix relativement modique des œuvres iconographiques de très grand prix (en particulier la flore d'Allemagne et des Alpes,

de Schlechtendal et Schenk, 32 volumes de planches en couleurs); les autres, périodiques importants, étaient des achats de première nécessité (Jahrbücher d'Engler). Les acquisitions de la bibliothèque portent les numéros 961-1003 du catalogue des entrées. Dans ce chiffre figure sous un seul numéro un grand lot de brochures légué par le Dr Müller.

L'Herbier général s'est enrichi, en 1896, de 3264 espèces qui se répartissent comme suit par collections :

A. PHANÉROGAMES. — Europe : 231 divers (Magnier, *Flora selecta*). — Asie : 479, Arménie turque (Sintenis); 208, *Iter persico-turcicum* (Bornmüller). — Amérique : 425, Mexique (Pringle); 387, Floride (Nash); 206, Californie méridionale (Parish); 201, Floride méridionale (Curtiss); 210, Mexique (Pringle); 264, Orénoque inférieure (Rusby); 215, Bolivie (Bang).

B. CRYPTOAMES. — Amérique : 458, *North american Fungi collected in Florida* (Nash); 50 Algues marines de Floride (Curtiss); 200, *Fungi Columbiani*, cent IX et X (Elliss).

Le travail d'arrangement de l'herbier général a été poursuivi, ensuite du décès du Dr Müller, par M. Briquet seul, qui a mis en ordre une partie des Anacardiées et Burséracées.

Nous nous sommes décidés à réunir nos collections de l'Europe centrale en un *Herbier d'Europe* destiné à servir aux recherches des botanistes locaux et qui est appelé, à ce point de vue, à rendre de grands services. Le travail d'organisation de cet herbier a déjà été commencé. Nous avons reçu en don pour cette collection 100 espèces des Alpes Maritimes, de M. E. BURNET, et une belle série de 1800 espèces suisses, don généreux de M. A. CRUNIET.

Le musée organographique a acquis une rondelle du grand chêne de Merlinges.

Le point important pour l'Herbier Delessert consiste dans un agrandissement des locaux actuels ou la construction de locaux plus grands et mieux aménagés. La place fait défaut. Nous espérons que les études entreprises à ce sujet pourront aboutir à une solution pratique.

Les prêts aux monographies ont été continués comme par le passé. Notre collection de *Paullinia* (Sapindacées) est rentrée entièrement déterminée et annotée par le savant professeur de Munich, M. Rudekofer. Les matériaux de l'Herbier ont servi à huit publications pendant l'année 1896.

SECTION XVIII

Jardin botanique.

Directeur : M. le professeur BRIQUET.

Dépenses.

Budget n° 44.

Voté	Fr. 8 500 —
Dépensé	8 669 90
Dépensé en plus	<u>Fr. 169 90</u>

Le Jardin botanique a échangé des graines, au commencement de l'année 1896, avec 67 jardins botaniques étrangers. Indépendamment de cette source normale d'acquisitions, nous avons eu à enregistrer de nombreux échanges ou dons provenant de particuliers : MM. W. BARBEY, BOCCARD, H. CORREVON, DUBOIS, FROEBEL, GRANDJEAN, H. HERTSCHNETS, KOLB (Munich), LANCE, Alph. MARTIN, PITTET (Lausanne), PORTIER-DUVAL, H. ROMIEUX, A. SCHMIDELY, THIBAUT-LYAND, VACHOUX-MARCHAND, VAUCHER, WILCZEK (Lausanne). En outre, notre jardin a reçu, par voie d'échanges, un bon nombre de Bromiliacées des jardins botaniques de Leyde et de Liège.

Une partie du matériel du Jardin a été complété ou transformé en 1896. Les acquisitions ou transformations les plus importantes ont été : l'acquisition de nouveaux tuyaux de caoutchouc pour l'arrosage, le renouvellement d'une partie des paillassons pour les grandes serres, le renouvellement de quelques bacs pour le repotage des orangiers, la réparation des appareils de chauffage et l'acquisition de douze châssis pour couches. En outre, nous avons acquis le verre et les châssis nécessaires à l'édification d'une nouvelle serre chaude en 1897.

Les travaux au jardin ont continué comme précédemment. Les rocailles de plantes alpines ont beaucoup gagné par la mise en place de 500 étiquettes en zinc gravé, et continuent à être l'objet d'une attention particulière.

Le Jardin a été fréquemment mis à contribution par les deux laboratoires botaniques de l'Université, ainsi que par MM. les professeurs et privat-docents pour leurs démonstrations et leurs cours.

A la demande du Congrès des instituteurs suisses, réuni à Genève à l'occasion de l'Exposition nationale suisse, le directeur a fait dans l'enceinte des rocailles de plantes alpines, une conférence publique sur les plantes alpines, suivie par environ cent à cent cinquante personnes. Les membres présents du Congrès ont ensuite fait une visite aux diverses cultures.

Le Jardin a mis à la disposition du groupe 40 (Horticulture) de l'Exposition nationale suisse, un lot de ses plus grosses plantes grasses (Cactus, Crassulacées, Euphorbiacées, Liliacées, etc.). Ce lot a obtenu une médaille d'argent.

Enfin, les matériaux fournis par les serres et les cultures du Jardin ont donné lieu en 1896 à cinq publications scientifiques.

SECTION XIX

Legs et dons.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 39.		Budget Chap. IV, lettre e, f.	
Voté	Fr. 5 500 —	Prévu	Fr. 5 375 —
Dépensé	<u>5 500 —</u>	Reçu	<u>5 375 —</u>

I

Prix Disdier.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 2 000 —	Prévu	Fr. 2 000 —
Dépensé	<u>2 000 —</u>	Reçu	<u>2 000 —</u>

La Ville est simplement dépositaire du capital de cette fondation, dont elle sert l'intérêt à la Faculté des lettres de l'Université.

II

Prix Amiel.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 1 000 —	Prévu	Fr. 875 —
Dépensé	<u>1 000 —</u>	Reçu	<u>875 —</u>

La Ville a reçu en dépôt, pour cette fondation, un capital de Fr. 25,000 dont elle s'est engagée à servir les arrérages à raison de 4 % l'an. Par suite de l'abaissement du taux de l'intérêt, ce capital ne rapporte plus que Fr. 875. La Ville doit donc prendre à sa charge une somme de Fr. 125 pour parfaire le revenu de ce fonds.

III

Réserve du solde du dépôt : Fonds Brunswick pour collections et musées.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>
Voté	Fr. 2 500 —	partie de Ch. XIII, a.
Réservé . . .	<u>2 500 —</u>	

Cette somme de 2 500 fr. n'a pas été dépensée. Nous vous proposons de la verser au compte de réserve spécial en faveur des musées et collections.

Ce compte s'établit maintenant comme suit :

Solde au 1 ^{er} janvier 1896	Fr. 10 104 70
Legs de Mme Vrolik, née Lonce.	» 200 —
<small>(voir plus haut, chap. 1^{er})</small>	
Réserve indiquée ci-dessus	» 2 500 —
	<u>Fr. 12 804 70</u>

Dont à déduire :

Allocation à M. le prof. Duparc pour l'exécution de la carte géologique de la Suisse	Fr. 2 000 —
Allocation à M. le prof. Nicole pour l'achat de papyrus destinés à la Bibliothèque publique	» 1 000 — » 3 000 —
Solde créancier à nouveau	<u>Fr. 9 804 70</u>

IV

Concours Galland.

Selon le désir de M. Galland, ce concours ne figure plus au budget de la Ville. Nous continuons néanmoins à en rendre compte ici, puisque c'est au Conseil Administratif que le fondateur a confié l'organisation de ces concours destinés à encourager nos industries artistiques.

Le concours de 1896 terminait la quatrième rotation de trois ans prévue pour l'ensemble des concours institués par M. Galland. C'était, dans l'ordre du programme, celui qui a pour objet la bijouterie et la joaillerie. Le généreux fondateur a désiré que l'orfèvrerie y fût adjointe, afin de permettre à quelques industriels de notre ville de soumettre au jury des travaux intéressants, exécutés en vue de l'exposition, dans cette branche d'industrie, nouvelle à Genève, et il

a mis à la disposition du Conseil Administratif une somme de 600 francs pour les récompenses à affecter à cette partie du concours.

Le jury a été ainsi composé :

MM. A. Bourdillon, délégué du Conseil Administratif, président, V. Lamunière, Laurent Rambal, Ramser, Alphonse Revilliod, René Tardy, Pierre Golay, Henri Juvet.

Onze envois nous ont été adressés, savoir : cinq pour l'orfèvrerie et six pour la bijouterie. Conformément à l'avis du jury, le Conseil Administratif a décerné les récompenses suivantes :

Orfèvrerie.

- 1^{er} prix : Fr. 300. — Louis Mugnier, pour une jardinière et une chaise à porteur.
2^e " " 150. — Marc Croset, pour une coupe.
3^e " " 75. — James Martin, une buire.
4^e " " 50. — C.-F. Schneider, petits objets de table.
5^e " " 25. — A. Collet & C^{ie}, coquilles montées.

Bijouterie.

- 1^{er} " " 1000. — M. Alfred Durand, un petit cartel.
2^e " " 600. — M. A. Glatou, écrins de bijouterie et joaillerie avec peinture sur émail.
3^e " " 300. — M. P.-John Benoit, un pot à feu, un bougeoir, une reliure.
4^e " " 100. — MM. Giron et Lamunière, un carnet.

En outre, M. Galland a bien voulu ajouter à ces prix des médailles, comme il l'avait fait jusqu'ici. Enfin, il a décidé qu'un nouveau cycle de concours commencerait l'an prochain dans les mêmes conditions que les précédents, étant entendu que le troisième comprendra, avec la bijouterie et la joaillerie, l'orfèvrerie.

SECTION XX

**Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés
à l'instruction publique, et loyers.**

Budget n^o 46.

Voté	Fr. 347 060 —
Dépensé	" 350 539 85
Dépensé en plus .	<u>Fr. 3 479 85</u>

Les dépenses de l'éclairage et du chauffage se décomposent comme suit :

L'éclairage, prévu en .	Fr. 45 000 —	
a coûté.	• 46 612 50	
	<hr/>	
Soit, dépensé en plus		Fr. 1 612 50
Le chauffage, prévu en	Fr. 36 260 --	
a coûté.	• 38 127 35	
	<hr/>	
Soit, dépensé en plus		• 1 867 35
Excédent des dépenses, comme ci-dessus		Fr. 3 479 85
		<hr/>

Le tableau n° 8 du compte-rendu financier donne le détail des dépenses.

CHAPITRE XIV

THÉÂTRE ET CONCERTS

Conservateur : M^{lle} Charlotte DELAPEINE.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 47.			
Voté	Fr. 186 050 —	Prévu	Fr. 1 000 —
Dépensé . . .	494 881 30	Reçu	1 000 —
Dép. en plus	<u>Fr. 8 831 30</u>		

Malgré les redevances payées par l'ancienne direction pour représentations supplémentaires jusqu'à la saison d'hiver 1896—1897, les dépenses ont notablement excédé les prévisions budgétaires, par le fait que le théâtre est resté ouvert durant l'Exposition nationale.

Le principal excédent porte sur *c, Chauffage et ventilation*, où le crédit budgétaire est dépassé de fr. 3,793 65. Il y a encore d'assez fortes augmentations sur *a, Employés*, fr. 1 299 50, et sur *b, Eclairage*, fr. 1 633 95. Ces trois rubriques donnent donc, à elles seules, des dépassements de crédits s'élevant au total de fr. 6 727 10.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1896, il a été donné 333 représentations de grands opéras, drames lyriques ou traductions, opéras comiques, opérettes, comédies et drames. Ce total de 333 représentations, dont 24 en matinées et 10 concerts classiques, a eu, dans chaque genre, une plus grande variété de spectacles que celle de l'année précédente.

La saison d'hiver 1895-1896 s'est terminée le 14 avril. M. Dauphin

a usé de la faculté que lui donnait son cahier des charges pour organiser, en vue de l'Exposition nationale, une saison d'été qui s'est ouverte le 1^{er} mai, mais les recettes furent si peu rémunératrices que les représentations durent être interrompues le 19 mai, pour être reprises le 15 juin lorsque les visiteurs arrivèrent en plus grand nombre à Genève. La fin de cette saison dédommagea heureusement M. Dauphin des mécomptes de la première période.

La concession de M. Dauphin arrivait à son terme le 30 septembre 1896. Un grand nombre d'abonnés et d'habitues nous demandèrent de traiter avec lui pour une nouvelle période. Ce désir était trop conforme à notre propre sentiment pour que le Conseil Administratif ne s'empressât pas d'y déférer, mais malgré toutes nos instances, M. Dauphin refusa de conserver la direction, ayant décidé de se vouer à la carrière du professorat. Nous dûmes donc, à notre grand regret, nous séparer de cet excellent directeur, de cet artiste éprouvé, qui a dirigé d'une manière si distinguée notre scène pendant sept années consécutives, dont deux pour le compte de la Ville, et avec lequel nous avons toujours entretenu les rapports les plus agréables et les plus faciles.

M. Marius Poncet a été nommé directeur pour trois années. Il a commencé sa campagne dès le 1^{er} octobre afin de ne pas arrêter les représentations pendant les derniers jours de l'Exposition.

M. Poncet a ajouté la comédie et le drame aux genres représentés par son prédécesseur.

Pour faciliter la représentation des ouvrages nouveaux donnés par les deux directeurs, tout en évitant de trop fortes dépenses, les décors que nous possédions déjà ont été employés à des arrangements se rapprochant autant que possible de la mise en scène originale. Néanmoins, il a fallu, pour chaque pièce nouvelle, faire exécuter des compléments indispensables, dont quelques-uns ont été assez importants.

Pendant la saison d'hiver, les petites réparations urgentes ont été faites au fur et à mesure que les dégâts se produisaient. Pendant la saison d'été, la fréquence des représentations n'a pas permis d'entreprendre, comme les années précédentes, les travaux d'entretien exigeant un intervalle quelque peu prolongé entre les représentations. Il a donc fallu se borner au plus strict nécessaire, dans l'espérance que la durée des vacances de l'été prochain permettra de mettre à exécution les réparations laissées en souffrance.

Le mobilier de la salle, ainsi que celui de l'Administration, ont beaucoup souffert par suite du service très chargé. Cependant, on a pu encore réparer pendant l'été un grand nombre de sièges et dossiers des fauteuils d'orchestre, parquet et parterre, et d'autres parties du mobilier. Les travaux courants d'entretien ont d'ailleurs été exécutés dans les conditions habituelles.

Quant au marouflage des décors, il n'a pas pu être continué, vu le nombre de représentations. La scène n'a subi que quelques réparations urgentes, ainsi que la machinerie, où il a été remplacé une cinquantaine de galets en fer et en bois.

L'éclairage électrique a continué à fonctionner d'une manière satisfaisante. Le service électrique a dû, en prévision du grand nombre des représentations pendant l'Exposition, faire marcher le grand lustre de la salle avec le nouveau courant de Chèvres, ce qui nécessite un calcul particulier pour chaque jour de représentation. A cette occasion, le service électrique a fait installer trois nouveaux câbles.

Le nouveau directeur, désirant diminuer la dépense de l'éclairage, a demandé la transformation de trois herses de scène, de manière à permettre de les faire marcher au besoin chacune seulement avec six lampes. Il n'a été constaté aucune économie. La seule sérieuse que la Direction pourrait faire ne serait obtenue que par une durée moins longue des spectacles et en faisant relâche une ou deux fois par semaine.

Bibliothèque du Théâtre.

Bibliothécaire : M. Emile DELPHIN.

Rien à noter à propos du service ordinaire, si ce n'est que l'usure du matériel a été considérable par le fait que le théâtre n'a pour ainsi dire pas fermé depuis le 15 octobre 1894, une saison d'été, motivée par l'Exposition, ayant eu lieu entre les deux campagnes d'hiver. Il a fallu procéder comme on a pu aux réparations des partitions et des parties, souvent même entre deux représentations d'un opéra.

Une partie considérable de notre musique de concert a été utilisée par l'orchestre de l'Exposition. Elle est rentrée au complet et en bon état.

Le service des consultations est resté stationnaire; il ne s'adresse, en effet, qu'à un nombre limité de personnes.

L'augmentation de notre bibliothèque a, comme toujours, porté principalement sur la musique symphonique, grâce aux dons importants faits chaque année par le Comité des Concerts d'abonnement, que nous ne saurions trop remercier.

La plus grosse acquisition de l'année a été celle du fonds de musique d'orchestre de la Commission des fêtes et musiques de l'Exposition nationale. Ce fonds nous a été cédé au plus juste prix. L'augmentation constituée par cet achat figurera au rapport de 1897.

En quittant la direction de notre scène, M. Dauphin a laissé à la bibliothèque du théâtre un certain nombre de *libretti* d'opéras et d'opérettes, quelques-uns à plusieurs exemplaires, qui seront d'une grande utilité.

Augmentation.

	Achats.	Dons.	Totaux.
Partitions d'orchestre.	—	14	14
Partitions chant et piano	8	—	8
Parties détachées	5	575	580
<i>Libretti</i>	1	40	41
Ouvrages théoriques, historiques, bibliographiques	11	3	14
Actes administratifs	—	4	4
Oeuvres dramatiques	6	3	9
Journaux et revues	3	6	9
Estampes et photographies	3	2	5
Autographes	—	1	1
Recueils et morceaux de musique	10	1	11
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	47	649	696

DONS

Comité des Concerts d'abonnement, 13 partitions d'orchestre; 550 parties. — MM. DAUPHIN, ancien directeur, 1 partition; 25 parties; 40 *libretti*. — DELPHIN, bibliothécaire, 1 année du *Ménestrel* (Paris). — HUMBERT, chef d'orchestre, premier fascicule du Dictionnaire Riemann. — JULLIEN, libraire, 1 cahier de chants. — KLING, compositeur, 1 année de la *Gazette musicale de Milan*. — Jaques MAYOR, 1 album. — Ch. PLOMB, 1 brochure. — F. RAISIN, avocat, un programme du théâtre en 1806. — P. de SIMON, 3 brochures, 2 gravures. — STAPELMOHR, libraire, 1 catalogue.

Administration des journaux la *Scène*, *Gazette musicale de la Suisse romande*, *Sængerblatt* (Zurich), *Echo de Genève*, *Guguss*, un abonnement gratuit.

CHAPITRE XV

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur : M. A. OBIER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget nos 48, 49, 50.		Chapitre XV,	
Voté. . . .	Fr. 341 430 —	Prévu	Fr. 457 800 —
Dépensé. . . .	» 357 194 70	Reçu.	» 495 031 65
Dépensé en plus	<u>Fr. 15 764 70</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 37 231 65</u>

Détail des dépenses.

	Prévu	Dépensé
N° 48 Bâtiments.	Fr. 279 550 —	Fr. 289 359 35
N° 49 Promenades et jardins.	» 56 880 —	» 63 752 10
N° 50 Horloges.	» 5 000 —	» 4 083 25
	<u>Fr. 341 430 —</u>	<u>Fr. 357 194 70</u>
Dépensé en plus.	» 15 764 70	
	<u>Fr. 357 194 70</u>	

Détail des recettes.

	Prévu	Reçu
<i>a.b.c.d.e.</i> Loyers des appartements, kiosques, water-closets, et Bains de la Jetée.	Fr. 106 000 —	Fr. 105 426 —
<i>f. g.</i> Loyers des bâtiments scolaires.	• 295 800 —	• 295 800 —
<i>h.i.j.k.l.</i> Anticipations sur la voie publique.	• 42 700 —	• 77 472 45
<i>m. n.</i> Redevances diverses.	• 40 700 —	• 14 055 25
Promenades.	• 1 200 —	• 850 —
Horloges.	• 1 400 —	• 1 428 25
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 457 800 —	Fr. 495 031 65
Reçu en plus.	• 37 231 65	
	<hr/>	
	Fr. 495 031 65	
	<hr/>	

Ce chapitre ne donne pas un état réel et complet de l'utilité que la Ville retire des propriétés municipales ; il faudrait, pour l'apprécier exactement, ajouter aux chiffres du budget les loyers de tous les locaux occupés par des services municipaux. Cette recette serait compensée par des dépenses égales portées au débit des divers services qui les occasionnent : mais, en faisant cette rectification, on y gagnerait d'avoir une idée plus juste du rapport des propriétés municipales et aussi du coût des services qui les utilisent et des avantages accordés à certains employés, logés, éclairés et chauffés, en sus de leurs appointements.

Il est à remarquer, que dans ce chapitre, tous ce qui a trait aux diverses taxes perçues présente une heureuse et notable mieux-value sur les prévisions budgétaires. Si l'Exposition a pu contribuer pour une part à ce résultat, il est certain que la réunion des services de police et de perception de ces taxes sous une même direction, dont l'activité et l'intelligence se font très avantageusement sentir, est la principale cause de cette augmentation de recettes.

SECTION I

Bâtiments.

	Prévu	Dépendé
<i>Service public :</i>		
<i>a.b.c.d.</i> Traitements	Fr. 19 050 —	Fr. 20 762 —
<i>e.</i> Restauration de St-Pierre	» 40 000 —	» 40 000 —
<i>f.g.h.i.</i> Entretien des bâtiments	» 76 000 —	» 82 126 85
<i>j.</i> Eau consommée par les différents services municipaux	» 110 000 —	» 110 000 —
<i>Service locatif :</i>		
<i>a.b.c.d.</i> Traitements	» 8 700 —	» 8 600 —
<i>e.f.g.h.i</i> Entretien des bâtiments	» 25 800 —	» 27 870 50
	Fr. 279 550 —	Fr. 289 359 35
Dépendé en plus	Fr. 9 809 35	
	Fr. 289 359 35	

I

BATIMENTS DES SERVICES PUBLICS.

Les travaux d'entretien des bâtiments scolaires ont été moins importants que les années précédentes : la plupart des classes ont été, durant les vacances, utilisées comme dortoirs à l'usage des visiteurs de l'Exposition nationale, ce qui a obligé de différer l'exécution de certains travaux.

A l'école professionnelle de la Prairie, on a achevé le remplacement de la couverture en ardoises de l'aile sud. D'importantes réparations ont été faites aux appareils de chauffage.

Le plancher de la salle de gymnastique, soumis à l'épreuve des exercices d'ensemble et aux manœuvres du jet de pierre, souffrait de l'ébranlement excessif auquel il était exposé. Les murs extérieurs et intérieurs étaient fissurés, en sorte qu'il a été nécessaire de compléter un système d'armatures en fer déjà introduit antérieurement ; en outre, des clés ont été placées pour relier les murs extérieurs du

bâtiment. Certains exercices, déplacés dans une salle située au premier étage, ont été interdits à l'avenir.

La couverture en zinc de l'école du Grütli a dû être refaite en partie, et quelques classes ont été dotées d'un mobilier neuf.

Le mobilier de l'école des garçons, aux Pâquis, a été renouvelé dans trois classes.

Le calorifère à air chaud de l'Ecole d'horlogerie a été refait à neuf. L'installation de la classe de mécanique dans ce bâtiment donne lieu à de sérieuses appréhensions; les machines-outils et la forge, logées à un premier étage et fixées sur un plancher en sapin et à une cloison en parpaing, provoquent un ébranlement inquiétant. Il serait imprudent de songer à conserver et à développer cette institution dans ce local, qui n'était pas aménagé en vue d'une semblable destination.

La cour basse du Musée d'histoire naturelle a été, par mesure d'ordre, fermée par une clôture en fer; un portail d'entrée en permet l'accès en cas de nécessité.

La toiture du Musée Rath a été enduite de peinture; au sous-sol, deux des salles de dessin ont été dotées d'un plancher neuf, et les parois du vestibule ont été revêtues d'un enduit de ciment granité.

La Ville a contribué pour une somme de 2000 fr. à l'établissement d'un nouvel orgue dans le temple de la Fusterie; de généreux souscripteurs avaient pris l'initiative de faire remplacer l'ancien instrument, qui n'était pas à la hauteur des exigences actuelles.

Le laboratoire de bactériologie et de sérothérapie a été installé dans les locaux dépendant du palais Eynard et situés sous le cavalier Micheli. Une partie de l'ancienne écurie du palais a été aménagée pour recevoir les trois chevaux qu'entretient maintenant le laboratoire pour la production du sérum.

La Ville a fait procéder à la démolition de l'ancien bureau d'octroi du Rond-Point de Plainpalais; le poids public a été conservé, et un kiosque, logé sur un refuge à piétons, abrite l'appareil de pesage. Le dégagement de la place a pu être effectué avant l'ouverture de l'Exposition.

L'installation de l'Ecole des métiers, au rez-de-chaussée de l'immeuble Mégevet, 13, Boulevard James Fazy, a été effectuée en conformité des indications précédemment données au Conseil Municipal. Des installations de ce genre sont presque invariablement

exposées à des excédents de dépenses d'autant, plus que le nouvel enseignement, par le fait des avantages qu'il offre, est nécessairement appelé à un développement rapide. Des demandes pressantes de l'autorité cantonale obligent actuellement la Ville à chercher, pour cette école, une installation plus spacieuse et mieux aménagée, qu'on ne saurait obtenir dans un local loué à court terme.

L'entretien spécial de l'abattoir a fait l'objet d'une série de travaux :

A la demande de l'Etat, la Ville a fait établir deux écuries pouvant contenir soixante-dix bœufs, et destinées à remplacer les écuries de la Voie-Creuse qui recevaient le bétail étranger soumis à une surveillance sanitaire, jusqu'au moment de son abattage.

L'Etat a pris à sa charge les deux tiers de la dépense et la Ville le surplus.

Des plaintes s'élevaient depuis longtemps au sujet de l'odeur dégagée par le fait des opérations effectuées dans la triperie. Le voisinage de l'Exposition et du Village suisse a conduit l'Administration municipale à apporter un remède à cette situation. A cet effet, il a été placé sur chaque chaudière un auvent à fermeture hermétique, avec conduite d'échappement aboutissant dans l'égoût du quai d'Arve. Le résultat a été tout-à-fait satisfaisant, et aucune plainte nouvelle ne s'est produite.

La Ville a fait établir, en conformité du crédit spécial voté à cet effet, une nouvelle chaudière à vapeur, pour le service de la triperie et de la porcherie; cet appareil, construit par la maison Sulzer, de Winterthur, répond au but qu'on en attendait.

L'ancienne chaudière, qui compte vingt années d'usage, a été restaurée et pourra rendre des services comme machine de secours.

Un poids à bascule destiné au pesage du petit bétail a été remplacé.

Les dallages en ciment établis en 1876, sur un terrain fraîchement remblayé, ont subi dès le début d'importantes avaries; les portions les plus malades ont été refaites à neuf.

II

PROPRIÉTÉS DE RAPPORT ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Percepteur des loyers et redevances: M. Moïse TRIMOLET.

A. *Propriétés de rapport.*

Sans avoir rien de particulier à signaler dans ce service, nous constatons toutefois que les recettes prévues ont été pour la plupart atteintes; nous continuons à porter nos meilleurs soins aux immeubles, de manière à n'avoir que le plus rarement possible des locaux vacants.

Le nouveau pavillon de rafraîchissements de la promenade du Lac semble devoir répondre aux exigences du public. Celui des Bastions ne rendant plus les services auxquels il était destiné, nous serons peut-être amenés à étudier une autre affectation de ce kiosque.

Les recettes des trois établissements de water-closets s'accroissent chaque année. Nous avons pensé pouvoir vous faire une proposition pour en créer un quatrième sur la rive droite, mais des difficultés relatives au choix d'un emplacement convenable ont jusqu'ici retardé la solution de cette affaire.

La saison pluvieuse de 1896 a porté un grand préjudice aux recettes de nos bains de la jetée, dont les réparations et l'entretien nous ont, par contre, occasionné des frais considérables, par suite de fortes bises qui ont gravement endommagé les toitures. Nous avons dû refaire aussi une partie des planchers.

B. *Locations sur la voie publique et divers.*

	Prévu	Reçu
h) Saillies fixes et mobiles . . .	Fr. 18 000 —	Fr. 35 405 75
i) Location de places devant les cafés.	• 12 000 —	• 21 215 —
j) Locations de places pour empla- cements de kiosques à fleurs, à fruits et légumes. . . .	• 4 000 —	• 4 262 50
k) Location de places pour travaux sur la voie publique . . .	• 6 800 —	• 14 643 65
<i>Report</i>	Fr. _____	Fr. _____

	Fr.		Fr.
<i>A reporter</i>			
l) Location pour voitures de louage	• 1 900 —		• 2 245 25
m) Droit d'attache des bateaux à laver, à vapeur et petits bateaux	• 1 500 —		• 1 525 —
n) Redevances diverses, y compris celles de la Compagnie des tramways et de la Société des chemins de fer à voie étroite	• 9 200 —		• 12 530 25
Total	Fr. 53 400 —		<u>Fr. 91 527 40</u>
Reçu en plus	• 38 127 40		
Somme égale	<u>Fr. 91 527 40</u>		

Les nombreuses constructions qui continuent à s'élever dans notre ville ont contribué pour une large part à augmenter le chiffre des recettes prévues. En outre, tenant compte des observations présentées dans le sein du Conseil Municipal, nous avons autorisé notre percepteur à augmenter sensiblement les redevances pour la location de places devant les cafés, et nous avons établi un tarif nouveau pour les expositions de marchandises : comme nous l'avions prévu, le résultat a été fort satisfaisant.

Nous avons également imposé à la C^{ie} des tramways une redevance annuelle pour les réclames apposées sur ses voitures.

Autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique.

Le nombre des autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique a été, en 1896, de 4897, accusant une diminution de 216 sur l'exercice précédent, ce qui provient des services du gaz et de l'électricité qui, appartenant à la Ville, ne sont plus soumis au droit prévu.

Ces autorisations se répartissent de la manière suivante :

	1896	1895
Enseignes nouvelles	357	359
• restaurées	72	30
• déplacées	35	22
Inscriptions sur murs et vitrages	86	75
<i>Report</i>	<u> </u>	<u> </u>

	<i>A reporter</i>	550	486
Lanternes à gaz et électriques		—	15
Attributs de commerce		—	12
Tentes fixes et mobiles		85	72
Réparations de faces		59	105
Fermetures de magasins		3	6
Canaux, descentes, renvois d'eau		142	182
Trottoirs, marches et seuils		4	3
Terrasses, balcons, marquises		14	12
Soupiraux, abat-jour, stores et volets		3	6
Murs et clôtures		8	5
Arcades, portes et fenêtres		19	22
Démolition de bâtiments		3	2
Constructions et reconstructions, dont 27 avec objets en saillie sur la voie publique		44	60
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique :			
Travaux divers	316	} 3953	217
" C ^{ie} du gaz	—		147
" C ^{ie} d'électricité	—		35
" vidange hydraulique	3412		3538
" peintres divers	225		181
Dépôts de matériaux		10	7
		<u>Total</u>	<u>4897 5113</u>

SECTION II.

Promenades et Jardins.

Chef de service : M. G. NITZSCHNER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 49		Chapitre XV.	
<small>et crédit suppl. pour bouches à eau du 26 mai.</small>			
Voté	Fr. 56 880 —	Prévu	Fr. 1 200 —
Dépensé	<u>63 752 10</u>	Reçu	<u>850 —</u>
Dépensé en plus	<u>Fr. 6 872 10</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 350 —</u>

La *recette* reste inférieure de 350 francs à l'évaluation budgétaire, et de 620 francs au résultat de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par le fait que la ville ne vend plus le foin des jardins publics : le gazon est coupé en vert.

Aux dépenses, les excédents portent sur :

h, Journées d'ouvriers, fr. 2 481 45. A partir du 1^{er} octobre, le salaire des ouvriers a été augmenté de fr. 0 50 par jour. Il y a eu aussi un peu plus de journées à l'occasion de l'Exposition.

i, Entretien et frais de culture Fr. 836 25

k, Clôtures neuves de promenades 2 377 50

Les détails qui suivent indiquent les raisons des dépassements de crédits sur ces deux articles.

l, Entretien de la promenade du Lac Fr. 227 35

Enfin, le crédit voté le 26 mai pour l'installation de bouches à eaux dans les promenades était de fr. 4 500; il a été dépensé fr. 5 916.

Sur *m, Bancs neufs et achat de chaises*, la dépense indiquée au compte-rendu est de fr. 3 957. Il n'a cependant été dépensé en réalité que fr. 3 107. Le surplus de fr. 850 a été mis en réserve en vue d'augmenter encore le nombre des bancs de nos promenades, suivant la recommandation de la commission du budget de 1896.

Les conséquences néfastes de la bise du 9 janvier se sont fait sentir dans nos promenades; de nombreux arbres ont été renversés, en particulier à Montbrillant, au parc de Varembe et dans la promenade des Bastions.

Un état de choses éminemment dangereux résultait de l'existence, en arrière du mur de soulèvement de la Petite-Corraterie, d'arbres mal enracinés. Afin de prévenir des accidents, deux marronniers et un ormeau ont dû être abattus; le mur et les escaliers ont été reconstruits après le travail difficile de cet arrachage.

Quelques arbres ont été remplacés dans la promenade des Bastions et au bois de la Bâtie.

Le service des promenades a procédé à l'arrangement du petit jardin créé entre la chapelle des Macchabées et la tour du midi du temple de Saint-Pierre.

La rangée de sapins qui occupait le côté sud du jardin Eynard a été remplacée par une plantation de fusains.

Des grilles en fer ont été substituées aux clôtures d'échalas dans les promenades du Pin, des Bastions, de l'Observatoire, de Montbrillant, et dans l'île Rousseau. Pour le parc de Montbrillant, nous avons utilisé les anciennes clôtures de la promenade du Lac. On a repeint à neuf les portes et les grilles de cette promenade, ainsi que les clôtures de la promenade du Pin.

L'entretien ordinaire des promenades a été effectué avec un soin exceptionnel en raison de l'Exposition nationale, et en vue de diverses réceptions occasionnées par cette solennité, les plantes des serres ont été mises dix-huit fois à contribution pour la décoration du théâtre, du bâtiment électoral et du palais Eynard. L'excédent de dépenses que présente l'exercice écoulé, sur cette rubrique, a pour cause principale le service exceptionnel qui est résulté de l'Exposition.

En exécution de l'arrêté du Conseil Municipal du 10 décembre 1895, la Ville a fait procéder à la construction d'un pavillon de musique dans la promenade du Lac, sur l'emplacement précédemment occupé par le kiosque à rafraîchissements, actuellement démoli. Ce dernier kiosque a été remplacé par une construction nouvelle, au couchant du pavillon de musique, et pourvue d'une marquise vitrée.

L'une et l'autre de ces constructions ont été tenues aussi basses que possible et traitées avec une architecture d'apparence très légère pour ne pas nuire à la vue des immeubles du quai.

La construction en a été confiée à MM. Grosset et Gôlay, architectes. Les propriétaires des immeubles du quai qui estimaient être en droit de s'opposer à ces constructions avaient formulé, au début, une opposition contre les projets de la Ville; cette opposition n'a pas été maintenue.

SECTION III

H o r l o g e s .

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 50.		Chapitre XV.	
Voté	Fr. 5 000 —	Prévu	Fr. 4 400 —
Dépendé	» 4 083 25	Reçu	» 4 428 35
Dépendé en moins	<u>Fr. 916 75</u>	Reçu en plus . . .	<u>Fr. 28 35</u>

Aux dépenses, il y a économie sur chacune des rubriques de cet article.

En général, le service des horloges électriques fonctionne d'une manière satisfaisante; il est à observer, toutefois, que des circonstances nouvelles tendent à jeter une certaine perturbation dans la transmission de l'heure astronomique. Le voisinage des lignes élec-

triques du tramway occasionne des dérivations du courant qui ont pour effet de gêner la marche des horloges et parfois même d'en suspendre le fonctionnement. Deux lignes, celle de la Coulouvrenière et celle des Délices, ont particulièrement souffert de ce voisinage. Nos abonnés ont bien voulu tenir compte, dans une certaine mesure, de ces fâcheuses circonstances, en modérant leurs justes réclamations.

Pour faire cesser ces irrégularités, on a procédé à la pose d'un fil de retour sur la ligne de la Coulouvrenière.

De fréquentes perturbations proviennent aussi de la chute de fils téléphoniques. Ces fils, en tombant, mettent en contact la ligne des horloges avec les câbles du tramway, et la marche des horloges est arrêtée. Cet accident s'est produit à cinq reprises dans le courant de l'année.

De nombreuses reconstructions d'immeubles et la pose des fils du téléphone obligent aussi fréquemment à déplacer les fils des horloges, ce qui entraîne forcément des interruptions qu'on cherche à abrégéer le plus possible. Ces accidents, qu'il est impossible de prévenir, jettent malheureusement une défaveur sur un service qui devrait pouvoir fonctionner avec une parfaite régularité.

CHAPITRE XVI

VOIRIE

Chef de service : M. VAUCHER-GRASSET.

Dépenses.

Budget n° 51 à 56

et crédit supplémentaire du 18 novembre pour la construction d'égoûts dans le quartier des Pâquis.

Voté	Fr. 411 450 —
Dépensé. . . .	» 593 159 85
Dépensé en plus	Fr. <u>181 709 85</u>

Recettes.

	Prévu	Reçu
Vente de ruclons	Fr. 48 000 —	Fr. 35 000 —
Etablissement de trottoirs	» 12 500 —	» 24 507 70
» denouveaux égoûts	» 5 000 —	» 4 830 10
Participation aux recettes de la		
Compagnie des tramways	» 2 500 —	» 2 500 —
	<u>Fr. 68 000 —</u>	<u>Fr. 66 837 80</u>
Reçu en moins	» 1 162 20	
Montant des recettes effectuées	Fr. <u>66 837 80</u>	

L'augmentation des dépenses est considérable sur ce chapitre. Elle se répartit sur les n°s 52, *Rues*, 53, *Ponts et quais*, 54, *Egouts* et 55, *Dépôts*, mais surtout sur le premier. Nous donnons sous

chacune des rubriques qui suivent le détail de ces excédents, avec l'indication des circonstances qui les expliquent.

Voici, en ce qui concerne les recettes, les éclaircissements relatifs aux différences que constate le compte-rendu entre les prévisions du budget et les résultats de l'exercice.

a. *Vente de ruclons.*

Le temps si constamment pluvieux de l'année 1896 ayant détrempé les chemins et les prés, il n'a pas été possible de vendre les ruclons rendus sur place, au lieu d'emploi, comme c'est l'usage. La recette s'en est fortement ressentie.

Pour conduire les ruclons à destination sur les prés et dans les vignes, il aurait fallu un grand renfort de chevaux, et la dépense qui en serait résultée aurait considérablement dépassé la recette. On a préféré garder les ruclons et ne les mettre en vente que lorsque les transports seraient plus faciles et moins coûteux.

En outre, il est de plus en plus évident que nos agriculteurs tendent à délaissier les ruclons de la Ville pour s'approvisionner d'engrais chimiques.

b. *Part des propriétaires dans l'établissement de nouveaux trottoirs.*

La recette de cette rubrique donne fr. 24,507 70 pour fr. 12,000 prévus. Mais la contre-partie se trouve aux dépenses, où l'établissement des trottoirs dans les nouveaux quartiers, figure pour fr. 54,852 35, tandis que le budget ne prévoyait que fr. 25,000.

Plus cette recette augmente, plus il en coûte à la Ville. Le chiffre de cette recette ne peut d'ailleurs être prévu d'une manière exacte. Il dépend du nombre des immeubles achevés dans l'année, ainsi que de l'exécution de la nouvelle loi sur la voirie. La différence de plus de 5000 fr. entre le chiffre de la recette et la moitié de la dépense correspondante, provient du coût des trottoirs que la Ville a payés en entier, par le fait qu'ils bordent des immeubles municipaux : chapelle des Macchabées, école des Pâquis, etc.

c. *Part des propriétaires dans l'établissement des nouveaux égouts.*

La recette reste de fr. 169 90 inférieure aux prévisions. Quelques sommes qui n'étaient pas rentrées à la clôture de l'exercice ont été depuis lors mises en recouvrement par les soins du Département des Finances et des Contributions et seront imputées à l'exercice 1897.

d. *Participation aux recettes de la Compagnie des Tramways.*

Lorsque les comptes de l'exercice ont dû être arrêtés, la somme qui revient à la Ville pour sa participation aux bénéfices de la Compagnie des Tramways, pendant l'année 1896 n'était pas définitivement arrêtée, les comptes de la Compagnie n'ayant pas encore reçu l'approbation de l'autorité compétente. Depuis lors, le versement de cette redevance a été fait à la Caisse municipale en fr. 3,743, donnant un excédent de fr. 1,243, sur l'évaluation du budget, que nous avons portée au compte-rendu comme chiffre présumé de cette recette. Cet excédent viendra figurer dans les comptes de 1897.

Comme nous l'avons fait connaître au Conseil Municipal, le Conseil d'Etat a modifié, de son autorité, le cahier des charges des tramways qui faisait l'objet de la convention entre l'Etat, la Ville de Genève et la Compagnie générale des Tramways suisses. Cette convention fixait la redevance à payer par la Compagnie des Tramways à deux pour mille sur le produit brut des recettes aussi longtemps qu'elles n'atteindraient pas 500,000 fr., et à un pour cent dès qu'elles dépasseraient ce chiffre. Le nouveau cahier des charges porte cette taxe à 7 % du solde actif du compte de profits et pertes, tel qu'il est approuvé par le Conseil fédéral ; elle ne peut toutefois être inférieure à 6000 fr. par an.

Cette redevance s'est jusqu'ici partagée entre l'Etat et la Ville, à raison de 65 % pour celui-là, et de 35 % pour celle-ci, proportionnellement à la circulation kilométrique sur les territoires respectifs de l'Etat et de la Ville. Nous aurons à examiner, d'accord avec le Conseil d'Etat, si les nouvelles concessions accordées à la Compagnie des Tramways ne doivent pas avoir pour effet de modifier cette proportion en faveur de la Ville.

Remarquons en passant, qu'il résulte des renseignements récemment communiqués par le Conseil Administratif au Conseil Municipal, que dans toutes les villes suisses où existent des tramways, les municipalités sont investies du droit de traiter directement avec les compagnies, et de fixer elles-mêmes les conditions auxquelles elle leur accordent l'usage des voies communales.

SECTION I

Rues.

Budget n° 52, a à m.

Voté	Fr. 331 400 —
Dépendé	» 492 751 35
Dépendé en plus	<u>Fr. 161 651 35</u>

L'excédent porte principalement sur :

a) <i>Entretien des rues pavées et asphaltées</i>	Fr. 37 605 —
b) » <i>du pavage en bois</i>	» 14 978 65
d) » <i>des rues macadamisées</i>	» 30 868 15
e) » <i>des trottoirs</i>	» 23 505 65
f) <i>Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers</i>	» 29 852 35
l) <i>Nettoisement des rues</i>	» 24 558 25

Il y a quelques autres différences peu importantes.

I

Entretien des rues pavées et asphaltées.

Budget n° 52, lettre a.

Voté	Fr. 23 000 —
Dépendé	» 60 605 —
Dép. en plus	<u>Fr. 37 605 —</u>

Outre l'entretien ordinaire des rues, prévu en Fr. 23 000, il a été fait plusieurs travaux de pavage importants, que nous indiquons plus loin et qui ont presque absorbé à eux seuls le crédit budgétaire.

Nous avons dû, en outre, exécuter à la rue du Rhône, un travail extraordinaire qui a entraîné une dépense plus considérable encore.

C'est ce qui explique l'important excédent constaté ci-dessus.

L'administration municipale a cru devoir, au début de la saison, vouer un soin tout particulier aux voies d'accès de l'Exposition nationale: le Boulevard et le Rond-Point de Plainpalais notamment ont été remis en état, les rigoles pavées, les passerelles retenues et les surfaces macadamisées refaites à neuf.

La rue du Rhône a nécessité d'importants travaux, le trottoir côté pair a été élargi entre les places du Rhône et du Molard, et, sur ce même espace, le comprimé de la chaussée a été entièrement renouvelé. Une partie de la dépense a été portée au compte *Egouts*, à l'extraordinaire, ce travail ayant été occasionné par l'établissement d'une canalisation, le solde au compte *Rues pavées et asphaltées*.

Deux autres parcelles de comprimé, dont l'une assez importante, entre les rues Pierre-Fatio et d'Italie, ont exigé une réfection complète, en sorte que la seule rue du Rhône a absorbé de ce chef une dépense de 30 000 fr.

La chaussée dont il s'agit datait de 1875, elle a donc fourni un usage très satisfaisant si on le compare au résultat des modes de pavage employés dans notre ville.

Une parcelle de chaussée de 27 m. environ, située à la tête (rive gauche) du pont du Mont-Blanc, a été pavée en granit de Baveno; cet essai, fait sur un point très fatigué, paraît devoir donner de bons résultats.

D'autres expériences pourront être tentées avec l'emploi de matériaux de diverse nature venant de l'étranger; mais le coût de ces pavages sera toujours très supérieur à celui des travaux exécutés avec les matériaux du pays. Nous le répétons: les meilleurs revêtements ne fourniront des résultats satisfaisants qu'autant qu'on les appliquera sur un sol bien assis, et qu'on évitera les ouvertures continuelles de la voie publique telles qu'on les pratique à Genève.

Deux parcelles de pavé carré ont été exécutées dans la rue Neuve du Molard, simultanément avec l'établissement d'un trottoir devant les n^{os} 3, 5, 7.

Cinq passerelles neuves ont été établies sur divers points de la ville. Cette amélioration est toujours plus réclamée par le public.

La pose des bordures de trottoir de la promenade Le Fort a été terminée.

Un trottoir neuf a été établi sur la place du Rhône, pour servir de dégagement au pont des Bergues du côté du quai Besançon Hugues.

Des réfections importantes de pavé ont été opérées au haut de la rue du Mont-Blanc, rue de la Poste, rue Rousseau, quai des Bergues et place Longemalle.

II

Entretien du pavage en bois.

Budget n° 52, lettre *b*.

Voté Fr. 12 000. — Dépensé Fr. 26 978 65. — Dép. en plus Fr. 14 978 65.

L'entretien du pavé de bois s'est élevé à 28 200 fr., sur lesquels 1 200 fr. concernent l'entretien de la voie ferrée Rive-Neuve. Nous avons exposé longuement dans nos précédents comptes-rendus et dans le rapport que nous avons présenté au Conseil Municipal à l'appui de la demande d'un crédit de Fr. 25 000 pour l'achat de bois de karri, les résultats obtenus, dans notre ville, avec ce système de recouvrement. Il paraît actuellement indiqué de renoncer à l'emploi de bois du pays, pour recourir à des essences exotiques, qualifiées pour ce genre de travail, et en cela les expériences faites avec méthode dans plusieurs grandes villes du continent fournissent de précieuses indications à suivre.

Les frais d'entretien et de renouvellement ne paraissent pas encore avoir atteint leur chiffre normal. Il est même à prévoir que la reconstitution de ces chaussées avec emploi de nouvelles essences de bois entraînera des dépenses assez élevées.

III

Entretien spécial de la voie ferrée Rive-Neuve.

Budget n° 52, lettre *c*.

Voté Fr. 3 000 — Dépensé Fr. 1 682 20. — Dép. en moins Fr. 1 317 80.

Cet entretien, assumé par la Ville à l'occasion de l'établissement de la ligne d'Annemasse, constitue une charge assez onéreuse, spécialement ensuite de l'introduction du pavé de bois.

Les voies du tramway ont actuellement atteint un état de fatigue et d'usure regrettables, les traverses en bois sont pourries sur une partie du parcours, les assemblages tendent à se disloquer. Cette situation se traduit par un manque d'assiette de la voie qui entraîne des réfections continuelles du pavage.

L'attention de la Compagnie des tramways a été attirée sur les conséquences qui en résultent pour la Ville.

IV

Entretien des rues macadamisées.

Budget n° 52, lettre d.

Voté Fr. 50 000 — Dépensé 80 868 15. — Dép. en plus Fr. 30 868 15.

Le temps exceptionnellement mauvais qu'il a fait l'année dernière, a rendu fort onéreuses les conditions dans lesquelles devait se faire le service de la voirie. Toute l'année, il a fallu un nombre inusité d'ouvriers pour râcler la boue de nos rues, et de tombereaux et de chevaux pour l'emporter souvent très loin, les emplacements à proximité de la ville se faisant rares. Cet éloignement augmente sensiblement le prix des charriages. En outre, le nombre des rues et chemins à entretenir ne cesse de s'accroître dans les nouveaux quartiers de la Servette, de la Prairie, des Pâquis. De nouvelles maisons s'élèvent un peu partout. Des rues qui ne représentaient, en quelque sorte, que des terrains vagues et ne demandaient pour ainsi dire aucun entretien, exigent maintenant un service de voirie régulièrement fait.

L'état du boulevard de Plainpalais laissait fort à désirer. En raison de l'importance de cette voie de communication qui devait être particulièrement utilisée à l'occasion de l'Exposition, nous avons jugé devoir refaire entièrement l'empierrement de la chaussée : coût Fr. 9800.

Certaines rues nécessitent un entretien particulièrement coûteux : C'est le cas, notamment, de la rue de Lausanne, en raison des énormes charriages de charbon qui s'y font : il faut la recharger continuellement. Le prix du macadam a augmenté de un à deux francs par mètre cube, et même à ce prix il est rare.

Enfin, le salaire moyen des ouvriers a monté de 3 45/3 50 à 3 78/3 81 par jour.

Toutes ces causes réunies expliquent que la dépense prévue pour l'entretien des rues macadamisées, ait été aussi fortement dépassée.

V

Entretien des trottoirs.

Budget n° 52, lettre e.

Voté Fr. 18 000 — Dépensé Fr. 41 505 65. — Dép. en plus 23 505 65

Le remplacement de l'asphalte coulé des trottoirs par des dallages en ciment, constitue l'objet principal de cette rubrique du budget. Le résultat obtenu est très satisfaisant, mais il y aura encore quelques années très chargées avant qu'on soit rentré dans une situation normale. La superficie totale des trottoirs transformés s'est élevée, pour 1896, à 7365 mètres, dont 3625 sur la rive gauche et 3740 sur la rive droite.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer dans le compte-rendu de l'année précédente, le crédit alloué par le budget est insuffisant dans la période de réfection générale de nos trottoirs, où nous sommes encore actuellement. Ce travail a d'ailleurs été poussé plus activement l'année dernière, afin que les trottoirs de nos rues ne fissent pas trop mauvaise figure pour l'Exposition.

VI

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

Dépenses.

Recettes.

Budget n° 52, lettre f

Ch. XVI, lettre b

Voté	Fr. 25 000 —	Prévu	Fr. 12 500 —
Dépensé	<u>» 54 852 35</u>	Reçu	<u>» 24 507 70</u>
Dépensé en plus.	<u>Fr. 29 852 35</u>	Reçu en plus.	<u>Fr. 12 007 70</u>

Nous renvoyons aux observations que nous avons présentées plus haut, à propos de la recette de cet article.

Le montant de la dépense effectuée est en corrélation directe avec le nombre des constructions neuves achevées dans le courant de l'année. L'exercice 1896 a été signalé à cet égard par une activité réjouissante. Des trottoirs neufs ont été construits au devant de 99 immeubles, et si les recettes sont restées quelque peu inférieures à la moitié de la dépense, cela vient surtout, comme nous l'avons dit, de ce que cette recette a fait défaut pour quelques constructions, propriété de la Ville, telles que la halle de la Rive Droite, le temple de St-Pierre.

VII

Sablage et arrosage des rues.

Budget n° 52, lettre *g*.

Voté Fr. 18 000 — Dépensé Fr. 18 940 40. — Dép. en plus Fr. 940 40.

L'arrosage a été, pour ainsi dire, nul, l'année dernière. Par contre, le sablage n'a exigé que plus de dépense. Le service de la voirie a fait de fortes provisions de sable, afin de ne pas être pris au dépourvu, les barques n'étant pas toujours disponibles, à cause du trafic incessant de pierres à bâtir, qui les accapare.

La Ville a acquis et mis en service cinq bossettes d'arrosage d'un modèle breveté en Amérique, dont l'effet utile est très satisfaisant; ce genre d'appareils convient spécialement aux arrosages modérés effectués dans les saisons de transition. Les appareils d'arrosage seuls sont venus de l'étranger; les bossettes en tôle et les trains ont été exécutés à Genève.

VIII

Nettoisement des rues.

Dépenses.

Recettes.

Budget n° 52, lettre <i>h</i> .		Chapitre XVI, lettre <i>a</i> .	
Voté	Fr. 145 000 —	Prévu	Fr. 48 000 —
Dépensé	» 169 558 25	Reçu.	» 35 000 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 24 558 25</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 13 000 --</u>

Nous répétons ici les explications que nous avons données plus haut à propos de l'entretien des rues macadamisées.

Ce service devient chaque année plus onéreux pour l'Administration municipale. De nouvelles habitations s'élèvent dans les environs de la ville, et viennent augmenter le nombre et la surface des rues à entretenir. De tous côtés on invoque, à tort ou à raison, les principes de l'hygiène pour empêcher les dépôts temporaires ou permanents de nos ruclons effectués jusqu'ici sur divers points du canton. La suppression des dépôts temporaires de la banlieue cause à la Ville un préjudice important, car le service de la voirie est obligé de multiplier le nombre de ses attelages, alors que, jusqu'ici, le même tombereau pouvait effectuer plusieurs voyages dans les premières heures de la matinée. En 1894, le service pouvait être fait avec 44 chevaux; en 1896, on a dû en employer de 48 à 54.

L'augmentation de salaire accordée au personnel, a contribué, d'autre part, à l'excédent de dépenses.

IX

Entretien des passages, escaliers et grilles de clôture.

Budget n° 52, lettre *i*

Voté Fr. 1 500. — Dépensé Fr. 1 106 10. — Dép. en moins Fr. 393 90.

Nous pouvons citer, parmi les travaux classés dans ce chapitre, l'achèvement en granit de l'escalier des Degrés de poule. Ce passage offre actuellement des garanties de sécurité et de propreté qu'il était loin de présenter auparavant.

Le passage du Cendrier a été nettoyé et restauré.

X

Entretien des latrines publiques et urinoirs.

Budget n° 52, lettre *j*

Voté Fr. 8 000. — Dépensé Fr. 9 061 60. — Dép. en plus Fr. 1 061 60.

L'urinoir de la Vallée du Collège, qui se trouvait adossé à un emplacement où s'élève actuellement un immeuble neuf, a été déplacé et reporté contre le mur du Collège de St-Antoine.

Une colonne à une place a été établie à titre provisoire au Rond-Point de Plainpalais, au début de l'Exposition. Cet appareil n'est certainement pas de dimensions en rapport avec l'importance de la place; il devra lui en être ultérieurement substitué un autre plus spacieux.

Une colonne lumineuse à trois places a remplacé avantageusement, sur la place Chevelu, une installation très défectueuse qui donnait lieu à des protestations de la part d'un propriétaire.

De nombreux écrans et avant-toits ont été établis sur divers points pour masquer des installations trop en évidence.

Les latrines ont toutes été réparées et repeintes.

XI

Noms de rues et numéros de maisons.

Budget n° 52, lettre *k*.

Voté Fr. 200. — Dépensé Fr. 193 —. — Dépensé en moins Fr. 7 —

Le nom de Quai du Mont-Blanc a été donné à toute la partie de quai qui s'étend entre le pont du Mont-Blanc et la Jetée; au-delà de la jetée, le quai portera dorénavant le nom de Quai du Léman. La désignation de Quai des Pâquis est supprimée.

XII

Amortissement et intérêts des recriptions émises pour l'établissement du pavage en bois.

Budget n° 52, lettre l.

Voté Fr. 22 400. — Dépensé Fr. 22 400 —

Le chiffre de cette annuité est conforme au tableau d'amortissement, suivant lequel ce compte doit être éteint en 1905.

XIII

Elargissements de rues.

Budget n° 52, lettre m.

Voté Fr. 5 000. — Dépensé Fr. 5 000.

NOUVEAUX QUARTIERS. — ELARGISSEMENTS

La Ville a reçu comme voie municipale le chemin de l'Asile de nuit. Ce chemin, créé depuis plusieurs années, mesure dix mètres de largeur seulement; il se compose de deux tronçons formant un angle obtus et sans issue à son extrémité ouest. Malgré ces conditions défavorables, le Conseil Administratif a cru pouvoir en proposer l'acceptation au Conseil Municipal.

L'opération immobilière dite du square Paul Bouchet, entreprise de concert entre l'Etat et la Ville, a reçu un commencement d'exécution conforme au programme arrêté d'un commun accord.

Les démolitions ont été commencées vers le 20 juin, et les fondations des deux immeubles formant l'extrémité nord de la rue Lissignol ont été établies dès le 15 juillet. Ces deux immeubles étaient couverts en novembre. Les aménagements intérieurs ont été quelque peu retardés par les pluies fréquentes de l'hiver.

Les travaux de la rue Vallin, entrepris par les soins de la Caisse d'Epargne, ont suivi une marche parallèle. Les deux immeubles d'angle sur la rue des Corps-Saints ont été mis sous toit avant l'hiver.

Une rangée d'immeubles a été élevée à front de la rue de la Poterie, limitrophe de la commune du Petit-Saconnex. A cette occasion,

le Conseil Administratif s'est préoccupé d'assurer à cette voie de communication, une largeur en rapport avec le caractère de voie urbaine que cet ancien chemin tend à revêtir. Nous avons pu obtenir des propriétaires un recul de 1,50 m.; une partie d'entr'eux n'ont pas réclamé d'indemnité; avec les autres, la Ville a traité l'acquisition de terrain sur la base du prix réduit de 5 fr. par mètre.

Le Conseil Administratif s'est inspiré de cette considération : que les élargissements de rues qui ne sont pas commandés par les exigences de la circulation, mais qui ont en vue surtout les conditions hygiéniques des immeubles et le bien-être de leurs habitants, doivent incomber aux propriétaires, sinon pour la totalité, tout au moins pour la majeure partie de la dépense.

Les propriétaires de l'ancien domaine de la Prairie avaient imposé aux acquéreurs des parcelles un plan de morcellement les obligeant à ne construire qu'à 3,50 m. en arrière de l'alignement de la rue de la Servette. La plupart des acquéreurs ont prévu des magasins au rez-de-chaussée de leurs immeubles, et ont renoncé par conséquent à utiliser cet espace à leur profit exclusif. L'un d'entre eux, M. Crausaz, manifesta l'intention d'y créer un jardin, ainsi que l'avait fait l'un de ses voisins; après quelques pourparlers, la Ville a traité de l'acquisition de cette parcelle au prix de 12 fr. le mètre. Des propositions faites à un autre propriétaire n'ont pu aboutir.

SECTION II

Ponts et Quais.

Budget n° 53

	Voté	Dépensé
a) Entretien des ponts et quais	Fr 5 000 —	Fr 11 892 05
b) " des bateaux et chaînes de sauvetage 200 —	. — —
c) Réfection du tablier et de la plate- forme, pont de l'île amont, bras gauche	" 17 000 —	" 19 507 20
d) Vernissage des ponts de l'île	" 10 000 —	" 7 442 30
Ensemble	<u>Fr. 32 200 —</u>	<u>Fr. 38 841 55</u>
Dépensé en plus	" 6 641 55	
Somme égale	<u>Fr. 38 841 55</u>	

La question du pont du Mont-Blanc n'a fait aucun pas en avant durant l'année dernière ; d'autres préoccupations ont absorbé l'attention de l'Administration municipale.

S'il est facile de constater les défauts très apparentes de cet ouvrage d'art, il est beaucoup plus malaisé d'indiquer les réformes à y apporter. L'état de choses critiquable que présente ce pont résulte essentiellement du surbaissement exagéré attribué aux arches par ses constructeurs et d'un souci trop marqué d'alléger l'aspect du pont aux dépens des garanties de stabilité. Une reconstruction rationnelle devrait être accompagnée d'un relèvement notable du tablier ; l'ouvrage perdrait alors en élégance ce qu'il gagnerait en solidité. On peut hésiter avec raison à recourir à une mesure aussi regrettable, et à cet égard, des spécialistes très compétents se prononcent pour le maintien du statu quo, aussi longtemps que l'urgence d'une reconstruction ne sera pas absolument démontrée.

La dépense nécessitée par l'entretien du tablier de ce pont s'est élevée à 7000 fr. durant l'exercice écoulé.

Un crédit spécial de 27 000 fr. a été voté par le Conseil Municipal en vue d'un ensemble de travaux relatifs aux ponts de l'île. Ce crédit visait l'établissement d'une chaussée en asphalte comprimé et béton armé sur le pont bras gauche amont, la réfection de la plateforme du bras gauche, et la peinture de la charpente en fer des deux ponts. Ces travaux ont été exécutés au début de la saison, et la dépense n'a pas excédé la limite du crédit.

Le nouvel aménagement des quais de la rive droite avait amené la suppression du perré de débarquement affecté à la location des embarcations de louage, ce qui nuisait à une industrie très active pendant la belle saison. Pour combler cette lacune, la Ville a fait construire, sur le même emplacement, une passerelle mobile, dont le coût s'est élevé à 1725 fr. Les loueurs de bateaux qui ont la jouissance de cette installation se sont engagés à verser à la caisse municipale une redevance annuelle de 100 fr. Un travail analogue avait été effectué l'année précédente, sur la rive gauche, à l'extrémité de la promenade du Lac.

Le nouveau pont de la Coulouvrenière a été livré à la circulation le 27 avril.

SECTION III

Egouts.

Budget n° 54.

	Voté.	Dépensé.
<i>a.</i> Réparations	Fr. 5 000 —	Fr. 6 030 70
<i>b.</i> Nettoyage	» 4 000 —	» 9 989 55
<i>c.</i> Construction d'égouts	» 10 000 —	» 12 760 15
Crédit supplémentaire du 18 novembre, construction d'égouts dans le quartier des Pâquis	» 5 450 —	» 5 450 —
	<u>Fr. 24 450 —</u>	<u>Fr. 33 930 40</u>
Dépensé en plus	» 9 780 40	
Somme égale	<u>Fr. 33 930 40</u>	

Recettes :

Une recette a été prévue au Ch. XVI, lettre <i>c</i> , part des propriétaires dans l'établissement des nouveaux égouts, en	Fr. 5 000 —
Elle a produit une somme de	» 4 830 10
	<u>Reçu en moins Fr. 169 90</u>

La dépense pour la construction d'égouts dans le quartier des Pâquis (crédit supplémentaire du 18 novembre 1896) est réservée. Ce travail ne s'étant exécuté que cette année, les comptes ne pouvaient être compris dans l'exercice de 1896.

Les travaux d'entretien proprement dits qu'il y a lieu de mentionner ici sont importants. Deux tronçons ont été reconstruits, l'un dans la rue Neuve du Molard, l'autre dans l'allée de la Marjolaine; on a remplacé un certain nombre de regards d'égouts en roche ou en granit par des orifices en fonte plus sûrs et plus durables.

Une grosse dépense est résultée d'un curage complet des collecteurs des deux rives. Ce travail n'avait pas été exécuté depuis plusieurs années, et à ce sujet, l'attention de notre section de voirie a été attirée sur les alluvions considérables que le nant des Eaux-Vives amenait dans le collecteur rive gauche.

Ces apports, qui se composent essentiellement de graviers mélan-

gés de débris de vaisselle et d'épaves des plus disparates, sont entraînés par les pluies d'orages et forment à la longue des amoncellements de plusieurs centaines de mètres cubes, dont la présence obstrue d'une manière très préjudiciable les collecteurs. L'extraction de ces matières occasionne naturellement un travail et une dépense très regrettables.

L'attention du Département des Travaux publics et de la commune des Eaux-Vives a été attirée sur le préjudice que cette situation cause à la Ville, et sur la nécessité de prendre des mesures propres à empêcher l'introduction dans les collecteurs de matières encombrantes, qui en compromettent le fonctionnement. La dépense qui en est résultée pour le seul collecteur de la rive gauche s'est élevée à plus de 4000 fr. et le cube de gravier extrait a atteint au moins 500 mètres cubes.

Le crédit affecté à la construction de nouveaux égouts a eu à solder le coût de deux tronçons de la rue des Pâquis et celui de la rue du Rhône, mentionnés au compte-rendu de 1895.

D'autre part, un tronçon de 105 m. de longueur a été construit dans le haut de la rue de Montbrillant. Un embranchement de 62 mètres a été également établi dans la rue des Grottes. Ces deux égouts étaient réclamés par des propriétaires d'immeubles en construction, qui ont contribué à la moitié de la dépense.

Le quartier en construction, rue Paul Bouchet, nécessitait, dans la rue Rousseau, la construction d'un égout plus profond que le canal existant antérieurement. Ce travail a été exécuté en conformité des exigences voulues, et l'Etat, en qualité de propriétaire des immeubles, a consenti à contribuer pour une moitié à la dépense qui en est résultée.

Les nouveaux égouts des rues Paul Bouchet et Rousseau ont une longueur de 142 mètres.

Les pluies d'orage survenues dans le courant de l'été 1896 ont déterminé des irruptions d'eau dans les caves de nombreux immeubles avoisinant le bas de la rue de Lyon, le boulevard James Fazy et le bas de la rue Voltaire ; la persistance de ces accidents a attiré l'attention du Conseil Administratif, et l'a conduit à la constatation du fait que l'extension du réseau d'égouts dans la région de Châtelaine et du Petit-Saconnex détermine en temps de pluie des apports d'eau considérables et hors de proportion avec le débit des égouts de la ville.

Un projet comportant la construction d'égouts profonds et de grande section dans la rue de la Servette, la rue Voltaire et le long du boulevard James Fazy, a été étudié et communiqué au Département des Travaux publics.

L'exécution de ce travail est subordonnée, en effet, à un accord entre l'Etat, la Ville et la commune du Petit-Saconnex, sur la base d'une répartition équitable de la dépense entre les intéressés.

Les inconvénients signalés se reproduiront très probablement, en s'aggravant, ensuite des prolongations de canalisations exécutées récemment par l'Etat et la commune du Petit-Saconnex.

SECTION IV

Dépôts.

Budget n° 55

	Voté	Dépensé
a) Entretien et loyer	Fr. 2 000 —	Fr. 3 358 05
b) Achat et entretien d'outils et matériel	7 500 —	10 396 25
Ensemble	Fr. 9 500 —	Fr. 13 754 30
Dépensé en plus	4 254 30	
Somme égale	Fr. 13 754 30	

a. *Entretien et loyer.* Il a été dépensé extraordinairement une somme de fr. 1 075 pour enclorre les divers chantiers de la Ville, aux Casemates, à la Prairie, aux Pâquis et aux Abattoirs.

b. *Achat et entretien d'outils et matériel.* Outre l'achat prévu d'appareils d'arrosage, nous avons dû faire construire six « escargots », soit tombereaux bas, en tôle, pour le transport des boues liquides, l'ancien matériel étant devenu insuffisant. Voici le détail des dépenses de cet article :

4 bossottes neuves, avec nouveau système d'arrosage	Fr. 3 745 30
6 escargots en tôle, étanches	2 910 —
Achats d'outils et réparations à l'ancien matériel	3 740 95
Ensemble	Fr. 10 396 25

SECTION V

Enlèvement des neiges.

Budget n° 56	
Voté	Fr. 5 000 —
Dépensé	» 4 335 70
Dépensé en moins	<u>Fr. 664 30</u>

Le service de l'enlèvement des neiges a absorbé en 1896 une somme totale de Fr. 13 007 40

A teneur d'un arrêté du Conseil Municipal du 5 janvier 1849, les deux tiers de cette somme sont mis à la charge des contribuables en » 8 671 40

L'exercice budgétaire supporte la différence de . Fr. 4 335 70

Contrairement à sa devancière, l'année 1896 n'a été marquée que par des chutes de neige presque insignifiantes; la tempête de bise du 9 janvier a occasionné d'assez fortes dépenses pour l'enlèvement de la glace accumulée sur nos quais.

CHAPITRE XVII

ÉCLAIRAGE PUBLIC

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 430 000 —	Prévu	Fr. 0 —
Dépensé	» 431 326 —	Reçu	» 2 365 85
Dépensé en plus	Fr. <u>1 326 —</u>	Reçu en plus.	» <u>Fr. 2 365 85</u>

La recette est le produit du remboursement, par les propriétaires, de l'éclairage des chemins privés pour fr. 1 001 85, et du paiement fait par la commune du Petit-Saconnex pour l'éclairage et l'entretien des chemins limitrophes entre le Nant des Grottes et le Lac.

L'éclairage public de la ville passe actuellement par une période de transition et de renouvellement, durant laquelle il est difficile de fournir des indications précises au sujet des moyens d'éclairage dont la Ville dispose.

L'éclairage électrique a été introduit, au début de la saison d'été, dans les boulevards de Plainpalais et James Fazy, dans les rues de la Corraterie et du Mont-Blanc, sur les places Neuve et Bel-Air, sur les ponts de l'île, du Mont-Blanc et des Bergues.

Le matériel d'éclairage au gaz a été conservé en partie, pour parer aux interruptions possibles du nouveau réseau électrique.

Au 31 décembre 1896, les becs à gaz en service comprenaient :

482 1/2	becs à nuit entière
612	» à minuit et demi
43	» d'éclairage d'été

soit 1137 1/2 becs au total, comprenant 56 lanternes Krausé, brûlant 500 litres jusqu'à minuit et demi, 2 lanternes à 350 litres et 8 à 250.

L'éclairage électrique, tel qu'il fonctionnait au 31 décembre, comprenait 169 lampes à arc, consommant chacune 600 watts. Les becs sont disposés de manière à être allumés séparément, ce qui assure toute liberté dans l'application du régime d'éclairage.

Ce régime a été mis en vigueur le 1^{er} mai et a fonctionné dès lors d'une manière régulière. L'éclairage a cependant été interrompu à trois reprises, par suite d'accidents momentanés survenus soit à l'usine, soit dans le réseau.

Le crédit voté pour cette installation se monte à	Fr. 230 000 —
La somme dépensée au 31 décembre 1896 est de	» 201 846 55
Reste disponible	<u>Fr. 28 153 45</u>

Le coût de l'éclairage proprement dit se divise comme suit :

Au compte : Forces motrices, pour énergie électrique	Fr. 15 799 45
Service d'entretien des lampes	» 11 081 75
Total	<u>Fr. 26 880 90</u>

CHAPITRE XVIII

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des Inspecteurs : M. Moïse TRIMOLET.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Volé	Fr. 28 700 —	Prévu	Fr. 4 500 —
Dépensé	30 375 75	Reçu	6 347 60
Dépensé en plus	<u>Fr. 1 675 75</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 4 847 60</u>

Il y a une plus-value de mille francs sur la recette prévue au budget pour le produit des contraventions de police. En outre, nous avons établi une taxe nouvelle pour débridées et stationnements de chars sur la voie publique qui a donné une recette de fr. 3 746 85.

Aux dépenses, la principale augmentation porte sur *f, Habillements*; elle est dûe à l'achat de manteaux pour le corps de nos inspecteurs. Cette dépense doit être prévue au budget tous les deux ans puisque le renouvellement de ces vêtements est bisannuel.

L'augmentation du produit des contraventions a sa contre-partie aux dépenses, les inspecteurs recevant la moitié des amendes perçues.

Pendant l'année 1896, la Police municipale a relevé 1178 contraventions, soit 126 de moins qu'en 1895. Elles se répartissent comme suit :

96 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.

23 dépôts de balayures sur la voie publique.

10 tentes non autorisées.

129 contraventions, à reporter.

- 129 *Report d'autre part.*
 - 94 enseignes placées sans autorisation.
 - 2 dépôts de matériaux non autorisés.
 - 5 lavages dans les fontaines.
 - 32 travaux sur la voie publique non autorisés.
 - 59 travaux non ou mal éclairés.
 - 11 travaux négligés.
 - 22 stationnements d'ânes, de chevaux, sur la voie publique.
- 173 embarras divers sur la voie publique.
- 108 malpropreté des cours, allées et latrines.
 - 53 transports de fumier aux heures interdites.
 - 55 tapis secoués sur la voie publique.
 - 4 linges étendus hors des fenêtres.
 - 17 vases sans barrières sur les fenêtres.
- 18 circulation de chars et voitures dans les marchés.
 - 7 coups de feu sur la voie publique.
 - 4 animaux prohibés, tels que : poules, pigeons, lapins.
 - 7 affichages interdits.
- 121 allures défendues (chevaux).
 - 4 scandales dans les halles et marchés.
- 29 eaux répandues sur la voie publique.
 - 2 immeubles sans récipient pour le dépôt des immondices.
- 90 jets de pierres sur la voie publique.
- 16 chiens non tenus à l'attache dans la promenade du Lac.
 - 3 pêche interdite.
 - 2 branloires surchargées.
 - 2 ponts suspendus sans barrières.
 - 2 transports de lavures aux heures interdites.
- 43 pour avoir uriné sur la voie publique.
- 16 tentes pas à la hauteur réglementaire.
- 78 divers.

1178 contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées	195
Transmises à la Justice de paix	39
Réglées au bureau de la Police municipale	944
Total égal	<u>1178</u>

Il y a en, en outre, 41 fourrières, objets divers abandonnés sur la voie publique : chevaux, ânes, chars, etc.

Comme nous l'expliquions dans le compte-rendu de l'année dernière, le service de la Police municipale a été rattaché à celui des loyers et redevances, et par suite de l'agrandissement de la ville, de la création d'une nouvelle halle, ainsi qu'en raison de l'organisation d'un service de nuit, le Conseil Municipal a jugé opportun, suivant la proposition que nous lui en avons faite, de créer deux nouveaux emplois d'inspecteurs. Nous avons nommé à ces fonctions deux des agents supplémentaires que la Ville avait engagés à l'occasion de l'Exposition nationale, MM. Ami Chalut et Emile Archinard.

Nous avons jugé devoir soumettre à une taxe les « débridées » qui utilisent la voie publique et nous occasionnent des dépenses d'entretien.

Cygnés.

Six paires de cygnés et un de ces oiseaux ont été vendus à des particuliers pour une somme totale de 550 fr., qui a été portée aux recettes imprévues.

CHAPITRE XIX

SECOURS CONTRE LES INCENDIES

Conservateur du matériel : M. Alex. Ricou.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Volé.	Fr. 27 800 —	Prévu	pour mémoire.
Dépensé.	» 32 937 80	Reçu.	Fr. 1 915 15
Dépensé en plus	<u>Fr. 5 137 80</u>	Reçu en plus . . .	<u>Fr. 1 915 15</u>

La dépense en plus provient essentiellement des *frais d'incendies et veilles*, lettre *f*, de la *part de la Ville pour primes d'assurances des sapeurs-pompiers*, lettre *h*, et des *frais divers relatifs à la fanfare*, lettre *i*.

La loi du 18 octobre 1882 sur les compagnies d'assurance et sur les caisses de secours des sapeurs-pompiers statue que lorsque les comptes annuels des caisses de secours soldent par un excédent des recettes sur les dépenses, le Conseil d'Etat répartit aux communes la moitié du droit de patente payé par les compagnies d'assurance. L'exercice de 1896 ayant mis un terme au déficit que nous avons eu à enregistrer les années précédentes dans l'administration de la caisse de secours du bataillon, la caisse municipale a reçu la moitié de la répartition de la taxe.

SERVICE

Les incendies qui ont eu lieu en 1896 se classent comme suit :

	Dans la ville		Dans la banlieue		A la campagne	
	de jour	de nuit	de jour	de nuit	de jour	de nuit
Inquiétants	6	3	0	2	0	0
Peu graves	7	5	0	2	0	0

Il y a eu, en outre, 12 feux de cheminée, dont 6 de jour, et 6 de nuit, 2 inquiétants et 10 peu graves, 3 fausses alertes de jour et 4 de nuit.

En résumé, 44 alertes, pour lesquelles se sont présentés 1019 sapeurs : — 1 alerte de plus et 91 sapeurs de moins que l'année précédente.

Parmi les feux graves, il y a lieu de signaler les suivants :

24 février, chez M. Schmidt-Dahms, marchand de lingerie, Corra-
terie, 11. Cet incendie, dont la cause n'a pu être exactement établie,
a dû se déclarer la veille, après la fermeture du magasin, et consu-
mer lentement pendant la nuit les marchandises empilées sur les
rayons. Le matin, à l'ouverture de la porte, le feu éclata de manière
à rendre l'approche très difficile.

2 juin, chez MM. Ch. Leclerc & C^{ie}, droguistes, rue du Vieux-Col-
lège, 3 et rue de Rive, 24, violent feu de cave.

14 juin, feu important de trois étages d'ateliers et combles, rue
du Commerce, 5, chez M. Gay, fabricant de chaînes d'or.

1^{er} août, chez MM. Duc frères, droguistes, rue du Rhône, 96, feu
grave dans les caves. Comme pour le feu du 2 juin chez MM. Leclerc
& C^{ie}, l'attaque fut ici particulièrement difficile et dangereuse. Le
feu éclata à deux reprises, à 9 heures du matin et à 6 heures du
soir. Le garçon de magasin dont l'imprudence avait été la cause du
sinistre, a péri dans l'incendie.

5 décembre, place de la Métropole, 2, chez M. Mauchain, feu de
cave.

Il y a eu au théâtre 336 services de veilles, avec 3641 présences de
sous-officiers, caporaux et sapeurs, soit 142 veilles et 1557 présences
de plus qu'en 1895.

Les exercices aux engins, inspections et exercices d'infanterie ont
eu lieu dans les conditions habituelles ; nos sapeurs-pompiers ont
en outre été appelés à faire de nombreux services à l'occasion de
l'Exposition.

PERSONNEL.

L'effectif du bataillon était, au 31 décembre 1896, de 309 hommes soit :

Etat-major 9, y compris 5 médecins, — petit état-major 5, — les quatre compagnies, officiers, sous-officiers et sapeurs, 295.

Les nominations suivantes ont été faites par le Conseil d'Etat sur la présentation du Département militaire :

MM. les lieutenants Marc Lamunière et Charles Addor ont été promus au grade de premiers lieutenants.

Dès le 1^{er} juillet 1896, les sergents-fourriers ont été, conformément à leurs attributions dans le service militaire, chargés de l'établissement du livre de comptabilité et de la solde ; ils recevront la même indemnité (fixée à nouveau) que les sergents-majors, soit Fr. 80, chacun par année, y compris les frais de bureau, portant au total une augmentation de 200 francs.

A titre d'encouragement et pour reconnaître les services rendus, des chevrons ont été créés pour être remis aux sous-officiers et sapeurs après chaque période de dix ans d'activité.

Cette marque distinctive, délivrée aux ayants-droit lors du premier service d'automne, a été particulièrement bien accueillie.

M. le lieutenant Francis Bertholet ayant donné sa démission de ses fonctions d'officier de la fanfare, a été remplacé par le lieutenant G.-A. Müller.

MATÉRIEL.

Les principales acquisitions de matériel ont été les suivantes :

Un caisson à deux roues pour l'appareil Paulin.

Un grand char de courses, pour le service de la haute pression, avec trois treuils.

620 mètres de courses en chanvre et 60 paires de raccord en laiton.

4 extincteurs Zuber, avec boîtes à charges complètes.

2 échelles berlinoises de 4 mètres 50 cm. de longueur, etc., etc.

Le service d'entretien et de nettoyage du matériel s'est fait dans les conditions d'usage.

Assemblée des délégués de la Société des pompiers suisses.

A l'occasion de l'Exposition nationale, le comité de la Société et caisse de secours des pompiers suisses a tenu à Genève son assemblée générale annuelle de délégués des sections. Cette assemblée a approuvé une proposition du Comité central de relever de 3000 à 4000 francs le maximum de l'indemnité à payer à une famille en cas de décès de son chef et soutien, par suite d'accident provenant du service. Le chiffre de l'indemnité en cas de maladie a aussi été augmenté.

Cette réunion a été suivie d'un banquet dans lequel a régné la plus grande cordialité.

CHAPITRE XX

DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 60 et crédit supplémentaire du 14 février 1896 pour le Relief de Genève.		Ch. XX.	
Voté	Fr. 27 800 —	Prévu	Fr. 3 000 —
Dépensé	36 032 20	Reçu	2 864 95
Dépensé en plus	<u>Fr. 8 232 20</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 435 05</u>

DÉTAIL DES DÉPENSES.

	Prévu	Dépensé
a) Caisse d'épargne des employés	Fr. 8 200 —	Fr. 8 406 30
b) Allocation à l'Association des inté- rêts de Genève	2 000 —	2 000 —
c) Allocation pour le service des fon- taines lumineuses	2 500 —	736 50
d) Allocation pour prix à diverses sociétés	700 —	570 —
e) Eclairage et chauffage des locaux d'élection	900 —	446 15
f) Entretien des tableaux électoraux	1 500 —	661 10
g) Dépenses imprévues	6 000 —	11 476 60
Relief de Genève, crédit supplémen- taire	1 500 —	1 913 —
Laboratoire de bactériologie et de sérothérapie	4 500 —	9 822 55
Total	<u>Fr. 27 800 —</u>	<u>Fr. 36 032 20</u>
Dépensé en plus	8 232 20	
Somme égale	<u>Fr. 36 032 20</u>	

Dans les *Dépenses imprévues*, nous avons à signaler plus particulièrement les suivantes :

Allocation à la Société de secours des employés de la voirie	Fr.	300 —
Indemnité à un employé du service de la voirie victime d'un accident	»	100 —
Allocation pour les victimes de l'éboulement de Kienholz	»	100 —
Réparations au monument de Rodolphe Töpffer	»	344 —
Transformation de l'inscription du monument du Général Dufour	»	220 —
Médaille offerte à M. Ami Girard	»	151 15
Frais pour diverses réceptions	»	754 80
Allocation à M. John Pradier à Paris	»	2 512 50
Plans de M. l'architecte Viollier pour la restauration de la Tour de l'Île	»	598 —
Inauguration du pont de la Coulouvrenière et de l'Usine de Chèvres.	»	5 966 10
Sonnerie de la Clémence et illumination des tours de St-Pierre à l'occasion du 31 décembre	»	78 —
Frais de sépulture de divers employés morts au service de la Ville, — avis mortuaires — entretien des tombes de M. et M ^{lle} Vallin	»	196 —
Divers	»	456 05
Total	Fr.	<u>11 476 60</u>

AUX RECETTES, nous signalerons les suivantes :

Vente de cygnes	Fr.	550 —
» d'imprimés et documents administratifs, remboursement. de fournitures, catalogues de musées, etc.	»	1 168 70
Part de la ville à une amende pour contravention à la régie fédérale de l'alcool	»	666 65
Recettes versées par diverses Sociétés de gymnastique et autres pour frais d'éclairage, etc. dans les locaux qu'elles ont utilisés	»	422 05
Divers	»	102 25
Total	Fr.	<u>2 909 65</u>

Laboratoire de bactériologie et de sérothérapie.

Le laboratoire de bactériologie a été compris, mais exceptionnellement pour 1896, dans ce chapitre.

Il était difficile, pour une première année, de prévoir avec une précision suffisante les dépenses de ce nouvel établissement. Aussi les crédits alloués par le budget sont-ils dépassés sur plusieurs rubriques. Le Laboratoire entretient trois chevaux au lieu de deux qu'avait prévu le budget. Il a fallu donner un aide au palefrenier.

Les excédents sont les suivants :

	prévu	dépensé
<i>c, Traitement du palefrenier</i>	Fr. 600 —	Fr. 950 —
<i>d, Frais de laboratoire</i>	» 2 000 —	» 2 588 65
<i>e, Nourriture et entretien de chevaux</i>	» 1 200 —	» 2 051 30
<i>f, Imprévu.</i>	» 200 —	» 913 70
	<u>Fr. 4 000 —</u>	<u>Fr. 6 503 65</u>

soit une augmentation de fr. 2 503 65.

Les frais d'installation se sont élevés à	Fr. 7 818 90
qui sont couverts en grande partie par le don généreux de M. le Dr Martin	» 5 000 —
L'excédent est de	<u>Fr. 2 818 90</u>

Il y a eu une recette de fr. 205 25 pour vente de sérum.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le laboratoire de bactériologie et de sérothérapie a été installé dans les locaux du palais Eynard qui bordent la rue Neuve St-Léger ; les chevaux sont logés dans l'ancienne écurie du palais.

Le laboratoire a commencé à fonctionner dès le 1^{er} janvier 1896.

Il s'est mis à la disposition du corps médical pour effectuer tous les examens et toutes les analyses susceptibles d'éclairer les diagnostics restés en suspens.

Voici le relevé des examens et analyses pratiqués du 1^{er} janvier au 31 décembre 1896.

Angines	}	diphthériques	101
pseudo-membraneuses		diphthériques à association	152
		diverses	248
Diphthérie oculaire			1
Diphthérie des plaies			1
Analyses de pus, abcès et phlegmons			27
Pleurésie			4
Tuberculose			57
Ostéomyélites			5
Abcès de fixation			4
Fièvre puerpérale			5
Méningite cérébro-spinale			2
Blennorrhagie			5
Péritonite par perforation			1
Diarrhée verte			3
Vaginite			3
Noma			2
Maladie de Morvan			1
Analyses d'eau			4
Examen de soie			1
Examen de catgut			1
Mammite contagieuse			8
Total des analyses			636

Le laboratoire a mis à la disposition des vétérinaires et des agriculteurs du canton, la tuberculine nécessaire pour faire les diagnostics dans les cas douteux de tuberculose chez les bovidés.

Il a été livré par le laboratoire de la tuberculine pour 250 têtes de bétail.

SÉROTHÉRAPIE.

Pendant l'année 1896, le laboratoire a fourni aux établissements hospitaliers et aux médecins du canton, à toute réquisition, 1° *du sérum antitétanique*, 2° *du sérum antistreptococcique*, 3° *du sérum antidiphthérique*.

1° *Sérum antitétanique.*

Il a été employé dans le canton de Genève 57 doses de sérum antitétanique qui se sont réparties de la façon suivante :

Hôpital cantonal	30
Vétérinaires	<u>27</u>
Total	57 doses.

2° *Sérum antistreptococcique.*

Il a été distribué 103 doses de sérum antistreptococcique. Voici leur répartition :

Hôpital cantonal	27
Maison des enfants malades	47
Clientèle civile.	<u>59</u>
Total	103 doses.

3° *Sérum antidiphthérique.*

Le laboratoire a livré pendant l'année 1896, 575 doses de sérum antidiphthérique qui se sont réparties de la façon suivante :

Hôpital cantonal	115
Maison des enfants malades	215
Hospice du Prieuré	2
Clientèle civile.	195
Cantons divers (Vaud, Neuchâtel).	43
Etranger.	<u>5</u>
Total.	575

Si l'on compare les résultats du traitement sérothérapique à ceux d'autrefois, il y a lieu d'être satisfait, surtout si l'on considère que pendant l'année 1896 la diphtérie a été généralement grave. En effet, avant l'emploi du sérum, la mortalité moyenne oscillait de 35 % à 48 %; en 1896, la mortalité moyenne est tombée à 10,78 %, or, étant donnée la malignité de la diphtérie cette année, cette moyenne, sans la sérothérapie, aurait été certainement plus rapprochée de 48 % que de 35 %.

Le directeur du laboratoire a présenté au Conseil Administratif un rapport de gestion détaillé qui a été imprimé et distribué au Conseil Municipal. On peut le consulter avec intérêt sur les statistiques qui précèdent.

DONS ET LEGS.

Le laboratoire a reçu de MM. Ed. Chenevière et A. Boissier deux superbes chevaux qui ont été mis immédiatement en vaccination et qui fournissent aujourd'hui un sérum satisfaisant.

Un don de 100 francs a été fait au service de la sérothérapie antidiphthérique par M. Sandoz. Enfin, les héritiers de Madame V^{ve} Bedot ont donné au laboratoire une somme de 1000 francs dans le but de faciliter les recherches expérimentales sur la tuberculose.

Que ces généreux donateurs acceptent nos remerciements.

CHAPITRE XXI

EXPOSITION NATIONALE SUISSE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>
Voté	Fr. 150 000 —	
Dépensé	• 256 185 40	Pour mémoire.
Dépensé en plus	<u>Fr. 106 185 40</u>	

Les prévisions budgétaires ont été dépassées principalement sur:
b, Frais de décoration et achat de matériel, fr. 26 042 70 au lieu de fr. 20 000. Voici le détail de la dépense :

Achat de matériel	Fr. 15 325 25
Pose et enlèvement du matériel (7 fois)	• 2 717 45
Peinture des barrières des ponts et quais	• 8 000 —
Somme égale	<u>Fr. 26 042 70</u>

f, Transport du poids public (Rond-point de Plainpalais) fr. 2 878 au lieu de fr. 2 000.

h, Frais pour les réceptions et fêtes, fr. 29 023 30 au lieu de fr. 20 000. Les réceptions et fêtes ont été plus nombreuses que nous ne l'avions prévu.

Par contre, le crédit pour *g, Installation de water-closets* n'a pas été employé, l'Administration n'ayant pu trouver d'emplacement convenable pour cette petite construction.

Il en est de même de *i, Frais de garde pour ouverture supplémentaire des musées*. En réalité, les visiteurs se sont surtout portés à l'Exposition, et nos musées et collections ont été moins fréquentés que dans les années ordinaires.

Enfin, les dépenses imprévues ne se sont élevées qu'à fr. 1 546 40, au lieu de fr. 3 000 que prévoyait le budget.

Les fournitures faites à l'Exposition par les services municipaux : Eaux, Forces motrices et Eclairage électrique, se montent à fr. 100 000. Nous proposons de faire abandon de ces sommes comme supplément de subvention au Comité de l'Exposition, et nous en avons, en conséquence, porté le montant aux dépenses de ce chapitre du compte-rendu.

La deuxième Exposition nationale suisse s'est ouverte à Genève le 1^{er} mai 1896; elle a été close le 18 octobre.

La Ville de Genève avait voté, en faveur de cette grande entreprise, une subvention à fonds perdu de 160 000 francs, dont la première annuité a été inscrite au budget de 1896. Ce budget allouait, en outre, un crédit de 70 000 francs pour les dépenses qui devaient incomber à la Ville à l'occasion de l'Exposition: ce crédit a été quelque peu dépassé comme on vient de le voir; la Ville a tenu à honneur de seconder les efforts des hommes dévoués qui avaient assumé la lourde tâche d'organiser et de mener à bien cette entreprise, elle n'a voulu rien négliger de ce qui pouvait contribuer à sa réussite. Enfin, la convention conclue entre l'Etat, la Ville, le Comité central de l'Exposition et la Banque du Commerce, pour la garantie des avances de fonds faites par cet établissement au Comité de l'Exposition, engageait la responsabilité de la Ville, comme celle de l'Etat, pour le paiement du déficit qui pourrait résulter du règlement des comptes de l'Exposition. Par l'effet d'une saison déplorable, cette éventualité s'est malheureusement réalisée, et nous vous proposons de contribuer pour 100 000 francs à l'extinction du déficit laissé par l'Exposition nationale: ce supplément de subvention correspond aux recettes résultant des prestations faites à l'Exposition par les divers services de la Ville, suivant les chiffres indiqués à chacun de ces chapitres. Le Canton consent, de son côté, un sacrifice équivalent. L'Etat, la Ville, le Comité de l'Exposition, et, nous pouvons le dire, notre population tout entière, ont été unanimement d'avis que le peuple genevois devait supporter seul l'excédent des dépenses de l'Exposition. Genève a été heureuse et fière d'être choisie pour cette grande manifestation nationale; elle y a mis tout son cœur, et la Suisse entière a répondu à son appel: les belles fêtes dont l'Exposition a été l'occasion ont laissé à tous les Genevois des impressions et des souvenirs ineffaçables. Vous penserez comme nous, Messieurs, que le côté financier était en réalité secondaire

dans une entreprise dont le caractère national et patriotique primait absolument, et qu'il ne convenait pas de rouvrir cette question de la participation des Autorités fédérales aux frais de l'Exposition.

L'Etat et la Ville ont eu l'honneur de recevoir, le 1^{er} mai, au palais Eynard, le Conseil fédéral et les personnes invitées à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition nationale, — ainsi que les Autorités fédérales à l'occasion de leur visite à l'Exposition le 21 juin. Cette dernière fête a été donnée à l'Ariana.

A l'occasion de l'Exposition, le Conseil Administratif a pensé qu'il convenait de resserrer, dans un sentiment commun d'attachement à la patrie, les liens qui unissent la ville de Genève aux autres villes suisses, en fêtant avec leurs représentants la manifestation nationale que notre canton avait eu l'honneur d'être chargé de préparer et d'organiser. C'est dans cette pensée que nous avons prié les présidents des municipalités des principales villes suisses d'assister à un dîner offert par la Ville, au palais Eynard, le samedi 22 août. Nous y avons également convié les maires des villes de la zone de Savoie et de la zone du pays de Gex. Les sentiments les plus cordiaux se sont manifestés dans cette réunion.

Plusieurs congrès scientifiques, de bienfaisance et autres se sont réunis à Genève pendant l'Exposition. Le budget cantonal et le budget de la Ville avaient alloué, chacun de son côté, un crédit de fr. 20 000 pour les dépenses devant résulter des réceptions que l'Etat et la Ville auraient à faire et les subventions à allouer à cette occasion. Le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif convinrent de réunir ces deux sommes en une seule masse de fr. 40 000 pour faire face aux frais incombant à l'une et à l'autre administration. Nous donnons ci-après la liste des congrès qui ont eu lieu, ainsi que l'indication des réceptions faites conjointement par l'Etat et la Ville, en outre de celles dont nous venons de parler :

XI^{me} Congrès des Sociétés suisses de Géographie : réception au palais Eynard le 27 mai.

Congrès international des électriciens et réunion de diverses so-

ciétés d'ingénieurs : réception à l'Ariana le 9 août et allocation d'une subvention de 2500 francs.

Congrès d'anthropologie criminelle : réception à l'Ariana le 27 août et allocation de 400 francs.

Congrès de gynécologie et d'obstétrique ; réception au palais Eynard le 31 août.

II^mes Congrès internationaux d'assistance et de la protection de l'enfance : réception au palais Eynard le 17 septembre.

Congrès de statistique : allocation d'une subvention de 1250 fr.

Réunion des forestiers suisses : allocation de 1000 francs.

Congrès des intérêts féminins : allocation de 800 francs.

Réunion de la Société des maîtres de dessin de la Suisse romande : allocation de 150 francs.

Congrès des Unions chrétiennes de jeunes gens.

Congrès de la Fédération internationale des Sociétés d'aviron.

La Société pédagogique de la Suisse romande a réuni dans un *Congrès scolaire national*, qui a eu lieu les 13, 14 et 15 juillet, les instituteurs appartenant aux trois grandes Associations pédagogiques suisses. L'Etat et la Ville lui ont alloué, pour l'aider à faire face aux dépenses qui lui incombait dans cette circonstance, une subvention de 5000 francs.

L'Etat et la Ville ont pareillement accordé un subside de 5000 francs pour la *Fête cantonale de gymnastique*, qui a été célébrée les 1 et 2 août.

Une allocation de 1000 francs a été faite à la Chambre de commerce pour la réunion de l'*Union suisse du commerce et de l'industrie*.

L'organisation des réceptions faites par l'Etat de la Ville avait été confiée à M. Trimolet, régisseur des immeubles municipaux, qui s'est acquitté de cette tâche avec un tact, une activité et un dévouement au-dessus de tout éloge. Le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif lui ont témoigné leur gratitude par le don d'un objet d'art.

Plusieurs groupes de l'Exposition, et des exposants, nous ont demandé de mettre à leur disposition d'assez nombreux objets appartenant aux musées et collections de la Ville. Nous avons mis tout le bon vouloir possible à faciliter ces prêts, sans cependant dégarnir nos musées alors qu'ils devaient être particulièrement visités.

Le Conseil Administratif, désirant faciliter aux employés de l'administration municipale la visite de l'Exposition, a offert à chacun d'eux six billets d'entrée, ou, à leur choix, quatre entrées à l'Exposition et quatre au Village suisse.

De même, la fête des écoles de la Ville n'ayant pu avoir lieu en raison de l'occupation de la plaine de Plainpalais, le Conseil Administratif l'a remplacée par trois visites à l'Exposition offertes aux élèves de nos écoles primaires. 3693 enfants y ont été conduits par le personnel enseignant. A l'occasion de la troisième de ces visites, consacrée au Village suisse, un goûter a été offert aux enfants.

La Ville a reçu à l'occasion de l'Exposition les dons suivants :

Département fédéral du commerce, une carte qu'il avait exposée et qui représente l'enseignement commercial en Suisse. Ce document très intéressant a été attribué à notre Ecole de commerce.

Comité central de l'Exposition, le chalet de Montbovon, l'un des plus gracieux du *Village suisse* : il est maintenant reconstruit dans le parc Revilliod.

Commission du Village suisse, sa publication de luxe : *le Village suisse*.

Classe d'Industrie de la Société des Arts, diverses pièces anciennes qui lui avaient été prêtées pour figurer à l'Exposition et que leurs propriétaires ont laissées à la Classe d'industrie pour être offertes à la collection de l'Ecole d'horlogerie. Nous en avons indiqué le détail dans l'article consacré à cette école.

M. P.-M. de LAVALLAZ, propriétaire des Carrières de Collombey, la fontaine qu'il avait exposée et pour laquelle il a obtenu une médaille d'or.

M^{lle} Augusta SARASIN, une petite coupe en argent, de l'époque gallo-romaine, trouvée dans le lit du Rhône, près de Chancy, et que la donatrice a acquise à l'Exposition (Groupe 25, *Art ancien*) pour l'offrir au Musée archéologique.

Plusieurs souscripteurs : M^{lle} Alice FAVRE, M^{lle} Anne SARASIN, MM. Victor VAN BERCHEM, Louis BRON, Charles RIGAUD, Albert SARASIN, Camille FAVRE, les objets suivants qui figuraient dans le même groupe :

1^o Une cloche gothique bronze, acquise de la commune de Corsier, pesant 173 kilogs. — 2^o Deux cadres de photographies représentant un grand nombre de monuments de Soleure, acquis du Bauamt de la ville de Soleure. — 3^o 39 lithographies en couleur représentant des sujets tirés des manuscrits de St-Gall (Stiftbibliothek). Ces lithographies faisaient partie d'un ouvrage sur la bibliothèque de St-Gall qui n'a jamais été publié. Elles complètent la collection des reproductions faites à la main des manuscrits de la même bibliothèque que la Ville de Genève a acquise précédemment du Groupe 25.

M^{lle} LOUISA DE LA RIVE, sa statue *l'Enfant à l'oie*, qui ornait le salon de l'horlogerie.

M. A. FORETAY, sculpteur à Paris, une statue, *la Sieste*, qu'il avait exposée dans le groupe 24.

Ces deux œuvres ont été placées au Musée Rath.

M^{lle} ELISA HUGGENBERGÈR, une tapisserie exécutée par elle et représentant la *bataille de Sempach*. Cet ouvrage a obtenu une médaille d'or dans le groupe 8 (travaux d'amateurs).

M^{lle} MARGUERITE SIORDET, une nappe brodée de soie et renfermée dans une vitrine : ce travail a été honoré d'une médaille d'argent dans le même groupe.

Ces deux ouvrages sont exposés à l'Ariana.

MM. EGGIMANN & C^{ie}, libraires, l'original de la vue générale de l'Exposition, par M. Ch. Ziegler. Ce tableau a été déposé au Musée archéologique.

MM. MEYER & KUNZ, propriétaires de l'Hôtel Beau-Rivage, six statues provenant du parc de l'Agriculture, placées sur la rotonde du quai du Mont-Blanc.

Conformément à une clause de la convention conclue entre la Commission du Village suisse et M. Emile Servet, fabricant de la montre-souvenir du village suisse, M. SERVET a remis à la Ville, pour être déposés au Musée des arts décoratifs, les poinçons qui ont servi à frapper les fonds des boîtes de ces montres.

Nous avons mentionné, dans les articles consacrés au Musée Rath et à la Fondation Revilliod les acquisitions faites par la Ville à l'Exposition.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Résultat de l'exercice budgétaire de 1896	4
Chap. I. — ADMINISTRATION.	6
I. Rapports avec le Conseil municipal	6
II. Rapports avec les Autorités fédérales et cantonales	12
1. Autorités fédérales	12
2. Autorités cantonales	13
III. Divers	16
Inhumations gratuites	16
Monument de l'Escalade	16
Succession Brunswick	17
Aménagement du quartier de la Tour-Maitresse	19
Grenier à Blé	19
Reconstruction de la maison des Trois-Rois	20
Quartier du Seujet	20
Conférence européenne des horaires de chemins de fer	22
Réception d'une délégation de la Ville de Mâcon	22
Population de la ville de Genève en 1896	23
Fondation Revilliod	25
Travaux extra-budgétaires	26
Chap. II. — FINANCES.	28
Recettes	28
Dépenses	29
Résultats généraux	30
Rescriptions	31
Comptes spéciaux	33
Bilan	35
Chap. III. — TAXE MUNICIPALE.	40
Chap. IV. — ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL	44
Chap. V, VI, VII et VIII. — SERVICES INDUSTRIELS	49

	PAGES
Chap. V. — Service des eaux et forces motrices du Rhône	49
Chap. VI. — Forces motrices, usine de Chèvres.	50
Chap. VII. — Service de l'éclairage électrique	50
Chap. VIII. — Service d'éclairage et de chauffage par le gaz	50
A. ADMINISTRATION.	51
1° Arrêtés du Conseil municipal.	51
2° Arrêtés du Conseil administratif	55
3° Résultats généraux	70
B. EXPLOITATION	78
4° Eaux	78
5° Forces motrices	97
6° Eclairage électrique.	100
7° Gaz.	110
C. CONSTRUCTIONS	123
8° Eaux	123
9° Forces motrices	139
10° Eclairage électrique.	143
11° Gaz.	147
Chap. IX. — HALLES ET MARCHÉS	151
Chap. X. — CONVOIS FUNÈBRES	153
Chap. XI. — CIMETIÈRES	155
Chap. XII. — ÉTAT CIVIL	158
Chap. XIII. — INSTRUCTION PUBLIQUE, INDUSTRIE ET COMMERCE, BEAUX-ARTS	163
A. INSTRUCTION PUBLIQUE	164
Section I. Ecoles enfantines	164
» II. Ecoles primaires	167
» III. Ecoles complémentaires	170
» IV. Collège de Genève	171
B. INDUSTRIE ET COMMERCE	171
Section V. Ecole d'horlogerie et de mécanique.	171
» VI. Ecole de commerce	176
» VII. Académie professionnelle	177

	PAGES
C. BEAUX-ARTS ET SCIENCES	179
Section VIII. Ecoles d'art	179
• IX. Fondation Diday	183
• X. Fondation Lissignol	184
• XI. Musée Rath	184
• XII. Musée d'histoire naturelle	189
• XIII. Musée des Arts décoratifs	194
• XIV. Collections diverses	196
• XV. Collections Fol	201
• XVI. Bibliothèque publique	203
• XVII. Herbier Delessert et Conser- vatoire botanique	211
• XVIII. Jardin botanique	213
• XIX. Legs et dons	214
 Chap. XIV. — THÉÂTRE ET CONCERTS	 218
 Chap. XV. — PROPRIÉTÉS MUNICIPALES	 223
Section I. Bâtiments	225
• II. Promenades et jardins	230
• III. Horloges	232
 Chap. XVI. — VOIRIE	 234
Section I. Rues	237
• II Ponts et Quais	245
• III. Egouts	247
• IV. Dépôts	249
• V. Enlèvement des neiges	250
 Chap. XVII. — ÉCLAIRAGE PUBLIC	 251
 Chap. XVIII. — POLICE ET SURVEILLANCE	 253
 Chap. XIX. — SECOURS POUR LES INCENDIES	 256
 Chap. XX. — DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES	 260
 Chap. XXI. — EXPOSITION NATIONALE SUISSE	 266

